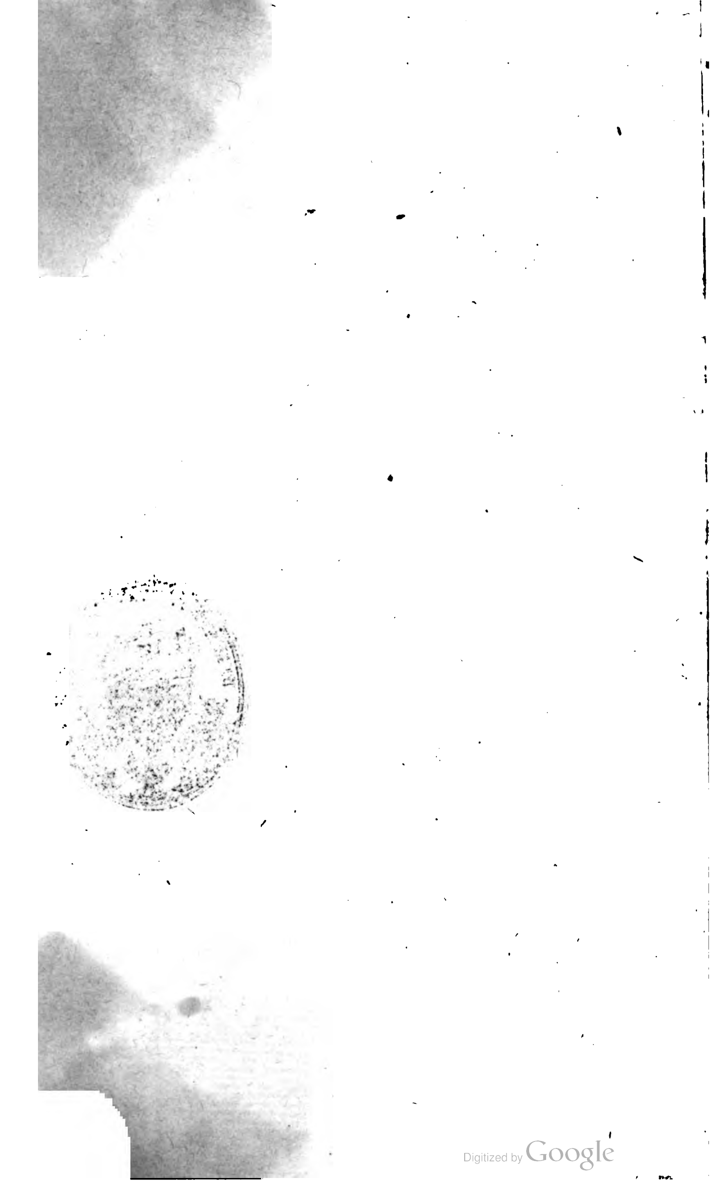






HISTOIRE GÉNÉRALE DE POLOGNE,

Par M. le Chevalier DE SOLIGNAC, *Secrétaire du Cabinet & des Commandemens du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar.*

TOME CINQUIÉME.





A PARIS,

Chez JEAN-THOMAS HÉRISSANT, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



TABLE DES SOMMAIRES DU TOME CINQUIE'ME.

LIVRE DIX-NEUVIÉME.

Depuis 1548. *jusqu'à* 1553.

LIVRE VINGTIÉME.

Depuis 1553. *jusqu'à* 1572.

Grand-Maître. 84. *Guillaume & l'Archevêque prennent les armes*. 85. *L'Archevêque est assiégé dans Kokenhausen*. 86. *Contraint de se rendre, il est mis dans les fers*. Ibid. *Auguste envoye prier Furstemberg de mettre l'Archevêque en liberté*. Ibid. *Le Député d'Auguste est assassiné en chemin*. 87. *Le Roi lui dépêche l'Evêque de Samogitie*. Ibid. *Furstemberg méprise les menaces d'Auguste*. 88. *Diette à Varsovie*. Ibid. *On y résout de porter la guerre en Livonie*. Ibid. *La Pologne met sur pied une armée de cent mille hommes*. Ibid. *Furstemberg, devenu Grand-Maître, se met en campagne*. 89. *Ses troupes l'abandonnent*. 90. *Il envoye demander la paix à Auguste*. 91. *Il est contraint de venir lui-même implorer les graces du Roi, & de lui amener l'Archevêque*. Ib. *Traité par lequel il se soumet lui & ses Etats à la Pologne*. 92. *Autres conditions du traité*. Ibid. *Auguste envoye une ambassade au Czar Basilide*. 93. *Invasion des Russes dans la Livonie*. 95. *Horribles cruautez qu'ils y exercent*. 96. *Quelques Livoniens appellent à leur secours le Roi de Dannemarck*. 98. *Les habitans de Revel s'adressent au Roi de Suéde*. 99. *Le Grand-Maître Kettler n'a recours qu'à la Pologne*. Ibid. *Il se rend à Cracovie*. 100. *Les Polonois, contre le sentiment d'Auguste, lui refusent de l'appui*. 101. *Auguste a recours aux Lithuaniens*. Ibid. *Diette à Vilna*. Ibid. *On y prend la résolution de secourir la Livonie*. 102. *A quelles conditions*. 103. *Nouveau traité entre les Livoniens & les Polonois*. 105. *Kettler renonce à tous ses droits de souveraineté sur la Livonie*. 107. *Est déclaré Duc héréditaire de Courlande*. Ibid. *Le Roi de Suéde prend les armes pour ôter la Livonie aux Polonois*. 109.

LIVRE VINGT-UNIÉME.

LIVRE VINGT-DEUXIÉME.

Depuis 1573. *jusqu'à* 1574.

LIVRE VINGT-TROISIÉME.

HISTOIRE



HISTOIRE DE POLOGNE.

LIVRE DIX-NEUVIEME.

Depuis 1548 jusqu'à 1553.



LA douleur des Polonois à la mort de Sigismond I. fut d'autant plus grande, qu'ils n'avoient encore rien vû dans le Prince son fils, qui pût justifier l'empressement qu'ils avoient eu à lui déférer la Couronne. Elevé par une mere qui l'idolâtroit, & qui fiere & présomptueuse vouloit (1) tout gouver- SIGISMOND-AUGUSTE. AN. 1548.

(1) *In vit. Petr. Kmitha. Cap. VI. p.* 1615. 1617

SIGISMOND-AUGUSTE. 1548.

ner despotiquement, Sigismond-Auguste (1) languit long-temps dans une pernicieuse mollesse. Ni la sévérité n'étoit employée pour le punir d'avoir mal fait, ni la louange réservée uniquement pour l'encourager à bien faire. Une figure intéressante, & ces traits de beauté qui dans l'enfance sont communs aux deux sexes, lui tenoient lieu de tout mérite. On ne lui connoissoit de défauts, que ceux qui n'étoient point compatibles avec ses graces. Plus malheureux encore, ce jeune Prince ne recevoit que des leçons d'ambition, de faste & d'artifice; & n'avoit devant les yeux, que les exemples les plus capables d'altérer son innocence & d'avilir ses sentimens.

Le Sénat (2) & la Noblesse, dont il étoit l'unique espérance, cherchoient en vain à le tirer des mains qui s'en étoient saisi. Le (3) Roi lui-

(1) *Joan. Demetr. Salicov. Arch. Leopol. in funer. Sigism. Aug. orat. in calc. Cromer. edit.* 1589. *pag.* 708.

(2) *Stan. Orichov. Oksi. Annal. Lib. I. pag.* 1481.

(3) *Kojalowicz. Histor. Lituan. Lib. VIII. pag.* 400.

même ne put l'en arracher qu'à l'âge de dix-sept ans. Il se mit sous la conduite de (1) Pierre Brun Opalinski, Castellan de Gnesne, homme autant respectable par sa probité que par sa naissance, & qui s'étoit distingué dans plusieurs Ambassades, à Rome, à Constantinople, à Vienne, & en plusieurs autres Cours. Parvenu au plus haut dégré de considération, il avoit été jugé de tous les Grands du Royaume le plus propre à graver dans l'ame d'Auguste des vertus dignes du thrône, & à les lui inspirer sans rien accorder à ses passions par foiblesse, ou sans les irriter par d'austeres leçons. SIGISMOND-AUGUSTE. 1548.

Quelque attention qu'eût Opalinski à remplir avec honneur les délicates fonctions de son emploi; quelque empressement qu'eût le Roi de séconder son zéle, rien ne pouvoit dompter

(1) *Stan. Orichov. ubi suprà. Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. II. p.* 162. 163. N'ayant point eu d'enfans, il légua par son testament cent mille florins à Sigismond-Auguste, autant pour lui donner une preuve de son tendre attachement, que pour marquer la reconnoissance qu'il conservoit de l'estime dont Sigismond I. l'avoit toujours honoré. *Ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1548.

l'humeur altiere du Prince, ennemi de toute contrainte, & trop tôt averti de sa grandeur. Il ne tarda pas à secoüer un joug qui lui étoit odieux. Déclaré (1) dès son plus bas âge Grand-Duc de Lithuanie, il ne put supporter qu'on essayât encore de lui marquer ses devoirs. Ce fut aussi en vain qu'en lui soumettant une partie du Royaume, on s'étoit flatté qu'il se formeroit peu-à-peu au détail des affaires, & qu'il acquéreroit plustôt les talens nécessaires pour gouverner un jour tout l'Etat.

Il ne parut moins hautain & plus docile, que du moment qu'il (2) eut épousé l'Archi-Duchesse Elisabeth, fille de Ferdinand, Roi des Romains. La crainte de déplaire à cette Princesse, dont il respectoit la vertu, autant qu'il étoit épris de ses charmes,

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 525. *Stan. Orichov. Okszi. p.* 1481. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 401.

(2) *Id. p.* 403. *Stan. Orichov, ubi suprà. Neugebaver. pag.* 559. *Henel. ab Hennenfeld. Annal. Siles. p.* 407. *Sim. Schard. de vit. & obit. Sig. Aug. in vol. rer. Pol. Alex. Guagnin. Tom. III. p.* 713.

servit de frein à ses passions. Mais cette épouse étant morte bientôt après (1), il se livra plus que jamais à toute l'ardeur de sa jeunesse. Ses repas devinrent des excès, ses moindres plaisirs des débauches. Léger dans ses amitiez, ainsi que dans ses amours; cessant d'aimer quand on cessoit de lui plaire, il n'estimoit que ceux à qui un même goût faisoit approuver ses désordres. Les (2) bals, la comédie, les jeux, les festins, tous ces amusemens d'une vie oiseuse, qui auroient dû tout au plus servir de temps en temps à faire éclater sa magnificence, ou à le délasser de ses travaux, lui tenoient lieu des devoirs les plus importans; & l'on eût dit qu'il n'attendoit le diadême que pour en ternir l'éclat par la licence de ses moeurs.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1548.

Une (3) jeune veuve, fille de

(1) *Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 209. *Neugebaver. p.* 570. *Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 404. *Stan. Orichov. pag.* 1481. *vit. Petr. Kmith. p.* 1625.

(2) *Id. ibid.*

(3) Elle s'appelloit Barbe, & avoit été mariée à Stanislas Gastold, Palatin de Trock.

Sigismond-Auguste. 1548.

Georges (1) Radziwil, Castellan de Vilna, parut alors à sa Cour. Elle étoit belle, & rien ne lui manquoit des qualitez propres à inspirer de fortes passions. Elle avoit de l'esprit, du manége, des tons enchanteurs, & cet air de sérénité que donne l'assûrance de plaire. S'il faut en croire les auteurs contemporains, elle écoutoit moins la raison que ses penchans; & tous ses penchans la portoient invinciblement à la tendresse.

A peine arrivée à Vilna, elle s'attira les regards du Prince. Soit qu'elle eût déja des desseins sur son cœur, soit qu'elle ne pût le voir sans l'aimer, elle fut touchée de ses premiers hommages, & ne les rebuta que pour en mériter de nouveaux. Attentive (2) aux leçons d'une mere habile, & qui veilloit sur ses démarches, elle craignit qu'Auguste ne guérît de sa passion, s'il trouvoit trop de facilité à la

---

Ibid. Neugebaver. Hist. Pol. pag. 570. Stan. Orich. Okszi. Annal. pag. 1482. Stan. Sarnic. Annal. Pol. p. 1212.

(1) *Sim. Starovolsc. Sarmat. Bellat. p. 169. 170.*

(2) *Vit. Petr. Kmithæ. p. 1625.*

satisfaire. L'ambition lui tint lieu de sagesse ; mais en affectant de ne prétendre à rien, elle fit tout valoir jusqu'à ses refus mêmes ; & le Prince connut bientôt qu'il ne pouvoit être heureux, qu'en partageant le thrône avec elle. SIGISMOND-AUGUSTE. 1548.

Le mariage fut arrêté, & (1) se fit sans le consentement du Roi, sans l'aveu du Sénat, sans autres témoins que ceux qui le contractoient, sans autre assûrance que la parole du Prince, & la présomption de la jeune

(1) *Id. p.* 1626. La maison de Radziwil songea dès-lors à se procurer une distinction, qui mit moins de distance entre elle & le thrône, dont elle partageoit les honneurs. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 405. Déja Nicolas Radziwil, Palatin de Vilna, avoit été fait Prince de l'Empire par l'Empereur Maximilien I. & la République, par un privilége particulier, avoit consenti en 1518. qu'il joüît de ce titre. *Id. p.* 374. Il ne restoit qu'à le faire passer à tous les sujets de cette maison. C'est ce qu'elle obtint de l'Empereur Charles V. après le mariage de Barbe ; & en même-temps les terres qu'elle avoit en Pologne, à sçavoir celles d'Olika, de Nieswicz, de Dubinki & de Birze furent érigées en Duché. *Id. p.* 405. 415. *Christ. Hartknoch. de Rep. Polon. Lib. II. Cap. V. p.* 565.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1548.

veuve, qui se flattoit de prévenir par son adresse le dégoût ordinaire d'un amour satisfait.

Le secret que demandoit cette union contribua à la rendre plus durable. En se voyant avec plus de contrainte, les nouveaux époux s'accoutumerent à se voir avec plus de plaisir ; & ce qui est rare dans les mariages même les mieux assortis, la passion fit naître entr'eux une vraie estime ; & l'estime changea leur passion en une constante amitié.

Ils n'attendoient l'un & l'autre qu'une occasion de révéler leur engagement, sans s'exposer au danger de le faire rompre. La mort du Roi la leur fournit. Auguste (1) ayant fait cacher le courier qui lui en apportoit la nouvelle, annonça son mariage, comme s'il eût mieux aimé s'exposer à la colère de son pere, que de priver plus long-temps son épouse des honneurs qui lui étoient dûs. Il donna (2) ordre aux Palatins de Lithuanie & aux premiers Officiers de sa Cour de

(1) *Vit. Petr. Kmithæ. p.* 1627.
(2) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 408.

l'aller reconnoître pour leur Reine. SIGISMOND-AUGUSTE. 1548.
Elle logeoit dans un des fauxbourgs de Vilna, d'où elle fut amenée comme en triomphe dans le Palais du Roi. Ce ne fut que trois jours après, qu'il fit paroître le courier, comme s'il arrivoit à l'inſtant même.

Preſque (1) auſſitôt il partit pour Cracovie, où ſe devoient faire les obſéques de Sigiſmond I. Il y trouva la Reine ſa mere, les Princeſſes ſes ſœurs, le (2) Margrave de Brandebourg, des Députez de l'Empereur & du Roi Ferdinand, tous les Grands du Royaume, qui l'y attendoient & qui n'étoient pas moins conſternez de ſon mariage, que de la mort du Prince qui les raſſembloit en ce lieu.

La (3) cérémonie achevée, le 1549.

---

(1) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1483.

(2) *Id. p.* 1484.

(3) Il y eut une choſe remarquable dans le repas qu'Auguſte donna le lendemain des obſéques du Roi ſon pere, aux Princes & aux Seigneurs Polonois qui y avoient aſſiſté. Ce jour étoit un mercredi, & ce Prince fit ſervir de la viande à ſa table. C'étoit une nouveauté pour les Polonois, qui depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans le Royau-

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

(1) nouveau Roi indiqua une Diette à Petrikow. Ce fut-là principalement qu'éclaterent les murmures du Sénat & de la Noblesse. On (2) mit en délibération, si le mariage du Prince, fait sans la participation de la République, ne méritoit pas d'être cassé. » L'Etat,(3) disoient les Nonces, ayant » besoin d'alliances utiles, doit régler » celles de ses Rois. Il ne tiendroit » donc, ajoutoient-ils, qu'à leur aveu- » gle passion de se lier à des Cours » jalouses de notre bonheur, à des » maisons dégradées, ou flétries. Et » que voit-on dans l'union dont il s'a- » git ici? Où sont les avantages que » le Royaume peut s'en promettre? » Quels secours, quels biens, quelles

me, avoient toujours fait maigre tous les mercredis de l'année. Aussi furent-ils extrêmement scandalisez de voir leur nouveau Roi manquer à cet usage. Dès ce moment ils augurerent mal de sa Religion; & peut-être plus mal encore, que si ce même jour, ils l'avoient vû manquer à quelque devoir essentiel de piété. *Id. pag.* 1485. *Neugebaver*, *Hist. Pol. p.* 570.

(1) *Id. ibid. Stan. Orichov. p.* 1486.

(2) *Id. p.* 1487.

(3) *Id. p.* 1488.

» ressources peut lui apporter la fille, » la veuve d'un sujet, dont la naissance, quelque distinguée qu'elle » soit, est fort inférieure au rang où » elle a cru pouvoir s'élever, où elle » espére de se maintenir sans nos suffrages ? «

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

C'étoit le langage de tous les Députez, de tous les Sénateurs mêmes, à la (1) réserve de Samuël (2) Macieiowski, Evêque de Cracovie & Grand-Chancelier, & de Jean (3) Tarnowski, Castellan de Cracovie & Grand-Général de l'armée. Une (4) basse cupidité dominoit le premier. Il ne s'étoit rendu l'apologiste du Roi, que pour l'engager à augmenter ses revenus, qui ne pouvoient suffire à son luxe. Le (5) second entêté des vaines prédictions d'un astrologue, qui lui avoit promis la Couronne, ne

(1) *Id. p.* 1490. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 571. *Vit. Petr. Kmithæ. p.* 1626.

(2) Il étoit de la maison de Ciolek. *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p.* 114.

(3) De la maison de Leliwa. *Id. Tom. II. p.* 68. 69.

(4) *Vit. Petr. Kmithæ. p.* 1627.

(5) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

souhaitoit rien tant que de voir déthrôner Auguste. Il n'affectoit de le défendre, que pour mieux faire éclater la honte de son mariage, & son opiniâtreté à le soutenir.

Toute la Diette soulevée prétendoit que le Prince aidât lui-même à le rompre, & s'engageât sur l'heure d'en contracter un nouveau, qui fût plus digne de la majesté du Thrône, & plus honorable à ses sujets.

Le (1) Roi répondit, que la nation qui se reposoit sur les engagemens qu'il avoit pris avec elle, n'auroit plus droit d'y compter, s'il étoit capable de violer celui qu'il avoit avec la Reine. Il dit, qu'un époux traître & sans foi ne devoit leur annoncer qu'un Roi perfide. » Souffrez-donc, » ajouta-t-il, que je ne démente en » rien la probité que vous me souhaitez vous-mêmes. Attaché à la République, je ne veux point blesser » son autorité; lié à mon épouse, je » mourrois plustôt que de trahir sa » confiance. Si j'ai enfreint vos loix, » si j'ai blessé vos priviléges, je remets

(1) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1488. 1489.

» celles-là dans leur force par l'aveu » que je fais d'y avoir manqué ; & je » vous offre un moyen de rentrer » dans vos droits en vous priant de » consentir à mon mariage. Ne pou- » vant le dissoudre, il ne vous reste » qu'à l'approuver. Il en coutera » moins à mon honneur ; & vous ne » perdrez rien de l'austere liberté » dont vous vous faites gloire. «

SIGISMOND-AUGUSTE, 1549.

Ce discours modeste & plein de raison auroit dû calmer les esprits. Il ne fit que les irriter davantage. Nicolas (1) Dzierzgowski, Archevêque de Gnesne, prit la parole, & dit, (2) que rien ne convenoit moins à une nation libre, que les sentimens que le Roi venoit d'exprimer ; que ce Prince dès le commencement de son regne vouloit établir un despotisme d'autant plus dangereux, qu'il prétendoit le justifier par la foi des sermens, par l'intérêt même de ses peuples ; qu'après s'être mis impunément au-dessus des loix de la République,

(1) Il étoit de la maison de Jastrzembiec. *Okolski. orb. Pol. Tom. I. p.* 323.

(2) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1489.

il devoit du moins ne pas la contraindre d'approuver jusqu'au mépris même qu'il en avoit fait ; & qu'il falloit se hâter d'étouffer de pareils germes d'indépendance, avant qu'ils eussent jetté de plus profondes racines dans l'Etat.

Ce qu'il ajouta étoit indigne de son caractere d'Evêque. » On (1) ne sçauroit, continua-t-il, reconnoître un » mariage, où il n'y en a point ; mais » à toute rigueur, s'il y avoit du mal » à renvoyer une épouse légitime, » il n'est aucun de nous, qui pour le » bien de l'Etat n'en prît volontiers » une partie sur sa conscience. «

L'Evêque de Przemyslie, nommé (2) Dziaduski, fit (3) voir que sa

---

(1) *Id. ibid.*

(2) Cet Evêque étoit de la maison de Jelita. *Okolski. orb. Pol. Tom. I. p. 349.*

(3) Il dit, que quelle que fût la bonne-foi qui avoit fait contracter ce mariage, rien ne devoit empêcher de l'annuler. Souvenons-nous, ajouta-t-il, de ce fameux passage d'Euripide : S'il faut violer la justice, c'est particulierement quand il s'agit de regner. Qu'on soit irréprochable dans tous le reste, en cela seul il est permis de ne l'être point. Sur cette grave autorité, ce Prélat opina

morale, n'étoit pas plus épurée que celle du Primat, & que l'on n'avoit alors en Pologne guères plus de respect pour les liens du mariage, qu'on n'y en a aujourd'hui, où la facilité qu'on trouve à les rompre ne les fait presque plus dépendre que de la constance des époux, des intérêts des familles, ou de la crainte d'un choix moins heureux.

SIGISM. AUGU. 154

Quoi qu'il en soit, après bien des harangues concertées avec soin, & moins capables de persuader, que d'aigrir le Prince, on en vint aux remontrances les plus soumises. Tous les *Sénateurs* se (1) prosternant à ses pieds, le conjurerent, les larmes aux yeux, de consentir à la dissolution de son mariage, & de prévenir par un noble effort sur lui-même, ce qu'ils seroient contraints de faire pour les intérêts de la nation. „ On (2) nous a „ vûs, lui dit le Castellan de Posna-

au renvoi de la femme d'Auguste, ne doutant point que l'engagement de ce Prince ne fût incompatible avec le thrône qu'il occupoit. *Stan. Orichov. Annal. ubi suprà.*

(1) *Id. p. 1492.*

(2) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

„ nie, qui portoit la parole au nom
„ de tout le corps de la Diette, on
„ nous a vûs du temps de Jagellon vo-
„ tre bis-ayeul, déchirer sous ses
„ yeux avec nos sabres un acte éma-
„ né de son thrône, & que nous esti-
„ mions contraire à nos droits. A
„ Dieu ne plaise, continua-t-il, que
„ nous en venions à présent à ces
„ extrémitez; nous n'employons que
„ nos prieres; & c'est d'elles seules
„ que nous attendons l'heureux succès
„ de nos desirs. "

Rien de tout cela ne faisant impression sur l'esprit d'Auguste, le Palatin de Cracovie, Pierre (1) Kmitha, homme (2) qui avoit un crédit infini dans la République, voulut (3) parler à son tour; mais le Roi impatient & outré de colere, l'interrompit brusquement & lui ordonna de se taire. Alors chacun des membres de la Diette se regardant avec étonnement; & plus

(1) Il étoit de la maison de Srzeniawa. *Okolski. orb. Polon. Tom. III. pag.* 133. *Vit. Petr. Kmithæ. p.* 1607.

(2) *Id. p.* 1609.

(3) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1494.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

plus par l'effort de la douleur, que par une impreſſion de crainte, gardant un morne ſilence, le (1) plus jeune des Sénateurs, Raphaël Leſzczynski, Palatin de Brzeſcie, ſe leva; & avec une hardieſſe qui paſſeroit ailleurs pour un crime, & que la Pologne eſtime une vertu, il s'adreſſa au Roi & lui demanda, s'il avoit donc oublié à quels hommes il prétendoit commander. „ Nous (2) ſommes Polonois, ajouta-t-il, & les Polonois, „ ſi vous ne les connoiſſez, ſe font „ autant de gloire d'honorer les Rois „ qui reſpectent les loix, que d'abbaiſſer la hauteur de ceux qui les „ mépriſent. Prenez garde, continua-„ t-il, qu'en trahiſſant vos ſermens, „ vous ne nous rendiez les nôtres; „ le Roi votre pere écoutoit nos avis; „ & c'eſt à nous à faire enſorte, „ que déſormais vous vous prêtiez à „ ceux d'une République, dont vous „ paroiſſez ignorer que vous n'êtes „ que le premier citoyen. "

Les Nonces & tout le Sénat ap-

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

plaudirent à cette noble audace ; & le (1) Roi lui-même n'osant la condamner, fut contraint de l'honorer de son suffrage, & de prendre dès ce moment dans l'assemblée un ton plus modeste & plus modéré.

Le vrai motif de ces oppositions étoit d'obliger Auguste à renoncer à la Couronne. Soit que la plupart des Grands ne le crussent pas digne de la porter ; soit qu'il y en eût parmi eux, qui semblables à Tarnowski fussent assez vains pour y prétendre, on parloit ouvertement d'un interregne, & l'on étoit sur le point de le proclamer.

Le Roi connut ce dessein, & ne parut point irrité qu'on s'en prît plustôt à lui qu'à son épouse. Il (2) aimoit mieux vivre avec elle hors du Royaume, que de la perdre & d'y commander. On (3) assûre même, que si l'Evêque de Cracovie ne l'en eût empêché, il auroit abdiqué dans cette même Diette, & qu'il se seroit retiré dans la Lithuanie, en la séparant de

(1) *Ibid.*
(2) *Stan. Orichov. p. 1491.*
(3) *Id. ibid.*

nouveau des autres provinces de l'Etat. SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

La Reine Bonne, mere d'Auguste, agissoit de meilleure foi que le Sénat & les Nonces. Elle (1) n'oublioit rien à la vérité pour les porter à casser le mariage de son fils ; mais elle ne prétendoit pas qu'on le fit descendre du thrône, d'où elle attendoit désormais tout son appui. Peut-être par ses intrigues fut-elle cause qu'on ne songea plus à le déposer, & que le voyant plus résolu que jamais à garder son épouse, on ne s'occupa plus qu'à donner des bornes à son pouvoir.

On chercha en effet (2) à le mettre dans une espéce de servitude, sous la tutelle des Députez qui formoient l'assemblée générale de l'Etat. On trouva bientôt un prétexte à ce nouveau projet. On rappella les conditions auxquelles le Royaume avoit été cédé au nouveau Roi. On dit que son pere lui-même avoit défendu de lui en abandonner le gouvernement,

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 409.*
(2) *Stan. Orichov. ubi suprà. Neugebaver. Hist. Pol. p. 571.*

SIGISMOND-AUGUSTE, 1549. avant qu'il eût joint à la République tous les Etats qui en avoient été aliénez. On l'exhortoit à remplir cet engagement ; & en attendant qu'il y eût satisfait, on se croyoit en droit d'usurper l'autorité qu'il avoit sur ses peuples. Mais c'étoit lui ôter les moyens de la reprendre, puisqu'il ne pouvoit sans cette autorité même reconquérir les biens qui pouvoient la lui mériter.

Ce (1) fût ce que Tarnowski représenta vivement. Le grand nombre de ceux qui aspiroient au thrône lui avoit fait abandonner le dessein d'y monter. Il fit voir la contradiction qu'il y avoit entre reconnoître un Roi & lui ravir sa puissance. Il fit sentir les malheurs inévitables à la République, où il se trouveroit désormais autant de maîtres que d'administrateurs. Il dit que ce qu'on exigeoit du Roi demandoit des circonstances que le temps seul pouvoit faire naître, & qu'il pouvoit aussi ne point amener ; que les bonnes intentions de ce Prince n'auroient donc plus de mérite, dès

(1) *Id. ibid. Stan. Orichov. Annal. p.* 1494.

qu'elles n'auroient point de succès ; & qu'en faisant dépendre d'un événement, dont il n'étoit pas le maître, l'obéissance qu'on lui devoit, c'étoit rétracter le choix qu'on en avoit fait, & se joüer de la fidélité qu'on lui avoit jurée. SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

Ce (1) discours ne fut goûté que du Roi, qui trouvant sur le champ dans son désespoir une force nouvelle, revendiqua ses droits avec encore plus de hauteur, que n'en affectoient ceux qui osoient les méconnoître. Une noble fierté pouvoit seule calmer la fureur de ses sujets. La craindre, ou la flatter, c'étoit l'augmenter : la braver, c'étoit le seul moyen de l'éteindre.

Aussi malgré les (2) efforts de Pierre Kmitha, qui par des raisonnemens assez spécieux essaya de détruire les sages réflexions de Tarnowski, Auguste déclara hautement, & d'un ton de maître, que pour prévenir les désordres qu'il voyoit prêts à éclore dans l'Etat, il prétendoit y exercer

(1) *Id. p.* 1495.
(2) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

ses fonctions dans toute la rigueur des loix qui les avoient prescrites ; que c'étoit en vain qu'on espéroit qu'il s'endormît sur le thrône, ou qu'il n'y fût que simple spectateur de la témérité de la République, en attendant qu'elle en eût détruit les fondemens ; qu'il maintiendroit jusqu'à la mort l'empire qu'il avoit sur elle ; qu'il le tenoit de la Providence, autant que des suffrages de la nation ; que Dieu qui l'avoit choisi lui imposoit des devoirs qu'il ne pouvoit remplir qu'en refusant de se prêter aux préjugez de ses peuples ; qu'en un mot il vouloit regner, & de façon à leur apprendre à lui obéir comme à leur chef, s'ils n'étoient résolus, comme membres subordonnez, à concourir avec lui à la gloire qu'il vouloit acquérir, & au bien qu'il avoit dessein de leur faire.

Dans (1) l'instant même il fit annoncer par un héraut l'ouverture du Tribunal, où les Rois rendoient alors eux-mêmes la justice. Le Sénat (2) & les Députez frémirent de colere. Quel-

(1) *Ibid. lin. ult.*
(2) *Id. pag.* 1486.

ques-uns oserent éclater. Le Roi par des regards pleins d'indignation acheva d'étouffer ces derniers efforts de licence. SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

Le jour de la séance arrivé, il s'y rendit accompagné du Sénat & des Nonces. Pierre Kmitha portoit le bâton de Maréchal devant lui, selon les fonctions de sa charge. Dès que tout le monde fut assis, & qu'il eut ordonné selon l'usage, qu'on fit silence, il s'adressa au Roi, & avec une sorte de respect trop affecté pour être sincere, il demanda qu'il lui fût permis de ne point assister à des jugemens qu'il croyoit sans force & sans vigueur, dès qu'ils n'étoient point autorisez par la République. Il (1) remit aussitôt le bâton, & ayant salué le Roi, il sortit de l'assemblée.

Ce triste exemple ranima l'audace d'une foule d'esprits médiocres, que la crainte commençoit à retenir dans le devoir. Devenus en apparence plus hardis que Kmitha, les (2) Sénateurs & les Députez se retirerent précipi-

(1) *Id. ibid. Neugebauer. p. 571.*
(2) *Ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

tamment, & partirent le jour même de Petrikow, sans attendre la fin de la Diette, dont le temps n'étoit point expiré, & qu'aucun d'entre eux ne s'étoit encore avisé de rompre. Il ne resta auprès du Roi que l'Evêque de Cracovie & le Grand-Général Tarnowski, avec lesquels ce Prince discuta les causes des particuliers aussi tranquillement, que si animé par la présence du Sénat & de l'ordre Equestre, il n'eût été occupé qu'à leur faire approuver la justice de ses arrêts.

Ce qui importoit le plus, c'étoit d'empêcher la rebellion de s'étendre dans le Royaume, où sur le rapport des Nonces qui retournoient dans leurs Palatinats, elle ne pouvoit manquer de faire des progrès, qu'il n'eût plus été possible d'arrêter ni par la douceur, ni par la force. Ce (1) fut ce qui porta Auguste à publier sur le champ des Universaux, où découvrant les motifs de la plupart des Grands, qui ne cherchoient à troubler

(1) *Id. pag. 572. Stan. Orichov. Annal. ubi suprà. Pastor. ab. Hirtenberg. Flor. Polon. p. 210.*

l'Etat,

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549.

l'Etat, que pour augmenter leur puiſſance ; il rappelloit tous les prétextes dont ils s'étoient ſervis pour venir à bout de leur injuſte deſſein.

,, En vain, diſoit-il, ont-ils prétendu le cacher ſous les dehors d'un ,, zéle extrême pour mes intérêts, pour ,, l'honneur de ma couronne, pour le ,, bien de l'Etat ; ils n'étoient guères ,, plus touchez de mon mariage qu'ils ,, déſapprouvoient, que je ne l'étois ,, moi-même des reproches qu'ils o- ,, ſoient m'en faire. Une épouſe du ,, rang de la Nobleſſe eſt-elle donc ,, capable de deshonorer un thrône ,, qui dépend de cette même Nobleſſe ,, qui le donne, & que rien n'empê- ,, che d'y aſpirer ? Déconcertez par ,, ma fermeté, ils ſe ſont vûs forcez ,, de dévoiler toute l'horreur de leurs ,, intrigues. Ils m'ont diſputé mon ,, pouvoir dans le temps même qu'ils ,, me reconnoiſſoient pour leur maî- ,, tre. Ils m'appelloient leur Roi, & ils ,, vouloient regner à ma place. "

Il continuoit à s'adreſſer à tous les membres de l'Etat, & les prioit de décider, ſi c'étoit à lui, ou à une poignée de rebelles qu'ils vouloient

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549. obéir. Il leur remettoit devant les yeux les fermens qu'ils avoient faits, & leur témoignoit autant de confiance en leur sagesse, qu'il leur promettoit de ménagemens pour leur liberté, & de zéle pour la patrie.

Ces Universaux firent peu d'impression dans les Provinces. Ils ne servirent qu'à aigrir davantage les conjurez. Il falloit que la nation, humiliée par quelque revers, sentît le malheur des troubles qui l'agitoient; & qu'éprouvant la difficulté de se gouverner elle-même, elle ne doutât plus du besoin qu'elle avoit de se réunir à son chef.

Les Tartares lui donnerent cette leçon utile. Informez (1) que la derniere Diette, occupée de ses dissensions, n'avoit pourvu ni à l'augmentation, ni à la subsistance de l'armée, ils résolurent de faire une incursion dans l'Etat. Ils parurent bientôt sur les frontieres de la Russie, où ils ne trouverent d'autres obstacles, que les vains efforts de quelques Seigneurs

(1) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1500. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 574.

des environs, qui en retardant leur marche, ne firent que les rendre plus féroces & plus hardis.

Le Prince Conſtantin Wieſniowiecki, contraint de fuir devant eux, s'étoit retiré avec ſon épouſe & quelques payſans dans ſon château de Peredmirki. Les Barbares le forcerent de ſe rendre, & ne tinrent aucun des articles de ſa capitulation. A peine arrivé dans leur camp, il fut chargé de chaînes. Le ſort de la Princeſſe fut encore plus cruel. L'or qu'elle avoit pris ſur elle pour les contenir par ſes préſens, irrita leur avarice, & ne la ſauva point de leurs brutalitez.

Tarnowski (1) étoit alors à Sendomir. Il ramaſſa tout ce qu'il put de Nobles, de ſoldats, de ſujets de ſes terres & de celles de ſes amis, & tout vieux qu'il étoit, toute foible qu'étoit ſa troupe, il la mena aux ennemis. Il les rencontra près de Tarnopol, dans le Palatinat de Podolie, & il ne balança pas d'en venir aux mains avec eux. Ses ſuccès firent plus

(1) *Stan. Orichov. p.* 1501.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1549. grands qu'il ne l'espéroit. S'il ne les défit entierement, il les empêcha du moins de pénétrer plus avant dans le Royaume, & leur fit craindre de séjourner plus long-temps dans les terres qu'ils comptoient de dévaster à loisir.

1550. Quels que fussent les maux dont cet habile Général venoit de garantir la Patrie ; on ne fut long-temps occupé que de ceux que l'on venoit d'essuyer ; & on les imputa au Roi, comme s'il eût été le seul auteur des divisions qui avoient empêché de pourvoir à la sûreté de la République. Des (1) cris confus s'éleverent tout-à-coup du fond de toutes les Provinces. Elles demanderent une nouvelle Diette, sans songer qu'elle étoit plus capable d'augmenter les troubles que de les assoupir. Auguste (2) en connut les dangers, & ne consentit à l'indiquer, que (3) lorsqu'il vit le Primat sur le point de la convoquer lui-même.

(1) *Id. pag.* 1504.
(2) *Id. ibid. & p.* 1501.
(3) *Id. pag.* 1502. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 574.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1550.

Tout y annonçoit un soulevement général. On se souvenoit des Universaux, dans lesquels le Roi s'étoit plaint des dissensions de la derniere assemblée; & il n'y avoit pas lieu de douter, que ces lettres circulaires, où la passion avoit éclaté malgré la politique, ne fussent employées à donner plus de poids aux accusations qu'on avoit déja intentées contre Auguste, & qu'on avoit dessein de renouveller.

Ce (1) fut aussi par une violente déclamation contre ces mêmes lettres, que le Primat commença à opiner dans le Sénat. Il (2) dit au Roi, qu'après avoir négligé de prévenir les maux de la nation, on ne se seroit point attendu qu'il eût osé la diffamer par des écrits, déja répandus dans toutes les Cours voisines; que la prudence & la douceur étoient les seules armes qu'il auroit dû employer contre la sage obstination des Sénateurs & des Nonces; & qu'il devoit au

(1) *Id. ibid. Stan. Orichov. Annal. p.* 1503. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 212.

(2) *Stan. Orichov. ubi suprà.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1550.

pluftôt réparer leur honneur, en témoignant pour eux autant d'eftime & d'affection qu'ils méritoient de politeffe & d'égards dans tout ce qui concernoit la police du Royaume.

Quelque intérêt qu'eût le Roi de juftifier fes Univerfaux, il crut fe dégrader, s'il effayoit de les défendre. Il craignit même de plus grandes clameurs, qu'ils n'en avoient excitées. Mais heureux en reffources, il entrevit un moyen d'étouffer tout d'un coup jufqu'aux reproches les plus outrageans qu'on lui préparoit.

Il feignit d'approuver le zéle du Primat, qui venoit d'entraîner tous les fuffrages de la multitude. Il dit que l'Etat, qu'il vouloit bien fervir au gré de fes peuples, ne reprendroit jamais fa fplendeur, fi lui-même & tous fes fujets ne travailloient de concert au rétabliffement des loix anciennes. Parmi (1) plufieurs de ces loix, qu'il lui importoit de faire revivre, & quelques-unes qu'il eût trop rifqué de remettre en vigueur, il fit

(1) *Kojalowicz. Hift. Lituan. p.* 414. *Stan. Orichou. Annal. p.* 1507. *Neugebaver. Hift. Pol. p.* 575.

mention de celle qui défendoit de joüir à la fois de plusieurs dignitez, & de posséder en même-temps plusieurs (1)

SIGISM. AUGUS. 1550

(1) Les Staroſties ne différent point de ce qu'on appelle ailleurs des Gouvernemens. *Mém. pour ſervir au Dr. Publ. de Pologne, traduit de Lengniſch par Formey.* §. *XII. pag.* 72. *Cromer. de ſitu Pol. & gente Pol. pag.* 509. *edit. Col. Agripp. ann.* 1589. Elles font partie des Domaines, qui appartenoient autrefois aux Rois de Pologne, & qu'ils céderent volontairement aux Gentilshommes, pour les aider à ſoutenir les frais des expéditions militaires. *Chriſt. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. II. Cap. IX. pag.* 875. Les Rois ſe réſerverent ſeulement le droit d'y nommer, & les chargerent chacune d'un impôt, qui fait la quatriéme partie du revenu de ces terres, & qui pour cela même eſt appellé *Quarta.* Cet impôt ſert à l'entretien d'un certain nombre de cavaliers, appellez *Quartuaires,* & qui ſont établis pour veiller à la ſûreté des frontieres de la Podolie contre les Tartares. Leur camp a toujours été la meilleure école pour la jeuneſſe Polonoiſe, qui veut s'inſtruire à la guerre. *Paul. Piaſec. Chronic. p.* 52. *Mém. de Lengniſch.* §. *LIII. pag.* 226. 227. *Alb. Kojalowicz. Hiſt. Lituan. pag.* 458. *Chriſt. Hartknoch. Lib. II. Cap. VIII. pag.* 837. *& ſeqq.* Les revenus des Staroſties différent du plus au moins, & il y en a avec juriſdiction, & d'autres ſans juriſdiction. Dans les premieres, appellées en Latin *Caſ-*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1550. Staroſties. Il (1) repréſenta qu'une infinité de Nobles, gens de mérite & pleins d'honneur, traînoient de triſtes

---

trenſes, les Staroſtes exercent la juſtice ſur certains diſtricts. *Id. Lib. II. Cap. IV. p.* 540. 542. *Mém. de Lengniſch. §. XII. pag.* 73. Mais ils ne peuvent pas connoître indifféremment de toutes les cauſes. *Chriſt. Hartknoch. Lib. II. Cap. VII. pag.* 735. *& ſeqq. Cromer. de ſit. & Gent. Pol. pag.* 517. Outre les Staroſties on compte auſſi parmi les biens Royaux les *Tenutes*, qui ſont moindres que les Staroſties, & qui ne comprennent ni villes, ni châteaux, & conſiſtent ſeulement en un, ou deux villages. *Lengn. ubi ſuprà.* Ceux qui en jouiſſent ſont appellez *Tenutaires*, mais la pluſpart regardent comme un deſhonneur de les poſſéder ſous ce titre; & pour contenter leur orgueil, on donne communément à ces biens le nom de Staroſties. *Id. p.* 72. *Cromer. de ſitu Pol. & Gent. Pol. p.* 510. On comprend encore ſous le titre des biens Royaux, ceux que les Polonois appellent *Advocaties*. Ils ſont moindres pour l'ordinaire que les deux autres, quoiqu'il y en ait qui rapportent plus que les Tenutes. *Lengn. §. XIII. pag.* 78. *Chriſt. Hartknoch. Lib. II. Cap. II. pag.* 409. Tous ces biens, que le Roi ne peut garder pour lui-même, ſont appellez par les Polonois, *Panis benè meritorum*, & ne doivent ſe donner qu'à ceux qui ont bien ſervi l'Etat. *Lengn. pag.* 72.

(1) *Kojalowicz. Hiſt. Lituan. p.* 414.

jours dans une indigente oisiveté, tandis que les Grands de la nation, esprits vains & plus dangereux qu'utiles, envahissoient tous les biens & tous les emplois, & ne s'en servoient que pour écraser le reste des sujets par une fastueuse audace, & s'arroger tous les priviléges de la liberté.

Ce discours qu'une adroite politique avoit amené comme sans dessein, fit sur le champ toute l'impression que le Roi s'en étoit promise. La plufpart des membres de la Diette, en réfléchissant sur leur misere, sentirent réveiller leur ambition. Ceux qui méritoient le moins des distinctions dans la République, s'imaginerent pouvoir prétendre à tous les postes où ils n'avoient osé aspirer; ils demanderent hautement qu'on rétablît la loi qu'Auguste avoit rappellée.

Sans doute la Pologne eût été plus heureuse, si les biens & les emplois également partagez, n'eussent plus été usurpez par le crédit, ou par l'intrigue. Les services n'auroient plus eu besoin que d'eux-mêmes pour être récompensez; & la vertu seroit rentrée dans ses droits, en joüissant des graces

SIGISMOND-AUGUSTE. 1550.

& des honneurs, qui ne ſont faits que pour elle. Mais ce projet qui n'eut jamais lieu dans le monde, n'avoit été formé par Auguſte, que pour diviſer les membres de la Diette, & les détourner du deſſein qu'ils avoient de reſtreindre ſon pouvoir, ou de l'obliger à deſcendre du thrône.

Il vit bientôt une faction dévoüée à ſes intérêts, prête à s'élever contre ceux qui les croyoient oppoſez au bien du Royaume. Animée tout-à-coup par les murmures des Grands, elle leur fit appercevoir toutes les reſſources d'une multitude irritée, quand ſes menaces n'ont pû ſervir à la faire reſpecter. Aux éloges du Prince ſe mêloient à chaque inſtant des imprécations affreuſes contre la pluralité des dignitez. C'en étoit plus qu'il n'en falloit pour faire plier la hauteur des chefs de la nation. Ils (1) ſe hâterent de regagner les bonnes graces d'Auguſte, lui déféreren tout le pouvoir qu'ils lui refuſoient, offrirent de rendre leurs hommages à la Reine, & demanderent eux-mêmes, que l'on

(1) *Id. ibid.*

ne différât point la cérémonie de son couronnement. SIGISMOND-AUGUSTE. 1550.

Un essai de politique si heureux servit à dévoiler le caractere du jeune Prince. On put voir dès-lors, qu'habile à démêler les inclinations, à flatter les goûts, à manier les passions de ses peuples, il pourroit les conduire à son gré, pourvû qu'avec la fermeté nécessaire dans ses desseins, il évitât la précipitation, le seul défaut qu'il eût à craindre de l'ardeur de son naturel, & de la confiance que devoient lui donner les ressources de son génie. Celles-ci parurent sur-tout, lorsqu'après s'être servi des Députez pour réduire les Grands & les soumettre, il les fit résoudre à ne plus poursuivre le partage des dignitez; & lorsqu'après qu'ils eurent cessé de le prétendre, il tint toujours les Grands dans la crainte que ces Députez n'eussent encore dessein de le demander.

La Diette ne fut pas plustôt finie, que (1) le Roi indiqua le jour du cou-

(1) *Id. p.* 415.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1550.

ronnement de la Reine. Pierre (1) Kmitha fut un des premiers à s'y rendre. Le Primat lui-même (2) en fit la cérémonie, & tous les Grands y assisterent, à la réserve de Jean (3) Tenczyn, Palatin de Sendomir, & André (4) Gorka, Castellan de Posnanie. Ces deux Sénateurs plus opiniâtres peut-être que décidez dans leurs sentimens, déploroient la lâcheté de leurs freres, les traitoient de prévaricateurs ; & comme ils sçavoient qu'approuver ou ménager des traîtres, c'est l'être en effet, ils ne cessoient d'accabler de reproches tous ceux qui n'avoient pas le courage de les imiter.

Un éclat si vif ne pouvoit servir qu'à mieux faire sentir à Auguste le prix de la complaisance que lui marquoient tous les autres membres de l'Etat. Aussi (5) jamais joie ne fut égale à celle qu'il fit paroître, lorsqu'il

(1) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1513.
(2) *Id. p.* 1514. *Neugebav. Hist. Pol. p.* 576.
(3) *Stan. Orichov. p.* 1513.
(4) *Id. p.* 1534.
(5) *Id. p.* 1512.

les vit rendre hommage à la Reine ; & sur-tout, lorsque sa (1) mere entraînée par leur exemple vint se présenter à elle, & lui demander son amitié, avec moins de contrainte qu'on ne l'attendoit de la fierté de son caractere. Bonne n'eut besoin pour sa justification, que du regret qu'elle témoignoit de lui avoir si opiniâtrément refusé son estime. Elle reconnut avec joie, que si cette Princesse avoit sacrifié quelques vertus à son ambition, elle avoit toutes celles qui honorent le thrône. C'étoit l'idée qu'en avoit déja la nation. On lui reconnoissoit un mérite d'autant moins incertain, qu'il n'étoit point acquis. Naturellement bienfaisante & modeste, elle ne se souvenoit de l'élévation de son rang, que lorsqu'il s'agissoit de faire de largesses ; & la récompense qu'elle en attendoit étoit le seul plaisir qu'elle avoit à les faire.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1550.

Des sentimens si nobles devenoient de jour en jour plus utiles au Roi. Ils lui apprenoient que plus la libéralité se répand, plus elle attire d'homma- 1551.

(1) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1551.

ges, & qu'elle est d'ailleurs un des premiers devoirs de la royauté. Auguste profitoit de ces leçons ; mais elles durerent trop peu pour achever de le convaincre de l'obligation où il étoit de faire des heureux. La (1) Reine mourut six mois après son couronnement ; & laissa les Polonois d'autant plus affligez de sa perte, qu'ils ne pouvoient oublier ses bontez, ni le tort qu'ils s'étoient fait à eux-mêmes en la privant si long-temps, par leur opposition à son mariage, du pouvoir qu'elle n'avoit employé que pour se faire aimer.

---

(1) *Id. p.* 1514. *Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 415. *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 578. Le bruit courut que des ennemis secrets de la maison des Radziwil avoient fait empoisonner cette Princesse par le ministere d'un Médecin Italien. On ne pouvoit pas raisonnablement ajouter foi à cette calomnie. La Reine étoit morte d'un cancer rebelle à tous les remédes. *Stan. Orichov. loc. cit. & pag.* 1532. Mais il est peu de Princes, dont la mort imprévuë ne donne lieu à de pareils soupçons : & tel est le génie de la plupart des hommes ; ce qui comporte le plus de noirceur & de malice, c'est toujours ce qu'ils ont le plus de penchant à se persuader.

Quelque (1) grande que fût la douleur d'Auguste, elle éclata moins que celle de ses sujets. L'Etat exigeoit alors de nouveaux soins. Le Roi fut contraint de s'y livrer, & de ne chercher sa consolation, que dans les pénibles fonctions du thrône. Reméde infaillible; mais propre uniquement aux grands Princes, les seuls d'ordinaire qui ayent le courage d'en user. SIGISMOND-AUGUSTE. 1551.

Les opinions de Luther, déja (2) repanduës dans le Royaume, y avoient fait naître une foule d'autres erreurs. Ainsi qu'une eau débordée qui s'ouvre autant de chemins, que sa rapidité lui fait trouver de nouvelles pentes : l'hérésie ne connoissant plus les bornes que lui préscrivoit une sage autorité, s'étoit partagée en diverses sectes, suivant les passions ou les intérêts de ceux qu'elle avoit séduits.

On (3) comptoit déja dans la na-

(1) *Kojalowicz. Ibid.*

(2) *Andr. Wengersc. Hist. Eccles. Slavon. Lib. I. Cap. VIII. pag. 74.*

(3) *Id. p. 75.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1551.

tion, & en nombre presque égal, des Zuingliens, des Calvinistes, des Mélanchthoniens, & un reste de ces Hussites, qui se disant les peres de ces derniers ennemis de la foi, s'estimoient trop heureux, que quelqu'un d'entre eux voulût (1) bien adopter leur doctrine.

La (2) pluspart des Sénateurs, croyant les fondemens de l'Eglise ébranlés, avoient abjuré ses anciens

(1) Cette adoption fut faite dans un Synode général, le premier de cette espéce qui eût été convoqué en Pologne par les Novateurs. Il se tint à Koschmin, près de Kalisch, l'an 1555. & dura depuis le 24. Août jusqu'au 2. Septembre. La confession de foi des Hussites, alors appellez freres Bohémes, *Id. Cap. VIII. pag.* 29. 30. leurs rits, leur discipline, leurs cantiques, tous leurs écrits y furent approuvez; & dès ce moment les Polonois réformez ne regarderent ces anciens Sectaires, que comme faisant un même corps & une même Eglise avec eux. *Id. Cap. XIII. pag.* 76. 77. Calvin ayant appris cette union, en félicita les Polonois, dans une lettre qu'il écrivit à ce dessein à Stanislas Craninski. *Ibid. Joan. Calvin. Epist. pag.* 106. *edit. Amstelod.* 1667.

(2) *Paul. Piasec. Chron. p.* 48. *Andr. Wengersc. Hist. Eccl. Slav. p.* 80. 81.

dogmes,

dogmes, & plusieurs (1) Prêtres, SIGISMOND-AUGUSTE. 1551.

(1) De ce nombre étoient Jean Cosmin & Laurens Prasnicki, Prédicateurs du Roi. *Id. Lib. I. Cap. XV. pag.* 124. *& Lib. II. Cap. XIII. pag.* 212. *& Lib. III. Cap. XIII. pag.* 381. 382. *Vid. Stan. Sarnic. Descript. Polon. ad verb. Garka. pag.* 1900. *Hist. Reformat. Pol. Stan. Lubienec. Lib. I. Cap. V. pag.* 16. 21. François Lismanini, né dans l'isle de Corfou, Confesseur de la Reine Bonne. *Id. pag.* 18. 36. 37. Auguste qui lui marquoit beaucoup de confiance, se plaisoit à l'entendre discourir sur la croyance des Novateurs. Desirant la mieux connoître, il envoya Lismanini en Suisse, avec ordre d'en rapporter un détail exact. Il attendit long-temps en vain ce Député, qui ayant achevé de renoncer à la foi de ses peres, s'arrêta à Généve, s'y établit & s'y maria. *Wengersc. Lib. I. Cap. XV. pag.* 124. 126. 127. *Vid. præcip. Relig. Evang. in Pol. fata. Frider. Kautz. pag.* 30. 31. *Hist. Reform. Polon. Stan. Lubienec. Lib. II. Cap. II. p.* 49. *& seqq.* On comptoit encore parmi ces Prêtres apostats Adam Direwicki, Chanoine de Cracovie. *Wengersc. pag.* 124. Stanislas Lutomirski de la maison de Iastrzembiec. *Okolski. orb. Pol. Tom. I. pag.* 324. qui fut fait Surintendant de toutes les Eglises réformées de la petite Pologne. *Wengersc. Lib. III. Cap. XV. pag.* 412. & plusieurs autres qu'il seroit trop long & inutile de nommer. *Id. Lib. I. Cap. XVI. p.* 146. *& Lib. III. Cap. XV. pag.* 425. *Simon. Starovolsc. Pol. script. pag.* 143. 148.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1551.

des (*) Evêques mêmes, qui au-

Stan. Orichov. Annal. pag. 1518. Paul. Piasec. Chron. pag. 49. Le plus distingué étoit Jean Laski, de la maison de Korab. Okolski. orb. Pol. Tom. I. pag. 419. Il fut d'abord Prévôt du Chapitre de Gnesne & de celui de Lencici, & nommé peu de temps après à l'Evêché de Vesprin dans la basse Hongrie, qu'il n'accepta point, non plus que celui de Cujavie qui lui fut offert par Sigismond I. Etant passé dans les pays étrangers, il fut fait Ministre d'Embden dans l'Oost-Frise, d'où après un séjour de dix ans, il passa en Angleterre, où il fut appellé par le Roi Edouard, à qui Crammer, Archevêque de Cantorberi, l'avoit fait connoître. Ce Prince le fit Surintendant de l'Église fondée à Londres pour les Réformez étrangers. Edouard étant mort, Jean Laski erra quelque temps avec sa femme & ses enfans, fut mal reçu en Dannemarck & en Saxe, s'arrêta dans la Frise Orientale, passa ensuite à Francfort sur le Mein, & après vingt ans d'absence, prit enfin la résolution d'aller finir ses jours dans son pays. Vid. Epist. Calvin. pag. 120. Utenhov. Calvino. Il y présida à plusieurs Synodes, & mourut trois ans après. Wengers. Lib. III. Cap. XV. pag. 409. Præcip. Relig. Evang. fata. pag. 81. & seqq. Hist. Reform. Pol. Stan. Lubienec. Lib. I. Cap. V. pag. 16. & Lib. II. Cap. IV. pag. 64. Voyez sa lettre au Roi Auguste, du 28. Décembre 1556. Ibid. pag. 79. Il avoit vécu dans une étroite liaison avec Erasme, comme il paroît par

roient dû les soutenir, du moins par

les lettres que ce sçavant homme lui écrivoit. *Erasm. Roterod. Epist. Lib. XVIII. Ep.* 26. *pag.* 794. *Londini* 1642. & *Lib. XIX. Ep.* 13. *pag.* 829. & *Ep.* 74. *pag.* 894. Voyez aussi une lettre à la Reine de Navarre. *Lib. XX. Ep.* 11. *pag.* 970. Une autre à Jean-Baptiste Egnace. *Lib. XVIII. Ep.* 10. *pag.* 779. & le testament d'Erasme, qui se trouve au commencement du recueil de ses lettres.

(*) J'en citerai seulement quelques-uns. Titelman, Evêque de Culm, & puis Evêque de Varmie, prévenu d'une tendre affection pour Erasme, avoit épousé toutes ses opinions. *Paul. Piasec. Chron. pag.* 49. Jean Drojowski, Evêque de Cujavie, déclara à l'article de la mort, qu'il préféroit les sentimens des Réformez à ceux des Catholiques. *Wengers. Lib. I. Cap. XIII. pag.* 79. *Piasec. ubi suprà.* Jacques Uchanski, aussi Evêque de Cujavie, & ensuite Archevêque de Gnesne, étoit en commerce de lettres avec Calvin. *Epist. Calv. pag.* 149. *Utenhov. Calv.* & parloit insolemment du Pape. Il fit tous ses efforts pour empêcher le Concile de Trente d'être reçu dans la nation. *Piasec. loc. cit. Wengers. pag.* 80. *Vid. Utenhov. Ep. ad Calv. d.* 24. *Jan.* 1559. *Hist. Reform. Pol. Lib. I. Cap. V. pag.* 20. Leonard, Evêque de Kamieniecz, approuvoit hautement les écrits de Luther. *Wengers. ibid.* & un Evêque de Kiovie, de la maison de Pac, embrassa ouvertement la secte de cet Hérésiarque. *Id. pag.* 81.

SIGISMOND-AUGUSTE, 1551. intérêt, les condamnoient ouvertement par libertinage. Après (1) de violentes déclamations contre le célibat, qui ne les gênoit qu'autant qu'ils ne pouvoient le violer sans scandale, ils (2) s'étoient mariez à la face de la République; & les (3)

---

(1) *Id. p.* 80. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 578.

(2) Orichowski, Chanoine de Przemyslie, fut de ce nombre. C'est l'Auteur même des Annales, que j'ai souvent occasion de citer. Il épousa publiquement une fille de condition, nommée Magdelaine Chelmska. C'est lui-même qui raconte son mariage. *Annal. pag.* 1509. 1512. 1522. On assure que le Pape, à la sollicitation de Samuël Maciciowski, Evêque de Cracovie, lui permit de garder sa femme. Ce fut peut-être ce qui occasionna quelque temps après son retour à l'Eglise. *Piasec. Annal. pag.* 50. *Sim. Starovolf. script. Pol. pag.* 139. *Wengers. Lib. I. Cap. XIII. pag.* 80. On peut voir de pareils mariages dans ce dernier Auteur. *Lib. II. Cap. XIII. pag.* 209. *Hist. Reform. Pol. Lib. I. Cap. V. pag.* 34. *& Lib. II. Cap. IV. pag.* 62. Anciennement toutefois les Chanoines & les Prêtres étoient mariez en Pologne. Cet abus dura jusques en l'an 1195. *Stan. Sarnic. Annal. Pol. Lib. VI. Cap. XV. pag.* 1079. *Hist. Eccles. Sclavon. Lib. I. Cap. II. pag.* 12.

(3) Il étoit bien vrai que la plupart de ces Evêques étendoient trop leur autorité. Cu-

Diettes disputoient aux Evêques qui étoient restez Catholiques, le droit de réprimer un si honteux déreglement.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1551.

---

rosvancy, Evêque de Cujavie, avoit fait brûler vif un Prêtre, nommé Adam, parce qu'il avoit communié des laïques sous les deux espéces. *Wengers. Lib. I. Cap. XIII. pag.* 73. *& Lib. II. Cap. XIII. pag.* 206. Une Dame, nommée Catherine, épouse de Melchior Zalaffowski, avoit aussi été brûlée vive par sentence de l'Evêque de Cracovie, Pierre Gamrat, à cause qu'elle ne croyoit pas la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Euchariftie. *Id. pag.* 207. *Hist. Reform. Pol. Lib. I. Cap. V. pag.* 17. D'autres Polonois de la premiere distinction avoient été excommuniez, privez de leurs biens & de leurs charges, & bannis de l'Etat. Tels étoient un Stadnicki, condamné de la sorte par Jean Dziaduski, Evêque de Przemyslie. *Stan. Orichov. Annal. pag.* 1528. *Wengers. Lib. II. Cap. XIII. pag.* 211. Un Ostrorog & un Lasinski, condamnez de même par l'Archevêque de Gnesne, Dzierzgowski. *Id. ibid. & Orichov. pag.* 1531. Un Krupka Przeclawski, proscrit pareillement par André Zebrzydowski, Evêque de Cracovie. *Id. pag.* 1530. *Wengers. ubi suprà. Paul. Piasec. Chronic. p.* 50. *Hist. Reform. Pol. Lib. I. Cap. V. pag.* 22. *& Lib. II. Cap. III. p.* 50. *Vid. p.* 54. *Neugebaver. Hist. Pol. Lib. VIII. pag.* 579. 580.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

Ce fut ce qui arriva à celle de Petrikow, que le Roi n'avoit assemblée, que pour prévenir les malheurs qui menaçoient les frontieres de l'Etat. L'esprit des nouvelles sectes y éclata dès le premier jour avec tant de hardiesse & d'indécence, qu'il fut aisé de prévoir les troubles qu'elles devoient y exciter. Raphaël Leszczynski, qui (1) peu auparavant s'étoit démis du Palatinat de Brzescie, pour suivre plus librement les sentimens des Novateurs, fut (2) le pre-

(1) *Wengers. Lib. I. Cap. XV. pag.* 79.

(2) Il avoit puisé dès ses jeunes ans la nouvelle doctrine à Goldberg en Silésie, dans l'école de Valentin Trocendorff, qui enseignoit celle de Mélanchton. *Id. ibid.* Un de ses oncles, nommé Raphaël, étant Evêque de Plocsk, après avoir occupé quelque temps le siége de Przemyslie, avoit armé contre les nouvelles erreurs tout le zéle du Duc de Mazovie. Ce digne Prélat, qui dans les malheurs communs sembloit prévoir le malheur qui menaçoit sa famille, vit ses efforts inutiles ; trop heureux, si avant que de mourir, il n'eût pas été le témoin de la défection de la plusspart des siens. *Stan. Lubienski. vit. & ser. Episc. Plocens. pag.* 370. *Nicol. Zalaskowski. jus. Regn. Pol. Tom. I. pag.* 43. 44.

mier à les professer hautement en présence de tous les Députez de la République. Dans (1) l'Eglise même, où ils s'étoient d'abord assemblez, selon l'usage, il affecta une irrévérence que la bienséance seule eût dû l'empêcher de commettre, & qui venant de sa fierté, le flatta d'autant plus, qu'il fut d'abord suivi de tous ceux qu'il avoit eu dessein d'animer par son exemple. SIGISMOND AUGUSTE. 1552.

Ce fut lui aussi qui chargé par les Nonces d'exprimer leurs sentimens dans la Diette, réfuta le discours que le Grand-Chancelier (2) Ocziesky y avoit fait au nom du Roi, pour engager l'Etat à déclarer la guerre aux Infidéles. Ce qui se passoit en Hongrie

(1) Raphaël Lesczczynski assistant à la Messe solemnelle qu'on a coutume de célébrer le jour de l'ouverture des Diettes, affecta d'y paroître la tête couverte, & toujours debout, sans qu'on pût le résoudre à respecter du moins la présence du Roi, qu'il sembloit vouloir insulter par une vaine ostentation des erreurs qu'il avoit embrassées. *Stan. Orichov. Annal. Lib. V. pag.* 1538. & *pag.* 1548.

(2) Il étoit de la maison de Jastrzembiec. *Okolski. Tom. I. pag.* 325.

SIGISMOND-AUGUSTE, 1552. sembloit exiger qu'on ne les ménageât plus, ou qu'on songeât du moins à se précautionner contre leurs insultes.

Jean Zapoliay n'avoit jamais été tranquille sur le thrône. Ferdinand (1) d'Autriche, Roi de Bohême, ne cessant de le lui disputer, l'avoit (2) mis dans la triste nécessité d'appeller les Turcs à sa défense. Soliman vint à leur tête. Il (3) eut bientôt reconquis Bude sur l'Autrichien qui s'en étoit emparé, & qui fut poursuivi & attaqué jusques dans sa capitale même. On vit alors, pour la premiere fois, les Turcs devant Vienne ; & (4) cette

---

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. Lib. VII. p. 520. Petr. de Rewa. rer. Hungar. Centur. VI. p. 69.*

(2) *Id. p. 70. Paul. Piasec. Chron. p. 43. Neugebaver. ubi suprà. & p. 521.*

(3) *Id. p. 523. Petr. de Rewa. p. 71.* Hist. Othom. par le Pr. Cantimir. *Tom. II. p. 301.*

(4) *Id. pag. 304.* Voyez le détail de ce siége dans *Neugebaver. Hist. Pol. pag. 524.* Il est de l'an 1529. & il dura 23. jours. *Petr. de Rewa. rer. Hungar. p. 72.* Les Turcs disent eux-mêmes que Soliman y perdit 40000. hommes, & que cette perte, qui ne lui valut aucun succès, le porta à prononcer contre ses successeurs la plus grande malédiction, si contre la défense qu'il leur en faisoit, ils entreprenoient de nouveau ce

ville

ville, malgré 20000. hommes, de troupes reglées qui composoient sa garnison, fut en danger de plier sous le joug du Sultan qui l'assiégeoit en personne. SIGISMOND-AUGUSTE. 1551.

Cependant les deux Rois étant exposez l'un & l'autre à l'oppression d'un tyran qui ne cherchoit qu'à profiter de leurs querelles, songerent (1) sérieusement à s'accorder, & réunirent tous leurs efforts contre les Barbares. Ils ne firent qu'exciter davantage la féroce ambition de Soliman. Le partage qu'ils (2) s'étoient fait de la Hongrie, la lui rendoit plus aisée à conquérir.

Zapoliay (3) étant mort, ne laissant qu'un fils en très-bas âge, & (4) les Allemands recommençant leurs hosti-

---

même siége. De-là vient qu'ils attribuent à cette imprécation la défaite qu'ils essuyerent devant Vienne en 1683. *Hist. Othom. par le Pr. Cantimir. Tom. II. p. 385. 386.*

(1) *Petr. de Rewa. rer. Hungar. p. 75. Paul. Piasec. Chron. p. 44.*

(2) *Neugebaver. Hist. Pol. p. 546. Petr. de Rewa. p. 77.*

(3) *Id. Ibid.*

(4) *Id. p. 78. Neugebaver. p. 550. Paul. Piasec. loc. cit.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

litez pour enlever la couronne au jeune Prince, les (1) Turcs, sous prétexte de défendre ses droits, revinrent en Hongrie, en chasserent Ferdinand, reprirent toutes les places qu'il avoit soumises, & se rendirent maîtres des Provinces mêmes que le Roi Jean s'étoit vû contraint de lui céder. Ce fut en vain que (2) l'Empereur Charles V. ayant convoqué une Diette à Spire & ensuite à Worms, engagea le corps Germanique à donner du secours au Roi son frere ; Soliman (3) ne laissa pas de prendre Gran, Tata, Albe-Royale, Vicegrad, & de porter ses armes jusques dans l'Autriche.

Il étoit temps que les Polonois parussent touchez du malheur d'un Prince encore au berceau, & des outrages faits à la Reine sa mere, qui (4) avoit plus à craindre le protecteur qui

(1) *Id. p.* 45. *Neugebaver. pag.* 552. 554. *Petr. de Rewa. p.* 78. 79. Hist. Othom. par le Pr. Cantimir. *Tom. II. p.* 323. 325.

(2) *Petr. de Rewa. p.* 80.

(3) *Id. p.* 82. *Neugebaver. p.* 560. *& seqq.*

(4) *Stan. Orichov. Annal. Lib. IV. p.* 1536. *Petr. de Rewa. pag.* 79. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 421. *Neugebaver. p.* 555.

s'offroit à la venger, que l'ennemi qui la poursuivoit avec tant d'injustice. Cette (1) Reine étoit la propre sœur d'Auguste, & l'intérêt même de la République devoit engager la Diette à lui donner du secours.

C'étoit ce que le Grand-Chancelier avoit eu ordre de représenter aux Nonces. Il leur avoit fait voir la Reine de Hongrie, exposée jusqu'alors à tout ce qu'une violente usurpation avoit pû lui faire essuyer de plus cruel, à tout ce que la Tyrannie avoit pû d'un autre côté lui faire éprouver de plus funeste. Il leur dit, & (2) il étoit vrai, que cette Princesse étoit venuë se réfugier dans sa Patrie. Il leur demanda si son pays même ne devoit être pour elle qu'un triste lieu d'exil. Il leur apprit que (3) Témes-

(1) *Id. p.* 547. *Piasec. Chron. p.* 44. *Petr. de Rewa. p.* 77.

(2) *Id. p.* 86. *Paul. Piasec. p.* 45. *Neugebav. Hist. Polon. pag.* 584. *Stan. Orichov. Annal. pag.* 1537. 1550. *Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 420.

(3) Hist. Othom. par le Pr. Cantimir. *Tom. II. pag.* 330. *Neugebaver. p.* 586. *Paul. Piasec. Chron. p.* 46. *Petr. de Rewa. Centur. VI. pag.* 87.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

war, la plus forte place de Hongrie, venoit d'être conquise par Soliman; que ce Prince supérieur à toutes les forces de l'Empire, ou les ruinoit sans les combattre, ou ne les combattoit qu'avec succès. » Et pouvons-nous » croire, ajouta-t-il, que déterminé » à tout oser, & plus dangereux par » le bonheur qui le suit, que par sa » témérité même, il n'essaye bientôt » de nous subjuguer? Ne (1) voyons-» nous pas déja, continua-t-il, le » Woiewode de Valaquie, qui ayant » tout nouvellement embrassé sa loi, » vient pour ainsi dire, pressentir nos » forces? Répandu dans la Russie, » où rien ne s'oppose à ses progrès, il » s'est rendu maître de Bracklaw. Lui » faut-il de plus grands exploits pour » réveiller notre courage? «

Quelque important qu'il fût à l'Etat de prendre les armes, ne fût-ce que pour repousser les Valaques & se faire respecter des Turcs, aucun des Nonces, non pas même les Catholiques, n'approuverent ce projet qu'au-

(1) *Stan. Orichov. Annal. Lib. IV. p.* 1533. *& Lib. V. p.* 1538. *Neugebaver. p.* 578. 579.

tant qu'on feroit convenu de réprimer la trop grande puiffance des Evêques, à qui, pour caufe même d'héréfie, il n'appartenoit point de décider de la vie ou de l'honneur des citoyens.

Peut-être la chambre des Députez n'avoit-elle pris cette réfolution, que d'après les idées de Raphaël Lefzczynski, un des plus vifs zélateurs du parti Proteftant, & qui fembloit n'avoir quitté le rang de Sénateur, que pour s'ériger une efpéce de thrône parmi les Nonces, ravis de le voir fe confondre avec eux. Rien n'eft moins fufpect que le mérite dépoüillé de tous les titres qui l'annoncent, ou qui le fuppofent où il n'eft pas. Lefzczynski, fans marquer ni vaine oftentation, ni fauffe modeftie, brilloit plus que jamais par l'étenduë de fon génie, par la grandeur de fes fentimens, par la fierté de fon courage.

Nul autre auffi n'étoit plus propre à porter la parole au nom des Députez. Il paffoit pour le plus grand orateur de fon fiécle. Arrivé dans la chambre du Sénat, il parut touché des malheurs que Oczieski avoit annoncez; mais il fit voir un mal plus

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

pressant, auquel on devoit auparavant apporter du reméde. Il (1) dit que ce n'étoient pas les ennemis du dehors qui étoient le plus à craindre; qu'il en étoit dans l'Etat de plus dangereux, & qu'il falloit songer sérieusement à les détruire. Il désigna d'abord en général ces lâches flatteurs, qui abusant de la confiance du Roi, asservissoient le bien public à leurs intérêts propres. Il montra que rien n'étoit plus injuste que leurs sentimens, rien de si perfide que leur ambition, rien de plus redoutable que leur tyrannie. Il assûra qu'ils en étoient venus à regarder les droits les plus sacrez de la liberté comme des idées de vieux législateurs; & leurs volontez, qu'ils avoient l'art d'insinuer au Roi, comme des loix vivantes & animées.

Il mit au nombre de ces fléaux de la nation, les Evêques, qu'il nomma expressément, & qu'il étonna moins par les reproches qu'il osa leur faire, que par la hardiesse des expressions dont il se servit. Il prétendit qu'éle-

(1) *Stan. Orich. Annal. Lib. V. p.* 1539.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

vez uniquement par la naissance, par la brigue, par la faveur, ils occupoient sans mérite des places dont on n'est jamais plus digne qu'en les refusant. Il les représenta vivans dans la mollesse & le scandale, & n'employans qu'un excès de faste pour faire respecter en eux un ministere d'humilité. „ C'est, dit-il, par leur
„ inapplication & leurs mauvais ex-
„ emples, que la Religion s'est affoi-
„ blie, que le culte est dégénéré, que
„ la pureté de la foi a été souillée de
„ superstitions qui l'ont fait mécon-
„ noître. De-là, ajouta-t-il, l'hor-
„ reur qu'ils ont de tous ceux, qui
„ remontant aux premiers siécles de
„ l'Eglise, y sont allez puiser la con-
„ noissance & la pratique de ses loix.
„ De-là ces proscriptions, ces meur-
„ tres, ces assassinats, ce droit de vie
„ & de mort qu'ils s'arrogent sur des
„ citoyens libres, & qui ne les ont
„ offensez, que parce que les refu-
„ sant pour guides, ils craignent de
„ s'égarer avec eux.

„ C'est donc ainsi, continua-t-il,
„ qu'au lieu d'un chef que la Répu-
„ blique s'est donné, & de qui elle

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

„ attend un bonheur ſolide, il s'en eſt „ élevé pluſieurs dans ſon ſein, qui „ ne travaillent qu'à ſa ruine. Encore „ leur pardonneroit-on, reprit-il, ſi „ les arrêts qu'ils prononcent en Sou- „ verains, étoient les peines des vi- „ ces, & non les châtimens de la „ vertu, ou ce qui eſt le même à leur „ égard, des inſtrumens de leur ven- „ geance.

„ Telle eſt, pourſuivit-il, la bonté „ du Roi; & je ne puis m'empêcher „ de l'admirer, lors même que je ſuis „ forcé d'en blâmer les ſuites. Son „ autorité flotte dans les mains d'une „ ſorte d'adulateurs, ennemis plus „ dangereux que les Turcs & les Va- „ laques. On veut nous armer contre „ ces nations, dans le temps que dans „ la nôtre même nous avons à nous „ garantir de plus grands maux, que „ ceux dont elles nous menacent. Si „ jaloux de la gloire de notre Patrie, „ aucun de nous ne cherche à l'immo- „ ler à ſes paſſions; ſi tous tant que „ nous ſommes, nous nous étudions „ à être tels que nous devons être, „ aucun de nos voiſins n'eſt à redou- „ ter. La vertu tient lieu de toutes

„ choſes ; & d'autant de ſoldats que „ nous ſommes, elle peut faire autant „ de héros. “

S'adreſſant enſuite au Roi, il le pria de pardonner au diſcours d'un citoyen, qui pour marquer davantage le reſpect qu'il ſentoit lui être dû, avoit peut-être paſſé les bornes d'une ingénuité permiſe. „ Soyez notre maî- „ tre, lui dit-il, mais ſoyez le vôtre „ en même-temps. Vous avez tous „ les talens pour nous gouverner avec „ ſageſſe ; n'empruntez rien des vûes „ d'autrui ; n'écoutez que nos loix, „ & ſuivez-les auſſi exactement dans „ l'exercice du pouvoir qu'elles vous „ donnent, que nous ſommes réſolus „ à nous y conformer dans l'obéiſſan- „ ce qu'elles demandent de nous. “

Un diſcours auſſi fort & auſſi hardi ne pouvoit manquer de plaire aux Nonces. Il fut également applaudi des Sénateurs, quoique parſemé de traits, qui marquoient trop de partialité pour la nouvelle doctrine. La chaleur d'un parti n'eſt jamais plus vive, que lorſqu'il eſt nouveau ; & d'ailleurs Leſzczynski étoit trop ouvertement tout ce qu'il étoit, pour pouvoir ſe

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

résoudre à étouffer dans son cœur des sentimens, qu'on ne l'avoit pas chargé de faire connoître.

Jean Tarnowski, Castellan de Cracovie, ne trouvant que de la justice & de la raison dans les motifs alléguez contre le trop grand pouvoir des Evêques, opina fortement à les en dépouiller. Il (1) les défia de produire aucune loi, qui leur ordonnât, ou qui leur permît d'appeller leurs citoyens à leur tribunal pour leur y faire subir des arrêts de mort, ou d'infamie. ,, Et s'il étoit vrai, dit-il, que dans ,, les Décrétales, ou ailleurs, ils pussent trouver de pareilles loix, devrions-nous les reconnoître, dans ,, un Etat qui n'en eut jamais d'autres ,, que celles qu'il veut bien s'imposer ,, à lui-même. Les Evêques, continua-t-il, voudroient donc se mettre au-dessus de nos Rois, à qui il ,, n'est pas permis de faire des loix, ,, même utiles. Nez libres, & en ,, quelque façon indépendans du thrône, nous serons donc soumis à une

(1) *Supplem. ad Orichov. Annal. ex authent. manuscript. Descript.*

„ Puiſſance qui ſe prétendra ſupé- SIGISMOND-
„ rieure au thrône même ; & la Ré- AUGUSTE.
„ publique trouvera dans ſes propres 1552.
„ ſujets des maîtres plus abſolus que
„ ſes Rois, plus deſpotiques qu'elle
„ ne l'eſt elle-même.

„ Au reſte, ajouta-t-il, qu'on ne
„ croye pas qu'en parlant de la ſorte,
„ je veuille favoriſer l'héréſie, & lui
„ ouvrir une porte à l'impunité. Que
„ nos Prélats s'élevent contre ſes
„ dogmes ; mais qu'ils n'employent
„ que les armes qui leur ſont propres :
„ le bon exemple & la perſuaſion ;
„ & ſi ces armes ne ſuffiſent point,
„ qu'ils reclament les nôtres. Au-
„ roient-ils à craindre que la pitié les
„ brisât dans nos mains ? Qu'ils vien-
„ nent donc en faire uſage avec nous ;
„ qu'ils oublient, s'il leur eſt permis,
„ que le caractere de douceur & de
„ paix, dont ils ſont revêtus, leur
„ défend de ſe foüiller du ſang des
„ coupables ; qu'ils les jugent avec
„ nous : nous conſentons à ne pou-
„ voir les condamner ſans eux, ce
„ qui ne les rendra pas moins puiſ-
„ ſans ; & ils ne pourront les con-
„ damner ſans nous, ce qui leur ſera

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

„ d'autant plus favorable, qu'ils ne
„ feront pas les feuls refponfables
„ des jugemens dont on voudroit ap-
„ peller.“

Tarnowski avoit trop à cœur les intérêts de fa nation, pour abandonner fitôt un fujet, le plus important peut-être qu'il eût eu à traiter depuis qu'il étoit à la tête de la République. Je n'ai garde de le fuivre dans tous fes détails. Il apoftropha fouvent les Evêques. Il les flatta. Il les menaça même. Il (1) perfuada enfin tout le Sénat. On (2) y connoiffoit fon zéle pour la Patrie; & que ne peut point la vérité, quand la confiance lui ouvre les cœurs où elle veut s'introduire.

On n'attendoit plus que l'avis du Roi, & l'on ne doutoit pas qu'il ne fût conforme à la délibération du Sénat & des Nonces; mais (3) le Roi, demeurant indécis entre deux partis prefque également puiffans, garda long-temps le filence, & ne le rompit

(1) *Stan. Orichov. Annal. Lib. V. p.* 1543. *Neugebaver. Hift. Pol. Lib. VIII. p.* 583.
(2) *Stan. Orichov. p.* 1539. 1540.
(3) *Id. pag.* 1549.

que pour tâcher de les concilier & les porter à un accommodement, quel qu'il pût être, en attendant, ce qui arrive d'ordinaire, ou que les plaintes des uns finissent par l'habitude à souffrir, ou que l'obstination des autres vînt à cesser par la honte que leur attiroient leurs prétentions injustes. Dans le fonds Auguste eût bien voulu satisfaire les Députez; mais il redoutoit les intrigues & les ressources des Evêques; & il est assez d'usage, même parmi les Souverains, de faire plus pour ceux que l'on craint, que pour ceux que l'on estime.

Celui (1) d'entre ces Prélats à qui on en vouloit le plus, étoit Jean Dziaduski, Evêque de Przemyslie. C'étoit un de ces génies ardens, qui prenant leur emportement pour du courage, croiroient avilir leurs emplois, s'ils ne s'y montroient intraitables, & ne cherchent le plus souvent par leur austere inflexibilité, qu'à couvrir, ou l'insuffisance de leurs talens, ou la difformité de leurs vices. Dzia-

(1) *Id. p. 1541. Neugebauer. ubi suprà.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

duski (1) se piquoit d'être la terreur, ou pour mieux dire, le tyran des novateurs ; & vraisemblablement la haine qu'il leur portoit, faisoit tout son mérite.

Exposé aux invectives des Sénateurs & de la plusspart des Evêques mêmes, qui regardoient son zéle meurtrier comme un des plus forts motifs de la révolte des Nonces, il fut encore en butte aux poursuites d'un (2) Prêtre, qui s'étoit marié publiquement, & (3) qu'il s'étoit vû obligé de dégrader, de bannir & d'excommunier ; mais (4) qu'il avoit condamné sans observer à son égard toutes les formalitez nécessaires. Orichowski, c'étoit le nom de ce Prêtre, sçachant (5) les débats qui s'étoient élevez dans la Diette, vint les augmenter par ses clameurs. Il invoqua les loix de l'Etat, & réduisit les Evêques à la triste alternative, ou de

(1) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1509.

(2) Voyez la page 44. de ce volume, à la note 2.

(3) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1525.

(4) *Id. ibid.*

(5) *Id. p.* 1541.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

l'absoudre tout coupable qu'il étoit, ou de voir casser leur jugement comme contraire aux droits & aux usages de la République.

Il ne restoit qu'à recueillir les voix des deux chambres ; mais les Evêques n'en attendoient que de contraires à leurs prétentions ; & plustôt que de souffrir que la Diette anéantît leur pouvoir, ils (1) annullerent eux-mêmes la sentence de l'Evêque de Przemyslie. Ainsi dérogeant sans pudeur, & même sans raison, à la discipline de l'Eglise, & détruisant de leurs propres mains l'autorité qu'ils s'attribuoient, & qu'ils s'étoient vantez de soutenir aux risques même de leur vie, ils rétablirent un Prêtre marié dans toutes les fonctions de son Ordre, après (2) n'avoir exigé de lui qu'une profession de foi opposée aux sentimens des hérétiques, & une promesse qu'il iroit à Rome pour y faire confirmer son absolution, ou

(1) *Id. p.* 1545.

(2) *Id. ibid. Neugebaver. Hist. Pol. p.* 576. 578. 580. 583. 584. *Vide Supplem. ad Orichov. Annal. ex authent. Mss. Descript.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

pour y renoncer à l'engagement qu'il avoit contracté, si le Pape jugeoit à propos de le rompre.

Telle fut la foiblesse, ou la lâcheté de ces Evêques. Une vaine crainte les fit prévariquer dans une occasion où ils n'avoient fait que suivre les loix qui leur étoient prescrites. Ils ne s'apperçurent point qu'il est quelquefois heureux d'être accusé faussement. Plus fermes & plus hardis, ils auroient pû démontrer le droit qu'ils avoient eu de condamner Orichowski ; & reprochant au Sénat avec une espéce de triomphe sa prévention injuste, lui faire oublier, peut-être même approuver d'autres arrêts plus terribles, où ils n'avoient pas craint de passer les bornes de leur pouvoir.

Quoi qu'il en soit, leur fausse politique leur fut moins utile qu'ils ne l'avoient espéré. Elle ne fit que rendre le Sénat plus intraitable. Ce fut aussi ce qui engagea André Zebrzydowski, Evêque de Cracovie, à prendre la parole & à demander au Roi, s'il ne voyoit pas dans tout ce qui se passoit, qu'on n'en vouloit précisément qu'à l'ancienne Religion de l'Etat & au thrône

thrône même qui ne pouvoit subsister que par elle. » Non, (1) Sire, lui » dit-il, ce n'est point à nos jugemens ; » ce n'est point à nos défauts, ni à » nos vices même, s'il en est parmi » nous, qu'on doit attribuer ce sou- » levement général qui cherche à dé- » grader notre caractere. On ne veut » nous rendre odieux, que pour anéan- » tir la Religion, dont nous sommes » les ministres ; & cette Religion une » fois éteinte, quel respect aura-t-on » pour le thrône, dont elle est le plus » ferme appui ? «

Il le pria de jetter les yeux sur les Etats voisins, où l'on pouvoit apprendre combien l'hérésie est à craindre, dès qu'on néglige d'en réprimer les fureurs. Il (2) fit voir l'Allemagne inondée de mille opinions bisarres, & les suites affreuses du fanatisme qui les lui avoit fait adopter. » Depuis ce » temps malheureux y remarque-t-on, » s'écria-t-il, quelque frein à la licen- » ce ? L'usurpation & la tyrannie n'y » regnent-elles pas sous le nom de

(1) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1546.
(2) *Id. p.* 1548.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.
» liberté ? Les villes, les Provinces y
» font saccagées tour à tour par les
» partis opposez. Les familles y sont
» divisées : les empoisonnemens & les
» meurtres y sont le fruit du zéle & de
» la piété. «

Il représenta Charles V. toujours armé contre les sectateurs des nouvelles doctrines ; & malgré la force & l'étenduë de son génie, n'ayant jamais contre eux que des demi-succès. Il rappella ce triste Edit d'Interim, qu'il avoit été forcé de leur accorder, & qu'ils n'avoient accepté que pour avoir le temps de se prémunir contre ses attaques. Il parla de la protestation de ces factieux contre les reglemens de la Diette de Spire. Il n'oublia point la fameuse ligue de Smalcalde, ni ce qui étoit plus récent encore, le traité de Passaw, par lequel l'Empereur, après avoir approuvé ce qu'il leur plaisoit d'appeller la liberté évangélique, s'engageoit à les admettre au nombre des Juges de la Chambre Impériale, & de leur abandonner la possession des biens d'Eglise qu'ils avoient usurpez.

» Voilà, Sire, ajouta Zebrzydows-

» ki, en s'adressant toujours au Roi, SIGISMOND-AUGUSTE.
» voilà ce dont l'hérésie est capable. 1552.
» L'indépendance est sa religion; &
» elle en veut moins aux Evêques,
» dont elle craint peu l'autorité,
» qu'aux Souverains, dont elle ne
» peut souffrir la puissance. C'est à
» vous, c'est à nous, à faire échoüer
» ses desseins. Nous (1) prêtons notre
» appui à une Religion, qui se sou-
» tiendra assez d'elle-même; mais qui
» peut se promettre de voir subsister
» votre pouvoir, si vous nous empê-
» chez de le défendre? Un même in-
» térêt nous unit; qu'un même esprit
» nous anime. Donnez-nous des
» Chrétiens soumis, ou permettez-
» nous de les soumettre; nous vous
» assûrerons des serviteurs zélez, des
» sujets qui ne s'étudieront qu'à re-
» hausser, s'il se peut, l'éclat de votre
» thrône. «

Ce discours, beaucoup plus étendu que je ne puis le rendre ici, renfermoit plusieurs autres motifs, moins puissans à la vérité; mais qui amenez avec choix, & employez avec adres-

(1) Ils parlent...

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

ſe, enchériſſoient l'un ſur l'autre; & tous enſemble ſembloient devoir faire adjuger aux Evêques le droit qu'ils s'étoient arrogez d'infliger des peines aux novateurs.

Peu s'en fallut auſſi que le Roi ne leur en confirmât la joüiſſance; & il l'eût fait ſans doute, ſi quelques-uns de ſes miniſtres ne lui euſſent repréſenté, qu'il couroit plus de danger en étendant leur juriſdiction, qu'en la retenant dans ſes anciennes bornes. On lui dit que ſon vrai ſoutien étoit la République, dont la liberté même n'avoit rien tant à cœur que le bien & l'honneur de ſes Rois, puiſque ordinairement elle aimoit mieux les ſervir que leur plaire, & encourir leur diſgrace en n'écoutant que leurs intérêts, que ſe ménager leur faveur en trahiſſant leur bonheur, ou leur gloire. On le pria de conſidérer, que les avis d'un corps ſi reſpectable, du moins par ſon intégrité, méritoient bien d'être préférez à ceux des Evêques, dont les raiſons n'étoient d'ailleurs que des preſtiges, qui ne pouvoient juſtifier leurs prétentions.

Ces nouvelles remontrances ébran-

lerent Auguste, qui véritablement ne voyoit qu'avec une douleur extrême, que les Evêques s'étant dégradez par leurs mauvaises mœurs, ne pussent plus instruire que par des menaces, ni corriger qu'à force de bannissemens & de morts. D'ailleurs (1) ce Prince avoit presque adopté les dogmes que

SIGISMOND AUGUSTE. 1552.

(1) Voyez la lettre de Mélanchon. *Hist. Reform. Pol. Stan. Lubieniec. Lib. II. Cap. IV. pag. 91. & Ep. Calvin. Spiteko Jordan à Kakliczin Castell. Sandeczens. pag. 99. & Ep. D. Nicol. Radziwil, Duci in Olika Pol. Vilnens. ibid. & Ep. Utenh. Calvin. pag. 120. & Ep. Calv. Sigism. Aug. pag. 85. & 104. Vid. Lubieniec. Hist. Reform. Pol. Lib. II. Cap. II. pag. 33. & 44.* Auguste aimoit si fort la nouvelle doctrine, qu'il protégeoit en Lithuanie tous ceux qui l'embrassoient, & qui dépoüilloient de leurs biens les Prêtres & les Eglises. Calvin lui dédia son Commentaire sur l'Epître de S. Paul aux Hébreux, & Luther la Bible qu'il mit au jour. Il y avoit un exemplaire de cette Bible au Collége des Jésuites de Vilna. Il y resta jusqu'à la guerre de Jean-Casimir avec les Suédois & les Russes. La Bibliotheque de ces Peres ayant alors été transportée à Konigsberg, ce Livre s'y perdit avec plusieurs autres. C'est ce dont les actes du Collége font foi. *Vid. Ignat. Naramowski. Fac. rer. Sarmat. Lib. I. pag. 270. & Act. erudit. de ann. 1727. mens. Novembr.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

le schisme avoit répandus dans son Royaume. Peut-être (1) aussi avoit-il dessein de les professer un jour ouvertement ; mais il craignoit plus que jamais les Evêques, qui avec leur chef & tous les membres encore unis à l'Eglise, formoient une puissance redoutable au Sénat même qui l'encourageoit à les mépriser.

Plus circonspect, ou plus timide, que ne le comportoit son naturel vif & hardi, Auguste n'écouta point ses nouveaux préjugez, & il oublia ce qu'exigeoit de lui la protection qu'il devoit à ses peuples. Après avoir resté long-temps indécis, uniquement pour se procurer le loisir, ou de ramener les Evêques à la raison, ou de rendre leur opiniâtreté plus supportable au Sénat & aux Nonces, il livra enfin tous les sectaires de ses Etats au ju-

---

pag. 487. *& præcip. Rel. Evang. in Pol. fata. pag.* 20. *num.* 2. Naramowski dit qu'en 1576. il n'y avoit pas plus de six Prêtres en Samogitie, & à peine la milliéme partie des Catholiques dans toute la Lithuanie. *Eac. rer. Sarmat. pag.* 282.

(1) *Illustr. virer. Epist. ad calc. Dlugoss. pag.* 1666. 1667. 1793.

gement des Evêques, étonnez eux-mêmes, qu'il eût osé les soutenir, & peu rassurez néanmoins par une décision, qui étoit plus propre à augmenter, qu'à étouffer les clameurs de la République.

Accoutumée à n'obéir à ses Rois, qu'autant qu'elle avoit intérêt à ne pas les contredire, elle fut sur le point de réclamer contre l'ordonnance d'Auguste. Mais elle s'apperçut que rien ne pouvoit mieux servir à détruire le trop grand pouvoir accordé aux Evêques, que l'usage même qu'ils feroient de ce pouvoir. En effet, leur sévérité plus indiscrete qu'elle ne l'avoit encore été, ne fit pas même des hypocrites. Outrez de leurs menaces, & plus choquez de leur inhumanité, qu'intimidez par l'horreur des supplices, la plupart des Polonois embrasserent les opinions nouvelles; & se faisant craindre à leur tour par leur multitude, ils (1) réduisirent les Evêques à dissimuler, à pardonner même

(1) *Stan. Orichov. Annal. p.* 1550. *Neugebaver. p.* 584. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 213.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552. avec lâcheté, des maux qu'ils n'avoient fait qu'aigrir par l'impitoyable malignité de leur zéle.

C'est d'ordinaire par une révolte qu'il n'est plus possible de punir, que prennent fin des châtimens trop séveres ; & cette révolte est moins l'effet de l'indocilité des sujets, que de l'excessive rigueur de ceux qui les gouvernent. Ainsi les Evêques ne dûrent s'en prendre qu'à eux-mêmes des nombreuses désertions des Polonois qui abjuroient la foi. Ce fut aussi en vain qu'ils implorerent de nouveau la protection d'Auguste, qui (1) n'étoit alors occupé que du soin d'appaiser les Dantzicois, qu'il voyoit sur le point de se soustraire à son empire.

Déja depuis quelque-temps l'hérésie avoit prévalu à Dantzig ; & la hauteur impérieuse des Prélats y faisant craindre les mêmes traitemens qu'essuyoit le reste du Royaume, on y avoit (2) pris le parti de se donner à l'Empereur, qui s'étoit engagé de

(1) *Id. ibid. & pag.* 214. *Neugebaver. loc. cit.*

(2) *Id. ibid. Orichov. Annal. p.* 1552.

laisser

laisser aux Etats protestans une entiere liberté de conscience. SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

La présence du Roi pouvoit seule retenir cette ville sous le joug qu'elle vouloit secoüer. Elle (1) ouvrit ses portes à ce Prince ; mais avec autant de défiance qu'il en témoignoit lui-même, par le soin qu'il avoit eu de n'y paroître qu'avec une grande suite de gens armez. Des (2) corps de garde étoient disposez dans les ruës de vingt en vingt pas, & (3) des sentinelles postées dans tous les clochers, avec ordre au moindre signal de sonner le tocsin, pour avertir les habitans de prendre les armes. Obligé par bienséance de rendre hommage au Roi, le Magistrat ne l'avoit fait qu'avec cette froideur indécente, qui accompagne presque toujours tout devoir dont on ne s'acquitte qu'à regret.

Jamais Auguste ne s'étoit trouvé dans des circonstances si critiques. Il

---

(1) *Id. ibid.*

(2) *Ibid. Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 585. *Stan. Orichov. Annal. p.* 1553.

(3) *Id. ibid. Neugebav. loc. cit. Joan. Leon. Hist. Pruss. pag.* 439.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552. se voyoit forcé de dissimuler ses craintes, d'étouffer son ressentiment, & de ne témoigner que de la patience & de la douceur, où il eût voulu n'employer que de la hauteur & de l'arrogance même. Mais il n'étoit point assuré que l'on ne prît pour lâcheté ce qui n'étoit réellement qu'un effet de sa foiblesse ; & il n'ignoroit pas où peut aller l'insolence d'un peuple révolté, dès qu'il s'apperçoit qu'on n'ose réprimer son audace. Ce qu'il redoutoit le plus, c'étoit la vivacité des Polonois qui formoient son escorte, & qui accoutumez à confondre la témérité avec la hardiesse, étoient par cela même aussi peu capables quelquefois de soutenir un péril avec fermeté, que de l'éviter par raison & avec sagesse.

Celui où étoit Auguste mit son caractere dans tout son jour ; car c'est le propre des dangers de dévoiler les cœurs. Ce Prince sentit que le vrai courage est d'être précisément ce que le temps & les occasions exigent ; & ce courage d'esprit, moins imposant, mais plus estimable que celui du cœur, il sçut l'inspirer à ses gens, &

leur en donner le premier l'exemple. SIGISMOND-AUGUSTE. 1552.

Ses feules armes contre les Dantzicois furent des manières aifées, qui ne montroient que de la candeur, & fembloient ne démander que de la confiance. Après (1) leur avoir repréfenté qu'il n'étoit point d'avantage qu'ils duffent préférer à celui d'avoir part à tous les privilèges des Polonois, qui ne les regardoient que comme leurs amis & leurs freres même, il leur demanda fi libres & indépendans qu'ils étoient, & prefque Souverains dans leur ville, il leur convenoit de fe rendre fujets & vaffaux des Empereurs. Il n'autorifa, ni n'approuva leur changement de Religion ; mais il leur fit fentir que différent du Roi fon pere, il ne croyoit point la force capable de perfuader des véritez, dont la raifon même ne peut convaincre, elle qui feule a tout pouvoir fur les cœurs.

Ces remontrances accompagnées d'expreffions vives & de cet air de dignité, qui fait fouvent fuppofer aux

(1) *Stan. Orichov. Annal. p. 1552. 1553.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1552. Souverains plus de génie & de raison qu'au reste des hommes, firent impression sur les habitans les plus rebelles. Ils (1) reconnurent que l'autorité que la République avoit sur eux étoit moins une espéce de pouvoir, qu'une protection utile. Ils reçurent les reproches d'Auguste comme autant de marques d'affection, ses ordres comme des graces, & le pardon qu'il leur accorda comme un nouvel engagement de lui être toujours fidéles.

1553. Ainsi par une sage modération, ce Prince désarma des citoyens mutinez, que la moindre apparence de rigueur eût poussez aux plus grands crimes. Ravis de son habileté à raffermir son pouvoir, en négligeant même d'en faire usage, les Polonois reconnurent le bonheur qu'ils avoient de l'avoir pour Roi, & le presserent de se donner un successeur, qui devenant l'héritier de ses vertus, méritât de l'être un jour de son thrône. On (2) lui

(1) *Id. pag.* 1554.
(2) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 589. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 423. *Stan. Sarnic. Annal.*

propoſa d'épouſer la ſœur de ſa premiere femme, Catherine d'Autriche, veuve de François de Gonzague, Duc de Mantouë. Les diſpenſes ayant été accordées par le Pape, Jean (1) Opperſdorff, noble (2) Siléſien, eut ordre de l'Archiduc Ferdinand de mener cette Princeſſe à Cracovie, où les nôces furent célébrées avec plus d'applaudiſſement & de tranſports de joie, qu'on n'en eût fait éclater peut-être, ſi dès-lors on eût prévû le divorce qui devoit les ſuivre, & la guerre où les circonſtances des temps alloient bientôt engager la nation.

Pol. Lib. VII. Cap. XI. pag. 1213. *Paſtor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. Lib. III. Cap. IV. p.* 215.

(1) *Henel. ab Hennenf. Annal. Sileſ. p.* 416.

(2) *Id. p.* 408.





LIVRE XX.

Depuis 1553. jusqu'à 1572.

SIGISMOND-AUGUSTE. AN. 1553.

JEAN (1) Basilide regnoit alors en Russie. Il (2) avoit enfin achevé de briser le joug que les Tartares de Casan & d'Astracan avoient imposé à ses peuples, jusqu'à ce moment moins policez & plus abrutis que ces Barbares mêmes. Fier de ses exploits, il méditoit la conquête de la Livonie, qui tenoit en jalousie une partie de ses Etats, & (3) que ses prédécesseurs avoient en vain essayé de soumettre.

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 590.

(2) Voyez *Tom. II.* de cette Histoire, *pag.* 378. *Dissert. de Curon. Rep. ad calc. Christ. Hartknoch. p.* 21.

(3) *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 158.

Une trêve de cinquante ans entre cette Province & la Russie venoit d'expirer : & comme (1) on la devoit principalement à la foiblesse des Czars qui l'avoient accordée, & qu'elle n'avoit subsisté que par l'impuissance où tous les autres Czars avoient été de la rompre ; les Livoniens accoutumez à ne rien craindre, n'avoient rien fait jusqu'alors, ou pour contraindre les Russes à la garder, ou pour les engager à la renouveller dès qu'elle seroit finie. Cette trêve n'avoit servi qu'à les endormir dans une lâche oisiveté. Tout l'Etat étoit sans défense, & risquoit plus d'être conquis, depuis qu'il se croyoit à l'abri de toute surprise, qu'il n'avoit risqué de l'être avant l'engagement qu'on avoit pris de ne le point attaquer. SIGISMOND-AUGUSTE. 1553.

Guillaume (2) Archevêque de Riga, & Guillaume Herman, Evêque de Derpt, sentirent vivement le tort qu'avoient eu les Commandeurs Teutoniques, Gouverneurs de la Province, de n'avoir pas profité de l'in-

(1) *Id. Tom. III. p. 685.*
(2) *Neugebaver. ubi suprà.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1553. action des Czars, pour se garantir à jamais de leurs insultes. Ils assemblérent la Noblesse sans la permission du Grand-Maître, Henri de Galen, que son grand âge rendoit incapable de gouverner, & qui cependant avoit seul le droit de la convoquer, puisque (1) depuis le changement de Religion du Chef de l'Ordre, Albert, Duc de Prusse, les Grands-Maîtres de Livonie étoient devenus Souverains de tout le pays.

Le (2) parti que prirent les deux Prélats, fut d'envoyer une ambassade à Basilide, & de lui proposer une nouvelle cessation d'hostilitez. Elle fut acceptée; mais à condition que les Livoniens payeroient des tributs énormes, & qui auroient valu presqu'autant qu'une entiere cession de tout leur pays.

1554. Il leur falloit un secours puissant, pour en imposer à un ennemi, qui

---

(1) *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 145. L'époque de cette souveraineté est de l'an 1513. *Joan. Leon. Hist. Pruss. pag.* 348. *Christ. Hartknoch. de Rep. Polon. Lib. I. Cap. VIII. pag.* 173.

(2) *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 590.

ébloüi de ses succès contre les Tartares, ne croyoit plus rien capable de résister à ses efforts. On eut recours à la Suéde, où regnoit alors Gustave I. qui avoit délivré sa patrie de l'oppression des Danois, & qui par sa seule valeur étoit monté sur le thrône de ses peres. Ce (1) Prince mit une flotte en mer; elle débarqua à Wibourg, capitale de la Carélie Finoise, des troupes qui eurent ordre de pénétrer dans l'Ingrie, & d'en commencer la conquête par la prise de Notebourg. SIGISMOND-AUGUSTE. 1554.

Cette place n'étoit pas autrement forte; mais elle se trouva environnée de toutes parts de marais qui en défendoient l'approche. Elle étoit même inaccessible à l'artillerie, qui seule peut-être eût pû l'obliger à capituler. Quelle que fût l'expérience des Suédois, elle ne put rien contre les précautions des Russes, qui d'ailleurs avoient eu soin de ravager toutes les campagnes voisines, pour leur ôter les moyens de subsister.

(1) *Id. p.* 591.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1554.

Instruit de ces contre-temps, Gustave ne balança point de rappeller ses troupes en Finlande, d'où elles ne furent pas plustôt sorties, que celles du Czar y entrerent la flâme & le fer à la main. Plus forcenez qu'habiles, ils ne prirent aucune place; mais ils porterent le ravage par-tout où ils purent laisser des marques de leur fureur. Ils ne doutoient point qu'un pays réduit à ses garnisons ordinaires, & plustôt désolé qu'on n'avoit eu le temps de penser qu'il le dût être, ne se remît bientôt de lui même sous la domination de leur Grand-Duc. Ils le pressoient de se rendre; & il eût sans doute pris ce parti, si le Roi de Suéde, qui ne pouvoit plus le secourir, & qui craignoit de le perdre, ne se fût hâté d'envoyer des Ambassadeurs à Nowogrod, pour demander la paix à Basilide.

Ce qui l'engagea à une démarche si opposée à sa fierté, ce (1) fut la trahison des Livoniens, qui lui ayant promis de prendre les armes en même temps qu'il feroit une diversion en

(1) *Id. ibid.*

 SIGISMOND-AUGUSTE. 1554.
leur faveur, étoient reftez dans leur ancienne indolence, & travailloient même alors à fe ménager l'amitié des Czars.

1559 Une guerre civile qui s'alluma parmi eux le vengea bientôt de leur perfidie. L'Archevêque (1) de Riga, neveu d'Augufte, s'étant donné un coadjuteur de la maifon de Brandebourg, dont (2) il étoit lui-même, fouleva contre lui tous les Ordres de l'Etat. Ce (3) choix étoit oppofé aux décrets d'une affemblée qu'ils avoient tenuë à Wolmar, & dans laquelle ils étoient convenus, que fans leur approbation expreffe, nul d'entr'eux, ni le Grand-Maître lui-même, n'appelleroit des Princes étrangers à aucune charge du Gouvernement.

On étoit d'autant plus irrité que l'Archevêque eût enfreint cette ordonnance, qu'il avoit été un des pre-

(1) *Ibid.* & *p.* 594. *Joan. Leon. Hift. Pruff. Lib. VII. pag.* 440. *Paft. ab Hirtenberg. Flor. Pol. pag.* 216. *Chrift. Hartknoch. de Rep. Pol. pag.* 174.

(2) Il étoit frere du nouveau Duc de Pruffe Albert. *Id. ibid.*

(3) *Neugebaver. ubi fuprà.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1556.

miers à l'approuver. Peut-être ne l'eût-il point violée, si l'Empereur & les Rois de Pologne & de Danemarck, ne l'y eussent engagé par ces sortes de sollicitations que les Princes, quand ils veulent, sçavent rendre si utiles à ceux qu'il leur plaît de recommander.

Le sujet qu'ils lui proposoient, & qu'il accepta avec plus de joie qu'on n'avoit d'empressement à le lui faire agréer, étoit le Prince Christophle, Duc de Meckelbourg. Il importoit à l'Archevêque de le soutenir; & il y eût réussi par ses intrigues, si Guillaume de Furstemberg, nommé depuis peu coadjuteur du Grand-Maître, ne les eût fait échoüer par son crédit.

Une haine secrete l'animoit contre le Prélat, qui ne le voyoit qu'à regret dans un poste, vainement (1) sollicité pour Gaspard de Munster, Général de la cavalerie, le plus ancien des Commandeurs de l'Ordre, & le seul conséquemment, qui selon

(1) *Id. pag. 595. Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. I. Cap. VIII. p. 175.*

l'usage, eût dû succéder à celui qui en étoit le Chef.

Deux partis s'éleverent alors parmi les Livoniens, dont la plusspart étoient ravis de fomenter des dissensions dont ils espéroient quelque avantage. Guillaume (1) & l'Archevêque prirent les armes; & les regarderent moins comme un moyen de terminer leurs différends, que comme une occasion d'assouvir leur vengeance. On la vit s'aigrir des deux côtez par les succès & par les disgraces mêmes,

(1) Quelques Historiens ont prétendu que Furstemberg ayant embrassé le Luthéranisme, ainsi que la plusspart des Chevaliers de son Ordre, vouloit envahir les biens de l'Eglise, & que l'Archevêque s'opposant à ses rapines, s'étoit par cela seul attiré son aversion. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 429. *Joan. Leon. Hist. Pruss. p.* 440. Ces Auteurs ignoroient sans doute que l'Archevêque, à l'exemple de son frere Albert, étoit prêt à changer, ou avoit même déja changé de Religion. *Paul. Piasec. Chron. pag.* 58. & que trois Evêques du pays, encore Catholiques, *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. III. pag.* 705. s'étant joints à Furstemberg pour faire la guerre à l'Archevêque, elle devoit avoir pris sa source ailleurs que dans des motifs de Religion. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. pag.* 163.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1556.

jusqu'à ce qu'enfin le Prélat (1) assiégé dans Kokenhausen, & contraint de se rendre, fût fait prisonnier par Furstemberg, & mis dans les fers avec le Duc de Meckelbourg, qui avoit servi de prétexte à la guerre.

Les (2) traitemens qu'il fit à ces deux Princes furent tels qu'ils devoient les attendre d'un vainqueur cruel par timidité, & qui sentoit ne pouvoir assurer son bonheur qu'en les faisant expirer sous le poids de leur infortune. Ce qui le rendoit d'autant plus coupable, c'est (3) qu'il ne tenoit point la capitulation par laquelle il étoit convenu d'avoir pour ces prisonniers tous les égards que méritoient leur caractere & leur naissance.

Ce fut aussi ce qui irrita le plus Auguste, qui (4) n'eut pas plustôt appris les malheurs de son neveu, qu'il dépêcha un homme de confiance au coadjuteur du Grand-Maître,

(1) *Id. Tom. III. pag.* 714. *Neugebaver. & Joan. Leon. loc. cit.*

(2) *Alex. Guagnin. ubi suprà. & Tom. II. p.* 164. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 430.

(3) *Id. ibid.*

(4) *Id. Ibid.*

pour le prier de mettre ce Prince en liberté. Cette démarche fut inutile. Le Député fut assassiné en chemin; & l'on ne douta point que ce ne fût par l'ordre de Furstemberg, qui craignant le ressentiment du Roi, croyoit en être à l'abri autant de temps qu'il affecteroit d'ignorer qu'il l'eût mérité par ses injustices.

Il sçut bientôt ce qu'il avoit à craindre d'un voisin si puissant. Auguste (1) lui envoya l'Evêque de Samogitie, qui ayant évité toute embûche, vint lui annoncer qu'il eût à délivrer l'Archevêque, s'il ne vouloit s'attirer sur les bras toutes les forces des Polonois. La crainte est d'ordinaire le partage des ames foibles; mais rarement elles s'y livrent, avant qu'elles ayent éprouvé les maux dont on les menace; & plus lâches ensuite que présomptueuses, elles s'y abandonnent sans réserve, dès qu'elles ont eu le malheur de les essuyer. Tel étoit le caractere de Furstemberg. Ferme & timide à contre-temps, il (2) mé-

(1) *Ibid. Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p. 164. & Tom. III. p. 714.*
(2) *Id. loc. cit.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1550.

prisa avec insolence les menaces d'Auguste, & il ne les crut redoutables, qu'après qu'il en eut ressenti les effets.

Il ne restoit plus qu'à les exécuter. Une (1) Diette assemblée à Varsovie approuva le dessein de porter la guerre en Livonie. On pressa la levée des troupes. Le (2) Duc de Prusse voulut y joindre les siennes. Les (3) Ducs de Sluczk, Princes de Lithuanie, fournirent 4000. de leurs sujets. En (4) peu de temps la Pologne eut sur pied une armée de 100000. hommes, avec un train d'artillerie propre à forcer toutes les places qui voudroient résister.

Auguste voulut la commander lui-même. Il lui manquoit l'expérience, qui fait souvent plus de conquérans que la valeur; mais il fit choix des Généraux de la nation les plus capables de l'aider de leurs lumieres;

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. p. 597.*

(2) *Id. ibid.*

(3) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 432. Vid. Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p. 97.*

(4) *Id. ibid. Alex. Guagnin. Tom. II. p. 164. Neugebaver. ubi suprà. Stan. Sarnic. Annal. Pol. Lib. VII. p. 1219.*

&

& comme il en avoit assez lui-même, pour apprécier leurs avis, il se ménageoit plus d'assûrance & de fermeté dans ces rapides momens qui décident sans retour de la fortune des armes.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1556.

Nicolas (1) Radziwil, Duc d'Olika & de Niefwicz, étoit un de ces Généraux à qui il marquoit le plus de confiance. Il fut mis à la tête des troupes légeres, avec ordre de pénétrer le plus avant qu'il pourroit dans le pays. On ne doutoit pas qu'à force d'hostilitez, il ne le forçât à se soumettre. Ses (2) premieres déprédations obligerent Furstemberg de se mettre en campagne. Il (3) étoit devenu Souverain de tout l'Etat par la mort du Grand-Maître. Les (4) Evêques de Derpt, de Revel & d'Habsel ar-

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 432. C'étoit Nicolas IV. fils de Jean Radziwil, Castellan de Trock. Il étoit Palatin de Vilna, & en même-temps Grand-Général & Grand-Chancelier de Lithuanie. *Sim. Starovolsc. Sarmat. Bellat. p.* 172.

(2) *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 164.

(3) *Neugebaüer. pag.* 598.

(4) *Alex. Guagnin. ubi suprà.*

SIGISMOND-AUGUSTE, 1556.

merent leurs vaisseaux, & s'avancerent vers les détachemens Polonois, se croyant assez forts pour les combattre. Huit (1) mille Allemands, & presqu'autant de Nationaux, composoient les divers corps qu'on avoit rassemblés pour leur faire tête.

Ces troupes marchoient avec confiance, lorsqu'elles apprirent que le Roi venoit sur les pas de Radziwil avec des forces si supérieures, qu'il avoit plustôt à craindre pour les intérêts de sa gloire, de ne trouver aucun obstacle, que d'en rencontrer. On n'eut pas le courage de l'attendre. Les Prélats se retirerent les premiers. Tout le reste s'enfuit avec une précipitation plus propre à redoubler, qu'à dissiper l'épouvante.

Outré de cette défection, le Grand-Maître eût désespéré du salut de ses peuples, s'il n'avoit crû pouvoir l'obtenir par ses négociations. Il ne voyoit pas que cette ressource n'est utile qu'autant qu'on peut la faire agréer par des compensations réciproques,

(1) *Kojalowicz. loc. cit. Alex. Guagnin. p.* 165.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1556.

ou que par un dernier effort de courage, on eſt encore en état de s'en paſſer. Ce (1) fut auſſi en vain qu'il envoya demander la paix à Auguſte, par le Miniſtre de l'Empereur qui réſidoit auprès de lui. Cette démarche étant une nouvelle preuve de ſa foibleſſe, l'on trouva étrange, qu'obligé de recevoir la loi, il voulût diſcuter à quelles conditions il pourroit s'y ſoumettre.

Celle (2) qu'on lui impoſa d'abord, fut de venir lui-même implorer les graces du Roi, & de ne paroître devant lui qu'en la compagnie de l'Archevêque, qu'on vouloit rendre un des arbitres de ſon ſort. Livré à ce honteux déſeſpoir qui n'oſe rien attenter, parce qu'il ne ſert qu'à redoubler la frayeur qui l'a fait naître, Furſtemberg mit le Prélat en liberté; & après s'être abaiſſé à lui demander un pardon, d'autant plus triſte à demander, qu'il n'eſpéroit point l'obtenir, il ſe rendit avec lui au camp des Polonois, où malgré les égards

(1) *Kojalowicz. Hiſt. Lituan. p. 432.*
(2) *Id. ibid. Neugebaver. ubi ſuprà.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1556.

qu'on eut pour sa dignité, il reçut autant d'affronts qu'on y marquoit de déférences pour l'Archevêque.

Le (1) comble de son infortune fut le traité qu'on l'obligea de signer, par lequel il se soumit lui & ses Etats à la domination de la Pologne. En conséquence, tous les Livoniens s'engageoient à prendre les armes contre les Czars, si ces Princes venoient à les attaquer, ou qu'ils eussent dessein d'insulter la Lithuanie. Ils promettoient de ne faire aucune alliance avec les Russes, que de concert avec les Polonois. Ils (2) consentoient de rétablir l'Archevêque de Riga dans tous ses droits, de le dédommager de toutes ses pertes, & de reconnoître le Duc de Meckelbourg pour son coadjuteur, sans aucun égard à la constitution de Wolmar, qui l'excluoit comme étranger, de toutes les charges de la Province.

---

(1) *Kojalowicz. p. 433. Stan. Sarnic. Annal. Pol. Lib. VII. Cap. XI. p. 1219. Alex. Guagnin. Tom. II. p. 165. & Tom. III. p. 714. Neugebaver. loc. cit.*

(2) *Past. ab Hirtenberg. Elor. Pol. Lib. III. Cap. VII. p. 217.*

Jamais expédition n'avoit été plus heureuſe. Ennemi des inquiétudes de la guerre, Auguſte avoit augmenté ſa puiſſance, ſans rien perdre de ſon repos. Ses lauriers n'avoient point couté de ſang à ſes peuples ; & le pays même qu'il avoit conquis, ſe ſeroit à peine reſſenti de l'armement qu'il avoit fait pour le ſoumettre, s'il (1) ne l'avoit contraint de lui en rembourſer tous les frais. A cela près les Livoniens ſe trouvoient plus tranquilles qu'ils ne l'avoient encore été ; & leur ſeule attention étoit de ſe tenir intimement unis à la Pologne, de toutes les Puiſſances la plus capable de les garantir des armes de Baſilide, qui paroiſſoit toujours dans le deſſein de les ſubjuguer.

SIGISMOND AUGUSTE. 1556.

Ce (2) fut ſans doute pour lui apprendre à les reſpecter, qu'Auguſte lui envoya deux Ambaſſadeurs, Baſile Tyſzkiewicz, Palatin de Podlaquie, & Nicolas Poſzuſzwinski, Maréchal du Grand-Duché. Ces Miniſtres avoient ordre de lui notifier,

1558. 1559.

(1) *Kojalowicz p.* 433.
(2) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1559.

que la Livonie s'étant rendue feudataire de la République, l'intérêt, la gloire, le devoir, tout engageoit Auguste à la défendre contre quiconque voudroit s'en déclarer l'ennemi.

Quelque pressée que fût la marche des Ambassadeurs, dans la crainte qu'ils avoient que les troupes que levoit alors Basilide, & (1) qu'il paroissoit destiner contre les Suédois, ne vinssent fondre tout-à-coup sur la Livonie, ils ne purent arriver assez à temps, pour prévenir par leurs remontrances le malheur dont ils s'étoient doutez. L'armée (2) du Czar étoit de 120000. hommes, & (3) de 300000. selon quelques Auteurs. Il en falloit beaucoup moins pour réduire un pays, où pour éviter une augmentation de subsides on n'avoit laissé aucun régiment Polonois, & où (4) par le même motif, il n'étoit

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid. lin. ult.*

(3) *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 498. *Alex. Guagnin. rer. Polon. Tom. III. pag.* 693. 704. 715.

(4) *Id. ead. Tom. pag.* 688. 689.

resté aucun des soldats qu'on avoit levez pour le défendre.

Le (1) district de Felin dans l'Esthonie, fut bientôt ravagé. La (2) ville & le cercle de Derpt (3) résisterent quelque temps & plierent ensuite. L'Evêque (4) qui y commandoit fut pris avec tout son Clergé, & conduit en Moscovie. Furstemberg (5) fut aussi enlevé, sans qu'on sçût depuis s'il avoit long-temps langui dans les fers, ou s'il avoit fini ses jours par une mort violente.

Les Russes (6) en vouloient surtout aux Allemands établis en Livo-

---

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 434.

(2) *Id. ibid. Neugebaver. Hist. Pol. p.* 599. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. III. p.* 693.

(3) *Id. eod. Tom. p.* 706. *& seqq.*

(4) *Id. pag.* 711. *Kojalowicz. ubi suprà.*

(5) *Id. ibid. Alex. Guagnin. Tom. II. p.* 166. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 217. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 603. *Paul. Piasec. Chron. p.* 58. *Dissert. de Curon. Rep. ad calc. Christ. Hartknoch. p.* 21.

(6) Cette haine pour les Allemands venoit d'une victoire que le Grand-Maître Walter de Plettenberg avoit remportée en 1500. sur les Russes, qui composant une armée de plus de 100000. hommes furent



SIGISMOND-AUGUSTE. 1559.

nie. Aux uns ils coupoient les bras ; aux autres tous les membres, jusqu'à ce qu'ils les eussent fait expirer dans un supplice, dont la durée seule pouvoit assouvir leur cruauté. On voyoit communément dans les villes, de ces membres ensanglantez & palpitans encore. Ils sembloient demander des

pourtant entierement défaits par celle des Teutoniques, qui n'étoit que d'environ 7000. cavaliers Allemands. L'étonnement du Czar qui regnoit alors, fut si grand, qu'il se résolut d'accorder la trêve de 50. ans, dont nous avons parlé ; & demanda en même-temps qu'on lui envoyât un de ces Allemands, à qui ses troupes avoient donné le nom de soldats de fer. Plettenberg lui en envoya un, qui trouva tous les Grands de Russie assemblez par ordre du Czar pour le voir. Ce Prince fut surpris de l'adresse de ce Cavalier à manier sa lance & son cheval. Il en marqua son contentement en beuglant à la maniere des ours, dit un Historien, qui ajoute que c'étoit le cri ordinaire des Russes en voulant donner des signes d'admiration. Il est des événemens dont le souvenir ne s'efface jamais dans les nations. Les hommes de fer étoient encore en horreur aux Russes, au temps dont il s'agit ici. Ils ont appris depuis à ne pas les craindre. *Alex. Guaguin. rer. Polon. Tom. III. pag. 682. 685. 686.*

vengeurs ;

vengeurs ; & l'habitant consterné n'osoit les regarder ; c'eût même été pour lui un crime de les plaindre. Les femmes Allemandes fuyoient en vain ces barbares, qui leur coupoient le nez & les mamelles, & les renvoyoient ainsi dans leurs familles, où à peine arrivées, elles voyoient massacrer leurs enfans au-dessous de dix ans, & emmener tous les autres, pour être remis aux Tartares de l'armée, à qui ils tenoient lieu de la solde qu'on leur devoit.

Le sort des Livoniens n'étoit guères moins affreux. Ils éprouvoient tout ce que la licence la plus effrénée peut inspirer de plus féroce & de plus inhumain. Les (1) vols, les incendies, les meurtres, un esclavage éternel étoient le fruit de la soumission même de ceux qui se rendoient sans se défendre. Le Grand-Maréchal (2) & trois Commandeurs de l'Ordre, conduits prisonniers à Moscow, y furent foüettez publiquement & décapitez ensuite; comme si, pour les faire mou-

(1) *Id. p. 696. 700.*
(2) *Neugebaver. Hist. Pol. p. 602.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1559.

rir, il n'eût pas suffi de la honte qu'ils venoient d'essuyer, & à laquelle il n'étoit pas naturel qu'ils pussent survivre.

Auguste ressentoit vivement tous ces malheurs ; mais (1) les Polonois refusoient d'y prendre part, pour ne pas se commettre avec Basilide. Ce (2) fut ce qui obligea quelques Livoniens d'avoir recours à Frédéric II. Roi de Danemarck, qu'ils prierent de venir à leur défense. Christian III. pere de ce Prince, avoit acheté, quelque temps auparavant, l'isle d'Oësel qui relevoit de l'Esthonie ; & comme il avoit partagé le Duché de Holstein entre ses trois fils, & que Frédéric vouloit acquérir une double portion dans cet héritage, l'un de ces Princes, appellé Magnus, céda la part qu'il y avoit, & se fit donner cette isle de Livonie, où il fut envoyé pour satisfaire au desir des peuples, qui reclamoient les armes du nouveau Roi.

---

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 435.*

(2) *Neugèbaver. ubi suprà. Regn. Polon. Jus. Public. Nicol. Chwalkowski. Lib. IV. Cap. IX. pag. 516. 517.*

Mais que pouvoit faire pour leur soutien un Prince, qui n'ayant ni argent, ni troupes, ne leur apportoit qu'une extrême envie d'augmenter sa fortune par les avantages qu'il s'étoit promis de l'échange qu'il avoit fait. SIGISMOND-AUGUSTE. 1559.

Les (1) habitans de Révél, plus avisez, s'adresserent au Roi de Suéde Erick, qui venoit tout nouvellement de succéder à son pere Gustave, & qui leur accorda sa protection d'autant plus volontiers, qu'en devenant maître de leur ville & de tout le Duché de Harnland, dont elle étoit la capitale, il mettoit ses Etats à couvert des incursions des Polonois & des Russes.

Il n'y eut que l'Archevêque de Riga, qui fidéle à ses engagemens, ne désespéra point d'obtenir d'Auguste & de ses sujets les secours qu'il avoit droit d'en attendre. Il inspira la même confiance à Gothard Kettler, qui venoit d'être fait Grand-Maître à la place de Furstemberg, & qui ne pou- 1560.

(1) *Neugebaver. p. 603. Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 217. Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. I. p. 176.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1560. vant supporter la puissance des Russes, ne les voyoit qu'avec horreur joüir impunément de la plus grande partie de ses Etats, & sur le point d'en envahir les malheureux restes.

1561. Déterminé à faire un dernier effort auprès du Sénat de Pologne, Kettler (1) jugea à propos d'aller lui-même à Cracovie. Il avoit de l'esprit & du courage, des graces, de la dignité, & cette éloquence qui n'étant que l'expression du génie conduit par la raison, a plus de force & de vivacité que celle de l'art & de l'étude. Il ne lui manquoit aucun des talens nécessaires pour réussir; & tous ses talens furent inutiles.

Il trouva dans Auguste un Prince tendre & compatissant; mais un Roi sans pouvoir; & dans les Grands de l'Etat presque autant de Souverains, qui ayant chacun la même autorité & n'ayant pas tous les mêmes lumieres, prenoient d'ordinaire le plus mauvais parti; &, ce qui est encore plus funeste, le plus souvent n'en prenoient

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 435.*

point. Ce (1) fut en vain qu'il voulut les rappeller à leur traité avec la Livonie. Il s'apperçut bientôt que tout devoir qui gêne un Etat libre, le révolte; & que les parjures, dont un Souverain n'oseroit se soüiller, lui coutent d'autant moins, qu'en les rejettant sur le grand nombre des suffrages qui l'y ont contraint, il croit éviter la honte qu'ils méritent. SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

Auguste irrité de ne paroître aux yeux du Grand-Maître, que le chef presque inutile d'un Sénat, qui n'eût point reçu ses ordres, & qui n'écoutoit pas même ses conseils, espéra plus d'égards & de soumission des Grands & du peuple de Lithuanie. Il indiqua (2) une Diette à Vilna, qui fut plus nombreuse qu'aucune autre ne l'avoit encore été. Il (3) commença par y accorder à la noblesse tous les priviléges qu'elle desiroit; & ces premieres graces, qui ayant été sollicitées, pouvoient paroître le fruit de la complaisance ou du devoir, furent

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) *Id. p. 436.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

suivies de plusieurs autres, qui prévenant les desirs même, ne pouvoient être attribuées qu'à une pure générosité.

Kettler (1) parut alors dans l'assemblée avec une suite nombreuse de Députez de ses Etats. Une sombre inquiétude étoit peinte sur leur visage ; & l'on n'en fut point surpris. L'incertitude du bien qu'on attend cause d'ordinaire plus d'agitation que les maux qu'on souffre. Le Roi qui s'apperçut que leur présence ébranloit les Nonces en leur faveur, ne voulut plus d'autre interprête de leurs sentimens que lui-même. Rien n'est si persuasif que la voix d'un Prince bienfaisant. Bientôt la reconnoissance acheva d'ouvrir les cœurs à la pitié. On résolut de délivrer la Livonie du joug de ses oppresseurs. On avoüa même qu'il importoit de la défendre, puisqu'elle étoit la seule barriere qui mît le Duché à couvert de l'invasion des Czars.

Le Grand-Maître fut le premier à demander un nouveau traité ; mais il

(1) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

ne put l'obtenir qu'à des conditions très-onéreuſes. Il (1) ſoumit de nouveau tous ſes Etats au Roi de Pologne, & lui céda même pluſieurs places pour ſûreté de ſes engagemens. Il fut pourtant ſtipulé que la guerre contre les Ruſſes étant finie, il ſeroit permis aux Livoniens de reprendre ces places, en payant au Roi 600000. florins de Lithuanie ; & (2) que dans le cas qu'ils fuſſent aſſez heureux pour ſe procurer la paix ſans le ſecours de ce Prince, ils rentreroient dans ces mêmes places ſans rien débourſer. Le Roi de ſon côté s'obligeoit à maintenir les loix, les uſages, tous les priviléges des villes & du pays qu'on lui abandonnoit. Il promettoit de n'y point impoſer de ſubſides. Il s'engageoit à les défendre à ſes propres dépens ; à joindre ſes troupes de Lithuanie à celles des Livoniens, & à partager également entre ces deux nations les conquêtes qu'elles feroient en commun dans l'empire des Ruſſes.

Ce (3) traité fut à peine ſigné, que

(1) *Ibid.*
(2) *Id. p.* 437.
(3) *Id. p.* 438.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

Jean Chodkiewicz & Géorges Zenowicz eurent ordre de mener des garnisons dans tous les forts qui avoient été donnez en ôtage. Presque (1) en même-temps Nicolas Radziwil partit pour Riga, avec le titre de Gouverneur de toute la Livonie. Son premier soin fut d'examiner les forces de cette Province. Il n'y trouva que des troupes mal aguerries & accoutumées à compter l'ennemi. Tous les ports étoient ouverts, la pluspart des villes sans défenses, les habitans irrésolus & découragez, les finances même épuisées.

Dans ce désordre affreux, il n'étoit pas possible que les Lithuaniens seuls pussent défendre un pays d'ailleurs très-étendu, & y faire échoüer les efforts des Russes, des Suédois & des Danois mêmes, qui vouloient y conserver leurs possessions; & après s'être disputez l'un à l'autre celles qu'ils en avoient détachées, envahir chacun tout ce qui restoit à y conquérir.

Radziwil connut bientôt la nécef-

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 603. *Kojalawicz. Hist. Lituan. p.* 447.

sité qu'il y avoit de faire accéder la Pologne au traité qui venoit d'être conclu. Le Roi la sentit lui-même ; & sur l'espérance qu'il donna que la République, après l'exemple du Grand-Duché, ne balanceroit plus à prendre les armes, on fit un nouveau traité, où parut enfin la politique d'Auguste, qui sous une apparence de magnanimité cherchoit à soumettre les Livoniens, plus sûrement qu'ils ne l'eussent été par les Russes.

Il étoit dit dans ce traité, que (1) la Livonie déclarée d'abord feudataire de la Pologne, & ensuite de la Lithuanie, ne feroit plus qu'un seul & même Etat avec le Royaume ; que le (2) Grand-Maître, Gothard Kettler, qu'il eût été honteux, & peut-être même difficile de dépoüiller entierement, posséderoit la Courlande & la Sémigalle avec tous les districts situez entre les frontieres de la Lithuanie & la riviere de Duna : qu'il les posséde-

(1) *Id. ibid.*

(2) *Id. p. 448. Paul. Piasec. Chronic. p. 60. Differt. de Curon. Rep. ad calc. Christ. Hartknoch. p. 22.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

roit même sous le titre de Duché; mais qu'il seroit tenu d'en faire hommage à la Pologne, ainsi que tous ses successeurs à perpétuité.

On spécifia ce qui appartiendroit en propre à la République. On (1) lui abandonna l'Esthonie, les terres de l'Evêché de Derpt, la ville de Riga, & tout ce qui au-delà de la Duna se trouvoit soumis au Grand-Maître, ou devoit alors lui être soumis.

Ces articles qui ne pouvoient manquer d'exciter des guerres, dont il reste encore à présent des étincelles capables de les rallumer, furent suivis de la plufpart des conventions du traité de Vilna, qu'on crut devoir rappeller. On ajoûta (2) qu'Auguste se chargeroit de faire agréer toutes ces dispositions aux Etats de l'Empire, à qui la Livonie avoit été soumise autrefois : que (3) ce Prince y maintiendroit la Confession d'Augsbourg qu'on y avoit embrassée; qu'il permettroit à tout habitant d'appeller

---

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 449.*
(2) *Id. p. 448. Neugebav. Hist. Pol. p. 604.*
(3) *Kojalowicz. loc. cit.*

des Sentences des Magiſtrats ordinaires, au Gouverneur qu'il auroit nommé, & de ce Gouverneur aux Diettes du Royaume; mais que les tribunaux ne feroient compoſez que de gens nez & établis dans le pays: que durant la guerre les places pourroient être confiées indifféremment à ceux qu'on eſtimeroit les plus capables de les défendre; & qu'à la paix, on n'y mettroit d'autres Commandans que des Livoniens. SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

Ce (1) traité ayant été approuvé & ſigné dans le château de Riga, Kettler renonça ſolemnellement à tous les droits de Souveraineté dont ſes prédéceſſeurs les Grands-Maîtres avoient joui. Il remit à Radziwil ſa croix, le ſceau de l'Ordre, les clés de la ville & du château; & preſque auſſitôt ayant été proclamé au nom du Roi, Duc héréditaire de Courlande & de Semigalle, il reçut les ſermens de la Nobleſſe de ce nouveau Duché.

(1) *Id. p. 449. Neugebau. Hiſt. Pol. p. 606. Paſtor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 218. Chriſt. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. I. Cap. VIII. pag. 175.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

L'extrême facilité de ce Grand-Maître à se dépoüiller des honneurs & des biens attachez à sa dignité, cachoit sous l'apparence d'une malheureuse nécessité, des motifs d'intérêt très-préjudiciables à sa gloire. Kettler, ainsi que son prédécesseur & la plufpart des Commandeurs de son Ordre, avoit changé de Religion; & sa famille quelque distinguée qu'elle fût, ne pouvant lui prêter cet immense crédit, qui dans une pareille occasion avoit soutenu le Grand-Maître de Prusse, il prit le parti de partager les Etats qu'il ne pouvoit s'approprier, & qu'il risquoit même de perdre. La Courlande lui parut mériter ce sacrifice; & s'il consentit à ne la posséder qu'en qualité de vassal de la Pologne, ce fut pour engager plus sûrement cette République à l'y maintenir contre les Puissances voisines, qu'il prévoyoit devoir faire tous leurs efforts pour la lui enlever.

Ce nouveau Duc se faisoit honneur de l'heureux succès de ses intrigues, tandis que le Roi s'applaudissoit de l'avoir fait servir à ses desseins. Auguste ne pensoit pas plus sainement

que la plufpart des Princes. Il n'avoit d'autres vûes que d'aggrandir fes Etats, comme fi fa réputation eût dépendu du plus ou du moins d'étenduë de fa puiffance. Il ne s'appercevoit pas que les conquêtes étant plus aifées & plus ordinaires même aux tyrans qu'aux bons Princes, elles ne peuvent décider du mérite de ceux qui en recherchent l'éclat. Il éprouva même bientôt que pour avoir reculé les bornes de fon Royaume, il ne l'avoit rendu ni plus tranquille ni plus heureux. SIGISMOND-AUGUSTE. 1561.

Le Roi de Suéde fut le premier, qui ne pouvant fupporter qu'il fe fût rendu maître de la Livonie, réfolut de prendre les armes pour l'en dépoüiller. Il traitoit cette acquifition d'ufurpation injufte, & il ne voyoit pas qu'il n'avoit lui-même aucun titre pour s'en emparer. Véritablement elle pouvoit mettre fes Provinces en fûreté, & Augufte ne s'en étoit accommodé que par une pareille raifon de convenance; mais il n'avoit fait fimplement que l'accepter, les Livoniens l'ayant eux-mêmes appellé pour les protéger & les défendre. 1562.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1562.

Ce qui irritoit le plus le Roi de Suéde, c'eſt que Jean (1) ſon frere, Duc de Finlande, qui avoit épouſé depuis peu la Princeſſe Catherine, ſœur du Roi de Pologne, avoit prêté 120000. écus à ce Prince, & reçu de lui en hypotheque quelques places de Livonie, qui augmentoient conſidérablement ſes forces, déja même trop redoutables par ſon alliance avec la maiſon des Jagellons. Erick étoit un Prince ſoupçonneux & intraitable, qui ne ſçavoit que vouloir, & qui plus imprudent que hautain, ne vouloit preſque jamais que ce qui étoit le moins convenable à ſes intérêts, & le plus oppoſé au bien de ſes peuples.

Sans déclarer la guerre à la Pologne, il (2) ordonna au Gouverneur de Révél de ſurprendre la ville de Parnau, ſur la côte de la mer Baltique, & (3) le château de Wittenſtein,

(1) *Id. pag.* 176. *Neugebaver. Hiſt. Pol. p.* 607.

(2) *Ibid.*

(3) *Alex. Guagnin. rer. Polon. Tom. II. pag.* 155.

dans le Jervenland. Presque en même-temps faisant mettre le siége devant Abo, capitale de la Finlande, il força son frere de se rendre, & (1) l'ayant mis dans les fers, il s'empara de tous les forts qu'Auguste avoit cédez à ce Prince. SIGISMOND-AUGUSTE. 1562.

Ces pertes d'autant plus sensibles aux Polonois, qu'elles étoient imprévuës, furent suivies de plusieurs autres, qui ayant paru beaucoup moins à craindre, les toucherent encore plus vivement. Le (2) Duc de Meckelbourg, qu'ils avoient délivré des mains de Furstemberg, & placé malgré les Livoniens sur le Siége archi-épiscopal de Riga, le seul objet & le terme même de son ambition, n'eut pas plustôt vû les progrès des Suédois dans sa Province, qu'il se rendit à Stockholm pour demander la sœur d'Erick, la Princesse Elisabeth, en mariage, & offrir à ce Prince de le déclarer Seigneur direct de ses terres, au préjudice des Polonois à qui il en

---

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 610. *Paul. Piasec. Chron. p.* 11.

(2) *Neugebaver. p.* 608.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1562. devoit l'hommage, & de qui seuls il les tenoit.

Cette défection qui montroit qu'un ingrat ne l'est presque jamais à demi, & que la reconnoissance n'est pas toujours la plus grande vertu des Princes, fut cause qu'Auguste, uniquement attentif aux desseins des Suédois, renforça les garnisons des villes dont ils se croyoient déja les maîtres, & augmenta même son armée pour leur ravir les deux places dont ils venoient de s'emparer.

1563. Ses soins furent encore plus utiles qu'il ne les avoit cru nécessaires. Ils continrent les Suédois & découragerent les Russes, qui par un dernier effort se promettoient d'achever la conquête de la Livonie. Rassemblez (1) peu-à-peu & comme sans dessein, ils composoient déja une armée de plus de 200000. hommes. Mais quoique accoutumez à n'espérer de succès que de la force réunie de leurs bataillons, ils crurent pour cette fois devoir rendre justice à la valeur, & l'estimer plus que la supériorité du nombre.

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 455.*

Réduits

SIGISMOND-AUGUSTE. 1563.

Réduits à ne connoître le prix du courage, que par la crainte qu'ils en avoient, ils n'oserent pénétrer dans la partie de l'Esthonie qu'ils s'étoient flattez de joindre à celle qu'ils possédoient déja ; & prenant une route qui leur offroit moins de dangers, ils se rejetterent sur la Lithuanie, où il n'étoit resté que les garnisons absolument nécessaires pour la défendre des coups de main. Le (1) Palatinat de Poloczk paya cherement la trop grande sécurité d'Auguste, qui ne s'étoit point méfié d'une pareille diversion ; mais qui sur le champ donna ordre à Radziwil, Grand-Général du Duché, d'assembler l'arriére-ban, & de fondre sur l'ennemi sans lui donner le temps de se reconnoître.

La (2) lenteur de la noblesse à monter à cheval ne répondit point à l'empressement qu'avoit Radziwil de la mener contre les Russes. Accoutumée à se faire demander à titre de grace un secours qu'elle se devoit à elle-même pour son propre intérêt, 1564.

(1) *Id. ibid. Neugebaver. Hist. Pol. p.* 608.
(2) *Kojalowicz. ubi suprà.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1544.

elle balança trop long-temps à se mettre en campagne. Les plus hardis, ou les plus sages, prirent les armes, & les firent prendre à leurs vassaux ; mais leur petit nombre annonçoit plustôt le malheur de leur province, qu'il n'étoit capable d'y remédier.

On (1) s'assembla à Minsko par ordre du Général. Il n'y trouva que 2000. Lithuaniens & 1500. Polonois qui s'étoient venus offrir d'eux-mêmes. A peine se donna-t-il le temps de les compter. Il se mit à leur tête, & les pressant d'avancer, on eût dit qu'il ne lui manquoit que l'occasion de vaincre.

Déja les Russes avoient investi la ville & les forts de Poloczk, & s'étoient fortifiez, de maniere qu'il (2) ne put ni les forcer dans leurs retranchemens, ni les en faire sortir pour leur livrer bataille. Ayant rangé devant eux son armée en affectant d'en serrer le front, pour l'amoindrir encore à leurs yeux, il espéroit que fiers de sa foiblesse, ils le provoque-

(1) *Id. ibid.*
(2) *Id. pag.* 456.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

roient eux-mêmes au combat qu'il leur offroit ; mais leur frayeur multiplioit malgré lui ses troupes, & s'obstinoit à lui dérober la gloire qu'il se flattoit d'acquérir. Il connoissoit les Russes, & leur nombre ne l'épouvantoit point. Ne pouvant les attirer à lui, ni aller à eux à travers les remparts qu'ils s'étoient faits pour se garantir de toute insulte, il attendit que repoussez par la garnison de la ville, & forcez eux-mêmes d'ouvrir leurs barrieres, il pût les entamer avec succès.

Dovoyna, (1) Palatin de la Province, commandoit dans Poloczk. Personne ne doutoit de sa valeur ; mais elle approchoit trop de la brutale intrépidité d'un soldat, à qui la nécessité a fait un métier de la bravoure. Quoiqu'il eût sous lui des officiers habiles, il ne s'en estimoit pas plus heureux. Il méprisoit leurs avis, & jamais il ne se méfioit de ses lumieres. C'étoit l'offenser que d'oser l'instruire. Comme il avoit cette ridicule ambition qui affecte de tout sçavoir

(1) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

& veut tout enseigner aux autres, il falloit auprès de lui une modestie outrée, qui feignît de tout ignorer pour ne pas irriter sa jalousie. Ce Général n'étoit précisément qu'un automate armé, qui se présentoit aux dangers sans les connoître, & qui ne refusoit peut-être de les connoître, que pour n'avoir pas sujet de les appréhender.

Jean (1) Hlebowicz, un des officiers soumis à ses ordres, & l'un des plus zélez pour le bien du service, ne craignit point d'affronter son orgueil en essayant de regler son courage. Cet homme, dont les Annales de Pologne nous ont conservé le souvenir, étoit un génie supérieur & simple, valeureux sans ostentation, & aussi résolu dans une entreprise sans éclat, mais nécessaire, que dans ces actions moins périlleuses quelquefois, mais plus brillantes par les applaudissemens qui les suivent.

Il reconnut bientôt qu'il n'étoit pas aisé de corriger Dovoyna de l'aveugle impétuosité qui lui étoit propre. C'étoit en lui un défaut de tempé-

(1) *Id. ibid.*

ramént, & par conſéquent un défaut ſans remède. Les remontrances de Hlebowicz furent inutiles & pernicieuſes même à la ville, dont le ſalut lui étoit ſi fort à cœur. Au lieu de réveiller l'attention du Palatin, elles ne firent qu'exciter ſa colère. Du moins en voulant juſtifier ſa fougueuſe imprudence, ce Général s'y livra de nouveau.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

Plus préſomptueux, ou ce qui eſt peut-être le même, plus étourdi qu'il ne l'avoit encore été, Dovoyna (1) ſe propoſa de chaſſer de la ville 20000. payſans des environs, qui s'y étoient retirez, & qui étoient preſque tous en état de faire avec ſuccès des ſorties ſur les Ruſſes. Cet ordre lui attira de nouvelles repréſentations. Hlebowicz s'offrit de mener lui-même à l'ennemi cette foule de citoyens utiles. Il lui ſembloit, & il étoit vrai, que l'indigence où ils étoient réduits, leur rendant la mort moins terrible, & la leur faiſant ſouhaiter peut-être, ils ne balanceroient point à l'affronter.

(1) *Ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

Ces ſages avis eurent le ſort des premiers. Les payſans furent contraints d'aller au haſard ſe chercher un autre aſyle ; & ce qui ſurprendra beaucoup plus, le Palatin (1) fit mettre le feu à tous les quartiers de la ville. N'eſpérant plus s'y ſoutenir, il prit le parti de la détruire. Son deſſein étoit de ſe retirer dans les deux forts qui la protégeoient, & où il ſe croyoit plus en ſûreté contre les attaques des Ruſſes. Il ne voyoit pas qu'il leur ouvroit un chemin plus aiſé vers ces mêmes forts, auxquels la ville avoit elle-même juſqu'à ce moment ſervi de défenſe.

Ils s'en approcherent en effet, & ſe preſſerent d'autant plus, qu'il leur importoit de conſerver la place qu'on leur abandonnoit, & qui alloit bientôt être réduite en cendres. On les vit y apporter eux-mêmes du ſecours, raſſûrer l'habitant conſterné, & travailler avec lui, & avec autant de zéle que lui, à en éteindre les flammes.

Dans cette horrible confuſion, qui pouvoit leur fournir des occaſions de

(1) *Ibid. & pag.* 457.

meurtre ou de pillage, Basilide donnoit lui-même ses ordres. Son intérêt seul étoit capable d'adoucir quelques momens sa férocité. Suivi des paysans qu'il avoit reçus dans son armée, & qui (1) par reconnoissance lui avoient découvert tous les grains qu'ils avoient cachez dans les campagnes voisines, il les regarda, ainsi qu'avoit fait Hlebowicz, comme autant de soldats que la vengeance animoit à le suivre. Les habitans de Poloczk, aussi mécontens des Polonois, ne virent en lui que leur libérateur, & n'en recevant d'autre joug que celui que les Russes portoient eux-mêmes, ils s'offrirent de contribuer à ses conquêtes, & lui enseignerent les moyens les plus faciles de réduire les forts, dont il lui restoit à s'emparer.

Ce (2) fut alors que Dovoyna s'apperçut que le plus grand ennemi qu'il avoit eu à redouter dès le commencement du siége, c'étoit son opiniâtre présomption. Il se rappella les conseils de Hlebowicz & leur rendit

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

justice ; mais il n'étoit plus temps d'en profiter. Investi par les Russes, & (1) pressé de toutes parts, il ne put point se ménager l'honneur d'une longue résistance ; il tâcha du moins de se procurer une honnête composition. Presque tout ce qu'il demanda lui fut accordé ; mais (2) le Czar aimoit la trahison, & ne craignoit point l'infamie qui l'accompagne. Maître (3) des deux forts, il mit le Palatin, sa femme, ses enfans, tous ses soldats dans les fers, & il regarda comme un nouveau trophée de sa valeur le triste état de ces captifs, qui confondus dans un même fort, sans distinction de rang, ni de naissance, étoient d'autant plus malheureux, qu'ils ne pouvoient se plaindre de leur infortune sans être accusez de la mériter.

Touché de leur affreuse situation, autant que zélé pour l'honneur de sa patrie, Radziwil entreprit d'enlever aux Russes la ville & les forts qu'ils

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 608. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 85.
(2) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 458.
(3) *Id. ibid. Guagnin. rer. Pol. loc. cit.*

venoient

venoient de prendre, & qu'ils se flattoient de conserver. Son inaction n'avoit point été oisive. Il (1) avoit joint des renforts à ses troupes ; & toujours persuadé qu'il pouvoit tout entreprendre contre un ennemi tel que le Czar, il mit le siége devant Poloczk. Il l'auroit reconquis sans doute, si après avoir vainement tenté de le prendre d'emblée, il (2) eût pû tirer de Vilna l'artillerie qu'il avoit demandée, & que la peste survenuë dans cette ville ne permit point de lui envoyer. SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

Les mauvais succès de ce Général, devenu l'unique espérance de la Lithuanie, furent encore plus sensibles au Roi, que la perte de Poloczk & de tout le Duché de ce nom, qui dépourvû de secours ne put tenir contre les armes des Russes. Un triste événement arrivé presque en même-temps augmenta la douleur d'Auguste. Ce (3) fut la mort de Guillaume, Archevêque de Riga, à qui les Polo-

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 458.*
(2) *Id. ibid.*
(3) *Neugebaver. Hist. Pol. p. 609.*



SIGISMOND-AUGUSTE. 1564. nois devoient l'empire qu'ils avoient ſur la Livonie, & qui toujours ferme dans l'amitié qu'il leur avoit jurée, n'avoit jamais été ébranlé des menaces de leurs ennemis.

Les regrets qu'il méritoit furent d'autant plus vifs, que le Duc de Meckelbourg n'attendoit que ce moment de mieux faire éclater ſon ingratitude. Il (1) n'eut pas pluſtôt appris la maladie du Prélat, qu'il partit de Stockholm, & vint à la tête de quelques corps de Suédois s'emparer de ſes nouveaux domaines. Il (2) ne vit point l'Archevêque, qui vivoit encore à ſon arrivée, & qui lui eût reproché ſes trahiſons ; & il ne marqua point de douleur à ſa mort. C'étoit beaucoup pour lui de n'en pas témoigner de la joie.

Peu eſtimé des Livoniens, & fort peu reſpecté des Suédois même, on crut aſſez communément que la place qu'il occupoit ne laiſſoit pas d'être vuide, quoiqu'il eût commencé à la remplir. Un (3) meurtre qu'il commit

(1) *Id. ibid.*
(2) *Id. p. 610.*
(3) *Id. ibid.*

presque aussitôt, en poignardant un (1) officier Polonois qui mangeoit à sa table, & le refus qu'il fit de prêter à la Pologne l'hommage qu'il lui devoit, furent de nouveaux motifs qui engagerent le Duc de Courlande, nommé (2) par Auguste Vice-Roi de toute la Livonie, de le faire arrêter, & (3) conduire à Rawa, dans la grande Pologne, où (4) il fut durant cinq ans enfermé dans une étroite prison. SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

La détention de ce Prince contint la plusspart des Livoniens, qu'il s'étoit flatté de soulever en faveur de la Suéde. Ses (5) biens furent saisis par ordre du Roi, qui bientôt après changea le Diocèse de Riga en Duché, du consentement des Chanoines mêmes de la Métropole, qu'il abolit entierement,

(1) Il s'appelloit Stanislas Vansovicki. *Ibid.*

(2) *Id. ibid. & pag.* 604.

(3) *Paul. Piasec. Chron. pag.* 11. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 219.

(4) *Stan. Sarnic. Annal. Polon. Lib. VII. Cap. XI. pag.* 1222.

(5) *Neugebauer. Hist. Pol. p.* 610. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 475.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564. & à qui il céda quelques terres avec pouvoir à chacun d'eux d'en disposer à leur volonté.

Cet accroissement de puissance n'irrita pas moins les Russes, que les Suédois. Tandis que (1) ceux-ci faisoient des levées de soldats, ceux-là qui (2) étoient en armes, s'avancerent dans la Lithuanie, séparez en deux corps, dont l'un étoit commandé par le Général Szuyski, & l'autre par Pierre Serebrny. Le premier avoit eu ordre de passer la Duna, & marchoit du côté de Witepsk. Le second qui venoit de Smolensko, & à qui il étoit enjoint de ravager tous les bords du Boristhene, devoit diriger sa marche vers Iwanck, où les deux armées devoient se joindre, pour se répandre de-là dans le Palatinat de Vilna, que le Czar s'étoit proposé d'envahir.

Szuyski (3) fut à peine arrivé dans

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 613.

(2) *Id. pag.* 611. *Alex. Guagnin. rer. Polon. Tom. I. pag.* 130. *Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 465.

(3) *Id. pag.* 466. *Stan. Sarnic. Annal. Pol. p.* 1221.

la plaine de (1) Czasniki, près de la riviere d'Ula, que Radziwil, qui épioit sa marche, & vouloit prévenir sa jonction avec Serebrny, crut qu'il étoit temps de l'attaquer. Il (2) avoit avec lui 4000. hommes de bonnes troupes, qui furent bientôt augmentées par celles de la plusspart des Seigneurs, tels que les Sanguszko, les Korecki, les Sapicha, les Zenowicz & plusieurs autres, que la prise de Poloczk avoit enfin réveillez de leur funeste léthargie. Une fausse délicatesse de liberté, ou je ne sçais quel rallentissement de courage, trop ordinaire aux peuples même les plus aguerris, avoit empêché les Lithuaniens de marcher contre les Russes; mais ils sentoient ranimer leur valeur, & ils brûloient d'en donner des preuves capables de réparer la honte qu'ils s'étoient attirez.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

Pleins d'ardeur & de confiance, ils (3) rencontrerent l'ennemi le 26. Janvier, une heure avant le coucher du

(1) *Alex. Guagnin rer. Pol. Tom. II. p.* 84.
(2) *Kojalowicz. ubi suprà.*
(3) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564. soleil. La surprise que témoigna Szuyski fit sentir l'importance du moment. On ne s'amusa point à délibérer s'il falloit livrer bataille. Elle fut presque décidée avant même qu'on eût pensé à la donner. Vingt-cinq mille (1) Russes y furent tuez, ou blessez. Szuyski lui-même y perdit la vie. Tout le reste se dissipa, & (2) trouva aussi peu de sûreté dans les campagnes voisines que dans le lieu même du combat. Poursuivis par les paysans, peu d'entre eux eurent le bonheur de regagner les bords de la Duna; & quelques-uns même furent noyez dans ce fleuve par leur trop grande précipitation à le traverser.

Radziwil & Grégoire Chodkiewicz, qui commandoit la milice, eurent tout l'honneur de cette brillante action. Elle fut d'autant plus vive, qu'il restoit à peine assez de temps pour l'engager; mais rien aussi ne convenoit mieux aux Lithuaniens, qu'un effort qui demandoit moins de lenteur

---

(1) *Ibid. Vid. Stan. Sarnic. Annal. loc. cit. Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Polon. p.* 219.

(2) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 611.

que de promptitude, & peut-être même plus d'imprudence que de réflexion & de sang-froid. SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

Il restoit à attaquer Serebrny, qui étoit alors campé assez près d'Orsha. Mais il n'étoit pas vraisemblable qu'il eût le courage d'attendre une armée qui venoit de reconnoître la foiblesse des troupes de sa nation. La maniere dont il apprit la défaite de Szuyski, contribua elle-même à lui faire perdre toute espérance d'un sort heureux.

Philon (1) Kmitha, Gouverneur d'Orsha, ne fut pas plustôt informé par Radziwil du succès de la bataille, qu'il l'écrivit au Commandant de (2) Dambrowna par un exprès, à qui il recommanda de donner, comme sans dessein, dans un des partis ennemis qui battoient la campagne. Ce courier, d'autant plus habile qu'il le parut moins, trouva aisément l'occasion de se laisser prendre, sans qu'on pût le soupçonner que d'une extrême imprudence à ne la point éviter. Ses

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 467. *Sim. Starovolsç. Sarmat. Bellat. p.* 200.

(2) *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 82.

L iv

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

lettres furent interceptées. Les succès des Lithuaniens y étoient exagérez. On y suppofoit même qu'ils marchoient à grands pas, & le plus secretement qu'il leur étoit possible, pour surprendre Serebrny, & ne lui laisser aucune ressource après sa défaite.

Sûr du trouble que ces lettres devoient exciter dans une armée, où, pour le dire ainsi, l'on n'étoit soldat que par l'habit & les armes, Kmitha (1) avoit joint quelques troupes à celles de Georges (2) Ostyk, Palatin de Msciflaw, & s'étoit embusqué dans les bois qui bordoient le camp des Russes. Il (3) y fut à peine, qu'il les en vit sortir confusément & sans ordre. Ni les officiers ne cherchoient à les retenir, ni la crainte même ne leur faisoit entrevoir les dangers où ils s'exposoient en se séparant les uns des autres. On ne les voyoit se réunir que dans les sentiers les plus difficiles, dont ils croyoient se faire un asyle, & qu'ils se disputoient avec

(1) *Kojalowicz. ubi suprà.*
(2) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. III. p.* 229.
(3) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 468.

une sorte de bravoure, qui montroit encore plus leur lâcheté. Sigismond-Auguste. 1564.

Ce fut alors que Kmitha dispersant ses troupes sur la plupart des chemins, comme si elles eussent fait partie de l'avant-garde des Lithuaniens, dont il avoit annoncé l'arrivée, redoubla la terreur des fuyards, & les chargea avec d'autant plus d'assûrance, qu'ils appréhendoient de payer trop cherement, peu de momens après, la résistance qu'ils étoient encore en état de faire.

Ces (1) escarmouches ne durerent néanmoins qu'autant de temps qu'il en falloit pour profiter de la surprise des Russes. Bientôt ils auroient pû reconnoître le stratagême qui leur faisoit illusion. On leur permit de fuir. On le souhaita même plus ardemment qu'ils ne le desiroient eux-mêmes; mais (2) tout leur camp fut pillé. On y trouva une quantité prodigieuse de chariots chargez de provisions, & six mille cuirasses avec autant d'épées & de fusils.

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid. Neugebauer. Hist. Pol. p.* 611.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

Il paroissoit que Basilide n'avoit rien oublié pour se rendre maître de la Lithuanie, & par la conquête de ce Duché, s'emparer plus aisément de tout ce qui lui restoit à usurper dans la Livonie. Treize mille (1) hommes de ses troupes avoient été envoyez devant Ozieryfce, sous la conduite d'un de ses Généraux, nommé Tolkmak, pour ouvrir aux deux autres une route plus sûre vers le Palatinat de Vilna, où ils avoient ordre de se réunir. Tolkmak eût reussi sans doute à la prise du fort qu'il assiégeoit, si Stanislas (2) Pac, Gouverneur de Witepsk, n'eût pris la résolution de l'aller combattre. Il n'avoit que 2000. hommes de troupes légeres; mais les victoires de Radziwil & de Kmitha venoient de pousser le courage des Lithuaniens jusqu'à un excès d'audace, & ils étoient peut-être indomptables, par cela même qu'ils s'imaginoient l'être en effet.

(1) *Id. ibid. Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 469. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. I p.* 131.

(2) *Sim. Starovolsc. Sarmat. Bellat. p.* 181. *Stan. Sarnic. Annal. Pol. p.* 1221. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. pag.* 220.

Quoiqu'il ne doutât point du succès de ſon entrepriſe, Pac (1) voulut en charger Jean Snieporod, un des plus habiles Officiers qui fût alors dans la Province. Il ſe fit une gloire de l'avoir choiſi, & un plus grand honneur de le ſuivre. La bataille fut long-temps douteuſe; mais c'eſt en avoir annoncé le ſort, que d'avoir nommé ceux qui la donnoient, ou peut-être mieux encore, ceux qui l'avoient acceptée. Cinq mille Ruſſes y furent tuez, & tous les autres prirent la fuite. Mais (2) Ozieryſce ne fut délivré que pour un temps. Tolkmak ayant recueilli les reſtes épars de ſes troupes, & appris que Snieporod avoit ramené les ſiennes à Witepsk, revint auſſitôt ſur ſes pas, & trouvant les aſſiégez dans une fiere ſécurité, il les força de ſe rendre, ſans être obligé de les aſſiéger de nouveau. SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

Cette (3) perte imprévûe fut bientôt compenſée par la priſe de Poczapow, une des plus opulentes villes

(1) *Kojalowicz, ubi ſuprà.*
(2) *Id. ibid.*
(3) *Ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

de la Sévérie. Philon Kmitha étoit entré dans ce Duché. Ses troupes étoient augmentées ; mais il continuoit à ne les estimer que par la confiance qu'elles avoient en leur fortune. Son unique dessein étoit de ravager & de détruire. Krasnopol (1) & tous ses environs furent dévastez, & Poczapow ne fut pris que pour être pillé & réduit en cendres.

De si grands succès auroient dû allarmer le Roi de Suéde. Il s'imagina au contraire, qu'Auguste étant obligé d'employer toutes ses forces contre le Czar, ne seroit que plus aisé à vaincre dans la Livonie, où il avoit laissé à peine assez de troupes pour la garder. Il (2) y entra à la tête de 6000. hommes, qu'il crut suffire pour la subjuguer. Maître de Révél, il s'avançoit hardiment pour s'emparer du reste de l'Esthonie. Il (3) fut arrêté à Kiriempo par Nicolas (4) Talwoff, Ca-

(1) *Ibid.*

(2) *Sim. Starovolsc. Sarmat. Bellat. p.* 193.

(3) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 470. *Stan. Sarnic. Annal. Pol. p.* 1222.

(4) Il étoit de la maison de Labec. *Okolski. orb. Pol. Tom. II. p.* 13.

ſtellan de Samogitie, qui (1) l'ayant battu lui fit 4000. priſonniers, & fut étonné lui-même, qu'ayant eu aſſez de monde pour s'en ſaiſir, il n'en eût pas aſſez pour les garder & les conduire.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1564.

1565.

Ainſi les Suédois, tout aguerris qu'ils étoient, apprenoient à reſpecter les Polonois. C'étoit le parti qu'avoient pris les Ruſſes. Ils (2) demandoient la paix, & en attendant, ils ſollicitoient une ſuſpenſion d'armes. Auguſte la leur accorda d'autant plus volontiers qu'il méditoit un deſſein qu'il n'eût pû exécuter dans les troubles de la guerre. Ce deſſein étoit infiniment plus hardi qu'aucun de ceux qu'il avoit formez juſqu'alors pour la ſûreté de la République; mais différent de ces autres projets, il devoit ternir ſa réputation, bien loin de ſervir à augmenter ſa gloire.

Dégoûté de la Reine ſon épouſe, & auſſi honteux de l'avoir aimée, qu'embarraſſé à feindre encore de l'aimer, il réſolut de s'en ſéparer, & (3)

---

(1) *Kojalowicz. loc. cit.*
(2) *Id. ibid. & p.* 473.
(3) *Neugebaver. Hiſt. Pol. pag.* 613.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1565.

assembla une Diette à Lublin, pour convenir avec le Sénat de la façon dont il feroit ce divorce.

Les prétextes qu'il allégua furent la (1) stérilité de la Princesse, & (2) l'inceste dont il se prétendoit coupable, parce qu'elle étoit sa belle-sœur. Il feignoit que (3) les dispenses de Rome ne pouvoient appaiser ses remords ; & dans le temps qu'il ne gardoit presque plus de ménagemens pour cette Cour, dont il ne portoit le joug qu'avec peine, il affectoit d'estimer plus qu'elle même, la pureté de ses loix ; & vouloit l'obliger à rompre un engagement, qu'il s'étoit efforcé d'y faire approuver au préjudice de ces loix mêmes.

Le vrai motif de cette conduite étoit un penchant qu'il n'est pas même glorieux de vaincre, tant il est opposé aux sentimens d'un cœur qui sçait se

(1) *Id. ibid.* Il faut pourtant remarquer que ce Prince n'avoit point eu d'enfans de ses autres femmes. *Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 221.

(2) *Kojalowicz. p.* 476.

(3) *Id. ibid.*

respecter. Livré (1) à des amours bas & frivoles, & plus flatté dans ces sortes d'amours de la variété que du choix, il n'avoit plus ni égards, ni complaisance pour la Reine; & quoique déja dans un âge où il ne pouvoit faire excuser ses passions, il ne laissoit pas de s'y abandonner sans réserve. SIGISMOND-AUGUSTE. 1565.

A ce honteux motif, Auguste en joignoit un autre qu'il n'avoit garde non plus d'alléguer. C'étoit (2) le refus que l'Empereur Maximilien II. qui regnoit alors, avoit fait de s'entremettre en sa faveur auprès de Philippe II. Roi d'Espagne. Ce (3) Mo-

(1) *Ibid.*

(2) *Neugebaver. Hist. Pol. ubi suprà.*

(3) *Id. p.* 601. La Reine Bonne, par je ne sçais quel caprice qui marquoit peu de tendresse pour ses enfans, avoit quitté la Pologne. *Neugebaver. pag.* 592. 593. & s'étoit retirée dans le Royaume de Naples, où elle possédoit le Duché de Bari, dont elle avoit hérité à la mort de son pere, & que sa mere Isabelle d'Arragon avoit porté dans sa famille. Son testament étoit en faveur d'Auguste; mais prête à mourir & déja privée de connoissance, elle en signa un autre par lequel on lui fit donner le Duché de Bari au Roi

SIGISMOND-AUGUSTE. 1565. narque, en qualité de Roi de Naples, s'étoit saisi depuis peu du Duché de Bari, dans la Poüille, & ne vouloit point réconnoître le droit qu'Auguste avoit d'en hériter du chef de sa mere, qui (1) venoit de mourir dans cette Province, & à qui Philippe lui-même n'en avoit jamais disputé la possession. Cette injustice, & le concert de vûes & de sentimens que le Roi de Pologne appercevoit dans la maison d'Autriche, & qui lui paroissoit venir d'un même penchant à tout usurper pour s'aggrandir, lui rendirent cette maison odieuse; & il se hâta de faire tomber sur son épouse les tristes effets d'un ressentiment qu'il ne pouvoit faire remonter jusqu'à l'Empereur, frere de cette Princesse, & bien moins encore jusqu'au Roi d'Espagne, son cousin germain.

L'exemple récent de Henri VIII.

---

d'Espagne, laissant seulement à son fils & à ses filles un revenu de 3886. Ducats provenans de plusieurs terres qu'elle avoit achetées 430000. Ducats. *Paul. Piasec. Chronic. pag.* 282.

(1) *Neugebav. p.* 601. *Kojalowicz. p.* 430. *Stan. Sarnic. Annal. Pol. p.* 1212.

Roi

Roi d'Angleterre, qui dans un cas semblable à celui où se trouvoit Auguste, avoit fait casser son mariage avec Catherine d'Arragon, veuve de son frere, ne donnoit pas à la vérité au Roi de Pologne une trop grande espérance de faire consentir la Cour de Rome au divorce qu'il projettoit; mais il lui apprenoit à ne point chercher auprès d'elle des facilitez qu'un coup d'autorité pouvoit lui faire trouver dans ses Etats même.

Tout paroissoit devoir y favoriser un éclat. La République, par le grand nombre de ceux qui avoient depuis long-temps abjuré la foi, ne tenoit presque plus au Chef de l'Eglise; & ni les étrangers, ni elle-même n'auroient été surpris d'un changement, qui étoit plus aisé qu'il ne l'avoit d'abord été en Angleterre, où l'on connoissoit à peine les nouvelles erreurs, lorsqu'on les y embrassa, & où le Roi lui-même qui les adopta le premier, les avoit combattues avec zéle.

Quelque disposition cependant qu'il y eût en Pologne à consommer un schisme déja décidé dans les cœurs,

SIGISMOND-AUGUSTE. 1565.

Auguſte refuſa d'y avoir recours, ſoit qu'il craignît plus les intrigues de Rome, que ſes foudres; ſoit qu'il ſe méfiât de la conſtance de ſes peuples, moins hardis que les Anglois, & capables pour le ſeul maintien de leur liberté, de redevenir Catholiques, dès qu'il voudroit les engager à demeurer Proteſtans.

Auſſi ce fut en vain que la Diette, qu'il avoit convoquée, approuvoit le divorce qu'il avoit à cœur. Un (1) ſeul homme avoit eu le courage de s'y oppoſer. C'étoit Jacques Uchanski, Archevêque de Gneſne; mais l'Evêque d'Uladiſlaw, Nicolas Wolski, avoit traité ſon opinion de crime de léze-majeſté; & tous les autres ne l'attribuant qu'à une ridicule ſimplicité, l'eſtimoient plus digne de mépris que de colère. Ainſi le mariage en général étoit moins regardé dans l'Etat comme un joug conſacré par la Religion, que comme un ſimple lien de convenance & de politique.

Malgré ces préjugez, Auguſte ne put ſe réſoudre ni à ſe plaindre des refus

(1) *Neugebaver. Hiſt. Pol. p. 613.*

du Saint-Siége, ni à lever contre lui l'étendard de la rebellion. Sage & prudent dans ses injustices même, il marqua pour la Cour de Rome plus d'égards qu'il n'en avoit témoigné jusqu'alors; & pour ne point l'offenser par une obstination qu'elle eût condamnée, & qu'elle eût sans doute punie dans le cas qu'elle n'eût pû la corriger, il (1) se contenta de renvoyer son épouse auprès de l'Empereur, son frere, en lui offrant une pension convenable au rang qu'elle avoit occupé. SIGISMOND-AUGUSTE. 1565.

Les douleurs de cette Princesse furent d'autant plus vives, qu'elle aimoit Auguste, & peut-être encore plus le thrône qu'elle étoit forcée d'abandonner. Mais le Roi étoit infiniment plus à plaindre. Ne pouvant s'empêcher d'estimer cette Princesse, & réduit à lui souhaiter des fautes, uniquement pour justifier ses malheurs, il eut le chagrin de voir tout l'univers convaincu de son innocence,

(1) *Id. pag.* 632. *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 476. *Stan. Sarnic. Annal. Polon. pag.* 1212. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 221.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1565. & l'Empereur résolu de venger l'outrage fait à sa maison.

Son (1) premier dessein fut de s'en plaindre à la Diette de Spire, & d'engager tous les Etats d'Allemagne à partager son ressentiment. Mais l'Electeur de Brandebourg, Joachim-Frédéric, qui avoit intérêt de maintenir la paix dans son voisinage, lui fit appréhender les refus de la Diette, comme un nouvel affront, & lui conseilla de se ménager plustôt ses secours, pour mettre la Hongrie à couvert de l'irruption des Turcs, qui (2) depuis dix ans se préparoient à y porter la guerre.

1566. Ces représentations étoient d'autant plus justes, que Soliman étoit déja parti de Constantinople, & venoit à la tête d'une armée formidable mettre le siége devant (3) Zigeth, une des plus fortes villes de la basse Hongrie. Obligé de courir à la défense

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. p. 632.*

(2) Hist. Othom. par le Pr. Cantimir. *Tom. II. Liv. III. p. 338.*

(3) *Id. ibid. Henel. ab. Hennenfeld. Annal. Siles. p. 426. Neugebaver. Hist. Pol. p. 620.*

de cette place, Maximilien ne songea plus à tirer raison de l'injure faite à sa sœur. SIGISMOND-AUGUSTE. 1566.

Assûré d'un repos qu'il avoit sans doute prévû, Auguste prit la résolution de ne l'employer que pour le bien de son Royaume. Les efforts qu'il avoit faits auprès du Saint-Siége pour la dissolution de son mariage, n'ayant pû réussir; & (1) ce mariage qui devoit subsister, lui ôtant toute espérance d'avoir des enfans, qui pussent du moins hériter de la Lithuanie, qu'il regardoit comme un appanage de sa maison, il s'appliqua sérieusement à réunir ce Duché avec la Pologne, de maniere qu'il ne fût plus possible de l'en séparer.

Cette (2) union si souvent tentée, si souvent même consommée, n'avoit jamais été faite de bonne-foi. Les Lithuaniens & leurs Princes eux-mêmes, presque toujours forcez de s'y prêter, s'étoient toujours réservez des moyens de la rompre. Dans le fonds, il (3) n'étoit pas aisé de ne

(1) *Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. pag.* 221.
(2) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 471.
(3) *Id. p.* 488.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1566.

faire qu'un ſeul Etat de deux peuples, qui n'avoient point ceſſé d'être ennemis, par cela même qu'ils étoient voiſins; & (1) qui n'eſtimant rien au-deſſus de leurs mœurs & de leurs coutumes, vouloient non-ſeulement les conſerver, ſi l'union avoit lieu; mais les faire adopter, comme ſi leur honneur eût dépendu de la complaiſance de celle des deux nations qui ne feroit point difficulté de les préférer à ſes propres uſages.

Les circonſtances des temps ajoutoient une nouvelle difficulté au projet d'Auguſte. Le Sénat (2) de Lithuanie n'avoit point oublié que malgré le traité qui obligeoit les Polonois à prendre les armes pour la Livonie, ils avoient toujours refuſé de la ſecourir; & il n'étoit point d'avis de partager avec eux les fruits d'une acquiſition, où ils n'avoient peut-être pas même concouru par l'intérêt qu'ils devoient prendre à la gloire du Duché, ou du moins au bonheur de ſes armes.

(1) *Id. p.* 472.
(2) *Id. ibid.*

Heureusement (1) pour Auguste, Nicolas Radziwil venoit de mourir. Autant que les Princes peuvent regretter un de leurs sujets, Auguste étoit sensible à la perte de ce grand homme. Mais comme il étoit le plus zélé défenseur de la liberté de sa Patrie, en même-temps que le plus ferme soutien de l'autorité du Roi ; titres difficiles à allier sans les confondre, il avoit toujours essayé de briser les liens qui lui paroissoient moins attacher qu'asservir la Lithuanie à la Pologne. SIGISMOND-AUGUSTE. 1566.

Ses partisans, privez de son appui, céderent bientôt aux prétentions d'Auguste, qui (2) leur représentoit sans cesse qu'engagez dans des guerres difficiles avec les Suédois & les Russes, ils devoient renforcer plus que jamais une union qui ne leur avoit été jusqu'alors inutile que parce qu'ils n'avoient pas achevé de la cimenter. L'intérêt éclaire souvent la raison ; trop souvent il tient lieu de raison à ceux mêmes qu'elle devroit

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. p. 616.*

(2) *Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. I. Cap. IX. pag. 197.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1566.

conduire. Le motif qu'alléguoit Auguſte fit impreſſion ſur l'eſprit de la pluſpart des Grands ; & bientôt le peuple, dont la ſoumiſſion ſe déclare encore plus rarement ſans l'attrait d'un profit qui le touche, demanda qu'on nommât des Députez pour mettre la derniere main à l'incorporation de leur Duché avec le Royaume.

Ces (1) Députez furent nommez dans une Diette tenuë à Brzeſcie, & eurent ordre de ſe rendre à Lublin, où les Polonois avoient indiqué une pareille aſſemblée. Ils (2) y expoſerent avec fermeté, mais ſans aigreur, les raiſons qu'ils avoient toujours eues de ſe plaindre de la nation, qui depuis le regne de Jagellon paroiſſoit ne s'être attachée à eux que comme les abeilles s'arrêtent ſur les fleurs pour en tirer ce qui leur eſt propre. Ils dirent néanmoins, qu'oubliant le paſſé, & ne l'attribuant qu'à leur malheur, ils eſpéroient à l'avenir une amitié d'autant plus épurée & d'autant plus ſo-

(1) *Id. ibid. Kojalowicz. Hiſt. Lituan. p.* 471.
(2) *Id. p.* 472.

lide, qu'il n'importoit pas moins aux Polonois, qu'à eux-mêmes de la cultiver. SIGISMOND-AUGUSTE. 1566.

Leur diſcours ne reſpiroit qu'une confiance naïve. Mais comme on craint juſqu'aux déférences mêmes de ceux qu'on a trahis, les (1) Polonois ne rejetterent, ni ne reçurent les offres des Lithuaniens ; & ſans leur donner lieu d'eſpérer, ils crurent faire aſſez de leur laiſſer une incertitude conſolante. C'étoit trop peu, ſans doute, après une démarche qui demandoit toutes ſortes d'égards, du moins par la peine qu'elle avoit coûtée, & par ſa ſincérité même.

De-là (2) vint auſſi la réſolution qu'ils prirent d'unir à leur Duché la Livonie, qu'ils ne devoient proprement qu'à leurs armes, & qui les rendant plus puiſſans, les mettroit en état de ſe paſſer de l'appui qu'ils avoient en vain ſollicité auprès de la République. 1567.

---

(1) *Id. ibid.*
(2) *Id. p. 479.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1567.

Assemblez à Grodno, ils (1) déclarerent que la Livonie n'appartenoit qu'à eux seuls, & qu'elle ne dépendroit désormais que du Prince qui seroit légitimement élû Grand-Duc de Lithuanie; qu'on laisseroit au Duc de Courlande tout ce qui étoit endeçà de la Duna; mais que tout ce qui étoit au-delà de ce fleuve formeroit une des Provinces du Duché; que les Nobles de Livonie, & ceux d'entre eux que l'on éleveroit au rang de Sénateurs, ne seroient en rien distinguez des Nobles & des Sénateurs de Lithuanie; que les honneurs, les priviléges, le droit de suffrages, tout jusqu'aux espéces de monnoie, seroient communs aux deux nations; & que les emplois, les charges, les dignitez de cette nouvelle Province seroient uniquement à la nomination du Grand-Duc, à condition toutefois qu'il ne pourroit les conférer qu'à des gens du pays, & tout au plus à des Lithuaniens, qui sçachant la langue Allemande, la seule presque en usage dans ces contrées, pussent se confon-

(1) *Id. p.* 480.

dre aisément avec ceux qui y auroient été élevez. SIGISMOND-AUGUSTE. 1567.

Ces articles furent suivis de plusieurs autres concernant la police ; & ils furent tous approuvez par les Livoniens, qui (1) dès ce moment firent transporter leurs archives à Vilna, & les remirent entre les mains du Grand-Chancelier du Duché.

Rien n'étoit plus propre à exciter 1568. la jalousie des Polonois. Ce qui l'empêcha d'éclater, ce (2) fut la mort d'Albert, Duc de Prusse, qui ne laissoit qu'un fils âgé de quinze ans. Il étoit à craindre que l'Empereur abusant du peu d'expérience de ce Prince, ne l'engageât, ou par caresses, ou par menaces, à lui faire hommage de ses Etats. On n'avoit pas oublié que (3) Charles V. les regardant comme un fief de l'Empire, s'étoit opposé au traité par lequel Albert s'étoit reconnu vassal du Roi & de la République de Pologne. Albert (4) a-

(1) *Id. p.* 481. 482.
(2) *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 625. *Joan. Leon. Hist. Pruss. Lib. VII. p.* 445.
(3) *Id. pag.* 426.
(4) *Id. ibid.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1568. voit même été mis au ban de l'Empire, & n'avoit dû le repos dont il joüit depuis, qu'au caractere singulier de Charles V. qui ayant la passion de conduire à la fois un grand nombre d'affaires, entreprenoit tout avec ardeur, & ne finissoit rien, ou par inconstance, ou par foiblesse.

Il importoit aux Polonois de veiller sur les démarches de la Cour de Vienne. Leur attention fut inutile. Maximilien ne pensa point à étendre son pouvoir sur la Prusse ; & le nouveau Duc, Albert-Fréderic, se piquant de suivre l'exemple de son pere, vint lui-même à Lublin en demander l'investiture à la République.

1569. Il (1) la reçut en pleine Diette des mains de Sigismond-Auguste, à qui il

(1) Le Rói lui remit un étendard blanc, orné d'un aigle noir portant sur son estomac les deux lettres S. A. & lui dit en même-temps ces paroles : *Nos Sigismundus-Augustus Rex, annuentes vestris & vestrorum subditorum precibus, tradimus & concedimus Illustritati tuæ, prout parenti tuo illustrissimo tradideramus, in feudum terras, civitates, oppida & arces in Prussia, & ad eas Illustritatem tuam investimus, per hujus vexilli tra-*

promit solemnellement d'être toujours fidéle & obéissant, comme à son Seigneur naturel & héréditaire. SIGISMOND-AUGUSTE. 1569.

---

ditionem, ac instituimus gratiâ & benignitate nostrâ, quâ Illustritatem tuam uti nepotem nostrum carissimum complectimur, speramusque, quòd ejus beneficentiæ nostræ, & memor, & grata, fidelisque Illustritas tua sit futura. Le serment que fit ensuite le nouveau Duc entre les mains d'Auguste, fut tel précisément que je vais le rapporter. *Ego Albertus-Fridericus, Marchiæ Brandenburgensis in Prussia Stetinensis, Pomeraniæ, Slavorum, Cassubiorum Dux, Princeps Rugiæ & Burggravius Norimburgensis, promitto & juro, quòd Serenissimo Principi ac Domino, Domino Sigismundo-Augusto Regi Poloniæ invictissimo, Magno Duci Lituaniæ, Russiæque, ac omnium terrarum, Prussiæ Domino & hæredi, sicut meo naturali, hæreditarioque Domino, & ejus sacræ Majestatis hæredibus & successoribus Regibus, & Regno Poloniæ ero fidelis & obsequens, ejusque Majestatis ac hæredum, & totius regni Poloniæ bonum procurabo, & damnum præcavebo, ac omne id faciam, quod ad fidelem vassallum, feudalemque pertinet: ita me Deus adjuvet & hoc sanctum Dei Evangelium.* Ce serment étant fait, le Roi recevant une épée à deux tranchans des mains d'André Zborowski, Porte-épée de la Couronne, la ceignit trois fois au côté du Prince, & lui pendit ensuite une chaîne d'or au cou pour marque de Chevalerie. Tout ce qui

SIGISMOND-AUGUSTE. 1569.

Cette cérémonie fut à peine achevée; qu'Auguste reprenant le dessein de réunir irrévocablement la Lithuanie à la Pologne, fit sentir plus que jamais à la République le tort qu'elle se faisoit à elle-même, par son obstination à ne pas faire un même Etat avec le Duché. Il désespéra d'abord du succès de son entreprise. La honte de se dédire empêchoit les Polonois d'y donner les mains; mais le dépit de voir les Lithuaniens seuls maîtres de la Livonie, leur faisoit souhaiter cette union aussi ardemment que le Roi la desiroit lui-même.

se passa à cette cérémonie est rapporté jusques au moindre detail par Alex. Guagnin, qui fut admis dans l'ordre Equestre & reçu Chevalier ce même jour par Sigismond-Auguste. *Rer. Polon. Tom. II. pag.* 132. *& seqq.* Au reste, les priviléges déja accordez au Duc Albert & à ses sujets furent confirmez dans cette Diette. Le Roi y ajouta la liberté de professer ouvertement la Confession d'Augsbourg dans toute l'étenduë de la Prusse, & abolit les appellations ordinaires des causes de ce pays au tribunal du Royaume. *Neugebaver. Hist. Polon. pag.* 625. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 222. *Joan. Leon. Hist. Pruss. Lib. VII. p.* 447.

Il n'y eut que les Lithuaniens, qui, s'étant en vain abbaiffez à la demander, ne vouloient plus y foufcrire. La (1) plufpart, & c'étoient les premiers d'entre eux, n'ofant démentir ouvertement leurs premieres démarches, fe prefferent de fortir de Lublin, & ne prirent pas même congé du Roi, à qui ils craignoient également d'accorder ou de refufer leurs fuffrages. Tous les autres, courtifans plus habiles, à la tête defquels étoient (2) le Duc Conftantin Oftrog, Palatin de Kiovie, & le Prince Alexandre Czartoryski, Palatin de Volhynie, fe prêterent à fes defirs, du moment fur-tout qu'ils (3) virent les chefs des Livoniens, qu'on avoit fecretement appellez à la Diette, renouveller leur hommage au Roi, en ne reconnoiffant en lui que fa qualité de Roi de Pologne.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1569.

(1) *Kojalowicz. Hift. Lituan. p. 488. Neugebaver. Hift. Pol. p. 625.*

(2) *Kojalowicz, ubi fuprà.*

(3) *Id. pag. 489. Regn. Polon. Jus Public. Nicol. Chwalkowski. Lib. IV. Cap. IX. p. 511. & feqq.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1569.

Affûré par cela même du consentement de ceux qui s'étoient retirez de l'assemblée, Auguste fit dresser l'acte de réunion qui subsiste encore de nos jours entre la Pologne & la Lithuanie, & par lequel il fut décidé, que désormais l'un & l'autre Etat concourroient également à l'élection des Rois, & que nul autre que chacun de ces Rois successivement ne pourroit être déclaré Grand-Duc de Lithuanie. Pour mieux affermir cette union, Auguste (1) renonça pour lui & pour ses enfans, s'il en avoit dans la suite, au droit que ses peres lui avoient laissé sur le Duché, & consentit qu'on ne le regardât plus comme un appanage de sa famille. Ainsi (2) ce Prince accomplit enfin les promesses d'Uladislas V. son bis-aïeul ; promesses vainement confirmées par son aïeul Casimir IV. par ses oncles Albert & Alexandre, & par son pere même Sigismond I.

---

(1) *Id. Cap. IV. p.* 477.

(2) *Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. I. Cap. IX. pag.* 198. Voyez le Diplôme de cette union dans les *Constitut. de Jan. Januzow. Lib. VII. Part. I. & Constit. Theod. Zawacki. Part. VI.*

Pour achever de mettre la tranquillité dans son Royaume, il ne lui restoit plus que de faire une paix solide avec le Czar. Dans ce dessein il lui envoya des Ambassadeurs, qu'il (1) choisit parmi les Polonois & les Lithuaniens, pour montrer que les intérêts des deux nations étoient devenus les mêmes. Les (2) Polonois étoient Jean Krotoszyn, Palatin d'Inowladislaw, & Raphaël Leszczynski, Staroste de Radziejow. Les autres, Nicolas Talwoss, Castellan de Minsko, & André Charytonowicz, Secrétaire du Roi & Notaire de Lithuanie.

Quelle (3) que fût l'attention de ces ministres, à ne rien exiger qui ne pût s'accorder avec les intérêts du Czar, ils (4) ne purent conclure avec lui qu'une trêve. Le Czar, qui l'offrit le premier, la demandoit pour cinq ans. Après bien des contestations de 1570.

---

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 490.
(2) *Id. ibid. Neugebaver. Hist. Pol. p.* 628.
(3) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 491.
(4) *Id. p.* 492. *Alex. Guagnin. rer. Polon. Tom. I. pag.* 135.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1570.

la part des Polonois, résolus d'abord à ne l'accorder que pour une année, elle fut reglée à trois ans, durant lesquels chacune des deux Puissances resteroit en possession de tout ce qu'elle avoit conquis.

On n'avoit pas lieu d'espérer que Basilide observât exactement cette suspension d'armes. Ce Prince & ses sujets n'avoient encore perdu de la grossiéreté des premiers temps, que la franchise des procédez, qui seule eût pû leur faire pardonner la brutale rusticité de leurs manieres. Elle parut sur-tout dans la conduite du Czar envers les Ambassadeurs. Choqué de leur magnificence, qu'ils n'affectoient peut-être que pour lui faire honneur, il la regarda comme une insulte. Offensé sur-tout (1) de la parure & de la beauté de leurs chevaux, il prit une résolution étrange. Trop fier pour les demander, trop barbare pour s'imaginer le plaisir que ces ministres se seroient fait de les lui offrir d'eux-mêmes, s'ils avoient pû pressentir ses

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. ubi suprà.*

desirs, il fit mettre en piéces ces chevaux à coups de sabre. SIGISMOND-AUGUSTE. 1570.

Cette action seule eût été capable de rompre la trêve dont on étoit convenu, si Auguste n'eût pensé que la dissimulation est souvent plus utile que la force, & qu'un Roi qui aime ses sujets doit pluftôt s'occuper à les rendre heureux, qu'à leur faire épouser des querelles qui n'importent point à leur gloire, & qui pourroient nuire à leur repos.

Fidéle à ses engagemens, le Roi de Pologne ne donna à Basilide aucune marque de son ressentiment. Il comptoit par son exemple l'engager à respecter ses traitez; mais il (1) apprit peu de temps après, que ce que ce Prince n'osoit faire par lui-même, il l'avoit fait entreprendre par le Duc de Holstein, qu'il avoit créé Roi de Livonie, & à qui il avoit donné 25000. hommes de ses troupes pour lui aider à conquérir tout le reste de ce pays.

Magnus, réduit jusqu'à ce moment

(1) *Id. p. 629. Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 223.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1570. à l'isle d'Oësel, conçut les espérances les plus flatteuses ; mais il avoit plus d'ambition que de valeur. Ayant (1) mis le siége devant Rével, il trouva cette place défendue par un Suédois habile, qui paroissant tirer de nouvelles forces de ses pertes, le contraignit au bout de six mois d'aller chercher ailleurs des places plus aisées à conquérir. Les Russes étoient plus propres à se signaler par des ravages dans des champs abandonnez, que par des actions de vigueur contre des troupes reglées.

1571. Sans s'appercevoir peut-être qu'ils ne pouvoient acquérir que par une longue expérience, ce que la nature leur avoit refusé d'industrie & d'habileté, ils prirent sur le champ le parti le plus convenable à leur foiblesse. Ils (2) se rejetterent sur la Finlande, où ne trouvant que des paysans désarmez, ils firent les déprédations les plus horribles. Ils les eussent continuées, sans doute, autant de temps qu'ils auroient pû les faire sans dan-

(1) *Ibid.*
(2) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 630.

ger, s'ils n'avoient été rappellez dans leur pays par de pareils dégâts qu'y commettoient alors les Tartares de Krimée. Déja (1) maîtres de la plus grande partie de Moscow, ces Tartares n'avoient plus à conquérir que le quartier de Kitaigorod, & ils étoient sur le point de le soumettre.

Ce fut peut-être cette invasion qui alluma la fureur du Czar contre la plusspart de ses sujets, & principalement contre les prisonniers que ses troupes ramenoient de Livonie & de Finlande. Il (2) fit conduire ceux-ci près d'un pont bâti à dessein sur la Néglina, où les faisant passer les uns après les autres, il les frappoit chacun à la tête d'un bâton ferré, & les faisoit jetter ensuite dans la riviere. Il passa un jour entier à ce cruel & infâme exercice.

Le plaisir qu'il y goûtoit ne fut interrompu que (3) par les affreuses im-

---

(1) *Id. ibid. Kojalowicz. Hist. Lituan. pag.* 493.

(2) *Neugebaver. ubi suprà.*

(3) *Id. ibid. Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. pag.* 224.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1574.

précations d'une foule de jeunes filles, qui deshonorées par ses ordres & sous ses propres yeux, & plus sensibles à cet outrage qu'au supplice qu'elles alloient subir, vouloient du moins lui reprocher sa monstrueuse barbarie. Le (1) genre de leur mort n'en fut que plus cruel. Attachées à des poteaux toutes nues, on les foüetta, on leur arracha les ongles, on leur coupa la langue, on les perça d'une broche, on les fit rôtir à petit feu.

Les tourmens qu'il fit endurer à ceux de ses sujets qu'il accusoit d'avoir favorisé l'incursion des Tartares, ne furent pas moins affreux. Il (2) fit dresser dix-huit gibets dans une des plus grandes places de Moscow. Trois cens Nobles furent amenez sur ce théâtre d'horreur. A leur tête étoit le (3) Grand-Chancelier, Michaelowic Wiskowati, l'un (4) des meilleurs sujets de l'Etat, & le sujet peut-être

---

(1) *Id. p.* 225.
(2) *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 631. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 287.
(3) *Id. p.* 289.
(4) *Id. p.* 292.

le plus fidéle. Il (1) eut beau protester de son innocence ; le Czar avoit résolu sa mort. Attaché (2) par les pieds à l'un de ces gibets, il ignoroit quel seroit son supplice, lorsque Basilide ordonna à ses courtisans de lui servir eux-mêmes de bourreaux. L'un d'entre eux d'un coup de couteau lui coupa une oreille. Un autre en fit autant. Un troisiéme lui emporta les lévres. Chacun successivement se pressoit d'obéir, & employoit une espéce d'adresse, pour ne retrancher de ce corps déja mutilé que le moins qu'il pouvoit, afin de faire plus long-temps durer son supplice.

Il finit plustôt que le Czar ne l'avoit espéré ; mais (3) la partie que la pudeur auroit dû épargner, & dont la perte causa subitement la mort du Chancelier, attira la plus étrange des punitions à celui qui l'avoit arrachée. Basilide (4) en fureur lui ordonna de la dévorer devant lui, s'il ne vouloit

(1) *Id. p.* 290.
(2) *Id. p.* 291.
(3) *Id. ibid.*
(4) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 631.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1571.

sur le champ éprouver la même peine. Il n'y avoit qu'un Prince tel que ce nouveau Phalaris, capable de prononcer un semblable arrêt; & qu'un homme aussi sauvage, &, pour le dire ainsi, aussi peu homme que l'étoient alors les Russes, pour l'exécuter sans horreur. La (1) femme du Chancelier ne fut pas à l'abri des fureurs du Czar; & ne dut qu'à son grand âge l'exemption du châtiment infligé à ses filles, que ce barbare fit livrer à la brutalité de ses soldats.

Michaïl (2) Funichow, Trésorier de ce Prince, par cela seul qu'il étoit ami de Wiskowaty, fut aussi mis à mort. Pendu tout nû à un des gibets, il recevoit alternativement depuis la tête jusqu'aux pieds un sceau d'eau glacée, & un sceau d'eau boüillante: nouveau genre de supplice, qui lassoit ses bourreaux, sans pouvoir assouvir la cruauté de leur indigne maître. Toute (3) la foule des condamnez fut exécutée ensuite, les principaux de

(1) *Id. ibid.*
(2) *Id. ibid. Alex Guagnin. Tom. II. p.* 292.
(3) *Id. p.* 293.

l'Etat

l'Etat aidant eux-mêmes à couper les têtes, que le Czar n'eût pû trancher en un seul jour. SIGISMOND-AUGUSTE.

Les ravages que les Tartares avoient faits dans ses Provinces l'avoient mis hors d'état de rien entreprendre contre les Polonois. Aussi Auguste ne songea plus qu'à finir tranquillement ses jours. La (1) peste régnoit alors en Pologne. Ce fut pour l'éviter qu'il quitta Varsovie, où il avoit indiqué une Diette, qu'il n'étoit plus possible de tenir. Retiré à (2) Cnyssin dans le Palatinat de Podlaquie, il n'y fut pas plustôt qu'il se sentit atteint d'une langueur, qui résista long-temps à tous les remédes, & (3) qui le mit enfin au tombeau. 1572.

Les premieres années de ce Prince n'avoient rien présagé de grand; mais

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 640.

(2) *Andr. Cellar. regn. Pol. Descript. pag.* 601.

(3) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p.* 495. *Neugebaver. ubi suprà. Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. pag.* 228. 229. *Stan. Sarnic. Annal. Pol. p.* 1222. *Henel. ab Hennenfeld. Annal. Siles. pag.* 432. *Alex. Guagnin. rer. Polon. Tom. I. pag.* 135.

SIGISMOND-AUGUSTE. 1572.

il étoit né avec un fonds heureux ; & les vertus ont des progrès plus ou moins lents, à proportion des soins qu'on prend pour les aider à se produire. A peine échappé à une éducation vicieuse, Auguste parut digne du thrône qui lui étoit destiné.

Son premier soin dès qu'il y eut monté, fut de se faire aimer de ses peuples ; mais il vouloit un amour fondé sur l'estime, & il n'oublia rien pour la mériter. Sérieux (1) sans chagrin, compatissant sans foiblesse, généreux sans dissipation, il se fit surtout aimer par cette politesse qui vient moins de la délicatesse de l'esprit, que de la bonté du cœur, & qui n'ayant rien de contraint, ni d'affecté, ne peut dégrader les Souverains, & les fait souvent plus respecter que leurs vertus mêmes. Ennemi de la flatterie, il la rejettoit comme une offense. Tous les autres vices, il les mettoit au rang des malheurs. Il ne les reprochoit que par ses exemples ; ou s'il étoit contraint de les corriger, il laissoit plus-

---

(1) *Neugebaver. Hist. Pol. pag. 640. Stan. Orichov. Annal. Lib. I. p. 1482.*

tôt deviner, qu'il n'exprimoit ce qu'il avoit à dire. On l'aimoit encore en le craignant. SIGISMOND-AUGUSTE. 1572.

Occupé du bien de ses peuples, il avoit l'art de se multiplier en quelque sorte pour les servir. Quelle que fût l'étenduë de son génie, il brilloit moins dans les conseils par la sûreté de ses avis, que par l'adresse qu'il avoit de les insinuer aux autres, & de ne paroître les suivre, que par le plaisir qu'il avoit à les approuver. Il n'ignoroit pas que la séduction est loüable, quand elle ne sert qu'à conduire à la vérité. De-là venoit peut-être en partie (1) la lenteur qu'on lui reprochoit dans les affaires, & le nom qu'on lui avoit donné de Roi du lendemain. Ce qui n'étoit en lui qu'un effet de prudence, on l'attribuoit à une pesanteur d'esprit. Mais il compensoit par la vivacité de ses entreprises, le temps qu'il avoit mis à les former. Nul péril ne l'étonnoit à la guerre. Il ne s'y piquoit toutefois que de cette hardiesse sage & reglée, qui

(1) *Kojalowicz. Hist. Lituan. p. 495. Stan. Sarnic. Annal. p. 1224.*

SIGISMOND-AUGUSTE. 1572.

venant d'une ame tranquille & maîtresse d'elle-même, sçait se roidir ou se relâcher selon les besoins, & n'estime pas moins glorieux de fuir les occasions de combattre, lorsqu'il ne s'agit point de vaincre, que d'en profiter, ou de les faire naître, quand il faut tout hasarder pour n'être pas vaincu.

Né avec un goût décidé pour les sciences, il fut long-temps sans le cultiver. L'ignorance étoit alors un des appanages de la grandeur. Son instinct l'emporta sur ce préjugé ridicule; & ses progrès dans les arts furent aussi rapides, qu'ils avoient été tardifs. Mais il sçut trop; & n'ayant pas la force d'arrêter la hardiesse de son esprit où il falloit douter, il (1) n'eut pas le courage d'ignorer ce qu'il ne lui convenoit point d'apprendre.

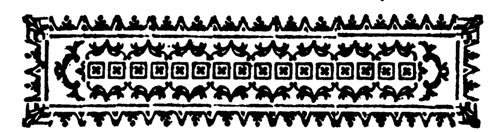
Entêté des nouvelles opinions, il leur ouvrit imprudemment toutes les avenues du thrône; mais il ne força personne à suivre ses sentimens. Il ne leva point l'étendard du schisme; &

(1) *Kojalowicz. ibid. Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. pag.* 229.

par un événement ſingulier, Catholique & Réformé tout à la fois, ou n'étant préciſément ni l'un ni l'autre, il eut le bonheur de ſauver ſes Etats de l'incendie affreux dont toute l'Europe étoit embraſée. SIGISMOND-AUGUSTE. 1572.

Peut-être eût-il été moins indifférent ſur la Religion, s'il n'avoit eû quelque intérêt à la méconnoître. L'amour des plaiſirs étoit la ſeule paſſion qu'il n'avoit pû vaincre. Il s'y livroit ſans choix, ſans délicateſſe, ſouvent même par la ſeule habitude de s'y livrer. Heureuſement ce penchant ne prit rien ſur ſes devoirs, & le reproche que l'Hiſtoire lui en fait, eſt une preuve même de ſon mérite. Ceux-là ſeuls en ſont dignes, à qui la poſtérité s'intéreſſe, & qui devroient n'être connus d'elle, que par l'éclat de leurs vertus.





LIVRE XXI.

INTERREGNE An. 1572.

SIGISMOND-AUGUSTE étant mort sans enfans, on (1) avoit lieu de craindre que le Grand-Duché de Lithuanie, ancien appanage de la maison des Jagellons, ne fût un jour démembré du Royaume. Il importoit aux Polonois, que la maison qui l'y avoit uni, se perpétuât sur le thrône. Malheureusement on la vit s'éteindre après cent quatre-vingt-six ans de regne; & (2) la Nation accoutumée à ne choisir ses Rois que dans la famille de ses Rois mêmes, fut obligée de se chercher un maître dans les Cours de l'Europe, qui lui offroient

(1) Hist. des Diettes de Pologne. *pag.* 7. *Amsterd.* 1697. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 23. *Dantisci.* 1652.
(2) *Id. p.* 4. 5.

des Princes pour la gouverner. INTERREGNE 1572.

Le (1) Roi de Suède, Jean III. qui venoit de déthrôner son frere Erick, fut un des premiers à solliciter les suffrages de la République. Il (2) promettoit de lui rendre tous les pays que son frere avoit usurpez en Livonie; & il ne doutoit pas qu'ayant épousé la sœur d'Auguste, il n'eût un droit incontestable au thrône que ce Prince avoit occupé.

Le Czar Basilide, dont la brutale ambition n'avoit point de bornes, se croyoit (3) également digne de l'attention des Polonois. Il (4) en trouva même plusieurs qui parurent disposez à favoriser ses demandes. Divers (5) motifs les y engageoient : la confor-

---

(1) Hist. des Diettes de Pol. *p.* 8. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. Lib. IV. p.* 232.

(2) Discours de ce qui s'est passé pour l'élection du Roi de Pologne. *pag.* 29. *Paris* 1574.

(3) *Id. Ibid.*

(4) *Reinh. Heidenst. rer. Polon. pag.* 28. *col.* 2. *Francofurt.* 1672. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p.* 85.

(5) *Id. p.* 86. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 243.

INTERREGNE 1572.
mité de leur langue avec celle des Moscovites, le desir de conclure avec eux une paix solide, & l'espérance de voir réunir à la Couronne les vastes districts de la Russie, que le sort des armes en avoit détachez. On (1) n'avoit point oublié qu'Auguste, lorsqu'il n'espéroit plus avoir d'enfans, avoit souvent conseillé aux principaux Sénateurs du Royaume de lui donner pour successeur un Prince né & élevé dans le Nord. On n'interprétoit ce sentiment qu'en faveur de Basilide, en qui l'on présumoit d'ailleurs un changement pareil à celui de Jagellon, qui à peine désigné pour monter sur le thrône, dépoüilla sa barbarie, & prit les mœurs & la Religion même de la nation qui le lui offroit.

Un compétiteur moins puissant, mais plus habile, s'étoit fait un parti dans l'Etat. C'étoit (2) Albert-Frédéric, Duc de Prusse, qui se flattoit

(1) Hist. des Diettes de Pol. *p.* 8.

(2) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 43. Discours de ce qui s'est passé pour l'élect. du Roi de Pol. *p.* 29. *& vers.*

d'occuper

d'occuper le premier rang dans la Diette d'élection, & qui se disant un des membres de la République, parce qu'il en étoit vassal, la croyoit engagée ou par honneur, ou par intérêt même, à lui déférer la Couronne. Ce Prince trouvoit dans le Royaume autant de partisans qu'il y avoit d'Hérétiques. Ils (1) avoient à leur tête Jean Firley, Palatin de Cracovie & Grand-Maréchal. Son zéle sembloit n'être inspiré que par la Religion qu'il avoit embrassée, mais il l'avoit fait acheter à prix d'argent; & sans doute il ne l'employa pour le Duc, que parce qu'il n'eut point une nouvelle occasion de le vendre.

INTERREGNE. 1572.

L'Electeur (2) de Saxe & le Marquis d'Anspach s'étoient aussi mis sur les rangs. Mais ces candidats & tous les autres avoient été prévenus par l'Empereur Maximilien II. qui (3) depuis six ans ménageoit à l'Archiduc Ernest son fils, l'honneur de succéder à Sigismond-Auguste. C'étoit (4) par

(1) Hist. des Diettes de Pol. *p.* 9.
(2) *Id. ibid.*
(3) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 6.
(4) *Id. pag.* 28. *vers.* Il étoit Abbé de S.

INTERREGNE 1572. l'Abbé Cyre, de l'Ordre de Cîteaux, un de ses Ministres résident à Cracovie, que l'Empereur avoit entamé cette délicate négociation. Le succès n'avoit point trahi ses espérances. Déja (1) la grande Pologne, la Volhynie, presque tout le Grand-Duché paroissoient dévoüez à ses intérêts; & de nouveaux Ministres venoient de sa part pour engager tout l'Etat à se conformer au sentiment de ces Provinces.

Le (2) chef de cette Ambassade étoit Guillaume Rosemberg, de la maison des Ursins, homme incapable de grandes vûes, peu fertile en ressources & en expédiens; mais qui ne cherchoit point à cacher sous des dehors imposans la médiocrité de son génie. Des mœurs faciles, un air insinuant, une gayeté tranquille, annonçoient en lui un caractere de vérité. La beauté de son ame se peignoit

Vincent de Breslaw. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. Lib. I. p.* 12. *col.* 2.

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 28. *vers.*

(2) Hist. des Diett. de Pol. *p.* 10. 16.

sur-tout dans la noble simplicité de ses discours. Interregne 1572.

Un Ministre plus rompu dans les affaires lui avoit été donné pour l'aider de ses conseils. C'étoit (1) Dudithius de Horchovicta, originaire de Hongrie, & d'une des meilleures maisons de ce pays. Etant Evêque de (2) Knin en Croatie, il (3) avoit assisté au Concile de Trente, & y avoit brillé autant par cette éloquence vive, qui n'emprunte sa force que du sentiment, que par cette justesse de raison qui sçait joindre la précaution à la hardiesse, & la retenue à la liberté. Devenu depuis Evêque de Cinq-Eglises, il s'étoit laissé éblouir par les prestiges des Novateurs. Il avoit quitté son Evêché. Il s'étoit marié; & il n'avoit rien perdu des bonnes graces de Maximilien, qui (4) l'en-

(1) *Id. p.* 11. *Henel. ab Hennenfeld. Annal. Siles. p.* 433. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. pag.* 47.

(2) Voyez le mot *Arduba* dans le Dict. Géogr. de la Martiniere.

(3) Hist. des Diett. *ubi suprà.*

(4) Vie du Card. Commend. *Tom. II. Liv. IV. Ch. XIX. p.* 143.

INTERREGNE 1574.

voya dès-lors en Pologne pour y veiller avec son Ministre aux intérêts de sa maison.

Nul autre n'étoit plus propre à les soutenir après la mort d'Auguste. Du vivant de ce Prince, il avoit contracté un second mariage avec une Dame de la famille de Zborowski. Ce mariage lui (1) assûroit un immense crédit dans l'Etat, & devoit lui être d'autant plus utile, que (2) les Zborowski ayant embrassé l'héréſie, étoient tous portez à servir l'Empereur. Ils (3) sçavoient que sans professer la nouvelle Doctrine, ce Prince ne la proscrivoit pas dans ses Etats, & ne l'empêchoit point de faire de plus grands progrès dans l'Empire.

Maximilien suivoit exactement le systême de ses peres. Non content de la Bohême & de la Hongrie, déja (4) soumises à ses loix, il vouloit encore se rendre maître de la Pologne. Quel-

---

(1) Hist. des Diett. *p.* 13.
(2) *Ibid.*
(3) *Resp. & Stat. Imper. Rom. Germ. p.* 405. Vie du Card. Commend. *Tom. II. Liv. III. p.* 40. 41.
(4) *Resp. & Stat. Imper. &c. p.* 404.

que hardi que fût ce projet, il eût réussi peut-être, si la France ne l'eût traversé par des négociations qui étoient bien moins favorables à ses intérêts, qu'avantageuses à la République, dont l'unique attention devoit être de conserver sa liberté.

Un (1) Gentilhomme Polonois, nommé Krasocki, avoit fait connoître à Charles IX. & aux Ministres de ce Prince, quelles étoient les loix & l'indépendance de sa nation. Krasocki étoit un nain extrêmement aimable. Ses traits étoient délicats, & ses bras, ses mains, toute sa figure dans une proportion exacte. On ne pouvoit le voir sans intérêt, lors même qu'on ne cherchoit à le voir que par amusement, comme un jeu des plus singuliers de la nature.

Accueilli par la Reine Catherine de Médicis, il sçut gagner ses bonnes graces; & ce qui étoit peut-être plus difficile, il sçut les conserver. Une sage vivacité compensoit en lui ce que les années lui avoient refusé

(1) Hist. des Diett. de Pol. *pag.* 20. Vie du Card. Commend. *Liv. IV. Ch. VIII. p.* 217.

d'expérience. Souple & adroit, il n'eut d'abord en vûe que sa fortune ; & il la fit d'autant plus vîte & plus sûrement, qu'on lui soupçonnoit à peine assez d'esprit pour sentir qu'il avoit les moyens de la faire. Parvenu à un âge un peu avancé, il voulut retourner dans sa Patrie, & y joüir tranquillement des biens qu'il avoit acquis. Auguste vivoit encore, & ne se doutoit pas que cet homme à peine connu dans le Royaume, venoit y décider du choix du Prince qui devoit regner après lui, & forcer en quelque sorte la République à l'acquitter des graces qu'il avoit reçues à la Cour de Charles IX.

Il n'étoit rien, selon Krasocki, qui pût être comparé à l'éclat & à la magnificence de cette Cour. Il la représentoit comme le centre du bon goût, de la politesse, de l'esprit & du sçavoir. Il (1) louoit la Religion, la droiture, la (2) valeur de Charles. Il (3) n'oublioit point son amour pour

(1) Histoire de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 1012.
(2) *Id. p.* 868. 1011.
(3) *Id. pag.* 1011.

les lettres, & le ſoin qu'il prenoit de les cultiver. Il parloit du (1) courage & de l'adreſſe de Catherine de Médicis, qu'il (2) montroit ſupérieure aux ſoins de ſa dignité, & malheureuſe en cela ſeul, qu'elle (3) étoit obligée de balancer les partis oppoſez, pour les empêcher de prévaloir ſur l'autorité Royale.

INTERREGNE 1572.

Il s'étendoit ſur-tout ſur les vertus du frere du Roi, Henri, Duc d'Anjou, qui (4) ayant à peine dix-ſept ans avoit été fait Lieutenant-Général de toutes les armées du Royaume. Il ſe plaiſoit à raconter les exploits de ce Prince, les batailles qu'il avoit gagnées, & principalement celles de Jarnac & de Montcontour. Il le peignoit audacieux & ſage, ne laiſſant rien au haſard de ce qui pouvoit être réglé par la prudence, & s'attirant par ſa bonté ces tendres ſentimens du cœur, que la dignité n'eſt pas en droit d'exiger, & qu'on lui refuſe plus

---

(1) *Id. p. 632.*
(2) *Id. Tom. VI. p. 256.*
(3) *Id. p. 257.*
(4) *Id. Tom. V. p. 868.*

INTERREGNE 1572.

souvent qu'on ne les lui accorde.

Rien n'est si séduisant que le langage de la reconnoissance. Tout ce qu'elle sent, elle le persuade, parce qu'on en aime jusqu'aux excès. Bientôt les Polonois prirent de la France l'idée que Krasocki leur en avoit donnée. Plusieurs même, & les Catholiques sur-tout, voyant leur Roi sur le déclin de l'âge, résolurent de ne se donner après lui d'autre maître que le Duc d'Anjou. Les uns étoient touchez de sa valeur & de sa passion pour la gloire ; les autres de son aversion pour les Hérétiques, devenus le fléau de tous les Royaumes où ils s'étoient établis. Ces sentimens croissoient de jour en jour ; & le temps vint où pouvant éclater sans contrainte, il s'éleva dans l'Etat une brigue assez forte pour faire espérer à la France qu'aucun autre ne pourroit l'égaler.

Krasocki n'avoit pas attendu la mort d'Auguste pour faire sçavoir à Catherine de Médicis les dispositions où l'on étoit en Pologne en faveur du Prince Henri. Il (1) n'ignoroit pas que

(1) *Id. ibid.*

de tous les fils de cette Princesse, c'étoit celui qu'elle aimoit le plus. Ses avis furent reçus avec joie, & (1) l'on ne balança que sur le choix du Ministre qu'on enverroit sur les lieux même pour appuyer le parti qui s'y étoit formé. Il (2) importoit cependant de ne s'y livrer qu'autant que les démarches qu'il exigeoit pourroient n'être pas inutiles. Un mauvais succès dans les négociations nuit souvent plus à la réputation d'un Etat, que les plus grands échecs reçus à la guerre.

Ce (3) fut aussi ce qui engagea la Reine à n'envoyer en Pologne qu'un jeune homme, qui paroissant n'avoir pû mériter sa confiance, pût affecter avec vraisemblance n'avoir entrepris ce voyage que pour son instruction ou pour son plaisir. Jean (4) de Montluc, Evêque de Valence & de Die,

---

(1) Disc. de ce qui s'est passé pour l'élect. du Roi de Pol. *p.* 1. *vers.*

(2) *Id. p.* 2.

(3) *Ibid.*

(4) Il étoit d'une ancienne & illustre famille originaire de Gascogne, & frere de Blaise de Montluc, qui fut fait Maréchal de France. La Reine de Navarre, Marguerite,

INTERREGNE 1572. que Catherine crut devoir consulter, parce qu'il (1) avoit fait autrefois un assez long séjour à la Cour d'Auguste, ne manqua point d'approuver ce dessein, & proposa de le confier à Jean de (2) Balagni, son fils naturel, qui

le fit sortir des Dominicains où il avoit fait profession dans sa jeunesse ; & l'ayant mené à la Cour, le fit employer en plusieurs Ambassades. Sa religion étoit fort suspecte ; son cœur même fort corrompu. Il contracta un mariage secret avec une Demoiselle, nommée Anne Martin, dont il eut un fils, dont nous parlerons dans la note suivante. Burnet qui ne doutoit point que cet Evêque ne fût Calviniste, & qui lui donne les plus grands éloges, convient pourtant de son libertinage outré. Il dit qu'il s'efforça de corrompre la fille d'un Seigneur d'Irlande qui l'avoit reçu dans sa maison, & qu'il avoit avec lui une Courtisane Angloise qu'il entretenoit. *Burnet. Hist. Part. II. Liv. I. p.* 128. *&* 312. *Voyez Hist. des Variat. par Boss. Tom. I. Liv. VII. pag.* 359. 360. *Paris*. 1688. *& Journ. des chos. mémorabl. adven. dur. le Regne de Henri III. edit.* 1720. *Tom. II. Part. I. pag.* 248.

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 14.

(2) Il portoit le nom de Jean de Montluc, Seigneur de Balagni. Il fut légitimé en 1567. Le Duc d'Alençon le fit Gouverneur de Cambrai l'an 1581. & Henri IV. lui donna le bâton de Maréchal en 1594.

faisoit (1) alors ses exercices à Padouë. INTERREGNE 1572.

Balagni (2) fut agréé; & reçut presque aussitôt, avec ses instructions, des lettres qui le recommandoient sur sa route, comme un sujet que le Roi affectionnoit, & que la curiosité, qui l'avoit d'abord amené en Italie, devoit conduire dans les principales Cours du Nord.

La premiere qu'il visita (3) fut celle de l'Archiduc Ferdinand, qui séjournoit alors dans une maison de plaisance aux environs d'Inspruck. Ce Prince le reçut avec distinction, & ne lui supposa qu'une extrême ardeur de tout voir; ce qui dans le goût de sa nation, lui sembloit un des plus grands mérites de l'honnête homme.

Quelque méfiant ou quelque éclairé qu'on fût à la Cour de Vienne, on n'y conçut point d'autre idée de Balagni. Il s'y montra avec d'autant plus de confiance, qu'au lieu de prendre un sérieux qui n'eût servi qu'à le dé-

---

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 2.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid. vers.*

celer, parce qu'il ne convenoit point à son âge, il n'affecta que de la liberté & de l'enjoüement. Il ne contraignit ses vivacitez qu'autant que l'exigeoit la bienséance, dans un lieu plein de faste & d'ennui. On eût dit qu'il ne s'étudioit qu'à faire convenir l'Empereur & ses courtisans, que de tous les peuples de l'univers, les François étoient les seuls dont les défauts fussent les plus compatibles avec les graces.

Arrivé en Pologne, il crut devoir y soutenir ce caractere de dissipation & de gayeté. Il lui servit particulierement à feindre de l'indifférence pour toutes les factions qui se formoient dans l'Etat ; & il n'en étoit que plus propre à découvrir les obstacles qu'on pouvoit lui opposer, ou à se ménager les moyens les plus surs de les vaincre. Séduit (1) par une adroite politique, l'Abbé Cyre lui faisoit part de ses desseins, lui révéloit ses intrigues ; & le voyant lié de commerce & d'amitié avec la pluspart des Seigneurs & des Nobles, il vouloit l'employer

(1) *Id. p.* 6.

à gagner leurs suffrages pour l'Archiduc Ernest. INTERRÈGNE 1572.

Les Ministres prennent aisément l'esprit de leurs Princes. Celui-ci, qui comme Maximilien son maître, ne voyoit rien au-dessus du pouvoir d'un chef de l'Empire, annonçoit avec confiance ce qu'il négocioit de sa part, & regardoit les desirs de ce Souverain comme des ordres aussi souverains que lui-même. Balagni, au contraire, conduit par une Princesse Italienne, n'alloit à ses fins, que par des chemins détournez ; ne prenoit conseil que du temps & des occasions, & ne craignoit jamais tant d'être trompé, que lorsqu'il s'appliquoit le plus à tromper ceux qui pouvoient faire échoüer ses entreprises.

Il eût pû sans doute les continuer avec succès ; mais il n'avoit eu ordre que de sonder les esprits, & de les disposer, comme sans dessein, en faveur de la France. Des espérances un peu fondées devoient être le terme de ses négociations. Elles le furent aussi. Il retourna à Paris, & (1) prit sa route

(1) *Ibid. vers. & p. 10. vers.*

INTERREGNE 1572. par Dantzig où il s'embarqua, tandis que (1) Krasocki, traversant l'Allemagne, alla rendre compte des mouvemens qu'il s'étoit donnez, & faire connoître à Médicis la nécessité qu'il y avoit d'envoyer au pluſtôt des Ambassadeurs à la République.

Il ne fut pas difficile d'engager Charles IX. à consommer un ouvrage si bien commencé. La (2) réputation du Duc d'Anjou lui faisoit ombrage. Il appréhendoit que Catherine, qui ne vouloit en lui qu'un courtisan soumis, ne lui suscitât dans le Prince Henri, dont elle avoit fait son idole, un rival dangereux; ou que Henri lui-même, n'écoutant que lui seul & ses exploits, ne voulût un jour donner des loix aux François & à sa mere même. Il consentit à lui procurer une Couronne qu'il paroissoit aisé de lui obtenir.

L'Evêque (3) de Valence, sur qui

---

(1) Hist. des Diettes de Pologne. *p.* 21.

(2) *Id. p.* 19. Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 869.

(3) Disc. de ce qui s'est passé pour l'élect. du Roi de Pol. *p.* 14.

l'on jetta d'abord les yeux pour l'Ambaſſade, eût bien voulu ne pas l'accepter. L'excès où étoient parvenus les troubles que la maiſon de Guiſe oppoſée à celle des Bourbons avoit excitez dans l'Etat, & que les Huguenots & les Catholiques fortifiez depuis long-temps dans l'habitude de l'indépendance, & auſſi aveuglez les uns que les autres, fomentoient à l'envi, faiſoit déja ſentir à Montluc, que la place de l'honneur n'étoit plus que dans l'obſcurité d'une vie privée.

Réſolu de prendre ce parti, ou du moins ne voulant pas ajouter de nouveaux liens à ceux qu'il n'avoit peut-être pas la force de rompre, il pria la Reine de le diſpenſer du miniſtere qu'elle lui offroit ; & (1) lui propoſa pour le remplir deux hommes, dont les talens étoient reconnus ſupérieurs à beaucoup d'autres. L'un étoit Gui du Faur, Seigneur de Pibrac, Avocat-Général au Parlement de Paris ; & l'autre, Truchon, premier Préſident au Parlement de Grenoble.

(1) *Ibid.*

INTERREGNE 1572.

On (1) croyoit alors que l'éloquence seule étoit néceſſaire dans une nation telle que la Pologne ; que s'agiſſant d'y gagner les voix de plus de cent mille Gentilhommes, il y falloit des gens inſtruits dans l'art de parler, & des Rhéteurs brillans, pluſtôt que des négociateurs habiles. C'étoit du moins l'idée de Montluc, qui obligé de céder aux inſtances de la Reine & à (2) celles même du Duc d'Anjou, ne ſongea plus qu'à ſe pourvoir de tout ce que la France avoit alors d'Orateurs célébres. Il (3) eut recours à Pierre de la Ramée, Profeſſeur Royal à Paris, qui (4) tout perſécuté qu'il étoit dans l'Univerſité, & (5) par les Miniſtres même de la Religion qu'il avoit embraſſée, répondit (6) que ſon éloquence n'étoit point mercénaire, & que l'on trouveroit aiſément des ſujets

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid. vers.*

(3) *Theoph. Banos. in vit. Petr. Rami. p.* 13. Dict. hiſt. & critiq. de Bayle. *Tom. IV. pag.* 28. *b.*

(4) *Id. p.* 26. 27.

(5) *Id. p.* 29.

(6) *Id. p.* 28.

plus

plus propres que lui à éblouïr la Pologne par le fastueux récit des vertus du Prince qu'on vouloit lui donner pour Roi. INTERREGNE 1572.

Joseph (1) Scaliger parut moins désintéressé. C'étoit un sçavant orgueilleux, qui se fût offert de lui-même, si on ne l'eût prévenu. Il consentit avec joie d'accompagner le Prélat, qui (2) s'assûra pareillement de Malloc, Conseiller au Parlement de Grenoble, homme de lettres, qui parloit le latin facilement, & le parloit bien, & qui avoit déja suivi Montluc en plusieurs Ambassades.

Les commencemens de celle-ci furent si malheureux, qu'on n'en tira d'abord qu'un triste présage. L'Evêque partit (3) le 17. du mois d'Août, huit jours seulement avant la S. Barthélemi : jour diffamé dans les Annales des François, & qu'ils voudroient aujourd'hui pouvoir en effacer par autant de larmes qu'il y eut alors de sang répandu. Obligé (4) par une in-

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 20.
(2) *Id. p.* 14. *vers.*
(3) *Id. p.* 15.
(4) *Ibid.*

INTERREGNE 1572.

disposition qui lui étoit survenue, de s'arrêter trois jours à Saint-Dizier, Montluc y apprit toutes les horreurs de cette fatale journée. Il craignit d'abord que cette nouvelle ne lui fermât l'entrée du Palatinat. Il résolut de la devancer, & contre l'avis des médecins, il se pressa de continuer son voyage.

Il ne prévoyoit pas l'affreux danger qui l'attendoit en Lorraine. Des (1) ordres étoient venus à Verdun de le faire arrêter. Ceux (2) qui les avoient reçus disoient même hautement, que le Roi les avoit chargez de lui ôter la vie. L'Evêque (3) de Verdun, Nicolas (4) Pseaume, dont la conscience ne s'épouvantoit point d'un crime utile, avoit dépêché du côté de Saint-Mihel un de ses secrétaires, & fait

(1) *Ibid. vers.*
(2) *Id. p. 16. vers. & p. 17.*
(3) *Id. pag. 15. vers.*
(4) Histoire de Lorraine par D. Calmet. *Tom. I. pag. lxxij. Nancy.* 1745. Nicolas Pseaume étoit suffragant du Cardinal Charles de Lorraine, qui possédoit l'Evêché en titre, & lui en laissoit la conduite & l'administration. *Ibid.*

marcher la garnison de la ville & le Lieutenant du Gouverneur pour exécuter ce projet. Montluc en fut averti, & sentit naître en lui des soupçons, que le respect qu'il devoit à son Souverain ne lui permit pas d'abord de croire légitimes. Il ne fut assuré qu'ils l'étoient en effet, que lorsqu'il eut vû les satellites, & reconnu que leurs discours étoient réellement trop hardis pour n'être pas véritables. INTERREGNE 1572.

Peut-être à l'instigation des Guises, & sans avoir consulté Médicis, le Roi le regardoit-il comme une victime échappée au massacre des Huguenots. Il est vrai que sa Religion étoit fort équivoque; mais ne l'eût-elle point été, s'il n'aimoit point les Guises, il devoit passer pour Protestant; & il n'étoit pas le seul qu'on poursuivoit de la sorte. Le Duc (1) de Guise lui-même couroit alors avec de la cavalerie après le Comte de Montgommeri & le Vidame de Chartres, & faisoit main-basse sur la plupart de ceux qui les accompagnoient.

---

(1) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 973.

INTERREGNE 1572.

Mais quel que fût le motif qui avoit armé contre Montluc les troupes qui l'attendoient sur sa route, il sçut les intimider par son assurance & par sa fermeté. Après leur (1) avoir montré ses lettres de créance, & leur avoir fait part de ses instructions, il les menaça de l'indignation du Roi lui-même, dont ils soutenoient avoir des ordres précis. Il leur fit craindre surtout le ressentiment de Catherine & du Duc d'Anjou; & il les fit douter si véritablement ils étoient autorisez dans leur entreprise. Ce fut en respectant lui-même sa dignité d'Ambassadeur, qu'il trouva le secret de la leur rendre respectable. Ils se (2) contenterent de le mener à Verdun, où ils le garderent étroitement, jusqu'à ce que la Cour ne pouvant plus dissimuler ce qui s'étoit passé, désavoüa (3) la hardiesse de ces brigands, & feignit

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 17.
(2) *Id. ibid. & p.* 18.
(3) Voyez les lettres que l'Evêque de Valence reçut à ce sujet du Roi, de la Reine mere & du Duc d'Anjou, datées du 5. Septembre 1572. *Ibid. pag.* 18. *vers. & pag.* 19. *vers.*

de vouloir en tirer au pluſtôt une vengeance éclatante. INTERREGNE 1572.

Arrivé (1) à Strasbourg, Montluc n'y trouva ni Malloc, ni Scaliger, qui devoient l'y attendre, & que la nouvelle du maſſacre arrivé à Paris avoit fait retourner ſur leurs pas, dans la perſuaſion où ils étoient, qu'après un tel événement, ni l'Ambaſſade ne pouvoit réuſſir en Pologne, ni aucun Prince Proteſtant d'Allemagne permettre dans ſes Etats un paſſage libre à ceux qui en étoient chargez.

Ces motifs de crainte, tout juſtes qu'ils étoient, ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de Montluc. Il ſentoit ſes forces; & ce qui eſt ſouvent plus utile, il ne s'en méfioit pas. De tous les dangers qu'il (2) trouva ſur ſa route, il n'en fut point qu'il

(1) *Id. p.* 20.

(2) Voyez auſſi ce qui lui arriva à Francfort ſur le Mein, où les Colonels des Reitres, qui ſous la conduite du Comte Volrad de Mansfeld, étoient venus en France & y avoient ſuivi le parti du feu Amiral de Coligni, le firent arrêter, voulant l'obliger à leur payer tout ce qu'ils prétendoient leur être dû par le Roi. *Id. p.* 20. *vers.* & *ſuiv.*

INTERREGNE 1572.

n'eût l'adresse de surmonter. Le plus capable de l'épouvanter, c'étoit (1) la peste, qui s'étant déclarée en Pologne un peu avant la mort d'Auguste, faisoit des dégâts d'autant plus horribles, que nul ordre n'avoit été donné pour en arrêter les progrès. Les villes déja dépeuplées, l'étoient encore plus par la fuite des habitans. Les campagnes où ils se retiroient n'en paroissoient pas moins désertes. Les villages même étoient abandonnez ; & ceux que l'indigence y retenoit craignoient autant l'approche des étrangers, que les étrangers avoient raison d'éviter leur commerce.

Miedzyrzetz, une des villes frontieres du Royaume, s'étoit préservée de la contagion. Ce (2) fut celle où Montluc aborda, par un événement plus heureux qu'il n'avoit pû le prévoir, lorsqu'étant (3) à Leipzig, on lui proposoit la route de Silésie comme la plus courte & la plus aisée. Le peu (4) de sûreté qu'il prévoyoit dans

(1) *Id. p. 23. vers.*
(2) *Id. p. 25. vers.*
(3) *Id. p. 25.*
(4) *Ibid. vers.*

une Province, où l'Empereur instruit de ses desseins, l'eût sans doute fait arrêter, le fit résoudre à traverser le Brandebourg; & ce chemin exempt de tout danger, le mena précisément dans le lieu de la Pologne, où il pouvoit plus tranquillement prendre des mesures pour avancer avec plus de confiance dans le pays. INTERREGNE 1572.

Il (1) trouva à Miedzyrzecz un Vice-Commandant qui avoit long-temps servi en Italie, & qui avoit autant de douceur & d'insinuation dans ses manieres, que de franchise & de probité dans tous ses procédez. Il apprit de lui la triste situation où étoit le Royaume par les dissentions qui s'y étoient élevées, & qui formoient autant de Républiques que de partis.

Il sçut (2) que les Polonois n'ayant depuis long-temps déféré le thrône qu'aux fils de leurs Rois, & s'étant contentez de les y élever par les suffrages d'une Diette ordinaire, avoient

(1) *Id. p.* 26.

(2) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p.* 6. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 5. *col.* 2.

INTERREGNE 1572.

perdu l'usage de leurs élections. Personne, (1) disoit ce Commandant, n'avoit aucune idée de ce qui s'étoit fait après la mort de Louis de Hongrie, lorsqu'on jetta les yeux sur Jagellon; aussi bien s'agissoit-il moins alors de se choisir un Roi, que de donner un époux à la fille du Roi qu'on venoit de perdre. Ici, (2) continuoit-il, tout est nouveau, jusqu'à l'empressement d'une foule de Princes, qui ayant paru jusqu'à présent ne pas nous connoître, se disputent la gloire de nous commander.

Touché des maux de sa patrie, ce bon citoyen les dévoila tous à Montluc. Il lui dit que le Grand-Maréchal Firley ayant (3) contesté au Primat, Jacques Uchanski, le droit d'administrer la République durant l'Interregne, avoit entraîné dans sa faction une (4) partie du Sénat, toute la petite Pologne, & presque tous les Protestans des autres Palatinats: Qu'ayant

(1) *Id. ibid.*
(2) *Id. p. 2. col. 1.*
(3) *Id. p. 7. col. 1.*
(4) *Id. p. 6. col. 1.*

convoqué

convoqué (1) une Diette à Cnyſſin, il avoit prétendu y caſſer tous les réglemens de celle que le Primat avoit aſſemblée à Lowitz, & où s'étoient trouvez grand nombre de Sénateurs, & la pluſpart des Nobles de la grande Pologne : Qu'il (2) avoit même indiqué la Diette d'élection à Byſtricz près de Lublin, pour le 13. du mois d'Octobre, & (3) envoyé des Univerſaux en Lithuanie, en Pruſſe, par tout le Royaume, juſques dans la Cour du Primat, à qui il ſignifioit de ſe trouver au lieu marqué, s'il ne vouloit encore une ou deux ſemaines de délai, qu'on (4) lui accorderoit, à condition que s'il négligeoit de paroître à l'aſſemblée, il ſeroit cenſé avoir approuvé le choix du Prince qu'on y auroit élû pour Roi. INTERREGNE 1572.

C'en étoit aſſez pour faire craindre à l'Evêque de Valence une triſte iſſue de ſes négociations. Il voyoit un chef des Hérétiques réſolu de gouverner

(1) *Id. p. 7. col. 2.*
(2) *Id. ibid.*
(3) *Id. p. 8. col. 2.*
(4) *Id. p. 9. col. 1.*

INTERREGNE 1572.

l'Etat, & il connoissoit depuis long-temps le génie d'Uchanski, qui fauteur lui-même des Protestans, n'étoit peut-être opposé au Maréchal, que pour éviter la haine ou la vengeance des Catholiques qu'il avoit lieu de redouter.

Ce qui s'étoit passé depuis devoit pourtant relever les espérances de l'Evêque. Le (1) Palatin de Sendomir, Zborowski, le Grand-Chancelier (2) Dembinski, & plusieurs Nobles qui avoient souscrit au Congrès de Cnyssin, l'avoient ensuite réprouvé comme contraire aux loix du Royaume. Ce (3) changement si peu attendu avoit engagé le Primat à indiquer une Diette, ou à Varsovie pour le 9. Octobre, ou, si l'on aimoit mieux, à Lomza pour le 27. du même mois; & le parti de Firley, qui n'avoit presque plus d'appui, avoit (4) consenti de se trouver à Varsovie, pour

(1) *Id. ibid.*

(2) *Okolski. orb. Polon. Tom. II. pag. 589. 590.*

(3) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 9. col. 2. & p. 10. col. 2.*

(4) *Ibid.*

y convenir avec les Députez de la Grande-Pologne du jour & du lieu où se feroit l'élection. INTERREGNE 1572.

Il n'étoit plus possible au Grand-Maréchal de soutenir l'autorité qu'il s'étoit arrogée. Cependant la Diette projettée ne se tint point au jour assigné. Il (1) ne s'y trouva que deux Evêques & deux Castellans, qui appellez subitement à (2) Kolo, ville du Palatinat de Kalisch, où les Nobles de la grande Pologne devoient s'assembler, y donnerent rendez-vous aux Députez, qu'ils s'étoient flattez de trouver à Varsovie.

Un nouveau Congrès, annoncé presque en même-temps que celui où les anciens partisans de Firley avoient promis de se rendre, présageoit de nouveaux troubles dans l'Etat. Ces partisans néanmoins revenus à eux-mêmes, agissoient de bonne-foi. Ils (3) arriverent à Varsovie le 17. Octobre. Leur premier soin fut d'inviter à se joindre à eux, tous ceux qui

(1) *Id. p. 11. col. 1.*
(2) *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p. 31.*
(3) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

INTERREGNE 1572.

composoient la Diette de la Grande-Pologne. Ce soin fut inutile. Ceux-ci (1) les prierent eux-mêmes de se transporter à Lencici, où ils venoient de transférer leur assemblée.

Ainsi dès la mort d'Auguste, les Polonois ignorant leurs loix & leurs coutumes, n'avoient d'autre guide que cette indocilité tumultueuse, qui est le fruit le plus ordinaire de la liberté ; & lorsque fatiguez de leurs dissentions, ils vouloient ramener parmi eux la concorde, ils se divisoient par les moyens même qu'ils prenoient pour se réunir.

Plus malheureux encore, ils manquoient d'un chef qui sçût les éclairer par ses conseils, ou leur faire goûter ses ordres ; qui affectant de respecter leur indépendance, eût l'adresse de les en dégoûter ; & sans leur proposer l'amour de l'ordre, comme un devoir, trouvât le secret de le leur inspirer par ce même esprit de faction, que l'habitude leur avoit rendu nécessaire.

Ces moyens étoient seuls capables

(1) *Id. ibid.*

de dissiper les troubles, & de procurer la paix ; mais Uchanski étoit moins occupé du bonheur de sa Patrie, que du droit qu'il avoit d'y commander. Homme inutile & dangereux tout à la fois, il ne connoissoit d'autre politique que l'intrigue & la finesse. Sans religion & sans honneur, il eût hasardé tous les crimes qu'il jugeoit nécessaires à ses intérêts, s'il n'en eût été empêché par une timidité naturelle, qu'il s'efforçoit en vain de surmonter. Mais il couvroit sa corruption & sa timidité même, par le plus grand de tous les vices ; il étoit hypocrite, & il l'étoit trop pour l'être avec succès. Ses passions le décéloient à lui-même. Tout vain qu'il étoit, il sentoit la médiocrité de son génie. Il craignoit le repos qui l'eût avili. Il se plaisoit dans les troubles ; & il n'y étoit remarqué que par la haine de ceux qui lui étoient opposez, & par les reproches mêmes de ceux qu'il avoit engagez dans ses cabales. INTERREGNE 1572.

Aussi (1) la Pologne ne dut-elle

(1) *Id. p.* 14, *col.* 1.

INTERREGNE 1572. qu'à l'ennuyeuse inutilité de ses Diettes particulieres, le dessein qu'elles prirent tout d'un coup de demander une assemblée générale de la République, qui plus souveraine que le Primat, décideroit irrévocablement du temps où l'élection devroit se faire, & de la maniere dont il faudroit y procéder. Des vraies lumieres commençoient à dissiper les fausses lueurs, & faisoient sentir le malheur qu'on avoit eu de les suivre.

On (1) indiqua à Varsovie, pour le 7. du mois de Janvier suivant, une Diette préparatoire, appellée depuis, Diette de *convocation*. Afin d'en assûrer mieux le succès, on ordonna que le 13. Décembre, la noblesse de chaque Palatinat tiendroit une assemblée, & nommeroit deux Députez, qui munis de pleins-pouvoirs, viendroient concourir avec ceux des autres Provinces, à rendre plus authentiques les réglemens nécessaires pour éviter les désordres passez.

Ces (2) dernieres résolutions n'é-

(1) *Ibid.*
(2) *Id. pag.* 15. *col.* 2. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 26.

toient pas encore prises, quand Montluc arriva à Miedzyrzecz. Il n'y entendit parler que de la Diette de Kolo. Il n'en étoit qu'à trente milles. Il crut devoir y notifier par son secrétaire, les ordres qu'il avoit du Roi son maître, & ne pas différer d'écrire à la République, pour la solliciter en faveur du Duc d'Anjou.

Il marcha cependant vers Posnanie, sans sçavoir encore où la contagion qu'il alloit affronter, lui permettroit de fixer sa demeure. Contraint de (1) coucher dans les bois, & ses provisions ne pouvant aisément être renouvellées, il n'eût pû continuer sa route sans les secours d'un Gentilhomme, nommé (2) Sobocki, qui retiré dans un château pour s'y garantir de la peste, eut le courage de l'y recevoir.

Quelque vif que fût dans ce Polonois l'attachement à la vie, car c'est particulierement dans un pareil danger de la perdre, qu'on l'aime le plus, il ne sçut pas plustôt quelle étoit la

(1) *Ibid. vers.*
(2) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p. 162.*

INTERREGNE 1572.

commiſſion de Montluc, qu'il lui témoigna tous les égards poſſibles. Sobocki devenu dès ce moment partiſan de la France, parut avoir ſes deſſeins extrêmement à cœur.

Après (1) avoir indiqué à l'Evêque tous les lieux de ſa connoiſſance où l'on ſe feroit un mérite de le bien accueillir, il lui conſeilla ſur-tout de s'arrêter à pluſieurs milles de Kolo, autant pour marquer le reſpect qu'il devoit aux Nonces de la Diette, qui (2) ne vouloient point être expoſez aux intrigues des étrangers, que pour ſe diſtinguer des Ambaſſadeurs Autrichiens, qui (3) ſe joüant des deſſeins, ou des craintes de la République, parcouroient le pays d'un air de Souverains; ſe préſentoient à toutes les aſſemblées; & (4) ſe fiant aux diſſentions qu'ils y faiſoient naître, &

(1) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, &c. p. 27.

(2) *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Polon. p.* 21.

(3) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, *&c. p.* 32. 34. *vers. Andr. Max. Fredro. p.* 62. Hiſt. des Diettes de Pol. *p.* 23. *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p.* 12. *col.* 2. *&. p.* 13. *col.* 1.

(4) *Id. p.* 15. *col.* 2.

plus (1) encore à l'argent qu'ils y répandoient, sembloient moins demander, qu'ordonner aux Polonois de leur être favorables. INTERREGNE 1572.

L'avis de Sobocki étoit un des plus utiles qu'il pût donner à Montluc, qui (2) par cela même n'avançoit que lentement, résolu d'ailleurs de régler ses démarches sur la réponse qu'il attendoit de la Diette de Kolo. Il (3) vit à Pyzdry le Général de la Grande-Pologne, qu'il sçut écouter en Ministre, moitié distrait & moitié attentif, comme s'il n'avoit eu aucun intérêt à l'entendre lors même qu'il s'étudioit le plus à le pénétrer. Il le connut dévoüé aux Autrichiens; mais il lui parla du Duc d'Anjou, & ce fut avec tant de délicatesse & si peu d'affectation, que s'il n'enleva ses suffrages, il le fit résoudre à les péser; ce qui valoit presque autant que s'il l'eût engagé à les lui promettre.

---

(1) *Id. p.* 12. *col.* 1. *Joan. Demetr. Sulikov. rer. Pol. comment. p.* 5. *Gedani.* 1647.

(2) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 26. *vers.*

(3) *Id. p.* 27.

INTERREGNE 1572.

Il (1) fut à peine arrivé à Land, que (2) son secrétaire, retournant de Kolo, lui rapporta sa lettre, lui disant que la peste ayant contraint les Députez de se séparer, il n'avoit pû la remettre à la Diette. Ce contre-temps n'étonna point Montluc. Sçachant bientôt après que de Lencici, où les Nonces étoient d'abord convenus de se rendre, ils (3) devoient se rassembler à Kaskos; il (4) refit sa lettre sur les nouvelles instructions qu'il avoit reçues, & il l'écrivit de cette sorte.

Après leur avoir dit que Krasocki & son secrétaire chargez de ses dépêches, leur rendroient compte des accidens qui avoient retardé son arrivée dans le Royaume, il les prie de lui marquer expressément en quel temps il peut avoir l'honneur de paroître à leur assemblée, puisqu'il est

(1) *Id. p.* 28.
(2) *Id. p.* 32.
(3) *Id. ibid. vers. Joan. Demetr. Sulikov. Comment. rer. Pol. p.* 4. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 14. *col.* 1.
(4) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 32. *vers.*

résolu de ne s'y présenter, qu'autant qu'ils voudront bien le lui permettre. Il (1) leur fait part ensuite des ordres qui l'ont amené dans leur pays; les assûre eux & toute la nation de la sincere amitié du Roi de France; & leur offre de sa part le frere de ce Monarque, le Duc d'Anjou, comme un des Princes de l'Europe le plus capable de faire honneur au thrône qu'il leur appartient de donner. INTERREGNE 1572.

Il s'étend alors sur les vertus de Henri, & avec une adresse extrême, il les met toujours en opposition avec le mérite des compétiteurs qui balançoient déja les suffrages de la République. Ce qui manquoit à ces concurrens, il le peint avec force. C'est sur leurs défauts qu'il fonde particulierement l'éloge de son héros; & par ces contrastes amenez comme sans dessein, il veut persuader aux Députez, que le seul Roi qu'ils ayent à choisir est précisément celui qu'il leur propose.

---

(1) *Id. p.* 33. *Epist. Joan. Montluc. ad Pol. ord. pag.* 4. *& seqq. Lusiniani Pičton.* 1574. *Reinhold. Heidenst. rer. Pol. p.* 15. *col.* 2.

INTERREGNE 1572.

» Ce (1) n'eſt pas un Prince, leur
» dit-il, qui vous apporte un culte
» faux & décrié, des mœurs & des
» coutumes barbares, une ambition
» ſans bornes & ſans talens. Sa Reli-
» gion eſt la vôtre ; & la charité qui
» en eſt l'ame, ne lui permettra point
» de forcer à la ſuivre ceux qui ont
» eu le malheur de l'abandonner. La
» (2) bonté même de ſon naturel,
» continue-t-il, peut vous répondre
» de la douceur de ſes manieres. Né
» dans le ſein de l'urbanité, il joint
» aux vertus les plus ſolides, les quali-
» tez les plus aimables. Son goût ſe
» rapporte à vos ſentimens ; & que
» ne peut point ſur des cœurs bien
» faits, une conformité ſi flatteuſe ?
» Au reſte, ajoute-t-il, n'ayant (3)
» point d'Etats dans votre voiſinage,
» quelque envie qu'il eût de vous
» ſoumettre, où prendroit-il les
» moyens de vous ſubjuguer ? Son
» unique deſir ſera de vous défendre.
» Avec vos forces & votre amour

(1) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, *&c. p.* 33.
(2) *Ibid. vers.*
(3) *Id. p.* 34.

» pour lui ; avec ſa valeur & votre » courage , que ne pourra-t-il point » entreprendre pour ſa gloire de votre » nation ? « INTERREGNE 1572.

Montluc faiſoit ſentir ici aux Polonois la différence que leurs intérêts devoient leur faire mettre entre le Duc d'Anjou & le Czar de Moſcovie. Il leur fait remarquer enſuite, que (1) la France n'ayant pour ennemi aucun des Etats jaloux de leur repos, ou de leur gloire, il n'en eſt point qui puiſſe s'offenſer de les voir ſe choiſir le Duc d'Anjou pour Roi. Il déſignoit par-là les Turcs, qu'il ſçavoit être oppoſez à l'aggrandiſſement de la maiſon d'Autriche ; & il vouloit faire entendre que l'Archiduc Erneſt, quelque amour qu'il eût pour la paix, n'apporteroit à la nation que de nouvelles ſemences de guerre. Il va plus loin encore ; & pour affoiblir davantage le parti que la maiſon d'Autriche s'étoit fait dans le Royaume, il (2) inſinue que les Turcs commenceroient ſûrement à le ménager, dès

(1) *Id. pag.* 33. *vers.*
(2) *Id. ibid.*

INTERREGNE 1572.

qu'ils le verroient uni à la France, & qu'ils aideroient même à le défendre, si la France avoit besoin de leurs armes pour le soutenir.

Enfin, pour achever d'opposer Henri à ses autres rivaux, & finir un paralléle qui n'eût pû manquer d'être odieux, s'il n'eût été fait par une main habile, Montluc (1) représente son Prince riche & puissant par ses appanages. Il paroît connoître la jalousie des Polonois. Il les assûre que Henri pouvant aisément récompenser leur zéle de ses biens propres, n'aura pas besoin des charges & des emplois qu'ils peuvent & doivent seuls occuper, ni des revenus même de leur couronne, pour payer les services des sujets de sa nation.

Cette (2) lettre fut trouvée si sage & si modeste, à cause de l'extrême envie que l'Evêque y témoignoit de plaire aux Députez, & de se conformer à tout ce qu'ils voudroient lui

---

(1) *Ibid. & pag.* 34.

(2) *Joan. Demetr. Sulikov. comment. rer. Pol. pag.* 5. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 35. *& vers.*

prescrire, que dès ce moment ils eussent déféré le thrône au Duc d'Anjou, s'il leur avoit été permis d'en disposer sans le consentement de toute la République. On (1) vit bientôt plus de deux mille copies de cette lettre répanduës de toutes parts; & comme il arrive communément dans une nation libre, chacun se faisoit honneur des marques de respect & de déférence, qu'une adroite politique y avoit semées à dessein. INTERREGNE. 1572.

Elles eurent à la Diette un succès d'autant plus rapide, qu'on (2) s'y étoit plaint des Ambassadeurs de l'Empereur, qui n'ayant pas daigné avertir le Primat de leur entrée dans le Royaume, y répandoient un esprit de faction; & cherchant à séduire plustôt qu'à persuader, paroissoient espérer plus de leurs intrigues, que des vertus de l'Archiduc qu'ils proposoient pour Roi.

On ne pouvoit supporter, que craignant en quelque sorte de s'abbaisser,

---

(1) *Ibid.*

(2) *Id. p. 34. vers. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 12. col. 2.*

INTERREGNE 1572. s'ils s'étudioient uniquement à relever le mérite de ce Prince, ils prétendissent obtenir par d'odieuses manœuvres, des suffrages que l'amour & l'estime pouvoient seuls accorder. Ils (1) avoient à leur suite sept cens personnes, & (2) ils en envoyoient la plus-part dans les Provinces pour y cabaler. Ils quittoient eux-mêmes les lieux qu'on leur avoit assignez pour leur demeure ; & (3) malgré le soin qu'on avoit eu de donner des surveillans à la sœur du feu Roi pour l'empêcher de se faire un parti durant l'Interregne, ils (4) alloient solliciter cette Princesse d'appuyer les désordres qu'ils fomentoient. On (5) disoit même qu'ils lui avoient proposé l'Archiduc pour époux, à condition qu'elle employeroit tout son crédit pour faire consentir la nation à le mettre sur le thrône.

Ce qui augmentoit le déchaîne-

---

(1) *Id. ibid. col.* 1.
(2) *Ibid. col.* 2. *&* *p.* 15. *col.* 2.
(3) *Id. p.* 8. *col.* 1.
(4) *Id. p.* 12. *col.* 2.
(5) *Id. ibid. & p.* 15. *col.* 1.

ment

ment de la Diette contre ces Ministres, c'étoient (1) des lettres qu'on venoit d'intercepter sur la frontiere, & qui découvroient tout le systême & les progrès de leurs négociations. Leurs amis les plus secrets y étoient dévoilez ; & la plusparț de ceux qu'ils n'avoient pû gagner par leurs présens, ou par leurs promesses, y étoient peints avec les plus noires couleurs ; & d'un pinceau d'autant plus libre, qu'on ne s'attendoit pas qu'il fût un jour connu.

Dans (2) une lettre, sur-tout, écrite au Duc de Baviere, les Polonois en général étoient représentez comme des hommes frivoles, qui ne tenoient à rien par sentiment, & qui étoient toujours prêts à changer de parti par inconstance. On osoit même les accuser de barbarie & de rusticité.

Des invectives aussi grossieres, & dont la malice découvroit elle-même la fausseté, venoient en partie de

(1) Disc. de ce qui s'est passé, &c. p. 35. *Reinh. Heidenst. p. 11. col. 1. & p. 14. col. 1.*

(2) Disc. de ce qui s'est passé, &c. *ubi suprà.*

INTERREGNE 1572. cette jalousie de nations, qui veut mettre des différences marquées dans les hommes ; comme si leurs vices n'étoient pas les mêmes par-tout, ou que par-tout ils n'eussent pas du moins des vertus qui rachetent leurs vices.

Le seul parti qu'eussent à prendre les Ministres de l'Empereur étoit de désavoiier ces lettres ; mais (1) c'étoit dans le porte-feuille même de l'Abbé Cyre qu'on les avoit trouvées. Il avoit été arrêté en Prusse déguisé en cavalier ; & s'il n'étoit point l'auteur de ces misérables écrits, il paroissoit du moins les avoir adoptez, par le soin qu'il avoit eu de s'en charger pour les répandre. Aussi les Nonces ne les attribuoient-ils qu'aux Autrichiens ; & comparant ces lettres à celle de l'Evêque de Valence, ils paroissoient décidez à ne choisir d'autre Prince, que celui que cet Ambassadeur leur proposoit.

Outrez cependant d'un mépris qu'ils ne méritoient point, & qu'ils ne de-

(5) *Id. p.* 16. 17. Vie du Card. Commend. *Tom. II. Liv. IV. pag.* 202. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 23. *col.* 1.

voient, sans doute, qu'à leur trop d'égard pour l'Empereur, qu'ils avoient craint d'offenser en la personne de ses Ministres ; ils crurent devoir leur apprendre, qu'ayant éclairé leur conduite, ils ne pouvoient plus la dissimuler, & qu'assez généreux pour n'en point marquer de ressentiment, ils se croyoient du moins obligez de leur en témoigner de la surprise. INTERREGNE 1572.

Persuadez par la timide sagesse du Comte de Rosemberg, qu'il n'avoit point de part aux insultes qu'on leur avoit faites, ils n'adresserent leurs plaintes qu'à lui seul. Ceux (1) qui furent chargez de les lui porter, étoient l'Evêque de Posnanie, Adam Konarski, le Palatin Macieiowski, & Stanislas Slupiecki, Castellan de Lublin.

Tout fut naïvement exposé par ces Députez, jusqu'aux lettres même qu'on avoit interceptées. Les (2) reproches tomberent naturellement sur l'Abbé Cyre. Ses collégues n'en fu-

(1) *Id. p.* 15. *col.* 1. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 36.

(2) *Reinh. Heidenst. ubi suprà. col.* 2.

INTERREGNE 1572.

rent point exempts, sur-tout le Marquis Gostald, Napolitain, & le Doyen du Chapitre de Breslaw, Martin (1) Gerstmann, Secrétaire de l'Ambassade ; tous gens factieux & violens, qui s'étoient imaginez ne pouvoir gagner les esprits qu'en les divisant, & qui par les portraits hideux qu'ils faisoient des Polonois, vouloient peut-être se ménager une excuse au mauvais succès de leurs manéges, en attribuant uniquement aux défauts de la nation, ce que l'on n'eût dû imputer qu'à leur inhabileté, ou à leur négligence.

Rósemberg n'eut garde, pour l'honneur de son ministere, de convenir en détail de toutes ces accusations. Il promit seulement d'en faire son rapport à l'Empereur ; & il le fit sans doute avec sa droiture ordinaire, puisque (2) peu de temps après, Gostald &

(1) *Silesiac. rer. script. Tom. III. pag.* 21. Il avoit été précepteur des fils de l'Empereur, & fut fait peu de temps après Evêque de Breslaw. *Ibid. & p.* 22. *& Tom. II. p.* 434. 445.

(2) *Reinh. Heidenst. rer Pol. pag.* 15. *col.* 2. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. pag.* 36. *& vers.*

l'Abbé Cyre furent rappellez. Il n'y eut que Gerstmann qui ne le fut point. Quoiqu'il n'eût, du moins en apparence, d'autre fonction que de traduire en Latin les lettres que Rosemberg adressoit aux Diettes ; la Cour d'Autriche manquoit de sujets pour le remplacer. Les Polonois furent priez par l'Archiduc, & par Maximilien lui-même, de lui pardonner des imprudences, qui ne venoient que d'un excès de zéle pour leur maison, & de le souffrir dans son emploi, ne fut-ce qu'afin de lui donner lieu de réparer par plus de respect pour la nation, le malheur qu'il avoit eu de lui déplaire.

INTERREGNE. 1572.

Il n'étoit pas possible que l'Empereur pût s'offenser des remontrances de la Diette de Kaskos. Elles étoient faites sans aigreur, & comme par un besoin de confiance. Ce que les Députez ajouterent servit beaucoup à y donner plus de poids. Ils (1) dirent qu'ils ne répondoient point des mouvemens d'une Noblesse irritée, qui se croyant le seul appui de l'Etat, &

(1) *Reinh. Heidenst. ubi suprà. col.* 1.

INTERREGNE 1572.

n'étant jamais plus difficile à contenir que dans un Interregne, pouvoit prendre sur elle-même le soin de venger son honneur.

Cette crainte inspirée à propos, & qui pouvoit ébranler le plus ferme courage, fit de fortes impressions sur l'esprit de Rosemberg. Aussi les Députez l'ayant prié de se retirer de (1) Cziechanow, où (2) il étoit alors, pour (3) se transporter à (4) Urzendow, qu'ils lui assignoient pour sa demeure, il partit aussitôt ; & sans regarder comme un devoir cette espéce d'arrêt, il (5) ne le rompit, que lorsque la Diette d'élection l'envoya prier de venir avec l'éclat accoutumé lui exposer le sujet de son Ambassade.

Dudithius ne supportoit qu'impatiemment un séjour, où il ne pouvoit

---

(1) Petite ville dans le district de Varsovie, d'où elle n'est éloignée que de douxe milles. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 41.

(2) *Reinh. Heidenst. p.* 14. *col.* 1.

(3) *Id. p.* 15. *col.* 2.

(4) Assez grande ville à sept milles de Lublin. *Alex. Guagnin. Tom. II. p.* 27.

(5) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

presque plus agir pour les intérêts de son maître. Il voyoit triompher Montluc, qui (1) retiré à (2) Konin, par ordre de la Diette, s'y faisoit un nouveau mérite de sa soumission; & marquoit d'autant plus de plaisir à la faire paroître, qu'elle lui garantissoit en quelque sorte celle de tous les Ministres de l'Empereur. Il pensoit en effet qu'en obéissant à ce qu'on n'exigeoit de lui, que par une égalité de traitement que demandoit la politique, il mettoit les Autrichiens dans la nécessité d'exécuter malgré leur répugnance, ce qu'on ne s'étoit avisé de leur prescrire que par une sage précaution.

Il ne jouit pas long-temps des avantages qu'il avoit pris sur eux par ses déférences envers la nation, dont il avoit gagné l'estime. La (3) nouvelle du massacre de la saint Barthélemi

(1) *Ibid.* Disc. de ce qui s'est passé, *&c.* *p.* 36. *vers.*

(2) Ville située sur la Wartha, à 8. milles de Kalisch. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p.* 31.

(3) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 35. *vers.*

INTERREGNE 1572.

ne fut pas plustôt répanduë dans le Royaume, qu'on y détesta le nom François, autant qu'on avoit paru l'aimer avant cet événement affreux, où l'on apprenoit que (1) cinquante mille citoyens avoient été égorgez de sang-froid par leurs concitoyens mêmes.

Les Polonois ignorant les motifs qui avoient déterminé la Cour au massacre de la S. Barthélemi, jugeoient par ce qui s'étoit passé à cette cruelle journée, du caractere de toute la nation Françoise. D'ailleurs les Polonois ne connoissoient ni le génie de Catherine de Médicis, qui régissoit alors la France, ni l'esprit de Charles IX. dont elle avoit usurpé le pouvoir. Ils ne sçavoient pas que le fils, aussi pusillanime, que la mere étoit présomptueuse, ne laissoit pas d'être encore (2) plus inhumain par foiblesse, qu'elle n'étoit cruelle par ven-

(1) Journ. des chos. mémor. adven. durant le regne de Henri III. *Tom. II. Part. I. p.* 250.

(2) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 1012. 1013.

geance,

geance, ou par orgueil. Dans ce cas, tous les peuples même de l'univers étoient excusables d'oser attribuer aux mœurs des François des horreurs, dont les François eux-mêmes n'avoient pas encore bien démêlé la véritable source.

Ces raisons qui pouvoient les justifier, s'offroient naturellement à Montluc ; & il les eût employées sans doute, s'il n'eût eu à ménager l'honneur de Médicis & la gloire du Roi son maître. N'osant les blâmer, & voulant disculper sa Patrie, il crut devoir profiter de l'incertitude ordinaire d'un bruit qui commence seulement à se répandre, & qui avant qu'on ait démêlé la vérité, des circonstances que la passion ou le caprice y ajoute, semble permettre également de tout dire & de tout désavouer.

Il (1) nia d'abord l'horrible exécution dont on parloit. Il feignit d'espérer que la vérité ne tarderoit pas à

(1) Journ. des chos. mémor. *&c. ubi suprà.* Voyez de Thou. *Tom. II. Liv.* 53. *p.* 842.

INTERREGNE 1572.

détruire le mensonge, malgré l'éloignement des lieux qui le favorisoit. Il prétendit faire honneur au Duc d'Anjou, de ce qu'il ne restoit d'autre moyen à ses ennemis pour ternir sa gloire, que de diffamer toute la France, qui craignoit plus de le perdre, que la Pologne n'avoit montré d'ardeur à le posséder. Mais appréhendant d'accréditer la calomnie par les soins même qu'il prenoit de la réfuter; il affecta de ne la plus écouter, qu'avec la fiere indifférence d'un cœur généreux, qui ne sçait opposer que la patience à la jalousie, & la modération au mépris.

Montluc joüa quelque temps ce rôle avec d'autant plus d'habileté, qu'il avoit l'art de ne paroître jamais plus sincere, que lorsqu'il l'étoit le moins; & qu'alors même il ne feignoit de la sincérité, qu'autant qu'il en falloit précisément pour tromper ceux qu'il vouloit séduire. Jamais trop de finesse ne décéla celle qu'il avoit intérêt d'affecter.

Il étoit cependant bien difficile qu'il pût long-temps contester un fait aussi certain, que celui qu'il avoit

entrepris de contredire. Les Autrichiens avoient intérêt de le mettre dans le plus grand jour ; & ils l'y mirent en effet avec d'autant plus de succès, qu'ayant forcé les Polonois à n'en plus douter, ils leur firent croire que Montluc n'employoit auprès d'eux les fourberies les plus grossieres, que parce qu'il leur supposoit la plus imbécile crédulité.

Ce changement de scène n'effraya point Montluc. Il dit que n'ayant point de lettres de sa Cour, il n'étoit pas naturel, que sur le rapport de quelques particuliers, il se déterminât à croire un événement dont on ne grossissoit, ce semble, les horreurs, que pour le rendre moins vraisemblable. Feignant ensuite d'en être informé, il (1) le débita simplement comme le châtiment d'une conjuration qu'on n'avoit pû étouffer que dans le sang de ceux qui l'avoient formée.

Un grand usage des Cours lui avoit appris à ne convenir des fautes des

(1) Journ. des chos. mémorabl. adven. durant le Regne de Henri III. *Tom. II. Part. I. p.* 250.

Souverains, que comme ils les avoüent eux-mêmes, en les couvrant de raisons plausibles, qui les transforment presque en vertus. Aussi ne doutoit-il pas qu'après l'éclat qu'avoit fait le carnage affreux, où (1) le Roi son maître s'étoit deshonoré par son ardeur à le poursuivre, ce Prince ne fût obligé de se l'attribuer, & n'y donnât pour motif la triste nécessité de prévenir des attentats, que ses intérêts & ceux de ses peuples ne lui auroient pas permis de dissimuler.

C'étoit précisément le parti que Charles IX. venoit de prendre, en (2) déclarant que le dessein qu'avoient eu les Protestans de son Royaume de lui ôter la Couronne pour la mettre sur la tête du Prince de Condé, le chef & l'appui de leur révolte, l'avoit contraint d'en venir aux plus violentes extrémitez.

Mais ces motifs que l'Evêque de Valence avoit pressenti devoir être alléguez, & que la crainte ou le ref-

---

(1) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 973.
(2) *Id. pag.* 974.

pect adoptoient en France, les Polonois ne les approuvoient point. Ils (1) s'imaginoient, & peut-être avec justice, que dans le cas d'une conspiration, eût-elle été plus dangereuse encore, on n'en devoit punir que les chefs, & non une quantité de malheureux, plus innocens que coupables, qui ne servant ordinairement qu'à faire foule dans les factions, s'y attachent sans les connoître, y restent sans dessein, & les abandonnent sans regret au moindre malheur qui les menace. INTERREGNE 1572.

Ce fut aussi ce qui engagea Montluc à soutenir que le massacre qu'on dépeignoit si terrible, ne l'étoit pas autant qu'on vouloit le persuader. Il loüa la sage réflexion des Polonois; & prétendant qu'elle n'avoit pû échapper aux lumieres de son Prince, il (2) dit que ce Monarque n'avoit fait périr tout au plus que quarante Gentilshommes, dont on avoit été forcé de

(1) Journ. des chos. mémor. *&c. ubi suprà.*

(2) *Ibid. Epist. Joan. Montluc. ad Pol. ordin. p.* 12.

INTERREGNE 1572.

faire un exemple, pour contenir le reste des factieux.

Ce dernier retranchement de Montluc marquoit à la vérité moins d'habileté, que d'audace; mais ce Ministre confondoit quelquefois l'audace avec l'habileté; & peut-être l'art de négocier n'étoit alors que l'art de séduire. Quoi qu'il en soit, on cessa dès ce moment de lutter contre un homme à qui l'on voyoit des ressources trop aisées pour qu'il pût jamais en manquer; & dans la conviction où l'on étoit de l'odieuse vérité qu'il refusoit de reconnoître, on jugea inutile de le forcer d'en convenir.

Cependant (1) des libelles affreux couroient de toutes parts contre la France, à mesure qu'on apprenoit plus en détail ce qui s'étoit passé à la journée de S. Barthélemi. Tout (2) ce qu'une imagination échauffée par la haine, ou par la jalousie, peut inventer de plus noir, étoit répandu dans ces ouvrages, & annoncé avec

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 39. *vers. p.* 41. *vers. & p.* 47. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p.* 61.

(2) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 41.

une sécurité plus insultante que les injures mêmes. INTERREGNE 1572.

On s'y efforçoit, sur-tout, à rendre cette Puissance odieuse aux Protestans Polonois, en leur montrant la fausseté des promesses de l'Evêque de Valence, qui n'avoit cessé de leur insinuer, que le Duc d'Anjou supporteroit leur schisme avec douceur, & qu'il ne chercheroit point à les détruire, ou ce qu'ils appréhendoient encore davantage, qu'il ne travailleroit point à les convertir. On leur représentoit ce Prince comme le fléau de leurs semblables, comme un tyran qui en vouloit moins à leurs erreurs qu'il ne condamnoit point, & qu'il suivoit peut-être, qu'à l'austere pureté de leurs moeurs, qu'il prenoit pour une censure délicate de ses vices.

Quels que fussent ces libelles, Montluc n'en parut point déconcerté. Il sçut même gré en quelque sorte à ses ennemis de le provoquer à un combat, où il étoit presque sûr de les vaincre. Il fit à son tour des écrits, persuadé (1) qu'on ne pouvoit le

(1) Id. p. 42.

INTERREGNE 1572. blâmer d'employer à sa défense, les mêmes armes dont on se servoit pour l'attaquer.

Ce (1) fut sous le nom d'un Gentilhomme Polonois, qu'il fit paroître ses réponses. Moins hardi à nier le crime de la France, il ne s'étudia plus qu'à l'excuser. Son éloquence étoit telle, qu'on l'admireroit encore de nos jours. Simple & noble, elle occupoit moins l'esprit que le cœur; mais elle étoit modeste, & bien opposée aux bruyantes (2) déclamations de ses ennemis. Il les flattoit en les humiliant, & se contentoit de leur faire sentir, qu'il ne daignoit ni les imiter, ni les craindre.

Un (3) Polonois, nommé (4) Solikowski, qui avoit été Secrétaire du feu Roi, & qui par le goût qu'il avoit pour les arts, en montroit

---

(1) *Id. p.* 40. *vers.*

(2) On peut juger de ce qu'elles étoient par un de leurs ouvrages qui nous reste, & qui est plein d'emportement & de fureur. On le trouve à la suite de la lettre de Jean de Montluc *ad Pol. ordin. p.* 29. *& seqq.*

(3) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 41.

(4) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p.* 65.

beaucoup pour la France, s'appliquoit à traduire ses ouvrages dans la langue du pays. C'étoit un moyen de leur donner plus de cours ; & ils faisoient des impressions d'autant plus fortes, qu'on ne se méfioit pas de la main d'où ils partoient, & qu'on n'y appercevoit que le cœur d'un patriote éclairé, qui discutant les intérêts de sa nation, ne voyoit que le Duc d'Anjou, qu'il disculpoit de tout reproche, à qui l'on pût les confier sans danger. INTERREGNE 1572.

Ce furent aussi ces écrits qui (1) ramenerent la plusspart des Polonois & plusieurs Evangéliques même. On (2) vit dès-lors grand nombre de Sénateurs, qui feignant de ne passer à Konin que par occasion, ne (3) s'y rendoient en effet que pour s'informer plus particulierement auprès de l'Evêque de Valence, des mœurs & du caractere du Duc d'Anjou, & sur-tout du sujet & des circonstances du massacre, qu'on leur avoit dépeint

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 47.
(2) *Id. p.* 36. *vers. & p.* 37. *& suiv.*
(3) *Id. p.* 42. *vers.*

INTERREGNE 1572. comme le comble de la barbarie & de l'inhumanité.

Il étoit difficile qu'ils pussent échapper à un courtisan habile, qui par une sorte de politesse extrêmement flatteuse, n'affecta de vouloir leur plaire, qu'en leur persuadant qu'il ne pouvoit s'empêcher de les estimer. Il loüa leur amour pour la Patrie, le dessein même qu'ils avoient eu d'abandonner le parti du Duc d'Anjou. Il soutint qu'ils devoient ce changement à leur probité, dès qu'ils croyoient ce Prince indigne de leurs suffrages. Il souhaita dans le cœur de tous les Polonois des sentimens aussi épurez. Il (1) en feignit lui-même de semblables; & après avoir exalté le mérite de Henri, & diminué l'horreur de cette journée fatale dont on parloit avec tant de passion, il dit qu'il croiroit trahir son honneur & la justice, si attaché autant qu'il l'étoit au bien, à la gloire, à tous les intérêts de la République, il ne la portoit à desirer ce même Duc d'Anjou, qu'il connoissoit & qui étoit réellement de tous les compétiteurs au

(1) *Id. p.* 43. *vers.*

thrône, celui (1) qu'elle devoit le moins craindre, & de qui elle avoit le plus à espérer. INTERREGNE 1572.

Il en falloit peut-être moins pour engager des cœurs déja disposez à se rendre, dès qu'ils venoient consulter s'ils devoient se laisser gagner. Le Grand-Trésorier de la Couronne, Jérôme (2) Bazinski, qu'un pareil motif de s'instruire avoit amené chez le Prélat, ne (3) put s'empêcher, tout Protestant qu'il étoit, d'avoüer, que le caractere de cruauté que les ennemis de la France imputoient au Duc d'Anjou, & qu'ils regardoient comme le moyen le plus puissant pour l'écarter du thrône, n'étoit réellement qu'un des plus foibles moyens qu'ils pussent employer.

» Que (4) cherchons-nous en effet, » dit-il, qu'un Roi qui n'ayant rien à » démêler avec les Puissances voisi- » nes, ne puisse non plus les provo- » quer, que nous soumettre; & qui

(1) *Id. pag.* 40. *vers.*
(2) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 14. *col.* 2.
(3) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 43.
(4) *Id. ibid.*

INTERREGNE 1572.

» ayant le courage de préférer un sage » repos, à l'éclat d'un regne agité, » ne nous suscite aucune guerre, & » n'empiete point sur nos libertez. » Du reste, ajouta-t-il, qu'il soit » violent, intraitable, féroce; que » nous importe? Nous ne respecterons » point ce que nous serons forcez de » haïr; & nous le forcerons lui-même » à nous respecter, parce que nous » sommes toujours en état de nous » faire craindre. «

Ce Discours ne pouvoit que réchauffer les espérances de Montluc. Il levoit tout-d'un-coup le plus grand obstacle qu'on eût mis à ses négociations, & lui apprenoit à rassûrer ceux d'entre les Polonois qui ne se représentoient le Duc d'Anjou que comme un Prince brutal & sanguinaire. Aussi dans la harangue que cet Ambassadeur fit ensuite à la Diette d'élection, il (1) ne manqua point d'employer l'idée du Grand-Trésorier. Persuadé que toute singuliere qu'elle étoit, elle devoit faire impression dans une Ré-

(1) *Id. ibid.*

publique, il (1) dit, que si Henri une fois élû, vouloit gouverner en tyran plustôt qu'en pere, il auroit plus à craindre la fiere indocilité de la nation, qu'elle n'auroit sujet de redouter ses injustes caprices; & qu'ainsi tomboient d'elles-mêmes toutes les horreurs qu'on imputoit à ce Prince; puisqu'en le supposant tel qu'on le dépeignoit, les Polonois devoient peu s'embarrasser de ses défauts, & n'avoir égard qu'aux biens qu'ils avoient lieu d'en attendre. INTERREGNE 1572.

Rien ne pouvoit tant les flatter, que de voir le Ministre d'un Roi souverain dans ses Etats, vanter leur indépendance. Mais ce ne fut pas seulement à la Diette d'élection, que Montluc fit valoir le sentiment de Bazinski. Assez long-temps auparavant, il l'avoit produit dans ses entretiens & dans tous ses écrits, comme le plus propre à guérir la nation de ses injustes préjugez contre la France. De-là vint aussi qu'à la Diette de convocation, la pluspart des Députez paru-

(1) *Orat. Joan. Montluc. in elect. novi Reg. apud Warsaw. habita. Paris.* 1573.

INTERREGNE rent à l'égard du Duc d'Anjou dans des dispositions plus favorables.

1573. Cette (1) Diette s'ouvrit à Varsovie le 7. Janvier, ainsi qu'on en étoit convenu à celle de Kaskos. Elle fut plus tranquille qu'on n'avoit d'abord lieu de l'espérer; car peu s'en fallut que le Maréchal des Nonces n'y renouvellât tous les désordres qui avoient jusqu'alors agité l'Etat. Il ne les attribua qu'au Primat & aux Sénateurs, à qui il parla avec une liberté qui marquoit plus d'aigreur, que de zéle; mais qui n'est que trop ordinaire dans un pays, où une égalité de pouvoir sembleroit pourtant exiger, plus que par-tout ailleurs, des déférences mutuelles. Ordinairement dans les Républiques, l'orgueil se déguise sous le nom de fermeté. On n'y juge du mérite des citoyens que par leur hardiesse, & de la force de leur éloquence que par l'emportement de leurs discours.

Le Maréchal affecta d'autant plus

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 17. *col.* 1. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 22. 34. *Joan. Demetr. Sulikow. comment. p.* 4.

d'audace, qu'il la voyoit assûrée de l'impunité, & garantie par tous les Nonces, dont il étoit chargé d'exprimer les sentimens. » Nous (1) venons » ici, dit-il aux Sénateurs, déplorer » la mort de notre Roi, & nous plaindre en même-temps des malheurs » de la République : malheurs d'autant plus funestes, qu'il ne nous est » pas aisé de les réparer, comme » il nous est aisé de remplacer nos » Rois, quand nous venons à les perdre.

INTERREGNE 1573.

» Sept (2) mois se sont écoulez depuis qu'Auguste a cessé de vivre. » Durant ce temps qu'avez-vous fait » pour le bien de l'Etat ? C'est ici la » premiere fois que toute la nation se » trouve rassemblée. Falloit-il attendre si long-temps à la convoquer ? » Nous ne parlons point de l'artificieuse politique du Primat. Nous la » méprisons trop pour daigner nous » en plaindre. Qu'il rentre dans l'obscurité d'où le hasard l'a tiré. Ses » défauts qui l'y ont toujours condam-

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p. 35.*
(2) *Ibid.*

INTERREGNE 1573.

» né, l'y rappellent. Mais (1) vous, » Sénateurs, qui par votre état devez » être le conseil de nos Rois, ne de- » viez-vous pas, à plus forte raison, » exciter la langueur, ou réprimer la » fougue de ce chef, qui trop timide, » ou trop hardi tout à la fois, n'a ja- » mais sçû oser assez, & n'a souvent » que trop osé pour vos intérêts & » pour les nôtres ?

» N'êtes-vous (2) donc à la tête de » la nation, que pour la décorer par » l'appareil de votre luxe ? n'est-ce » pas pour la servir par un usage utile » du pouvoir qu'elle vous a confié ? » Ces stalles où vous êtes assis, & » qui ont toujours été le but de votre » ambition, ne sont-ils précisément » que des places d'honneur ? ne vous » annoncent-ils pas le travail où vous » engage la dignité qui vous donne » droit d'y paroître.

» Peut-être (3) ne vous croyez- » vous pas exposez aux mêmes dan- » gers, où vous nous livrez par votre

(1) *Id. p.* 36.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

indolence.

» indolence. Qui que vous soyez, » Sénateurs, rappellez-vous ce que » nous sommes. Enfans de la Répu- » blique comme vous, & vos égaux » par la naissance, nous ne compo- » sons tous qu'une famille renfermée » dans le même vaisseau; & vous de- » vez périr avec nous, si nous avons » le malheur de nous perdre. INTERREGNE 1573.

» Un même intérêt nous engage à » étouffer tous les partis qui dans le » cours de cet Interregne se sont éle- » vez parmi nous. Calmons (1) enfin » des orages qu'il ne tient qu'à nous » de dissiper. C'est notre défaut de » combattre toujours pour la liberté » & de n'en jouir jamais. Soyons ce » que nous devons être, & (2) ne » différons point à nous réunir. Nous » voici prêts à concourir avec vous » au bien de la République. Com- » mençons; & ne croyons point avoir » assez fait, tant que nous sentirons » pouvoir encore mieux faire. «

Ce Discours qui nous parut digne

(1) *Id. p.* 37.

(2) *Id. p.* 38. *Vid. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 17. *col.* 2.

INTERREGNE 1573.

d'un Romain, si la passion & la vanité ne l'eussent dégradé par des reproches déplacez & même inutiles, faillit à augmenter les troubles qu'il importoit d'assoupir. Mais (1) le Sénat plus judicieux, ou moins imprudent que les Nonces, eut la force de dissimuler un ressentiment qu'il ne pouvoit faire éclater sans risque; & se contenta de rejetter sur la fatalité des temps, des malheurs qu'on ne lui attribuoit qu'avec justice.

Il (2) répondit que tous les Palatinats s'étant enfin rassemblez, il ne restoit qu'à remercier le Ciel de cette réunion si peu attenduë; que c'étoit mériter la paix, que de la regretter; mais qu'il falloit se hâter d'en joüir, en ne différant plus l'élection d'un Roi, qui sçût la maintenir sans contraindre à l'aimer, & l'affermir en citoyen, plustôt qu'en maître.

On travailla dès-lors sérieusement à redonner de la vigueur aux loix qui n'avoient presque plus de force, & à se prémunir contre l'insolence & la

(1) *Andr. Max. Fredro. p.* 38.
(2) *Id. p.* 39.

témérité, qui voudroient peut-être encore essayer de prévaloir au conseil & à la prudence. Ce projet n'étoit plus si difficile à exécuter. La plus-part des factions se soutenoient à peine. Les Zborowski venoient d'abandonner celle de l'Empereur ; & le Cardinal Jean-François Commendon, Légat du Saint-Siége, qui avoit contribué à la leur faire embrasser, ne la soutenoit plus avec le même zéle. INTERREGNE 1573.

La crainte qu'il avoit euë dès la mort d'Auguste, que (1) les hérétiques qui étoient extrêmement puissans dans l'Etat, ne fissent élire un Roi qui fût de leur secte, ou qui s'engageât du moins à la favoriser, lui avoit fait souhaiter de voir déférer le thrône à (2) l'un des fils de Maximilien.

(1) Vie de Commend. *Tom. II. Liv. IV. pag.* 168.

(2) Maximilien avoit six enfans mâles, que l'Impératrice avoit élevez dans le vrai culte. Ce Prince lui laissoit à cet égard la conduite de sa famille, peut-être pour ne pas offenser Philippe II. son beau-frere, à qui sa Religion étoit fort suspecte. *Id. p.* 181. 182.

INTERREGNE 1573.

Ces hérétiques avoient alors deux chefs, qu'ils croyoient enthousiastes, & qui n'étoient que politiques. L'un étoit (1) le Grand-Maréchal Firley, & l'autre, Pierre Zborowski, Palatin de Sendomir. Plus ambitieux & beaucoup moins désintéressez qu'ils n'affectoient de l'être, ils (2) s'étoient désunis. Le (3) Grand-Maréchal, sur les derniers temps de la maladie du Roi, s'étoit fait donner le Palatinat de Cracovie, qu'il avoit fait semblant de solliciter pour le Palatin ; & celui-ci, peut-être moins touché d'une si lâche trahison, que d'une préférence qu'il croyoit injuste, avoit conçu pour Firley une haine d'autant plus vive qu'il ne pouvoit se résoudre à la dissimuler.

Commendon (4) la jugea propre à ses desseins, & s'efforça de l'augmenter par ses intrigues. Il fit avertir le

(1) *Id. p.* 170.

(2) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 9. *col.* 1. *& p.* 22. *col.* 1.

(3) Vie du Card. Commend. *ubi suprà. Reinh. Heidenst. p.* 6. *col.* 1. Hist. des Dietes de Pol. *p.* 13. 14.

(4) Vie du Card. Commend. *p.* 171.

Palatin de Sendomir, que Firley tenoit chez lui des assemblées secretes, & vouloit lui seul disposer des suffrages des Protestans. C'en fut assez pour porter Zborowski à desirer un Roi Catholique. Il préféra le desir de la vengeance aux intérêts de sa religion, & (1) promit au Légat de faire tous ses efforts en faveur d'un Archiduc d'Autriche.

Ce succès en attira d'autres, surtout en Lithuanie, où les plus puissantes maisons suivirent l'exemple du Palatin de Sendomir. Nicolas Radziwil, Palatin de Vilna, & Jean (2) Chodkiewicz, Grand-Maréchal du Duché, qui (3) avoient nouvellement abjuré le Calvinisme, se (4) déclarérent pour l'Empereur; & d'autant plus volontiers, qu'ils (5) haïssoient mortellement le Duc de Moscovie, dont les espérances ne leur parois-

(1) *Id. ibid.*

(2) Il étoit de la maison de Kosciesza. *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p.* 473.

(3) Vie du Card. Commend. *p.* 179. 180.

(4) *Id. p.* 182.

(5) *Ibid.*

INTERREGNE 1573. soient pas aussi mal fondées qu'ils le desiroient.

Ils (1) convinrent avec le Légat qu'ils éliroient d'abord l'Archiduc Ernest, Grand-Duc de Lithuanie, & qu'ils auroient sur pied une armée de 24000. hommes, ou pour forcer la Pologne à l'accepter pour Roi, ou pour n'être pas forcez eux-mêmes à recevoir le Roi qu'elle se seroit donné. Ils (2) stipulerent seulement que l'Archiduc ne toucheroit point aux priviléges de la Lithuanie; qu'il n'y donneroit les charges publiques qu'à des personnes du pays; & que s'il étoit généralement reconnu dans la République, il réuniroit au Duché tout ce qu'elle en avoit retranché, pour l'ajouter à son Domaine. Ils (3) prétendirent aussi que le nouveau Roi renonceroit au droit de nommer aux Evêchez, & permettroit aux Chapitres de reprendre l'ancien usage de leurs élections. Cet article leur avoit sans doute été dicté par le Légat, qui

(1) *Id. p.* 183.
(2) *Id. p.* 184.
(3) *Id. p.* 185.

(1) dirigeant à son gré le parti dont il étoit le premier mobile, n'oublioit rien pour le rendre supérieur à celui des Protestans. INTERREGNE 1573.

Ce qui l'inquiétoit, c'est (2) que les Catholiques, dont il se croyoit assûré, ne haïssoient point les Hérétiques autant qu'il le souhaitoit pour le bien de la Religion, ou pour le succès de ses entreprises. La plusspart ne regardoient ces Novateurs, que comme des censeurs outrez, mais nécessaires, des vices des Ecclésiastiques, & de la corruption des fidéles qui les imitoient. Plusieurs (3) même, sans s'embarrasser de leurs opinions, s'unissoient à eux pour ne former qu'une faction utile aux intérêts de la Patrie.

D'un autre côté, les (4) Evêques oubliant leurs devoirs, ou se méfiant de leurs forces, n'avoient guères plus à cœur les intérêts de l'Eglise. Sous prétexte d'éviter les troubles,

(1) *Id. p.* 176.
(2) *Id. p.* 169.
(3) *Ibid.*
(4) *Id. p.* 172.

INTERREGNE 1573.

ils vivoient chez eux dans une lâche oisiveté ; & rien n'excitoit leur paresse, que la crainte de voir les schismatiques s'emparer de leurs revenus.

L'Evêque (1) de Cujavie, Stanislas (2) Karnkowski, étoit le seul qui marquât un vrai zéle pour la défense de la Religion. Avec (3) un goût décidé pour la vertu, il avoit les talens propres à la persuader. Son éloquence aisée & véhémente tout à la fois, étoit telle qu'il le falloit pour maîtriser la multitude, toujours plus capable de sentir, que de penser. Il joignoit à beaucoup de finesse & de pénétration une franchise noble & éclairée ; & à un air affable, à une condescendance mesurée, à beaucoup d'agrémens dans les manieres, un grand fonds de justice & de probité. Les plus grands périls n'étonnoient point son courage, ni les plus grands obstacles n'étoient au-dessus de sa capacité.

(1) *Id. p.* 173.
(2) Il étoit de la maison de Junosza. *Okolski. orb. Pol. Tom. I. pag.* 361.
(3) Vie du Card. Commend. *p.* 173.

Mais

Mais Karnkowski confondoit la gloire avec la réputation qui la suit, & se conduisoit moins par ses propres principes, que par les jugemens des hommes, dont il ambitionnoit la faveur. Non content de leur approbation, qu'il lui étoit permis de rechercher comme un appui nécessaire à sa foiblesse, il n'oublioit rien pour s'attirer leurs éloges, qui devenoient l'écueil de sa vertu. Honteux de ne pas plaire à tout le monde, il ne voyoit pas que c'est souvent un crime de ne pas déplaire à quelques particuliers. Ainsi, avide d'applaudissemens, plus humilians qu'honorables, il leur sacrifioit souvent ses lumieres; & (1) tantôt utile, tantôt pernicieux à la Religion & à l'Etat, il soutenoit, ou il négligeoit leurs intérêts, à mesure que sa réputation augmentoit, ou diminuoit dans l'esprit des peuples.

INTERREGNE 1573.

Karnkowski (2) avoit cependant plus de penchant à servir qu'à nuire; & dévoüé au Légat, il modéroit quel-

(1) Id. p. 174.
(2) Id. ibid.

INTERREGNE 1573.

quefois sa vanité par le seul desir de lui plaire. Ce (1) Prélat s'étoit lié avec Albert (2) Laski, Palatin de Siradie, homme vertueux sans témoins & pour la vertu même, zélé (3) pour la Religion, fameux par ses exploits contre les Valaques, & autant aimé dans la nation, que craint & respecté des Puissances voisines. Commendon l'avoit (4) engagé à faire un traité avec l'Evêque. Ces deux Seigneurs s'étoient obligez par serment de concerter entre eux toutes leurs démarches; de n'approuver aucune élection qui ne fût au gré de l'un & de l'autre, & (5) de remettre au jugement du Légat tous les différends qui pourroient les désunir dans la suite.

C'étoit ainsi que Commendon arrangeoit en secret les ressorts les plus puissans, pour faire mouvoir à son gré toute la République, & disposer de ses suffrages en faveur de l'Archiduc Er-

(1) *Id. p.* 175.

(2) Il étoit de la maison de Korab. *Simon. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p.* 419.

(3) Vie de Commend. *p.* 174.

(4) *Id. p.* 175.

(5) *Id. p.* 176.

nest. Ce projet eût réussi, si les Ambassadeurs Autrichiens ne l'eussent fait échoüer par leurs mauvaises manœuvres. Elles eurent à peine éclaté, qu'on vit les esprits des peuples se prévenir contre l'Empereur. La premiere chaleur de ses partisans fut bientôt refroidie. INTERREGNE 1573.

Les (1) Radziwil & les Chodkiewicz se repentirent des démarches qu'ils avoient faites pour ce Prince. Ils (2) apprenoient de toutes parts que ses Ministres sollicitoient ouvertement les suffrages des Protestans ; & soit dépit, soit jalousie, ils ne se proposerent que le Duc d'Anjou pour Roi.

Tel (3) fut aussi peu de temps après le sentiment de Karnkowski & du Palatin de Siradie. Au lieu de se laisser conduire par le Légat, ils lui firent enfin entrevoir la nécessité où il étoit lui-même de les suivre, s'il vouloit ne pas laisser prévaloir le parti, dont il projettoit depuis si long-temps la ruine. Les Zborowski acheverent de

(1) *Id. p.* 206. *&* *p.* 221.
(2) *Ibid. &* *p.* 205.
(3) *Id. p.* 207.

INTERREGNE 1573. le déterminer ; & (1) ce Nonce, jusqu'alors si zélé pour les Autrichiens, ne s'occupa plus qu'à faire réussir les prétentions de la France.

La conviction où il étoit que ses efforts pour l'Archiduc seroient désormais inutiles ; la crainte sur-tout de montrer de la partialité dans une occasion où le Pape, qui est le pere commun des fidéles, ne devoit se proposer que les intérêts de la Religion, le firent résoudre à ne plus desirer d'autre Roi, que celui que vouloient se choisir les Grands de l'Etat qui lui étoient attachez, & qui avoient le plus de crédit parmi les Nobles. Le changement de ces chefs venoit de donner une nouvelle face à la République. De-là vint aussi que la Diette de convocation fut plus tranquille, & telle que je l'ai déja représentée. La faction de l'Empereur presque abattuë, les Nonces furent moins divisez, & ne songerent qu'à éviter tout nouveau sujet de discorde.

Ils proposerent d'abord si l'élection devoit se faire par Députez, ou par

(1) *Id. p.* 240. 241.

tous les sujets du Royaume. Le (1) Nonce de Beltz, Jean (2) Zamoyski, représenta que dans un pays où les loix établissoient une parfaite égalité de crédit & de puissance, chacun devoit avoir part aux priviléges de la nation, & principalement à celui qu'elle estimoit plus que tous les autres. Il dit que n'y ayant parmi eux aucun Noble qui ne dût concourir à la défense de l'Etat, il n'en étoit point aussi qui n'eût droit d'examiner à quelles mains on en confioit la conduite. Il (3) ajouta qu'on pouvoit aisément revenir des résolutions d'une Diette, où des Députez négligens, ou peu instruits, auroient trahi les intérêts de la Patrie; mais qu'il n'étoit pas possible de réparer l'imprudence qu'ils auroient euë d'élire un Roi dont on ne seroit point satisfait; & que rien dans le fonds ne convenoit mieux à des Républiquains, que de se choisir INTERREGNE 1573.

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. Lib. I. p. 22. col. 2.*

(2) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. pag.* 346. 347.

(3) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 41.

INTERREGNE 1573. en commun & tous ensemble, le maître auquel ils consentoient d'obéir; ne (1) fût-ce que pour les mettre dans la nécessité de ne s'en prendre qu'à eux-mêmes, s'ils avoient le malheur de faire un mauvais choix.

Ce (2) sentiment ne pouvoit manquer de prévaloir. Il flattoit la multitude. Ce (3) fut aussi dès ce jour que commença la haute réputation de Zamoyski. Elle servit bientôt à l'élever aux premieres dignitez de l'Etat. Il ne restoit plus qu'à déterminer le lieu où se tiendroit la Diette d'élection. Les (4) uns vouloient qu'elle fût indiquée à (5) Parczow, dans le Palatinat de Brzescie, à cause des Lithuaniens qui pourroient s'y trouver plus aisé-

(1) *Id. ibid.*

(2) Ç'a été depuis l'usage constant de la République dans toutes les élections. Il n'est aucun Noble qui n'y ait droit de suffrage autant que les Sénateurs & les premiers Officiers de l'Etat. *Christ. Hartknoch. de Rep. Polon. Lib. II. Cap. I. p.* 293. *Paul. Piasec. Chron. p.* 527.

(3) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. ubi suprà.*

(4) *Id. p.* 18. *col.* 1. Vie du Card. Commend. *Liv. IV. p.* 228.

(5) *Andr. Cellar. nov. Pol. Descript. p.* 296.

ment. Les (1) autres prétendoient qu'on l'assignât au lieu même où l'on étoit alors. Ils disoient que Varsovie étoit le centre du Royaume, & le milieu entre la Pologne & le Grand-Duché. INTERREGNE 1573.

C'étoit (2) par l'instigation du Légat, qu'on demandoit cette ville, préférablement à toute autre. Comme elle étoit dans un Palatinat où les erreurs du temps n'avoient point pénétré, & (3) qui renfermoit lui seul trente ou quarante mille Gentilshommes, Commendon ne doutoit pas, qu'invitez par la commodité du lieu, tous ces Nobles ne se rendissent à l'assemblée, & que s'y faisant respecter du petit nombre des catholiques des autres Provinces, qui pourroient leur être opposez, ils n'entraînassent également les Protestans à donner leurs voix au Roi qu'ils voudroient élire. Son espérance étoit d'autant plus fon-

(1) Vie de Commend. *loc. cit.*

(2) *Ibid.*

(3) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 41. *vers. Andr. Cellar. nov. Pol. Descript. pag.* 593.

INTERREGNE 1573.

dée à l'égard des hérétiques, que la plufpart d'entre eux fe trouvant difperfez dans les endroits les plus reculez du Royaume, il (1) préfumoit que la dépenfe & l'incommodité du voyage les empêcheroient de venir furmonter ou balancer les fuffrages, dont il étoit prefque affûré.

Ce qu'il defiroit arriva. On (2) décida que la Diette d'élection fe tiendroit près du village de (3) Prag, dans une plaine que la Viftule fépare de Varfovie; & cette Diette fut indiquée au cinquiéme jour du mois d'Avril fuivant.

C'étoit affez d'une pareille réfolution pour déconcerter le Grand-Maréchal de la Couronne, & tous les Sectaires qui lui étoient attachez. Il prévit dès-lors que les catholiques donneroient un Roi à la nation; & (4) dans la crainte que ce Roi, moins complaifant, ou plus inftruit qu'Au-

(1) Vie de Commend. *p.* 229.

(2) *Reinh. Heidenft. rer. Pol. p.* 22. *col.* 2. *Joh. Demetr. Sulikow. comment. rer. Pol. p.* 6.

(3) *Andr. Cellar. pag.* 598.

(4) Vie du Card. Commend. *p.* 229. 230.

guste, ne remît en vigueur les loix portées contre les Novateurs, il ne songea qu'à éluder la force de ces loix, s'il ne pouvoit les faire abroger par la Diette même.

INTERREGNE 1573.

On (1) n'y étoit plus occupé qu'à faire des ordonnances, pour prévenir les désordres, qui dans un mouvement général de toute la Noblesse pouvoient troubler la paix qu'on avoit enfin procurée à l'Etat. Les hérétiques s'offrirent de les dresser eux-mêmes. Ils (2) ne prétendoient rien moins que se ménager à-peu-près les mêmes avantages que les Protestans d'Allemagne s'étoient fait accorder; mais ce projet ne pouvoit réussir, s'il n'étoit conduit avec adresse.

Ils (3) inventerent d'abord le nom de *Dissidens*, sous lequel ils se comprenoient eux & les catholiques même, ainsi que les Grecs, les Sociniens, & toutes les especes de Reli-

(1) *Ibid. Reinh. Heidenst. rer. Pol. pag.* 22. *col.* 2.

(2) *Id. p.* 21. *col.* 1.

(3) Mém. pour l'Hist. de Pol. par Lengnisch. traduit par Formey. *p.* 24.

INTERREGNE 1573. gion qu'on pratiquoit alors dans le Royaume ; & affectant un zéle extrême pour le bien public, ils (1) dirent dans leur Décret, que les divers Dogmes sur la foi ne cessant de fomenter des troubles, qui pouvoient enfin dégénérer en séditions, tous les Ordres de l'Etat promettoient & s'engageoient tous & un chacun, pour eux & pour leurs successeurs, sur leur honneur & leur conscience, de se maintenir mutuellement dans une pleine & entiere liberté de créance ; que ni les catholiques, ni aucun des autres Dissidens ne répandroient de sang pour la diversité de culte ; qu'ils ne s'infligeroient même réciproquement, ni amende, ni peine d'infamie, de prison, ou d'exil ; & qu'au contraire, voulant se mettre également à l'abri de toute violence, ils concourroient à se défendre contre quiconque, sous le seul prétexte de secte, ou d'erreurs, voudroit les traduire en justice, quel que fût le tribunal qui s'arrogeât le droit de les juger.

(1) *Id. pag.* 28. Vie du Card. Commend. *pag.* 231.

Cet article concernant la Religion étoit mêlé avec tant d'autres, qui avoient seulement rapport à la police qu'il s'agissoit d'établir, qu'on n'y donna d'abord qu'une attention légere. Il (1) étoit d'ailleurs conçu dans des termes si simples & si modérez, qu'en l'examinant plus mûrement, on le crut dicté par le seul desir de la paix, qui faisoit alors l'unique objet de tous les réglemens de la Diette. Le (2) Sénat, les Nonces, les Evêques mêmes l'approuverent. On crut y voir des principes d'humanité, qui ne pouvoient servir qu'à resserrer de plus en plus les liens de la concorde. Il parut même aussi utile aux catholiques, qu'à ceux qui s'étoient séparez d'avec eux. Il leur importoit autant qu'aux schismatiques de ne pas exciter des persécutions & de n'en point souffrir; & sur-tout dans un temps, où, affoiblis par de continuelles désertions, ils risquoient de n'être bientôt ni plus nombreux, ni plus puissans que ces schismatiques-mêmes. INTERREGNE 1573.

---

(1) *Ibid.*
(2) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 21. *col.* 2.

INTERREGNE 1573.

Karnkowski (1) fut le premier à ſigner ce Décret. Il ne fut pas même offenſé du nom de *Diſſidens* qu'on donnoit aux catholiques. Il le crut d'autant plus honorable pour eux, qu'il marquoit encore mieux l'oppoſition de leurs ſentimens aux opinions des hérétiques, qu'il ne faiſoit ſentir la différence de la Doctrine des hérétiques d'avec celle que les catholiques avoient ſuivie dans tous les temps.

Tout plioit aveuglément ſous une loi, qui alloit abolir celles qu'Uladiſlas V. (2) & (3) la pluſpart de ſes ſucceſſeurs avoient cru néceſſaires pour empêcher les progrès des fauſſes Religions. Il n'y eut que le Primat qui juſqu'à ce moment, fauteur déclaré des Novateurs, entreprit comme par une eſpece d'inſpiration de s'oppoſer à leurs manœuvres. Ce même Décret qu'il (4) avoit autrefois propoſé lui-même, il réſolut de le condamner.

(1) *Id. ibid.*

(2) Mém. pour l'Hiſt. de Pol. par Lengniſch. *p.* 23.

(3) *Id. p.* 24.

(4) Vie du Card. Commend. *Liv. IV. pag.* 233.

Ce (1) n'étoit plus ce chef qui traînoit dans l'Etat un nom inutile, ou qui ne s'en servoit qu'à faire naître ou à soutenir des cabales, qu'il s'imaginoit gouverner en maître, & qui se joüoient de sa foiblesse & de sa simplicité. Piqué d'une jalousie d'autorité, ou peut-être touché des remords de sa conscience, Uchanski entreprit de rappeller les Evêques & les Nonces à des sentimens plus épurez sur la Religion, & de leur montrer le danger où ils exposoient la République elle-même, en étendant au-delà des bornes ordinaires la liberté dont elle devoit joüir. INTERREGNE 1573.

Il (2) dit en plein Sénat, que le moyen le plus infaillible d'affoiblir une nation, c'étoit d'y abolir l'unanimité de culte ; que la Religion arbitraire une fois établie dans un Etat, & sur-tout dans un Etat comme le leur, ne pouvoit y enfanter que des factieux & des rebelles.

„ A quels excès, s'écria-t-il, ne se „ porte point la licence, dès qu'elle „ est parvenuë à ébranler les fonde-

(1) *Id. p.* 234.
(2) *Id. p.* 236.

INTERREGNE 1573.

„ mens de la foi ? Qui peut se promettre de retenir sur la pente de „ l'erreur, & des passions qu'elle au„ torise, des esprits agitez d'une in„ docile curiosité, ou d'une inquié„ tude superbe ; & qui n'ayant plus „ de frein qui les retienne, consacrent „ leurs rêveries, adorent leurs inven„ tions, & appellent Dieu tout ce qu'ils „ aiment ? L'esprit de séduction ne „ fit jamais que des ames haûtaines. „ Combien l'impunité, si on la leur „ accorde, doit-elle augmenter leur „ orgueil ?

„ Il (1) sera donc permis, conti„ nua-t-il, aux Musulmans, aux „ Payens, aux Athées, de venir s'é„ tablir parmi nous ; & nous ne les „ regarderons désormais que comme „ nos freres, nos amis, nos défen„ seurs ; nous les respecterons comme „ d'autres nous-mêmes ? D'où nous „ vient une si étrange obligation ? „ Hélas ! ajouta-t-il, la République „ est divisée ; une portion s'est sou„ mise à l'autre. Les catholiques qui „ en ont fait jusqu'ici la principale

(1) *Ibid.*

„ gloire, se sont pliez aux desirs des „ hérétiques, qui veulent les dominer. Que nous reste-t-il, qu'à brûler „ les fastes qui nous ont conservé le „ souvenir de la Religion & de la liberté de nos peres ? Les exemples „ que nous pourrions y puiser nous „ sont devenus inutiles. Qui ne rougit point de sacrifier son indépendance & sa foi, ne mérite pas de „ sçavoir de quels hommes il les a „ reçues. INTERREGNE 1573.

„ Je le sçais toutefois, dit-il en „ finissant, & je le sçais si bien, que „ je (1) suis prêt à subir la mort, plustôt que de souscrire au pernicieux „ Décret qui vient d'être approuvé „ presque unanimement par le Sénat „ & par les Nonces. Que ne puis-je, „ pour le soutien de l'union & de la „ liberté publique, donner un exemple de courage, dont la nation „ puisse profiter ! Que ne puis-je „ mourir pour ma foi, pour ma Religion, pour mon salut, pour l'honneur & le bien de ma Patrie, & of-

(1) *Id. p.* 237. *Reink. Heidenst. rer. Polon. p.* 31. *col.* 2.

INTERREGNE 1573.

„ frir à Dieu les restes languissans „ d'une vie, qui va bientôt s'éteindre d'elle-même dans les horreurs „ du tombeau. "

Ainsi parla ce chef de la République, cet homme incapable jusqu'alors de soutenir le poids des affaires, & qui avoit toujours été aussi hardi à violer les loix, que timide à les faire observer. Soit qu'il eût enfin reconnu que sa dignité ne lui offroit d'autre honneur, que celui de bien faire; soit que par des motifs que je ne puis, ni ne dois pénétrer, il trahît sa conscience dans le temps même qu'il paroissoit en suivre les remords, il fut le premier à découvrir le dessein des schismatiques; & autant qu'il fut en lui, il les empêcha d'en tirer tout l'avantage qu'ils s'en étoient promis.

L'Evêque (1) de Cujavie & quelques autres Prélats, à la réserve de l'Evêque (2) de Cracovie, François (3) Krasinski, eurent la force de se

(1) *Id. ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Il étoit de la maison de Slepowron. *Okolski. orb. Pol. Tom. III. p.* 124.

laisser

laisser humilier par la vérité, & de n'en pas juger par le caractère de celui qui la leur faisoit connoître. Ils (1) réclamerent contre l'acte qu'ils avoient signé, quelles que fussent les (2) clameurs des Protestans, qui (3) firent depuis tous leurs efforts pour faire passer ce Décret (4) pour une Confédération de tous les Ordres de l'Etat; car c'est le nom qu'ils lui donnerent d'abord & qu'il conserve encore. INTERREGNE 1573.

Montluc n'apprit cette retractation qu'avec douleur. Il avoit souhaité pour l'intérêt de sa Cour, une union parfaite entre les Protestans & les Catholiques. Les (5) premiers disoient hautement, qu'ils n'attendroient pas qu'on essayât contre eux ce qu'on avoit entrepris contre l'Amiral de Coligni, & contre une infinité de

---

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. loc. cit.*

(2) Vie du Card. Commend. *p.* 237.

(3) Mém. pour l'Hist. de Pol. par Lengnisch. *p.* 25. 27.

(4) *Id. pag.* 24. Vie du Card. Commend. *pag.* 238. *Stan. Sarnic. Annal. Pol. Lib. VIII. pag.* 1223.

(5) Vie du Card. Commend. *p.* 232.

INTERREGNE 1573. François, dont le sang versé par un zéle affreux méritoit d'être vengé par un zéle semblable. Ils ne respiroient que trouble & sédition. Ils menaçoient de prendre les armes ; & dans ces convulsions de fureur, il n'étoit pas naturel de penser, qu'aucun d'eux fût disposé à mettre le Duc d'Anjou sur le thrône.

Cependant la France avoit extrêmement à cœur le succès des démarches qu'elle avoit déja faites pour l'y placer. Charles IX. venoit (1) de recevoir des lettres de l'Evêque de Valence par le Doyen de Die, qui lui avoit été dépêché ; mais avant ce courrier, le premier qui l'eût informé des négociations de l'Evêque, Charles n'avoit sçu que penser du silence du Prélat ; & (2) le croyant en prison, ou assassiné par une aventure à-peu-près semblable à celle que ce Ministre avoit euë en Lorraine, il avoit (3) envoyé à Varsovie Gilles

(1) Discours de ce qui s'est passé, &c. p. 39.
(2) *Ibid. & pag.* 53. *vers.*
(3) *Id. pag.* 54.

de Noailles, Abbé de Lille, chargé des mêmes instructions, & revêtu du même caractere que Montluc.

Ce (1) nouvel Ambassadeur avoit pris la route de Venise, où Charles le croyoit sur le point d'arriver, lorsqu'il reçut les lettres que le Doyen avoit été chargé de lui remettre. On manda aussitôt à Noailles de revenir; mais celui qui lui en portoit l'ordre, ne l'atteignit qu'en Pologne, où (2) Montluc s'étoit déja proposé de le retenir.

En travaillant le plus vivement qu'il pouvoit aux intérêts du Roi son maître, ce Prélat n'oublioit point ses propres intérêts. Persuadé qu'un mérite soutenu gagne toujours à se développer aux yeux des gens habiles, il étoit bien-aise d'avoir des témoins, qui sentant par eux-mêmes les peines & les embarras de son ministere, pussent témoigner qu'il en avoit exactement rempli tous les devoirs. Génie supérieur, il pouvoit faire des jaloux; mais il ne l'étoit pas lui-même; &

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid. vers.*

d'autant mieux, que ses négociations étoient déja trop avancées, pour qu'un autre Ministre pût lui disputer la gloire d'y avoir réussi ; & que si elles n'avoient pas le succès qu'il avoit lieu d'en attendre, un autre Ministre, quel qu'il pût être, devoit nécessairement partager avec lui la honte, ou le malheur d'y avoir échoüé.

C'étoit (1) aussi ce qui l'avoit engagé, lorsqu'il fit partir pour Paris le Doyen de Die, de demander qu'on lui envoyât Gui de S. Gelais, Seigneur de Lansac, un (2) des Gentilshommes attachez à la personne du Duc d'Anjou ; & qu'on le chargeât de lettres de créance pareilles à celles dont il avoit lui-même été honoré. Lansac (3) arriva peu de temps après Noailles, qui étant réellement fâché de renoncer au ministere qu'il s'étoit proposé de remplir, n'eut obligation qu'à Montluc de l'ordre qu'il reçut bientôt après d'en faire les fonctions : ce qu'il estimoit encore plus, que s'il

(1) *Id. p. 39. vers. & 40.*
(2) *Id. p. 59. vers.*
(3) *Id. p. 59.*

n'eût eû permission, que d'en conserver seulement l'honneur & les titres. INTERREGNE 1573.

Jamais des Ministres d'une même Puissance n'agirent entre eux avec plus d'union & de concert. La Diette de Convocation étant finie, ils travaillerent avec soin à calmer les Protestans, dont la colere empiroit tous les jours contre les Catholiques. Ce qui les aigrissoit le plus, c'étoient les bruits que semoient par-tout les ennemis de la France. Irritez que le Duc d'Anjou parût avoir pour lui les Mazoviens, au milieu desquels on venoit de fixer l'assemblée générale de la Noblesse, ils souffloient dans tous les cœurs la haine qui les animoit. Leurs calomnies les deshonoroient eux-mêmes; mais les passions ont un intérêt propre qui fait oublier les intérêts les plus chers.

Deux lettres vinrent alors d'Allemagne. L'une, (1) à ce qu'on disoit, étoit du Cardinal Charles de Lorraine, qui (2) exhortoit Montluc à continuer ses négociations avec le même

(1) *Id. p. 57. vers.*
(2) *Id. pag. 58.*

INTERREGNE 1573.

zéle qu'il les avoit entreprises. Il lui représentoit que le bonheur qu'il avoit eu jusqu'alors de réussir dans tous ses desseins, devoit soutenir sa confiance ; & sa confiance lui faire redoubler ses soins & ses travaux. Il l'assuroit que le Pape étoit prêt à le récompenser ; & que ce Pontife & toute l'Eglise avoient extrêmement à cœur de voir le Duc d'Anjou sur le thrône de Pologne, persuadez qu'ils étoient que ce Prince, ennemi des Protestans, n'oublieroit rien pour les détruire dans le Royaume, dût-il y renouveller un massacre pareil à celui dont les utiles horreurs venoient de pacifier les troubles de la France.

Plusieurs (1) Princes d'Allemagne, plus distinguez, sans doute, par leur dignité que par leur génie, croyoient cette lettre véritable ; & leurs sujets aussi prévenus ne voyoient rien au-delà des lumieres & des sentimens de ces Princes. Aussi produisoit-on cette lettre avec autant d'assurance que si des mains du Cardinal qu'on supposoit l'avoir écrite, elle fût passée

(1) *Id. ibid.*

en celles de chacun de ceux qui prenoient plaisir à la mettre au jour. INTERREGNE 1573.

La (1) seconde lettre étoit attribuée au Roi de France lui-même. On faisoit dire à ce Prince, qu'il n'auroit jamais pensé à demander pour le Duc d'Anjou la Couronne de Pologne, s'il avoit prévû que la Cour de Vienne dût la solliciter pour l'Archiduc Ernest; que c'étoit uniquement par les conseils de l'Evêque de Valence qu'il s'étoit engagé à des démarches si opposées aux sentimens d'amitié qu'il avoit toujours eû dessein d'entretenir avec l'Empereur; mais que ce Ministre alloit être rappellé; & que par des châtimens proportionnés à l'excès de sa hardiesse, il éprouveroit bientôt, qu'un sujet ne doit jamais abuser de la bonne-foi de son Roi.

Des impostures si grossières ne furent point capables de décourager Montluc. Il ne les regarda que comme les derniers symptômes d'une espérance prête à s'éteindre. Il (2) y répondit; mais ce fut moins pour les dé-

(1) *Id. p.* 58. *vers.*
(2) *Id. p.* 58. *&* 59.

INTERREGNE 1573. créditer dans l'esprit des Polonois ; que pour humilier ceux qui avoient osé les répandre. Peu s'en fallut toutefois, qu'il ne les remerciât comme d'un service, de ces nouvelles ressources que leur fournissoit leur désespoir. Rien ne lui paroissoit plus propre à mieux constater le mérite du Duc d'Anjou, sur-tout aux approches de la Diette, qui alloit enfin décider du succès de ses négociations.



LIVRE

LIVRE XXII.

Depuis 1573. jusqu'à 1574.

LES (1) Nobles qui arrivoient de toutes parts à Varsovie, trouverent (2) marquez au-delà de la Vistule les divers quartiers qu'ils devoient occuper durant l'élection. On les avoit disposez par Palatinats, de maniere qu'ils bordoient la plaine de (3) Prag; & (4) trois lieuës suffisoient à peine INTERREGNE An. 1573.

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. pag.* 23. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 42.

(2) *Id. pag.* 43. *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. Comment. pag.* 6. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 65. *vers.*

(3) Les Diettes pour l'Election ne se tiennent plus qu'en deçà de Varsovie, dans une vaste campagne qu'on appelle Wola, du nom du premier village qu'on y trouve situé. *Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. II. Cap. I. pag.* 273.

(4) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 65. *vers.*

INTERREGNE 1573. pour les contenir. Ils (1) étoient tous armez. Ils sembloient plustôt prêts à livrer un combat, qu'à tenir une Diette. Leur camp avoit un appareil de guerre ; & l'on eût crû, qu'il s'agissoit moins de donner un Royaume, que de le conquérir. Ce (2) n'étoit qu'à la tranquillité qui regnoit parmi eux, qu'on les reconnoissoit destinez à un conseil sérieux & paisible ; & cette paix devoit d'autant plus surprendre, sur-tout dans un temps d'impunité, que ce n'est presque jamais que lorsque la multitude ne craint plus, qu'elle a coutume de se faire craindre.

Le (3) lieu du conseil, appellé depuis (4) *Szopa*, étoit au centre de la

---

(1) Vie du Card. Commend. *Liv. IV. Chap. X. pag.* 243.
(2) *Id. p.* 244.
(3) *Id. p. 66.*
(4) Ce lieu n'est plus qu'un assez grand édifice de bois, qui n'a proprement qu'un toit, & des piliers assez régulierement espacez qui le soutiennent. C'est une espéce de halle. A l'entour est un fossé qui ne laisse qu'un petit espace de terre au milieu de chaque face, pour servir d'entrée aux gens de

plaine, où l'on avoit dreſſé un pavillon, qui (1) pouvoit contenir cinq ou ſix mille perſonnes. C'étoit là que devoient s'aſſembler les Evêques, les Palatins *, les Caſtellans, tous les Officiers de la Couronne, & où pouvoient ſe trouver indifféremment ceux d'entre les Polonois que l'intérêt ou la curioſité inviteroit à s'y rendre. INTERREGNE 1573.

La (2) Diette s'ouvrit le cinq Avril, ainſi qu'on en étoit convenu à la Diette précédente. Le (3) premier des Miniſtres étrangers qu'on y écouta, fut celui du Marquis de Brandebourg, qui ne précéda les autres, que parce qu'ayant à parler au nom d'un Prince vaſſal de la Couronne, il étoit cenſé n'avoir rien à dire qui n'eût rapport au gouvernement de l'Etat. Ce(4)

---

pied. *Andr. Chryſ. Zaluski. Epiſt. Tom. II. p. 326. Brunsbergæ. 1711. Chriſt. Hartknoch. de Rep. Polon. pag. 273.*

(1) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé. *&c. p. 66.*

(2) *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p. 23. col. 2.*

(3) *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Pol. p. 43.* Diſcours de ce qui s'eſt paſſé, *&c. pag. 69. vers. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. Comment. pag. 6.*

(4) *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p. 26. col. 2.*

INTERREGNE 1573.

Ministre se contenta de demander que son maître eût séance dans le Sénat, & qu'il pût concourir à l'élection comme membre de la République. Ce privilége, sollicité (1) depuis aussi vivement par les successeurs de ce Prince, fut refusé d'une commune voix, les Polonois étant d'avis de (2) se réserver à eux seuls le droit de disposer du thrône ; & pour cet article seulement de déroger aux traitez antérieurs, qui accordoient aux Ducs de

(1) *Paul. Piasec. Chron. pag. 529. Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. II. Cap. I. p. 296. 297.*

(2) Les Ducs de Curlande, quoique vassaux de la République, n'ont point droit de suffrage dans les élections. Il en est de même des fils des Rois, fussent-ils du corps du Sénat, par les dignitez qu'ils y auroient acquises, comme celles d'Evêque ou de Palatin. Les Nobles qui servent dans l'armée sont pareillement exclus des Diettes d'élection. En 1632. les Cosaques demanderent en vain d'y être admis. On leur signifia que n'étant que de simples paysans, leur qualité de vassaux de la Couronne ne pouvoit leur donner un droit qu'on refusoit à des Princes, moins dépendans de la République qu'ils ne l'étoient. *Paul. Piasec. Chron. p. 530. Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. pag. 297. 298.*

Prusse la premiere place dans leur Congrès. INTERREGNE 1573.

On donna ensuite audience au Légat du Saint-Siége, qui (1) après avoir présenté au Sénat les lettres de Grégoire XIII. fit (2) un très-beau discours pour exhorter la République à n'élire qu'un Roi qui eût à cœur les intérêts de la Catholicité. Commendon ne parloit presque jamais sans persuader; & il n'y avoit pas lieu d'en être surpris. Il n'employoit, il ne connoissoit que cette éloquence de sentiment, que l'esprit seul ne peut imiter, & qui jamais ne court après le beau, si le cœur ne le fournit sans qu'on y pense

Ce qu'il combattit le plus dans son discours, ce (3) fut la Confédération par laquelle les Catholiques & les Protestans s'étoient engagez à une paix mutuelle. Il parla des Hérétiques; & selon les préjugez de sa Cour

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 24. col. 1.*

(2) Voyez une partie de ce Discours dans *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p. 43. & seqq.*

(3) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 24. col. 2.*

INTERREGNE 1573.

se faisant un mérite de les haïr au lieu de les plaindre, il ne leur marqua pas même ces simples égards, qui n'engagent point à l'estime ; mais que la politique, la bienséance & peut-être la Religion exigeoient de lui comme un devoir.

Ses sentimens, & plus encore sa hardiesse à les produire, piquerent (1) le Palatin de Sendomir. Cet homme d'une intégrité brutale, & honteux en toute rencontre de n'être hardi qu'à demi, l'interrompit, & lui parla avec la fierté d'un Sénateur, qui n'avoit d'ailleurs aucun intérêt de ménager la Cour de Rome. » Vous (2) » excédez, dit-il au Légat, le pouvoir » qui vous est donné, & vous entre- » prenez sur celui des chefs de la Ré- » publique. Modérez votre ambition, » ou votre zéle. L'un & l'autre ne servi- » roient qu'à réchauffer des dissentions » que nous voulons étouffer. Etran- » ger dans nos Etats, est-ce à vous à

(1) *Id. ibid.*

(2) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 70. Hist. des Diettes de Pol. *pag.* 24. Vie du Card. Commend. *p.* 247.

» improuver notre conduite ? Con- INTERREGNE 1573.
» tens de notre droiture, nous mépri-
» sons vos remontrances. Elles sont
» un crime aux yeux d'un peuple ja-
» loux de sa liberté. «

Zborowski (1) eut à peine prononcé ces mots, qu'il fut interrompu lui-même par ces sortes de murmures qui annoncent la révolte, & ne la précédent que de quelques momens. Tous les Sénateurs Catholiques se leverent pour lui imposer silence. La plupart des Nobles les autorisoient par l'indignation qui éclatoit sur leur visage. Chodkiewicz (2) & Laski, plus hardis, sortirent de leur place ; & portant la main sur leurs sabres, s'avancerent vers le Palatin, qui craignant d'augmenter le désordre par sa fermeté, prit le parti de se taire, & eut la force de ne pas rougir d'avoir cédé.

Commendon admira lui-même sa retenuë. Il l'avoit toujours connu supérieur aux menaces ; & quoiqu'il craignît peut-être plus son silence,

(1) *Id. pag.* 248.

(2) *Id. ibid.* Hist. des Diettes de Pologne. *p.* 25.

INTERREGNE 1573.

qu'il n'avoit appréhendé sa fougueuse témérité, il ne vit pas plustôt le tumulte appaisé, qu'il lui parla de cette sorte : „ Je (1) n'ignore pas, lui „ dit-il, qui je suis, ni quelles sont „ les bornes de mon ministere ; mais „ pensez-vous les connoître, ou „ vous appartient-il de m'imposer des „ loix ? Je ne reconnois que le Pape „ pour mon Souverain, & c'est à lui „ seul que je dois rendre compte de „ ma conduite. Elle ne peut manquer „ de lui être agréable, tant que je „ ne penserai qu'au bonheur de votre „ nation, & que je m'efforcerai de „ seconder les soins du Pere commun „ des Fidéles, qui voudroit la voir „ aussi florissante qu'elle l'a toujours „ été. C'étoient les sentimens que j'étois chargé de lui exprimer. Vous „ avez dédaigné de les entendre ; „ mais vous n'êtes pas vous seul toute „ la République ; & vous devez la „ craindre & lui obéir autant que le „ Pape la chérit, & que tout l'univers „ la respecte. "

(1) Vie du Card. Commend. p. 249.

Reprenant auſſitôt le fil de ſon discours, il le continua ſans y rien changer, & avec une apparence de tranquillité, plus capable d'irriter les Proteſtans, que tout ce qu'il leur imputoit d'odieux pour rendre leur faction moins puiſſante. Leur modération fit honneur à leur ſageſſe, ſi elle n'en fit à leur Religion. En évitant le déſordre ſans le redouter, ils prirent ſur eux d'éteindre un feu qui eût cauſé ſur le champ un embraſement funeſte; & plus portez que les Catholiques à entretenir la paix, ils lui ſacrifierent avec plaiſir, ou du moins ſans regret, leur haine & leur vengeance. INTERREGNE 1573.

Les (1) Ambaſſadeurs Autrichiens, qui parurent le lendemain à l'aſſemblée, y trouverent les eſprits moins agitez. Roſemberg (2) demanda que Dom Pedro Faſſardo, Ambaſſadeur d'Eſpagne, pût ſe joindre aux Miniſtres qui l'accompagnoient, & expoſer après eux, ou avec eux les ordres qu'il avoit

(1) *Id. p.* 251.
(2) *Id. ibid.* Hiſt. des Diettes de Pologne. *pag.* 26. Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, *&c. p.* 64. *vers.*

INTERREGNE 1573.

reçus du Roi son maître. Il disoit que Faxardo devant recommander l'Archiduc Ernest à la République, il étoit naturel qu'il joignît ses sollicitations à celles de l'Empereur ; que les intérêts de Philippe II. n'étant point séparez, du moins en cette occasion, de ceux de la Cour de Vienne, ils devoient être exposez en même-temps ; & que si ce n'étoit pas un moyen de donner plus de force aux demandes que les deux Puissances étoient convenuës de faire, c'en étoit un du moins de marquer plus de respect au Sénat, en les lui faisant avec plus d'appareil & de pompe.

Quelque plausibles que fussent ces raisons, elles ne tendoient qu'à donner à l'Espagne un droit de préséance, qui (1) décidé depuis quelques années en faveur de la France, devoit ne lui être plus contesté. Montluc découvrit bientôt le piége ; & soutint si opiniâtrément l'honneur & les prééminences du Roi son maître, que (2) Dom

(1) *Id. ibid.*

(2) *Id. pag.* 65. Vie du Card. Commend. *pag.* 252. Mém. Hist. Polit. &c. d'Amelot de la Houssaie. *Tom. I. pag.* 77.

Pedro, pour n'être pas blâmé d'avoir cédé le pas aux Ambassadeurs de ce Prince, se retira à Varsovie sans avoir eû audience du Sénat. INTERREGNE 1573.

Le discours de Rosemberg à la République eut de l'ordre & de la précision, du tour même & de l'adresse; mais on n'y remarqua ni force, ni chaleur. L'esprit de ce Ministre avoit une parfaite analogie avec son cœur. Simple & ingénu, il se contentoit d'exprimer sans art ce qu'il pensoit naturellement & sans étude. Il (1) lui manquoit d'ailleurs cette représentation heureuse, qui aide au talent de la persuasion, & qui sans ce talent persuade quelquefois elle seule. Son nom & sa probité lui tinrent lieu d'éloquence, & le firent écouter assez attentivement.

Après (2) avoir dit que l'Empereur étoit vivement touché de la mort du feu Roi & de l'extinction de la maison des Jagellons, son (3) amie & son al-

(1) Discours de ce qui s'est passé, *&c.* *pag.* 70.

(2) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 52.

(3) *Id. p.* 53.

INTERREGNE 1573.

liée, il (1) parla des qualitez que devoit avoir le Roi qu'on étoit sur le point de choisir, & les réduisit à deux seulement : à un tendre amour pour la Religion,& à une naissance des plus distinguées. Il (2) proposa dès-lors l'Archiduc Ernest ; & (3) s'étendit surtout sur l'ancienneté, sur l'illustration, sur la grandeur de la maison d'Autriche. Il (4) dit que d'une tige si précieuse, il ne pouvoit sortir que des rejettons d'un grand prix ; que les fils de Maximilien n'avoient pas besoin qu'on leur inspirât des vertus ; que chacun de ces Princes les trouvoit dans son sang, & qu'elles croissoient en eux sans culture.

Il (5) fit remarquer que les Hongrois venoient tout nouvellement de se choisir pour Roi le fils aîné de son maître, l'Archiduc Rodolphe ; & (6) que n'ayant consulté que les sentimens

(1) *Id. p.* 54.
(2) *Id. pag.* 55.
(3) *Id. ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*
(6) *Petr. de Rewa. rer. Hungar. Centur. VI. p.* 95.

de leur cœur pour se résoudre à lui obéir, ils ne devoient aussi qu'à ces mêmes sentimens l'obligation qu'ils s'imposoient de lui être fidéles. Il ajouta qu'Ernest n'étoit pas moins propre à regner que Rodolphe, & que toute autre place qu'un thrône étoit indigne d'un Prince si accompli.

Rien n'étoit plus mesuré que les loüanges que lui donna ce Ministre. Comme il ne voyoit dans l'extrême jeunesse de l'Archiduc que des espérances flatteuses à la vérité, mais encore incertaines, & qu'il n'ignoroit point que trop exalter, c'est dégrader en quelque sorte : il eut l'attention de ne rien avancer qui ne fût du moins vraisemblable, s'il n'étoit absolument vrai.

Il (1) dit que l'Empereur ayant envoyé l'Archiduc en Espagne, ce jeune Prince y avoit acquis des connoissances que les livres seuls ne donnent pas ; qu'il avoit étudié les hommes dans les hommes mêmes, & appris à respecter en eux ces préjugez de nation, qui font tout entreprendre pour

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p. 56.*

INTERREGNE 1573.

les suivre, & tout oser pour les maintenir. Il ajouta que par un penchant singulier, & qui pouvoit passer pour un heureux présage, Ernest (1) s'étoit toujours entretenu dans l'usage de la langue Bohême, un des Dialectes de la langue Esclavone, ainsi que celle des Polonois.

Cet éloge peu vrai dans le fonds & si peu fastueux en apparence, n'étoit point amené sans dessein. L'Ambassadeur Autrichien vouloit insinuer aux Polonois que l'Archiduc sçauroit ménager leur liberté, & que pouvant les entendre aisément & leur parler de même, il ne seroit point absolument étranger dans leur pays.

Ce n'étoient pas cependant les seuls avantages que Rosemberg avoit à leur offrir. Il (2) leur déclara, que l'Empereur & le nouveau Roi de Hongrie les assisteroient dans leurs guerres contre les Turcs, les Tartares, les Russes, les Valaques ; & il leur fit remarquer, que ces secours étoient plus sûrs que ceux de toute autre

(1) *Id. p.* 57.
(2) *Id. ibid.*

Puiſſance plus éloignée & hors de portée de leur en fournir. Il (1) aſſûra qu'à la ſollicitation de Maximilien, l'Empire ſe déſiſteroit de la mouvance de la Pruſſe & de la Livonie, dont la République étoit en poſſeſſion; que ce (2) Prince entretiendroit cent jeunes Polonois en Allemagne, en France, en Italie, en Eſpagne, par-tout où ils pourroient apprendre à ſervir utilement leur nation; & (3) que tant qu'Erneſt ſeroit ſur le thrône, Rodolphe ne mettroit aucun impôt ſur les vins de ſes Etats, qu'on tranſporteroit en Pologne. INTERREGNE 1573.

Ce dernier avantage qui ſembloit devoir faire plus d'impreſſion que tous les autres, fut un de ceux qui toucha le moins. Alors, comme à préſent, les Polonois n'eſtimoient que par la cherté du prix tout ce qu'un raffinement de goût ou de volupté leur rendoit néceſſaire, & ils n'oſoient rien eſpé-

(1) *Id. ibid.*
(2) *Id. pag.* 58. 59.
(3) *Id. pag.* 59. *Vid. Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p.* 25. *col.* 1. & 2. Hiſt. des Diettes de Pol. *p.* 25.

INTERREGNE 1573.

rer d'une Cour, qui n'étant point dans l'habitude d'obliger ſans promettre, leur paroiſſoit promettre toujours plus qu'elle ne vouloit tenir. Prévenus en faveur des Miniſtres de France, il (1) les écouterent avec plus de plaiſir.

Ce fut Montluc qui porta la parole. Son diſcours ſeul méritoit la plus ſérieuſe attention. On y remarqua plus d'inſinuation que de force; plus de graces que d'ornemens. Tout y étoit dicté par cette éloquence judicieuſe, qui ſans affecter de l'eſprit, ſemble en donner à ceux qui l'admirent. Il (2) s'appliqua d'abord à gagner la confiance des Polonois, en ſe donnant à eux pour un négociateur plus aiſé à tromper que propre à ſéduire. Il dit qu'on le reconnoîtroit peut-être plus imprudent par trop de naïveté, que dangereux par trop de fineſſe. Il ajouta qu'il ne parleroit qu'avec cette bonne foi Gauloiſe,

(1) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, *&c. p.* 71. *vers.*

(2) *Orat. Joan. Monluc. in Elect. novi Regis. apud Warſſav. habit. p.* 5.

antique

antique attribut de ſa nation, & qui ne pouvoit manquer de plaire dans un pays où la liberté faiſoit tout penſer avec hardieſſe, & tout dire ſans déguiſement. INTERREGNE 1573.

Il prit de-là ſujet de loüer la République. Il (1) fit voir la pluſpart des nations aſſervies aux maîtres qu'elles s'étoient donnez; pluſieurs ſoumiſes à des Souverains qu'elles auroient voulu ne pas reconnoître; & il dit que les Polonois étoient les ſeuls peuples de la terre invariables dans leur gouvernement: Que plus abſolus que leurs Rois mêmes, ils ne s'étoient laiſſez ſubjuguer, ni par des tyrans, qui, la force à la main, auroient ſouhaité anéantir leurs priviléges; ni par des Princes, qui, moins hardis, mais auſſi ambitieux, auroient pû les aſſujettir par l'éclat de leurs vertus, plus redoutable en quelque ſorte à des cœurs bien faits, que les plus grands efforts d'une uſurpation injuſte.

Il étoit difficile que la flatterie n'eût part à des loüanges de bienſéance & de néceſſité; & comme celles qu'on

(1) *Id. ibid. vers.*

INTERREGNE 1573.

mérite le moins sont ordinairement les plus sensibles, Montluc n'en choisit plus d'autres, & s'appliqua seulement à les rendre vraisemblables par un plus grand air de franchise & d'ingénuité. Il (1) dit que les assemblées de la nation pour l'élection de ses Rois, bien différentes des Comices des Romains, avoient toujours été exemptes de corruption; & que l'union & la paix en avoient toujours banni la dissention & la discorde. Peut-être n'avançoit-il cet éloge, dont il eût pû se dispenser, que pour engager la République à le mériter dans une occasion, où (2) il n'avoit pas les moyens d'acheter ses suffrages,

(1) *Id. p. 6.*

(2) Montluc étoit arrivé en Pologne avec trois méchantes voitures, où il n'avoit pû porter que l'argent nécessaire pour les frais d'une ambassade, qui devoit durer quelque temps. D'ailleurs, il n'y avoit alors en Pologne aucun marchand qui pût fournir dix mille écus en trois mois. Ce fut aussi en vain qu'on l'accusa d'avoir distribué cent mille écus à quelques Seigneurs qui s'étoient déclarez pour la France. Ceux qui avoient inventé cette calomnie, ne furent pas longtemps sans en reconnoître la fausseté. *Disc.*

& où il avoit besoin de les réunir en faveur du Prince qui les sollicitoit. INTERREGNE 1573.

Il (1) s'étendit beaucoup sur la concorde qu'il supposoit regner dans tous les membres de l'Etat; & il n'oublia point de leur faire sentir les biens qu'ils devoient en attendre, si animez d'un même esprit, ils ne recherchoient dans le Roi qu'ils devoient élire, que les qualitez qui pouvoient le rendre utile à la nation. Les plus importantes, selon lui, étoient précisément celles qu'il avoit dessein de leur montrer dans le Duc d'Anjou.

Il leur (2) falloit, dit-il, un Prince d'une nation distinguée, d'une maison illustre, d'un âge mûr, qui maître de ses passions sçût plustôt les prévenir que les vaincre; qui rompu aux affaires y montrât autant d'élévation de génie, que d'esprit de détail, autant de prudence que de promptitude, autant d'application que de facilité; qui

---

de ce qui s'est passé, &c. p. 51 vers. & suiv. & pag. 77.

(1) *Orat. Monlucii in Elect. nov. Reg. &c. pag. 7. vers. & seqq.*

(2) *Id. [illegible]8. vers.*

INTERREGNE 1573.

possédât la guerre en héros toujours supérieur aux événemens les plus critiques, & ne la fît qu'en grand Roi, toujours malgré ses succès prêt à la terminer pour le bien de ses peuples; un Prince enfin, naturellement affable & prévenant, qui n'eût point un sérieux hautain & rustique, foible ressource d'un génie borné; qui bienfaisant par goût ne pût être corrigé de sa bonté par l'ingratitude même; & qui ne se regardant que comme le ministre de la nation, ne s'y fît respecter que par la supériorité de ses lumieres, sans y affecter d'autre empire que celui de la raison.

Montluc fit voir tous ces genres de mérite dans le Prince qu'il proposoit, & ne les fit valoir chacun en détail qu'avec une adresse extrême. Elle (1) parut sur-tout dans l'éloge qu'il fit de sa nation. Comme il avoit pressenti la difficulté de le faire goûter à des Républiquains, qui par un défaut commun à chaque peuple, n'estimoient rien tant qu'eux-mêmes, il prit le parti de mêler leurs loüanges à celles des François; & par un paralléle soutenu

(1) *Id. p. 9. & seqq.*

avec art, de ne rien dire des uns qui ne servît à relever le mérite des autres. Ce n'est pas que par raison, ou par amour-propre, il ne mît quelque dissonnance dans les couleurs qu'il employoit, mais elle ne fut point apperçuë, & rien ne déplut dans le portrait de la France, tout vrai qu'il étoit. Peut-être même, de la façon dont Montluc l'avoit loüée, fut-il accusé de ne l'avoir pas loüée assez. INTERREGNE. 1573.

Ce (1) qu'il dit de la haute naissance du Duc d'Anjou, ne méritoit pas moins de ménagement & de délicatesse. C'étoit un François qui en parloit; & alors, comme aujourd'hui, personne n'ignoroit l'amour des François pour leurs maîtres: amour si grand en effet, qu'on les diroit tous de la famille même de leurs Rois, par le plaisir qu'ils ont de ne pouvoir en montrer l'origine que dans l'obscurité des premiers temps. Mais ce fut avec tant d'égards & de circonspection que Montluc mit la race des Valois au-dessus des plus illustres maisons de l'Europe, que ni les Polonois,

(1) *Id. p. 12. vers. & seqq.*

INTERREGNE. 1573. ni les Miniſtres des Puiſſances étrangeres n'eurent lieu de s'offenſer de la prééminence qu'il lui attribuoit. Il (1) cita l'Empereur Charles-Quint lui-même, qui croyoit ne pouvoir mieux rehauſſer l'éclat de ſon extraction, qu'en ſe diſant iſſu du côté maternel de l'auguſte maiſon de France.

Tout ſembloit à Montluc devoir engager les Polonois à mettre le Duc d'Anjou ſur le thrône. Il continua, & il (2) dit que ce Prince ayant déja vingt-trois ans, ne ſeroit pas pluſtôt élû, qu'il regneroit avec gloire : qu'à la vérité la République dans une minorité pouvoit ſe régir elle-même ; mais qu'il lui falloit des Rois qui fuſſent d'abord en état de concourir avec elle au bien de la nation.

Il (3) fit voir le Duc d'Anjou exercé dès ſon enfance aux fonctions pour leſquelles il étoit né, & auſſi propre à être l'amour des peuples qu'il auroit à gouverner, que l'effroi des ennemis qu'il auroit à combattre.

---

(1) *Id. pag.* 15.
(2) *Ibid. vers.*
(3) *Id. p.* 17.

Il (1) rappella ses exploits ; & parce que sa valeur étoit connuë, il n'en parla que légerement. Peut-être en affectant de ne pas loüer assez ce qui distinguoit le plus ce Prince, vouloit-il se ménager l'avantage de passer pour aussi retenu sur d'autres qualitez qu'il lui connoissoit encore, & qu'il avoit peut-être dessein d'exposer avec plus de flatterie que de vérité. Il n'avoit pourtant besoin que de les rendre trait pour trait, & il étoit dispensé d'embellir ce qu'il devoit seulement s'étudier à bien peindre. INTERREGNE 1573.

Il représenta le Prince d'une figure noble & intéressante, s'exprimant avec grace, offrant de l'amitié, &, sans le vouloir, inspirant un respect mêlé de confiance ; aimant à faire du bien, & en le faisant, croyant ne payer qu'une dette ; ne connoissant de vrais plaisirs, que ceux que la raison avoüe ; ne voulant regner que par ses vertus, & n'imposer d'autre joug, que l'amour de la paix, le seul bien ordinairement qui reste à desirer à des peuples libres.

---

(1) *Ibid. vers. & pag.* 18.

INTERREGNE 1573.

Ces éloges, bien plus étendus que je ne les rapporte ici, furent (1) accompagnez de réponses très-vives sur tout ce que les Ministres de l'Empereur avoient avancé pour faire échoüer les projets de la France; & (2) à ces réponses succéderent des offres bien plus considérables, que toutes celles que la Cour de Vienne avoit faites aux Polonois.

Rien ne coute moins que les promesses à qui peut se dispenser de les tenir. Le seul embarras est de les rendre plausibles; & les talens de Montluc étoient en cela fort supérieurs à ceux des Autrichiens, qui ne cherchoient qu'à éblouir la République; mais qui n'avoient pas le don de la persuader. C'étoient ces Ministres qui obligeoient Montluc à prendre des engagemens plus forts, que ne le portoient les instructions qu'il avoit reçûes. Contraint (3) de renchérir sur

(1) *Id. ibid. vers. & pag. 28. 31. vers. 39. vers.*

(2) *Id. p. 23. 24. & seqq.*

(3) *Id. p. 24. vers. Vid. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 25. & 29. col. 1. Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p. 63. & seqq.*

eux,

eux, il ne consulta que les besoins ou les desirs des Polonois, & il se soucia peu de les séduire, pourvû qu'il pût réussir à les gagner. INTERREGN 1575.

Il ne fut pas long-temps à sentir l'impression que faisoient dans l'assemblée les espérances qu'il y donnoit. Rien (1) de ce qu'il avoit dit jusqu'alors n'avoit ennuyé. On continua à l'écouter dans un profond silence; & cette flatteuse attention qui ne pouvoit augmenter, & (2) qui dura trois heures, fut suivie de quelque chose de plus flatteur encore. On (3) applaudit au discours de ce Ministre par des acclamations, d'autant moins suspectes, qu'elles venoient d'une multitude de Nobles difficiles à émouvoir, enclins à contredire, plus capricieux que délicats, & plus sinceres que politiques.

De si grands témoignages d'affection pour la France, n'empêcherent pas les

(1) Disc. de ce qui s'est passé, &c. *p. 71. vers. Andr. Max. Fredro. p. 62.*

(2) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. ubi suprà.*

(3) *Id. ibid.*

INTERREGNE 1573. Miniſtres des Electeurs de l'Empire de ſe préſenter à la Diette avec autant de confiance, que s'ils euſſent été aſſûrez du ſuccès des demandes qu'ils étoient chargez d'y faire pour l'Archiduc Erneſt. Ils (1) repréſenterent aſſez vivement l'avantage de deux nations voiſines, que réunit un Prince ami de toutes les deux. „ Alors, dirent-„ ils, les défiances ceſſent, les inté-„ rêts ſe confondent, les ſecours ſont „ prompts, l'union augmente par le „ commerce ; & l'habitude en fait „ preſque un devoir.

„ Il n'en eſt pas de même, ajoute-„ rent-ils, d'une alliance entre des „ Puiſſances éloignées : elles s'aiment „ ſans ſe connoître, & ſe lient moins „ pour le bien qu'elles peuvent faire, „ que pour celui qu'elles veulent re-„ cevoir. Leurs ſoins ne peuvent être „ proportionnez qu'à leurs craintes ; „ & elles ne ſe craignent point. D'ail-„ leurs leur amitié comme celle de „ tous les autres peuples, n'étant „ qu'un échange de ſervices dans le „ beſoin, les maux ſont empirez

(1) *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Pol. p.* 77.

„ avant que le reméde arrive ; sou- INTERREGNE 1573.
„ vent il ne vient point par les obsta-
„ cles qui s'y rencontrent ; trop sou-
„ vent on le refuse ; parce qu'on
„ peut le refuser impunément.

„ La Pologne, continuerent-ils,
„ s'est soutenuë jusqu'à présent d'elle-
„ même ; mais (1) de quoi ne seroit-
„ elle pas capable, si les Autrichiens,
„ les Hongrois, les Bohêmes ; si tou-
„ tes les nations qui dépendent de la
„ maison d'Autriche ; si tout l'Empire
„ s'intéressoit à sa gloire, & concou-
„ roit à augmenter son pouvoir ? "

Ils (2) dirent, que le sang des Jagellons étoit mêlé à celui de l'Archiduc Ernest ; que l'Impératrice, sa mere, le lui avoit transmis avec un tendre amour pour la République ; & que ce Prince, si aimable d'ailleurs par lui-même, méritoit bien d'être préféré à des compétiteurs qui ne tenoient à la nation que par leur intérêt, & qui ne feignoient de l'aimer, que pour surprendre ses suffrages.

Ces Ministres ne considéroient pas

(1) *Id. pag.* 78.
(2) *Id. ibid.*

INTERREGNE 1573. sans doute, ou ils affectoient d'ignorer, que la Reine de Suéde étant sœur du feu Roi, pouvoit alléguer des motifs semblables, & plus forts encore, en faveur du Roi Jean, son époux, & du Prince Sigismond, son fils. C'étoit (1) aussi ce que la Suéde fit représenter à la Diette par ses Ambassadeurs, qui lui donnerent le choix ou d'un beau-frere du Roi Auguste, à qui de longues disgraces avoient appris à regner, ou d'un neveu de ce même Roi, à qui l'on n'avoit à pardonner qu'une extrême jeunesse: le seul défaut qu'on pût lui reprocher. „ L'un & l'autre étoient les seuls, di„ rent-ils, qui pussent perpétuer la „ race des Jagellons sur le thrône, „ qu'elle avoit si long-temps & si di„ gnement occupé. "

Ils (2) insisterent fortement aussi sur le besoin qu'avoient la Suéde & la Pologne de n'avoir qu'un même chef, qui pût unir leurs forces & les employer contre le Czar. Ils (3) dirent

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 26. col. 1.*
(2) *Id. ibid.*
(3) *Ibid.*

que la République n'ayant point de flotte, leur maître fourniroit des vaisseaux pour chasser ce Prince du golfe de Finlande, & sur-tout de la riviere de Narva, dont ce Barbare prétendoit interdire la navigation à tous autres sujets qu'à ceux de son Empire. INTERREGNE 1573.

Ce (1) qui augmentoit la force de ces raisons, c'étoit le frénétique orgueil de Basilide, qui croyant se dégrader s'il envoyoit des Ambassadeurs à la République, se contenta de lui faire dire, qu'elle (2) eût à lui en envoyer elle-même pour lui offrir la Couronne, ou pour la remettre à son fils. Bien loin de proposer quelque avantage aux Polonois, en leur promettant du moins la cession des Provinces qu'il leur avoit enlevées, il prétendoit (3) qu'ils lui cédassent encore le Palatinat de Kiovie, & tout ce qu'ils possédoient depuis la Duna jusqu'aux frontieres du Grand-Duché. Il (4) exigeoit même qu'ils lui pro-

(1) *Ibid. col. 2.*
(2) *Id. pag. 27. col. 1. & p. 28. col. 2.*
(3) *Id. ibid.*
(4) *Ibid.*

INTERREGNE. 1573. missent solemnellement de ne prendre désormais leurs Rois que dans sa famille, tant qu'elle leur fourniroit des Princes pour les gouverner.

Une (1) juste indignation permit à peine à la Diette d'écouter de si outrageantes propositions. Ceux qui avoient d'abord été portez pour ce Prince, abjurerent son parti. Ils rougirent d'avoir voulu se donner à un tyran, qui n'ayant pour toute vertu qu'une farouche sincérité, n'avoit pas même daigné les tromper pour gagner leur confiance, & (2) qui confondant la cruauté avec la justice, n'étoit propre qu'à gouverner des peuples incapables par la bassesse de leur cœur de sentir la honte & les horreurs de leur servitude.

Ces sentimens qui auroient dû, ce semble, obliger la nation à s'unir intimément avec la Suéde, ne fût-ce que pour se venger des indignes mépris du Czar, ne l'engagerent pour-

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 88. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 68.

(2) *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. Lib. IV. p.* 243. *Andr. Max. Fredro. p.* 87.

tant pas à lui accorder ses demandes. Le Roi Jean étoit marié, Sigismond, son fils, encore trop jeune; & (1) les Polonois pour être dispensez d'appanager la Princesse Anne, cette même sœur du feu Roi, dont nous avons déja parlé, vouloient un Prince qui étant libre & en âge de l'épouser, la fît monter en même-temps que lui sur le thrône. INTERREGNE 1573.

Peut-être dans le fonds ne voyoient-ils que le Roi de Suéde, dont l'esprit & les sentimens eussent plus de rapport à leur façon de penser & de se conduire. Ils (2) n'ignoroient pas qu'autant par ambition que par vengeance, il avoit déthrôné son frere, & qu'il le retenoit dans les mêmes fers, que ce Prince lui avoit fait porter; mais (3) ils sçavoient aussi que par ses talens, il rachetoit ce crime; & qu'il s'en falloit peu, qu'il ne le justifiât par ses vertus.

---

(1) *Id. p.* 88.

(2) *Paul. Piasec. Chronic. pag.* 11. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 244.

(3) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 88.

INTERREGNE 1573. Les Polonois l'eſtimoient & ne laiſſoient pas de lui refuſer leurs ſuffrages. Ils (1) craignoient qu'auſſitôt qu'il ſeroit élû, & qu'il viendroit recevoir leurs hommages, Erick profitant de ſon abſence, ne ſecouât ſes chaînes ; & réchauffant dans ſes anciens ſujets des paſſions mal-éteintes, ne ſuſcitât des guerres, auſquelles la République ne pourroit s'empêcher de prendre part.

D'ailleurs, les avantages que la Suéde offroit aux Polonois, ne leur paroiſſoient pas ſi conſidérables. Ils ſe croyoient capables eux ſeuls d'humilier Baſilide ; & dédaignant faſtueuſement juſqu'au nom même de trafic & de commerce, ils (2) ne regardoient point comme ſi néceſſaire la navigation, dont on leur aſſuroit la liberté, qu'elle dût les engager à ne plus former, pour ainſi dire, qu'un même peuple avec les Suédois, qu'ils (3) n'aimoient pas.

De cette ſorte, il ne reſtoit plus à

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) *Id. p.* 89.

la Diette d'autre choix à faire, qu'entre le Duc Ernest & le Duc d'Anjou. Celui de Prusse, l'Electeur de Saxe, le Marquis d'Anspach s'étoient désistez de leurs prétentions ; & il n'y avoit que le parti d'un Piast qui pût balancer, ou faire échoüer les efforts des Ambassadeurs de France & d'Autriche, qui n'étant point sortis de la lice, s'y disputoient encore le prix qu'on y proposoit.

INTERREGNE 1573.

Ni ces Ministres, ni les Polonois eux-mêmes, ne s'étoient attendus qu'il s'éleveroit dans l'Etat une faction en faveur d'un regnicole. Ce (1) fut Jean (2) Tomicki, Castellan de Gnesne, qui l'ayant long-temps tramée en secret, la fit enfin éclater, peut-être par l'espérance d'engager la nation à le mettre sur le thrône. „ Pourquoi, (3) disoit-il, à ses compatriotes, aurions-nous moins de „ confiance au zéle & aux talens d'un „ d'entre nous, qu'à ceux d'un étranger

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 28. col. 1. & 2.*

(2) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. II. p. 170.*

(3) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p. 89.*

INTERRÈGNE 1573.

„ qui par cela même qu'il desire de
„ nous gouverner, montre plus d'am-
„ bition que de modestie ; & par cela
„ même encore, moins de vertus que
„ de défauts. Qui peut mieux qu'un
„ Polonois être instruit des vrais inté-
„ rêts de la République, former de
„ plus grands & de plus sages desseins
„ pour sa gloire, les suivre avec plus
„ d'ardeur & d'expérience, être à
„ chaque instant tout ce qu'il faut
„ être, saisir à propos ces circonstan-
„ ces d'un moment, ces temps uni-
„ ques qui varient selon les nations,
„ qui échappent même à ceux qui
„ doivent les mieux connoître, &
„ dont dépend plus communément le
„ sort des Etats, que de ces grands
„ coups de politique, que la pruden-
„ ce prévoit, ou qu'elle fait naître. "

Tomicki (1) allégua des raisons encore plus plausibles ; mais quelque flatteuses qu'elles fussent pour la nation, le (2) Nonce de Beltz, Jean Zamoyski, entreprit de les combattre.

---

(1) *Id. ibid.*

(2) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 28. col. 2.* Hist. des Diettes de Pol. *pag.* 28.

Défenseur (1) constant de l'égalité de rang & de prééminence, qu'il estimoit si précieuse à l'Etat, il soutint qu'elle ne permettoit point de mettre un Piast sur le thrône. „ Je (2) connois la République, dit-il, & je „ prévois que sa liberté ne peut durer „ qu'autant de temps qu'elle n'aura „ point un Polonois pour maître. Et „ (3) quelle ne seroit pas la vanité des „ freres, des neveux, des parens de „ celui que nous aurions la complaisance d'élire? Se croiroient-ils désormais semblables à nous? & combien leur orgueil n'augmenteroit-il „ pas par les basses flatteries de ceux „ qui pour mériter leur faveur, auroient la foiblesse de les croire au-dessus d'eux, & de ne plus juger de „ leur naissance que par l'élévation de „ leur rang.

INTERREGNE 1573.

„ On verroit donc, ajouta-t-il, „ les dignitez fondre dans la maison „ du Prince. Elle seule engloutiroit

(1) *Andr. Max. Fredro. p. 92.*
(2) *Id. p. 91.*
(3) *Id. p. 94. 95. Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. Lib. IV. p. 232.*

INTERREGNE 1573.

„ tous les biens ; & ces fortunes ra-
„ pides, loin d'exciter l'émulation
„ dans l'Etat, y enflammeroient la
„ cupidité, de toutes les passions la
„ plus dangereuse dans un pays où les
„ loix n'en répriment aucune. Après
„ tout, continua Zamoyski, quel-
„ que (1) difficile que soit un choix
„ où peuvent prétendre tous ceux qui
„ ont droit de le faire, & où celui
„ qui doit être élû est du nombre mê-
„ me de ceux qui élisent ; prenons
„ pour Roi un sujet de la nation, j'y
„ consens ; mais (2) du moins que
„ ceux-là se présentent qui se croyent
„ dignes de regner ; qu'ils demandent
„ eux-mêmes nos suffrages, ainsi
„ qu'ont déja fait tous les Princes é-
„ trangers ; & qu'ils se retirent en-
„ suite pour nous laisser la liberté de
„ balancer leurs vertus & leurs vices :
„ discussion nécessaire, & peut-être
„ aussi peu flatteuse pour celui à qui

---

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p. 96.*

(2) *Id. p.* 101. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 28. *col.* 2. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 233. Vie du Card. Commend. *p.* 261.

„ nous adjugerons le thrône, que pour „ chacun de ceux à qui nous serons „ forcez de le refuser. “ INTERREGNE 1573.

Le Nonce de Beltz connoissoit les hommes. Il sçavoit que quelque effrénée que soit leur ambition, ils peuvent l'empêcher de paroître ; & qu'ils regardent même comme un des plus sûrs moyens de la satisfaire, le soin qu'ils prennent de la cacher. Ce qu'il avoit prévû arriva.

Les (1) Polonois, dont on sçavoit les brigues, affecterent de les ignorer. Honteux d'aspirer à la couronne, car il n'en étoit point qui ne sentît en lui-même qu'il ne la méritoit pas, ils n'eurent garde de s'en déclarer dignes. Leur vanité n'osant se montrer, servit elle-même à se détruire ; & l'on ne pensa plus qu'à nommer des Commissaires, pour faire rapport à l'assemblée des motifs les plus capables de la déterminer en faveur de l'un ou de l'autre des concurrens, qui la tenoient encore en suspens sur le choix qu'elle devoit faire.

---

(1) *Id. ibid. & pag. 262. Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

INTERREGNE 1573.

Ceux (1) qui devoient être pour l'Archiduc étoient Pierre (2) Myſzkowski, Evêque de Plocsko, Anſelme (3) Goſtomski, Palatin de Rava & Staniſlas Slupiecki, Caſtellan de Lublin. Ces Commiſſaires étant choiſis dans la faction d'Autriche, comme les plus capables d'en ſoutenir les intérêts; il étoit juſte que ceux qu'on deſtinoit au Duc d'Anjou fuſſent tous pris auſſi dans le parti qui s'étoit déclaré pour la France. Ces (4) derniers furent l'Evêque de Cujavie Karnkowski, Jean Koſtka, Caſtellan de Dantzig, & Chodkiewicz, Gouverneur de Samogitie.

L'Evêque de Plocsko, un (5) des hommes de ſa nation qui avoit le plus cultivé les Belles-Lettres, tâcha (6)

(1) *Id. p. 29. col 1. Joan. Demetr. Sulikov. comment. rer. Pol. p. 9.*

(2) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p. 323. Stan. Lubienski. oper. Poſth. p. 380.*

(3) *Okolski. orb. Polon. Tom. II. pag. 254.*

(4) *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. pag. 29. col. 1.* Vie du Card. Commend. *Liv. IV. p. 263.*

(5) *Stan. Lubienski. oper. Poſth. p. 380.*

(6) *Paſtor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 234. & ſeqq.* Vie du Card. Commend. *p. 263.*

par un discours plein d'énergie de détruire les préventions où l'on étoit contre le Duc Ernest. Il prétendit que suggérées malignement par ses ennemis, elles n'avoient été adoptées que par la foule ordinaire de ces gens obscurs, à qui la passion tient lieu d'esprit, qui souvent ne sentent guères plus qu'ils ne pensent; & qui voulant paroître instruits, & se croyant nécessaires, ont plustôt agi qu'ils n'ont achevé de concevoir ce qu'on avoit dessein de leur faire entendre. Myszkowski en appella aux lumieres de tous ceux qui ne prétendant ni se laisser préoccuper, ni préoccuper les autres, libres de toute intrigue, s'étoient fait une loi de ne dépendre dans leurs jugemens que de leur raison, & craignoient encore de se commettre, lorsqu'ils étoient forcez de blâmer ce qu'elle n'approuvoit pas.

Ce Prélat fit l'éloge de l'Archiduc. Il en (1) montra même un portrait à l'assemblée. On y voyoit tout ce que l'artifice des couleurs peut donner de graces; mais on fut aussi peu touché

(1) *Id. Ibid.* Hist. des Diett. de Pol. p. 29.

INTERREGNE 1573. de ce portrait, que du discours auquel l'Evêque prétendoit qu'il servît de preuve. Il y eut même des Polonois indignez qu'un Sénateur voulût faire dépendre la décision de tout le corps de l'Etat de la simple vûë d'un tableau, qui n'exprimoit que des traits frivoles, où il s'agissoit uniquement de garantir de solides vertus. Des bruits confus s'éleverent dans la Diette, & ne s'appaiserent qu'au moment que l'Evêque de Cujavie commença à parler pour le Duc d'Anjou.

Ce nouvel Orateur ne brilla que par ce fonds de bon sens qui attache, & qui est plus sûr de plaire que l'esprit quand il est seul. Il (1) dit que les autres candidats ne desiroient le thrône que pour eux-mêmes; & que le Prince Henri ne le recherchoit que pour le bien de la nation. Il ajoûta, qu'elle ne devoit pas non plus examiner quel Prince étoit plus son voisin; mais quel étoit celui qui pouvoit mieux la défendre. Il (2) la représenta toujours exposée aux insultes des

---

(1) *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 240.
(2) *Id. ibid.*

Turcs,

Turcs, & il demanda qui pouvoit la mettre plus à l'abri contre ces Barbares, ou un Prince, leur ami, qui les engageroit à la respecter, ou tout autre Prince, qui de tout temps en guerre avec ces Infidéles, leur donneroit tous les jours de nouveaux sujets de ne la point ménager. INTERREGNE 1573.

Karnkowski ne nia point que l'Empereur n'eût bien des moyens de contribuer au bonheur de la Pologne; mais (1) il fit voir que ces moyens même pouvoient lui servir à la subjuguer. Il fit appréhender à sa nation le sort de la Hongrie & de la Bohême, que la maison d'Autriche avoit asservies en paroissant n'avoir à cœur que leur liberté.

„ Le (2) Duc d'Anjou, continua-„ t-il, ne pouvant être puissant parmi „ nous que par nous-mêmes, nous „ sera d'autant plus utile, que nous „ n'aurons point sujet de le redouter. „ Le bonheur augmente par la con-„ fiance qu'on a d'en joüir; & cette „ confiance elle-même est un bon-

(1) Id. p. 241.
(2) Id. ibid.

INTERREGNE 1573.

„ heur qui rend tous les autres plus
„ sensibles.

„ Que (1) si nous craignons, ajoûta-t-il, que la France ne manque à
„ ses promesses, qui nous empêche
„ de la lier de maniere qu'elle soit
„ obligée à les tenir; mais qui d'entre nous oseroit se méfier d'une puissance qui (2) n'a aucun intérêt de
„ nous tromper; qui a le pouvoir de
„ nous satisfaire, & qui ne s'attache à
„ nous que par une conformité de
„ sentimens, plus sûre que le besoin,
„ dont les engagemens n'ont coutume
„ de durer, qu'autant qu'il subsiste
„ lui-même. Il ne nous reste donc,
„ poursuivit-il, qu'à nous abandonner aux desirs de la France, & à
„ nous souvenir, que rien ne coûte
„ moins à l'amitié, que de remplir ses
„ promesses, puisqu'elle croit même
„ nécessaire ce qu'elle n'a pas promis."

L'attention de l'Evêque de Cujavie à bien prononcer son discours, ne l'empêchoit point d'étudier tous les

(1) *Id. p.* 242.
(2) *Id. ibid.*

visages. Il n'y (1) remarqua que de la gayeté & de l'approbation. Plusieurs fois même il fut interrompu par des éclats d'applaudissemens mêlez de joie. Il profita de la faveur qu'on lui marquoit ; & (2) quand il vouloit exciter de nouvelles acclamations, il s'arrêtoit, & passoit son mouchoir ou sur sa bouche, ou sur son front, comme pour donner le signal à ces murmures flatteurs qui satisfaisoient autant sa vanité, que le desir qu'il avoit de faire triompher le parti de la France.

INTERREGNE 1573.

Ces heureuses dispositions de l'assemblée sembloient annoncer le moment de recueillir ses suffrages. Mais ni le Primat, tout porté qu'il étoit pour le Duc d'Anjou, ni aucun des Polonois les plus dévoüez à ce Prince, ne firent attention que la multitude n'ayant que des fougues au lieu de sentimens, ils devoient les saisir dans la premiere chaleur des trans-

(1) Vie du Card. Commend. *pag.* 264. Hist. des Diett. de Pol. *p.* 29.

(2) *Id. p.* 30. Vie du Card. Commend. *ubi suprà.*

ports qu'avoit excitez le discours de l'Evêque. Un excès de confiance leur fit négliger des instans précieux, & d'autant plus sûrement décisifs, qu'ils étoient extrêmement rapides. On n'en connut l'importance que lorsqu'ils furent écoulez, & qu'on vit s'élever dans la Diette un nouveau trouble, qui ne laissoit presque plus d'espérance de pouvoir les ramener.

Les Protestans qui embrasez par Karnkowski, ou qui entraînez par la foule, auroient volontiers souscrit à l'élection du Duc d'Anjou, ne marquerent plus la même ardeur pour lui déférer la couronne. Ils voulurent même faire échoüer ses desseins; & pour cacher le leur en même-temps, ils (1) demanderent le consentement général de la République à la Confédération qu'ils avoient imaginée, & qu'ils continuoient de représenter comme absolument nécessaire pour entretenir une paix durable entre les diverses Religions qui subsistoient dans l'Etat.

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 81.

Plus zélez en apparence pour le bien public, que pour les intérêts de leur secte, ils (1) prétendirent encore qu'on réformât les anciennes loix, ou pour accommoder au temps celles qui pouvoient être utiles, ou pour rejetter toutes celles qu'il n'étoit plus possible d'accorder avec des usages qui avoient prévalu. Ils (2) vouloient sur-tout par des ordonnances nouvelles, resserrer plus que jamais l'autorité de leurs Rois, autant pour se donner à eux-mêmes plus de licence, que pour rebuter les Princes qui aspiroient à les gouverner. De cette sorte, plus indépendans qu'ils ne l'avoient encore été, & libres de mettre un sujet de la nation sur le thrône, ils (3) espéroient d'y faire monter un des chefs de leur parti.

Le bien & la sûreté de l'Etat paroissant le seul motif de cette flatteuse ouverture, la pluspart des Sénateurs l'approuverent; & ceux-mêmes d'entre eux qui avoient refusé de signer

(1) Vie du Card. Commend. *p.* 253.
(2) *Id. p.* 254.
(3) *Id. ibid.*

INTERREGNE 1573.

la confédération, ou qui s'étoient repentis de l'avoir signée, s'y montrerent beaucoup moins opposez.

Dès ce moment on ne pensa plus à remplir le thrône, qu'on ne l'eût auparavant dégradé. On (1) examina les loix anciennes. Les unes furent restreintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies ; & après bien des discussions, qui éloignoient du véritable objet de la Diette, & qui n'alloient à rien moins qu'à la faire séparer, ou à la rendre inutile, on fit un Décret, dont les principaux articles portoient : Que (2) les Rois nommez par la nation ne pourroient point se donner un successeur ; que par quelque moyen que ce pût être, ils ne chercheroient point à le faire élire ; qu'ils ne s'aviseroient même pas de le proposer simplement à l'Etat ; & que (3) conséquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'héri-

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon.* p. 80.

(2) *Id. ibid.* Mém. de Lengnisch trad. par Formey. *pag.* 9.

(3) *Andr. Max. Fredro. p.* 81.

tiers du Royaume ; qu'il y (1) auroit toujours auprès de leur personne seize Sénateurs pour leur servir de conseil; & que sans leur aveu, ils ne pourroient ni recevoir des Ministres étrangers, ni en envoyer chez d'autres Princes ; qu'ils (2) ne leveroient point de nouvelles troupes, & qu'ils n'ordonneroient point à la Noblesse de monter à cheval sans l'aveu de tous les Ordres de la République ; qu'ils (3) n'admettroient aucun étranger aux conseils de la nation, & qu'ils ne leur conféreroient ni charges, ni dignitez, ni Starosties ; & qu'enfin (4) ils ne pourroient point se marier, s'ils n'en avoient auparavant obtenu la permission du Sénat & de l'Ordre Equestre. INTERREGNE. 1573.

Ces reglemens furent à peine signés, que (5) les hérétiques proposerent leur Confédération, comme le

(1) *Id. Ibid.* Mém. de Lengn. *p.* 127.
(2) *Id. pag.* 119. *Andr. Max. Fredro. ubi suprà.*
(3) *Id. ibid.* Mém. de Lengn. *p.* 145.
(4) *Andr. Max. Fredro. pag.* 82. Voyez Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 77. *&* 81.
(5) *Id. p.* 81.

INTERREGNE 1573.

plus grand de tous les biens qu'ils venoient de procurer à la République. De tous leurs projets, c'étoit celui qui les intéreſſoit davantage. Auſſi n'avoient-ils rien oublié pour le faire accepter. Leur zéle, tout faux qu'il étoit, en avoit impoſé à la Diette, qui déja ſe diſpoſoit à remplir leurs deſirs.

Elle n'eût point tardé à les ſatisfaire, ſi quelques Nonces, ou plus ſenſez, ou plus méfians que tous les autres, ne ſe fuſſent apperçus que la réformation des loix que les proteſtans avoient demandée, n'avoit été qu'un appas pour couvrir leur Confédération, & pour la faire adopter plus aiſément par tous les catholiques. Ces ſurveillans découvrirent à la Diette le piége qu'on lui tendoit; & toute l'aſſemblée indignée rejetta cette Confédération avec plus de mépris, que la nation n'en avoit déja témoigné, depuis qu'on cherchoit à l'établir dans le Royaume.

Les deſſeins les plus injuſtes irritent moins d'ordinaire, que les artifices qu'on employe pour les faire réuſſir. Ce fut peut-être ce qui donna

tant

tant d'aigreur aux Catholiques contre les Proteſtans. On n'entendoit pourtant parmi eux qu'un ſeul cri, c'étoit celui de la Religion ; mais ce cri renforcé par la vengeance tenoit preſque de la fureur. INTERREGNE 1573.

Jamais l'Etat ne s'étoit vû ſi près de ſa ruine. Deux partis preſque également puiſſans s'étudioient chacun à ſe détruire, & ſe craignoient trop peu l'un l'autre pour laiſſer eſpérer la fin de leurs diſſentions. Des eſprits déciſifs & dangereux, qui confondoient l'audace avec la hardieſſe, & qui s'en faiſoient même une vertu, étoient à la tête de l'une & de l'autre faction ; & leur farouche opiniâtreté ne paroiſſoit capable de plier ni par l'inſinuation, ni par la force.

L'Evêque de Valence vit le moment où il alloit perdre tout le fruit de ſes travaux. Il frémit de ſa ſituation. Elle étoit d'autant plus affreuſe, qu'il (1) venoit tout récemment de dépêcher Jean Choiſnyn, ſon ſecrétaire, pour annoncer à Charles IX. l'élection du

(1) *Id. pag.* 87. *verſ.* Hiſt. des Diettes de Pol. *p.* 30.

INTERREGNE 1573. Duc d'Anjou, qu'il assûroit devoir être faite sans beaucoup d'opposition, avant même que Choisnyn fût arrivé sur les frontieres de France.

Il fallut à Montluc autant de hardiesse d'esprit, qu'il en avoit naturellement, pour espérer un changement qui pût lui être favorable. Cette sorte de hardiesse n'appartient qu'aux grands génies; mais les grands génies ne l'ont pas toujours. Montluc sçut l'employer utilement. Il entreprit de concilier les deux factions; & oubliant sa qualité d'Evêque pour mieux remplir ses devoirs d'Ambassadeur, ou confondant, si l'on veut, ces deux qualitez ausquelles il convenoit également d'inspirer des sentimens de paix, soit par des motifs de charité, soit par des raisons de politique; il mit tout en usage pour engager le parti du Primat & des Evêques à ne jamais persécuter les Protestans, & à leur promettre, au contraire, autant de sûreté qu'avoient droit d'en exiger des citoyens d'un Etat libre.

Il (1) représenta aux Catholiques

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 81. *vers.*

que leur inflexible dureté feroit cause, ou qu'ils n'éliroient point de Roi, ou que la Diette, plus divisée qu'elle ne l'avoit encore été dans ses suffrages, en éliroit plusieurs à la fois. Il leur montra la nation abandonnée à elle-même dans un interregne sans fin, ou déchirée par des guerres civiles, dont les succès & les revers leur feroient également funestes, & qui n'aboutiroient véritablement qu'à leur donner un seul Roi ; mais un Roi déja instruit à les asservir par les moyens qu'il auroit été contraint d'employer pour les soumettre. Il leur fit voir les Turcs, les Tartares, les Russes s'empressant de profiter de leurs dissentions, désolant leurs villes & leurs campagnes, & ne leur laissant pour tout bien qu'un fantôme de liberté, & le triste souvenir, qu'ils auroient eux-mêmes commencé les premiers à la détruire.

INTERREGNE 1573.

Il (1) remontra aux hérétiques, qu'il leur convenoit mieux d'abandonner leur dessein que de le suivre ; qu'ils devoient attendre des temps

(1) *Id. ibid.*

INTERREGNE 1573.

moins orageux que le temps d'une élection, où les esprits étoient trop agitez pour pouvoir juger sainement de tous les intérêts de la République. Il (1) les pria de considérer que leur Confédération ayant été signée précédemment par un grand nombre de Catholiques, ils seroient toujours les plus forts, si ceux qui refusoient d'y souscrire venoient un jour à les insulter; qu'après tout, il n'appartenoit qu'aux ames foibles de ne plier jamais quand il le faut; & que la marque des grands cœurs étoit de se vaincre à propos, & de ne pas se commettre à des périls certains, pour la seule gloire de les avoir affrontez sans les craindre.

Le génie ardent de Montluc ne brilloit jamais avec plus d'éclat que dans ces occasions imprévûës, qui demandent une prompte résolution. Moins imprudent même dans ses plus grandes vivacitez, qu'il ne l'eût peut-être été dans le sang-froid d'une délibération lente & timide, il gagna la confiance de l'un & de l'autre parti.

---

(1) *Id, p.* 82.

Plusieurs (1) Catholiques aimerent mieux signer la Confédération, que d'exciter de nouveaux troubles ; & les Evangéliques ne s'opiniâtrerent point à la faire agréer par tous les membres de l'Etat. INTERREGNE 1573.

Il ne restoit plus qu'à remplir le grand objet de la Diette en ne différant plus l'élection. Les (2) Mazoviens attroupez devant la Szopa la demandoient à grands cris, jusqu'à menacer le Sénat d'y procéder eux-mêmes, s'il n'écoutoit incessamment les besoins de la République qui ne pouvoit plus se passer de Roi.

Pressé par les clameurs de cette multitude, que Montluc vraisemblablement avoit soulevée, & qui sentoit tout l'avantage du lieu où elle parloit : le (3) Sénat ordonna, que sans aucun autre délai, tous les Nobles se retireroient chacun dans leurs quartiers ; qu'ils y tiendroient conseil

(1) *Id. ibid.*

(2) *Id. p.* 85. *&* 88. Vie du Card. Commend. *p.* 255.

(3) *Id. p.* 256. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 88.

INTERREGNE 1573.

avec leurs Palatins & leurs Evêques ; qu'ils y donneroient leurs suffrages, non par des voix confuses, mais (1) par écrit ; & que tous ces suffrages rassemblez seroient apportez à la Szopa, où étant conférez les uns avec les autres, on pourroit voir plus distinctement & avec plus d'ordre quel étoit le Candidat le plus agréable à la Nation.

Le jour de ces Conseils arrivé, on vit (2) les Polonois prosternez à terre implorer tous ensemble les lumieres du Saint-Esprit ; & selon l'usage trop fréquent des assemblées même les plus dévotes, ou qui devroient l'être, le prier de leur inspirer ce que chacun d'eux vraisemblablement étoit déja résolu de faire.

Il ne leur fallut pas bien du temps pour délibérer. En (3) moins d'une heure le Duc d'Anjou eut la pluralité des voix dans tous les Palatinats ;

---

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 100.

(2) Vie du Card. Commend. *p.* 256. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 88. *vers.*

(3) *Id. ibid.*

& (1) les Lithuaniens, ſans exception d'aucun, ne demanderent que lui ſeul pour maître. Les uns & les autres connurent bientôt quel étoit le ſentiment qui avoit prévalu dans toute l'aſſemblée. Des cris de joie s'éleverent alors de toutes parts. On mépriſoit, on reconnoiſſoit à peine dans le camp, ceux qui étoient d'un avis contraire. La pluſpart même des oppoſans, étouffez par la foule, avoient honte de ne pas la ſuivre, & feignoient du moins de s'y laiſſer entraîner. INTERREGNE 1573.

Un zéle ſi bruyant étonna les Sénateurs les plus dévoüez à la France. Le Primat en fut également ſurpris. Quoiqu'il eût regardé l'élection du Duc d'Anjou comme infaillible, il n'avoit oſé s'attendre à un concert de ſuffrages auſſi prompt & auſſi général qu'il l'étoit. Mais il ſe ſouvint alors, que c'eſt dans les événemens mêmes les plus heureux qu'on doit redoubler d'attention & de prudence; & que dans les choſes, ſur-tout, qui dépendent de la multitude, c'eſt lors même

(1) *Id. ib. Reinh. Heid. rer. Pol. p. 29. col. 1.*

INTERREGNE 1573. qu'on eſpére le plus, qu'on doit ſe confier le moins.

Comme il étoit un de ceux qui avoient travaillé le plus à mouvoir la nation, & qu'il n'ignoroit pas que cette machine ſi compliquée n'avoit d'ailleurs que des reſſorts extrêmement frêles & délicats, dont quelques-uns ne ſe prêtoient point aux autres, & dont un ſeul pouvoit les déranger tous, il voulut profiter des premieres impulſions qu'on lui avoit données.

Ce fut auſſi le ſentiment des principaux de la Nobleſſe, ſur-tout (1) dès qu'ils s'apperçurent, que le lendemain de ce jour heureux, où tout concouroit aux vœux de la France & aux leurs, étoit le jour de la Pentecôte, auquel la Diette ne s'aſſembloit point, & durant lequel pouvoient ſe rallentir les emportemens de la multitude.

Réſolu de s'y confier moins qu'il n'avoit fait quelques jours auparavant, le Primat mit enfin la derniere

(1) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, *&c.* p. 89. *vers.*

main à ſon ouvrage ; & (1) à ſept heures du ſoir il proclama par trois diverſes fois le Duc d'Anjou, en feignant d'ignorer qu'un petit nombre de citoyens, dont le conſentement étoit encore fort indécis, avoit droit de réclamer contre une élection ſi précipitée. INTERREGNE 1573.

Aucun Ambaſſadeur n'étoit alors à Varſovie. Le (2) Sénat pour être plus libre dans ſes délibérations, les avoit tous contraints de ſe retirer, & leur avoit même aſſigné le lieu de leur demeure. Les (3) Miniſtres de l'Empereur étoient à Lowitz, & Montluc avec Noailles & Lanſac avoient pris le chemin de Plocsko. Il n'y fut pas pluſtôt, qu'il (4) apprit l'élection de ſon Prince. Sa joie fut extrême ; mais elle ne dura pas. Retourné à Prag, il trouva la Diette plus diviſée qu'elle ne l'avoit encore été.

---

(1) *Id. ibid.* Hiſt. des Diettes de Pol. *p.* 30.

(2) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, &c. *p.* 78. 85. *vers.* 86.

(3) *Id. pag.* 86: *Vid. Chriſt. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. II. Cap. I. p.* 286.

(4) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, *&c. p.* 89. *vers.*

INTERREGNE 1573. Le (1) Grand-Maréchal Firley & quelques Palatins Proteſtans s'étoient ſeparez de l'aſſemblée. Retirez dans leurs tentes, où ils formoient une eſpéce de République, ils prétendoient anéantir tout ce qui venoit d'être fait. Leur ſédition avoit précédé leurs plaintes; & leurs plaintes avoient une apparence de raiſon.

Ils (2) diſoient que le Primat avoit (3) bien pû nommer un Roi après une exacte diſcuſſion des ſuffrages; mais

(1) *Id. ibid.* Hiſt. des Diett. de Pol. *p.* 32. Vie du Card. Commend. *p.* 265.

(2) Hiſt. des Diettes de Pol. *p.* 31. Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, *&c. p.* 90. *& vers.*

(3) C'eſt l'uſage en Pologne, qu'après que les ſuffrages ont été recueillis, le Primat parcoure tous les Palatinats & leur demande à chacun, s'ils veulent, s'ils ordonnent que tel Prince, ou tel Piaſt leur ſoit donné pour Roi: *Num velint, jubeant N. Regem renunciari.* Tous les Palatinats y ayant conſenti par des acclamations réitérées, le Primat l'annonce alors de cette ſorte: *Au nom du Seigneur, je nomme un tel, Roi de Pologne, & Grand-Duc de Lithuanie, & je prie le Roi du ciel & de la terre qui nous l'a deſtiné de toute éternité, de l'aider dans toutes ſes entrepriſes, & de rendre ſon élection heureuſe & profitable à l'Etat, & ſur-tout à la Religion*

qu'il n'avoit pas eu le droit de le proclamer; & qu'en cela, il avoit empiété sur les fonctions des Maréchaux de la Couronne. Ils ajoutoient que du moins auparavant, il auroit dû faire jurer aux Ambassadeurs de France les conditions qu'ils avoient offertes & qu'on avoit eu dessein d'accepter.

Le vrai motif de leur soulevement étoit cette malheureuse Confédération, dont ils ne pouvoient entierement se déprendre. Ils vouloient ou élire un nouveau Roi, ou contraindre celui qui étoit élû à leur promettre une entiere sûreté pour leur secte. Mais presque assûrez que le Duc d'Anjou, ou les Ambassadeurs qui devoient agir pour lui, ne s'engageroient à rien, que du consentement de la République, ils méditoient une révolution d'autant

---

Catholique. Le Primat se tournant ensuite vers les Maréchaux de la Couronne, les invite à proclamer le nouveau Roi: ce qu'ils font en ces termes: *Un tel ayant été élû notre Roi par un consentement unanime, & ayant été nommé par le Primat, nous déclarons que toute la République doit le tenir pour légitimement élû & nommé. Christ. Hartknoch. de Rep. Pol. Lib. II. Cap. I. pag.* 300. 301.

INTERREGNE 1573. plus à craindre, qu'ils la croyoient facile, & que cette idée seule étoit capable de la faire réussir.

Dans le fonds, rien n'étoit plus aisé que d'y engager ceux-mêmes qui avoient le plus d'intérêt à s'y opposer. Tel d'entre eux blâmoit le Grand-Maréchal, & osoit l'accuser de révolte, qui aimoit à lui voir faire usage des priviléges de la nation. Rien ne se pardonne si aisément dans un Etat libre, que l'excès même de la liberté. On n'y connoît d'autre moyen de la raffermir, que de l'étendre; & l'on y sçait gré, en quelque sorte, à ceux qui en abusent, parce qu'ils font éclater davantage le bonheur qu'on a d'en joüir.

Une si étrange politique étonna Montluc. Quelque connoissance qu'il eût de la Pologne, il ignoroit encore qu'on y regardât les séditions comme une preuve d'indépendance. Il sentit plus que jamais la difficulté de négocier avec un peuple qu'il falloit gagner en détail, & où les factions pouvoient ne pas finir, par la facilité qu'elles avoient à se former, & ce qui devoit décourager le plus, par l'espé-

rance qu'elles avoient de s'accroître. Son premier mouvement fut d'accorder tout aux révoltez ; & il l'eût fait sans doute, s'il n'avoit eu à ménager les chefs de l'Etat, qui étoient plus résolus que jamais à ne leur rien promettre. INTERREGNE 1573.

Il s'en falloit beaucoup qu'aussi complaisans que la pluspart des Nonces, ils fissent un mérite au Grand-Maréchal de l'opposition qu'il mettoit au succès de leur entreprise. Un de ces chefs eut d'abord recours à la force pour le soumettre. C'étoit (1) Chodkiewicz, homme naturellement impétueux, & qui l'étoit de sang-froid ; ce qui rendoit ses emportemens, ou plus furieux, ou plus durables. Il ne pensa point que la violence qu'il alloit employer, étoit encore moins permise que la conjuration qu'il vouloit détruire. Il (2) fit traîner des canons devant sa tente, & ordonna à tous ses gens de monter à cheval.

Il n'eut pas besoin d'animer les au-

(1) Vie du Card. Commend. *p.* 266.
(2) *Id. ibid.* Hist. des Diettes de Pol. *p.* 32. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Polon. p.* 246.

INTERREGNE 1573. tres chefs à suivre son exemple. Les Palatins (1) de Siradie & de Sendomir engagerent tous les Catholiques à prendre les armes. C'étoit un sûr moyen de les retenir dans le parti du Duc d'Anjou. Le désordre plaît à la multitude, & l'affermit plustôt qu'il ne l'ébranle dans ses résolutions; mais les hérétiques l'aimoient encore plus. Ce qu'ils voyoient redoubla leur opiniâtreté ; & à peine provoquez au combat, ils se présenterent rangez en bataille. Ils étoient en petit nombre ; mais ils ne désespéroient pas de vaincre, parce qu'ils ne craignoient pas de mourir.

Les (2) Evêques allarmez ne virent qu'avec horreur le moment fatal, où l'un des deux partis alloit asservir la nation à ses caprices, & se faire honneur d'avoir étouffé la liberté dans des flots de sang qui n'auroit dû couler que pour la défendre. Montluc, (3)

(1) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p. 90.* Vie du Card. Commend. *ubi suprà.*

(2) *Id. pag.* 267.

(3) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p. 90. & vers.*

qu'on avoit vû jusqu'alors comman- INTERREGNE 1573.
der, pour ainsi dire, tout ce qu'il conseilloit, ne se donnoit plus que des mouvemens inutiles; & par un de ces sentimens qui échappent au cœur sans l'aveu de la raison, il craignoit même que la victoire ne se déclarât pour son parti, & que l'on n'imputât désormais qu'à la force, ce qu'il vouloit qu'on n'attribuât qu'à la délicatesse de ses négociations.

Les escadrons rangez de part & d'autre, n'attendoient que le signal du combat. On eût dit que chaque Polonois ayant connu le péril avant que de s'y exposer, & n'en ayant point été surpris, il n'en étoit aucun qui ne le regardât d'un œil intrépide. Mais il est des craintes que la prudence inspire, & qu'on distingue aisément de celles qu'enfante la lâcheté. A ces violens symptômes qui venoient d'agiter tout le camp, succéda tout d'un coup une espéce de létargie. Tous les bras parurent enchaînez, & le silence mêlé d'horreur qui regnoit encore dans la plaine, n'annonçoit plus rien de funeste à l'Etat.

Les Catholiques furent les premiers

INTERREGNE 1573.

à reconnoître leur brutale injustice ; & sacrifiant sans tarder une victoire presque assûrée à une réconciliation moins dangereuse & plus utile, ils envoyerent (1) au Grand-Maréchal & aux Palatins de son parti les Evêques de Cracovie & de Cujavie, le Grand-Chancelier & le Maréchal de la Cour Opalinski. Ces Députez devoient les prier de se rejoindre au corps de la République, & de ne la plus déchirer par un schisme, qui d'un côté difficile à soutenir, & de l'autre plus mal-aisé à supporter, ne pouvoit servir qu'à perdre également ceux qui auroient refusé de l'abandonner, & ceux qui se seroient fait un devoir de le combattre.

Le Grand-Maréchal ne manquoit point de résolution ; mais il avoit en même-temps cette sorte de jugement moins prompt que solide, qui à force de s'occuper d'une affaire parvient à y distinguer le point de possibilité, & ne laisse rien poursuivre à la passion, que ce qu'elle a pû sûrement entreprendre.

(1) *Ibid. vers.*

prendre. Firley (1) commençoit à sentir qu'il lui convenoit de plier. Il craignoit précisément ce que la faction du Primat avoit peut-être encore sujet de craindre elle-même : une désertion qui l'eût affoibli ; & ce qui est d'ordinaire à toutes les cabales, il avoit plus de peine à vivre avec ceux de son parti, qu'il n'en prévoyoit à résister aux efforts du parti contraire. INTERREGNE 1573.

Charmé de la Députation, il ne laissa pas de marquer de la répugnance à se rendre. Il ne parla cependant ni de la Confédération qu'il avoit toujours à cœur, ni du Roi qu'il n'avoit point consenti à élire. Il (2) demanda seulement que la proclamation qui avoit été faite par le Primat, fût déclarée abusive ; & que la Diette qu'on croyoit déja finie, se rassemblât pour la faire de nouveau.

Cet article seul étoit plus difficile à obtenir, que la Confédération à laquelle on avoit refusé d'entendre.

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 29. col. 2.*
(2) Discours de ce qui s'est passé, *&c. pag.* [illegible].

INTERREGNE 1573. Des raisons d'honneur ne permettoient point d'y consentir ; & ces raisons, que l'orgueil inspire, l'emportent d'ordinaire sur des motifs de Religion. On (1) convint néanmoins, que sans humilier le Primat, dont la gloire intéressoit ses partisans & ses ennemis mêmes, on reparoîtroit au champ d'élection, comme si le Duc d'Anjou, n'ayant été simplement que nommé, il lui restât à être proclamé selon la maniere accoûtumée.

Cet (2) expédient étoit dû à Montluc ; mais le Primat qu'il avoit déterminé à se rendre à l'assemblée, refusa de s'y trouver ; & retint à Varsovie, où il s'étoit retiré, tous les Seigneurs de son parti, qu'il y avoit entraînez. Ce (3) n'étoit pourtant qu'aux environs de Prag où l'élection avoit été indiquée, que devoit se faire la proclamation qui en étoit l'accomplissement. Sans cela toujours problématique, ou pour mieux dire, ne l'étant même pas, elle eût risqué

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid. vers.*

à tous mo[illegible]ens d'être abjurée par tous les Ordres de la nation. INTERREGNE 1573.

C'étoit (1) ce que représentoit le Grand-Maréchal ; c'étoit ce que Montluc remontroit plus vivement encore. Etonné de ne trouver plus sous ses pas qu'un terrein moins ferme que jamais, & qui s'amollissoit tous les jours davantage, il eût pris le parti de se tenir en repos, si le repos eût pû convenir à un génie de sa sorte. Il redoubla de zéle ; mais il ne sçut précisément à quoi l'employer. Il n'avoit plus à combattre que des passions, qu'aucun raisonnement ne pouvoit guérir, & que de nouvelles passions pouvoient seules détruire. Il ne doutoit même pas, que quand même il gagneroit sur la faction du Primat de la ramener au lieu de l'assemblée, le Grand-Maréchal ne rendît cette démarche inutile en refusant la proclamation du nouveau Roi.

L'unique objet des hérétiques étoit leur Confédération ; & il falloit que l'Etat se résolût à la signer, ou à ne

(1) *Ibid.*

INTERREGNE 1573. voir jamais finir les dissensions qu'elle avoit fait naître.

Il importoit plus que jamais de connoître leurs vrais sentimens. On (1) leur envoya une nouvelle Députation. Elle étoit composée du Palatin de Lencici, Jean (2) Sierakowski, du Palatin de Sendomir, Jérôme Ossolinski, & de Jean (3) Kostka, Castellan de Dantzig. Ossolinski étoit un négociateur habile. Ce fut lui qui engagea les Protestans à nommer à leur tour des Députez avec lesquels on pût convenir d'une réunion parfaite. Ceux-ci furent André (4) Gorka, Castellan de Miedzyrzecz, Stanislas (5) Szafraniec, Castellan de Biecz, Nicolas (6) Firley, Staroste de Casimir, & Nicolas (7) Sienicki, Sous-Chambellan de Chelm.

Ces Envoyez ambitionnoient la paix. Ils tâcherent de la procurer par

(1) *Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 246.*
(2) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. II. p. 519.*
(3) *Id. Tom. I. p. 136.*
(4) *Id. Tom. II. p. 647.*
(5) *Id. Tom. III. p. 74.*
(6) *Id. Tom. II p. 114.*
(7) *Id. Tom. I. p. 65.*

une condefcendance mefurée, qui fans les commettre avec leur parti, pût fervir à gagner celui qui leur étoit contraire. Ils donnerent d'abord leur confentement à l'élection déja faite ; mais en conférant fur les conditions qu'il convenoit d'impofer au Duc d'Anjou pour l'utilité publique, ils (1) firent fentir qu'une des principales étoit de l'engager à maintenir la paix entre les Diffidens, enforte que jamais il n'effayât de les ramener ni par châtimens, ni par menaces.

Ce n'étoit point la République en corps qu'ils vouloient obliger à leur garantir la liberté de leur culte. Ils fe contentoient à cet égard des promeffes du Roi. Cette exception parut favorable, fur-tout dans la conjoncture où l'on étoit. On ne la regarda que comme un fage tempérament, qui en fauvant l'honneur de la nation, pouvoit tout d'un coup mettre fin à fes troubles. On (2) convint que les Proteftans pourroient exiger du nouveau

(1) *Paftor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 247.*

(2) *Id. ibid. Reinh. Heidenft. rer. Pol. p. 29. col. 2. Stan. Sarnic. Annal. Pol. p. 1223.*

INTERREGNE 1573.

Roi ce qu'ils souhaitoient ; mais (1) on se réserva la liberté de ne point avoüer expressément ce qu'il leur seroit permis d'en insérer dans la capitulation de l'Etat avec les Ambassadeurs de France.

Cet accord étant fait, le (2) Primat se rendit à Prag. Tous les Nobles des deux partis y coururent en foule. On (3) pria Montluc & ses deux collégues de s'y trouver ; & tout étant prêt pour la proclamation, le (4) Grand-Maréchal de la Couronne fit la premiere ; le Maréchal de la Cour, Opalinski, fit la seconde ; & Chodkiewicz fit la troisiéme pour le Grand-Maréchal de Lithuanie.

On (5) ne songea dès-lors qu'à faire signer à Montluc la capitulation qu'il

(1) *Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. loc. cit.*

(2) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 91. *vers.*

(3) *Id. p.* 94.

(4) *Id. ibid. & vers. Reinh. Heidenst. rer. Pol. pag.* 30. *col.* 1. Hist. des Diett. de Pol. *p.* 33.

(5) *Id. ibid. Neugebaver. Hist. Pol. Lib. IX. pag.* 642. Ce fut à l'élection dont nous parlons, que fut établi constamment & pour

étoit convenu de faire avec la République au nom de Henri & de Charles IX. Les (1) principaux articles de ce traité portoient : Que (2) la France INTERREGNE 1573.

---

toujours l'usage des conventions des Rois de Pologne avec la République. Ce fut aussi alors qu'on leur donna le nom de *Pacta conventa*, & qu'on résolut de les insérer parmi les constitutions du Royaume, pour leur donner plus de force & d'autorité. Ces conventions avoient pris naissance lorsque Louis fut désigné successeur de Casimir le Grand ; mais dans la suite on n'y avoit eu recours que par intervalles. *Mém. de Lengnisch*, *p.* 4. La Nation, depuis Henri, en a senti l'importance. Ce n'est pas qu'elle soit persuadée de l'exactitude de ses Rois à les observer ; mais c'est qu'elles lui donnent la liberté de déposer ses Rois, s'il n'y sont fidéles. Le dernier article des *Pacta conventa* de Henri, portoit expressément, ainsi qu'on le verra bientôt dans le texte de cet ouvrage, qu'il dégageoit les habitans du Royaume & les deux nations de l'obéissance qui lui étoit dûe, s'il venoit à manquer à quelqu'un de ses engagemens. Cette clause n'a été omise dans aucune des conventions qui ont été faites depuis. *Voyez Mém. de Lengnisch, dans la Préface*, & §. lxxviij. *pag.* 327.

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 29. *col.* 2. *Andr. Max. Fredro. p.* 103. Hist. des Diettes de Pol. *pag.* 27.

(2) *Vol. Constitut. pag.* 224. 225.

équiperoit une flotte pour rendre les Polonois maîtres de la mer Baltique, & leur redonner le port & la ville de Narva ; que (1) dans le cas d'une guerre avec les Moscovites, elle leur fourniroit 4000. hommes de ses meilleures troupes, dont elle payeroit la solde durant six mois, & même au-delà s'il étoit nécessaire ; qu'elle les assisteroit dans toute autre guerre que pourroient leur susciter d'autres Princes voisins ; mais qu'alors au lieu de soldats, elle pourroit se contenter de leur donner des subsides proportionnez à leurs besoins.

Que (2) Henri, tant qu'il vivroit, feroit passer tous les ans en Pologne 450000. florins de ses revenus, & les consacreroit uniquement au bien du Royaume ; qu'il acquitteroit sur-tout toutes les dettes d'Etat contractées du vivant & après la mort de Sigismond-Auguste ; qu'il (3) entretiendroit à Paris, ou à Cracovie, cent jeunes Polonois, pour y être élevés d'une

(1) *Ibid.* Mém. de Lengnisch, *p.* 313.
(2) *Id. p.* 316.
(3) *Andr. Max. Fredro. p.* 104.

façon

façon convenable à leur naiſſance ; & (1) qu'enfin, il n'améneroit avec lui qu'un très-petit nombre d'étrangers, auſquels il n'accorderoit ni biens, ni dignitez, ni charges ; & qu'il renverroit même auſſitôt qu'accoutumé aux uſages du pays, il pourroit ſe paſſer de leurs ſervices. INTERREGNE 1573.

Les Palatins, qui avoient rédigé ces articles, les (2) avoient preſque tous chargez à l'avantage de la nation. Il n'en étoit pourtant point que Montluc pût rebuter. Il les avoit offerts lui-même, ſinon auſſi étendus, du moins preſque auſſi favorables. Celui que les Proteſtans y avoient inſéré, fut le ſeul qu'il eut de la peine à ſouſcrire. Ses ſentimens à leur égard n'avoient jamais été équivoques. Ils étoient moins que jamais contraires à la liberté de conſcience que leur ſecte demandoit ; mais il n'oſoit autoriſer par un acte authentique, ce que la République elle-même n'avoit approuvé que tacitement. D'ailleurs

(1) *Id. ibid.* Mém. de Lengniſch, *p.* 145.
(2) Diſc. de ce qui s'eſt paſſé, &c. *p.* 94. *vers & p.* 95.

INTERREGNE 1573. il craignoit ses maîtres ; & n'ignorant point la fastueuse horreur que Henri marquoit pour les hérétiques, il (1) ne pouvoit se résoudre à lui faire promettre de les traiter avec douceur.

Ses refus étoient assaisonnés de tout ce qui pouvoit les rendre plus supportables ; mais ils n'en parurent que plus injustes, parce qu'il n'avoit que des raisons frivoles à mettre à la place du vrai motif qui l'obligeoit à les faire, & qu'il n'avoit garde d'alléguer. Il falloit cependant, ou qu'il renonçât à ses espérances, au moment même qu'elles étoient prêtes à s'accomplir, ou qu'il ratifiât sans exception tous les points de la convention déja dressée. Les Catholiques eux-mêmes, qui peu de temps auparavant n'avoient pû supporter qu'il recherchât l'amitié des Evangéliques, lui faisoient à présent un crime de la négliger ; & (2) toute la Diette menaçoit de se séparer, sans rien conclure, s'il n'agréoit au plustôt l'article contesté.

(1) *Id. pag.* 94.
(2) *Id. ibid.*

Peut-être Montluc n'attendoit-il que ces menaces, pour se mettre à couvert des reproches qu'il risquoit d'essuyer. Peut-être, aussi de toute autre façon, n'eût-il pas été possible de lui arracher un consentement d'autant plus téméraire, qu'il excédoit les pouvoirs qu'il avoit reçus. Quoi qu'il en soit, il (1) promit, il signa, il jura même tout ce qu'on voulut; & persuadé qu'il n'accordoit rien, à force de ne rien refuser, il ne douta point que son Prince, ainsi que tous ceux qui l'avoient précédé, ne se dégageât aisément, dès qu'il seroit sur le thrône, des obligations qu'il avoit fallu contracter pour lui en ouvrir le chemin. INTERREGNE 1573.

Rien n'empêchoit plus en effet que Henri n'y montât à l'heure même. Son élection venoit d'être consommée par la signature des conventions; mais il ignoroit encore ce qui s'étoit passé en Pologne. Il poursuivoit alors avec plus d'animosité que jamais, ces HENRI DE VALOIS.

(1) *Id. p.* 95. Hist. des Diett. de Pol. *p.* 33. *Jo. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 12. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 104.

mêmes Proteſtans auſquels Montluc venoit de promettre en ſon nom toute ſorte d'égards & de ſûreté dans l'exercice de leur culte.

Depuis (1) la journée de la ſaint Barthélemi, la Rochelle ſervoit d'aſyle aux Huguenots du Poitou, de l'Anjou, de la Saintonge, & de la pluſpart des autres Provinces de France. Ils craignoient un nouveau maſſacre, peut-être plus affreux que le premier. La (2) Rochelle leur avoit été cédée par (3) un édit de pacification pour leur ſervir de refuge. La (4) Cour vouloit reprendre cette place. Ils (5) s'obſtinerent à ne la point céder. Le (6) Duc d'Anjou reçut ordre de la forcer; il l'inveſtit; il (7) l'aſſiégea; il (8) y fit brêche, & il

(1) Hiſt. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 984.

(2) *Id. p.* 956.

(3) Il avoit été donné à Saint-Germain en Laye, le 8. Août 1570. *Id. p.* 955.

(4) *Id. p.* 981.

(5) *Id. p.* 982.

(6) *Id. p.* 984.

(7) *Id. p.* 985.

(8) *Id. p.* 986.

ne put l'emporter. Elle (1) attendoit un ſecours de l'Angleterre ; & ſans ce ſecours même qui ſe préſenta devant ſon port, mais (2) qui ne put y entrer, elle parut toujours réſolue à ſe défendre. Les (3) femmes, les filles, les enfans ; tout y étoit ſous les armes. Tous les bourgeois étoient ſoldats, & n'avoient beſoin pour s'animer ni de châtimens ni de récompenſes. Leur (4) courage étoit d'autant plus intrépide, qu'il augmentoit autant par les ſucès des aſſiégeans, que par les leurs mêmes.

Rien n'eſt plus terrible que cette ſorte de valeur qu'enfante le déſeſpoir. La France, avec toutes ſes forces, riſquoit de ne pouvoir réduire une poignée de ſes habitans ; & Henri ſe voyoit ſur le point de perdre par leur féroce bravoure, toute la gloire qu'il s'étoit acquiſe par ſes exploits.

La nouvelle de ſon élection vint heureuſement terminer un ſiége,

(1) *Id. p. 987.*
(2) *Id. p. 988.*
(3) *Id. p. 989.*
(4) *Id. p. 986. & ſuiv.*

HENRI VALOIS. 1573. qu'il (1) n'eût pû lever sans honte, & qu'il eût pourtant été contraint de lever. Il (2) proposa une conférence aux Rochelois, où (3) il chercha moins à les soumettre, qu'à ne pas leur faire appercevoir l'impuissance où il étoit de les assujettir. Il (4) partit aussitôt pour Paris, où il avoit dessein d'attendre les Ambassadeurs de la République, qui lui portoient le Décret de son élection.

Ces Ambassadeurs avoient été choisis dans la Pologne & dans le Grand-Duché. Ils étoient tirez en partie du Sénat, & en partie de l'Ordre Equestre. Ils avoient deux chefs, dont l'un étoit Adam (5) Konarski, Evê-

---

(1) *Id. p.* 990.

(2) *Id. p.* 991.

(3) *Id. p.* 992.

(4) *Id. p.* 993. *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 14.

(5) Il étoit de la maison dAbdank. *Simon. Okolski. orb. Pol. Tom. I. pag.* 7. Les autres Ambassadeurs étoient Jean-Baptiste Tenczyn, Castellan de Woynicz, Staroste de Lublin: Jean Tomicki, Castellan de Gnesne, qui étoit de la maison de Lodzia. *Id. Tom. II. pag.* 170. Jean Herburt de Fulstin, Castellan de Sanok, Staroste de Przemyslie:

que de Posnanie, & l'autre Albert Laski, Palatin de Siradie. Leurs instructions portoient, qu'ils (1) feroient approuver solemnellement par le Roi de France & par le nouveau Roi la convention que Montluc avoit signée ; & qu'ils (2) presseroient Henri de se rendre au plustôt à Cracovie pour s'y faire couronner.

Ces deux articles étoient suivis de deux autres bien plus délicats à pro-

André Gorka, Castellan de Miedzyrzecz, Staroste de Gnesne & de Jaworow : Stanislas Kriski, Castellan de Radziciow, de la maison de Prawdzie. *Id. Tom. II. p.* 504. Nicolas Radziwil, Maréchal de la Cour de Lithuanie : Nicolas Firley, Staroste de Casimir, fils du Grand-Maréchal : Jean Zamoyski, Staroste de Beltz, Jean Zborowski, Staroste d'Odolanow, Nicolas Tomicki, fils du Castellan de Gnesne, & Alexandre Prunski, fils du Palatin de Kiovie. *Vide Joan. Demetr. Sulikow. rer. Polon. comment. pag.* 12. *&* 13. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. pag.* 105. *Reinhold. Heidenst. rer. Polon. pag.* 30. *col.* 2. *Neugebaver. Histor. Polon. pag.* 642. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. I. pag.* 140.

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 105.

(2) *Id. pag.* 106.

HENRI DE VALOIS. 1573.

poser. Ces (1) Ambassadeurs avoient ordre de négocier, & un plein-pouvoir de conclure, le mariage du Roi avec la sœur de Sigismond-Auguste, la Princesse Anne, dont nous avons parlé précédemment. C'étoit une des conditions que (2) les Lithuaniens avoient mise à l'élection du Duc d'Anjou; & (3) si elle n'avoit pas été insérée dans le traité, c'étoit peut-être moins par le refus de Montluc & de ses collégues, que pour laisser au Prince une apparence de choix dans un engagement qui est toujours censé devoir être libre.

Il (4) n'étoit pas aisé de faire goûter cette alliance au jeune Roi. La Princesse étoit parvenue à cet âge, où ce qu'elle avoit perdu d'agrémens ne pouvoit être remplacé que par des qualitez solides, qui touchent peu la plusspart des hommes, & que les femmes elles-mêmes estiment beau-

---

(2) *Id. ibid. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 30. *col.* 2.

(1) *Id. p.* 29. *col.* 1.

(3) *Id. p.* 37. *col.* 2.

(4) *Id. p.* 45. *col.* 2.

coup moins que leurs agrémens. D'ailleurs, Henri devoit souhaiter qu'on n'attribuât son élection qu'à ses vertus; & il eût paru ne la devoir qu'à un mariage, honorable à la vérité; mais beaucoup moins flatteur que celui qu'il (1) s'étoit vû sur le point de contracter avec Elisabeth, Reine d'Angleterre.

Rien ne devoit cependant le rebuter autant que (2) le refus d'obéissance, au cas qu'il vînt à blesser les droits de la nation. Les Polonois, toujours attentifs à leurs intérêts, lui avoient fait stipuler par le ministère de Montluc, qu'il les dispensoit de la fidélité qui lui étoit dûe, si jamais il entreprenoit de violer leurs priviléges, ou qu'il manquât à quelqu'un de ses engagemens.

Il n'y avoit pas lieu de douter que la Cour de France, qui n'avoit pas même l'idée d'une pareille convention, n'en fût d'abord allarmée; & il

(1) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. p. 965. 966.*

(2) Mém. de Lengnisch. *p. 327. & suiv. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 39. col.* 1.

HENRI DE VALOIS. 1573.

étoit dangereux de faire sitôt sentir au nouveau Roi, que la Couronne qu'on lui offroit ne donnoit presque d'autre avantage que de la porter, ni d'autre empire sur les peuples qui en disposent, que celui qu'il leur plaît d'endurer. Il falloit nécessairement que les Ambassadeurs prissent soin d'adoucir la rigueur de cet article, en l'interprétant de maniere qu'on ne fît point difficulté de l'approuver.

C'étoit (1) aussi ce qui leur étoit expressément recommandé dans leurs instructions. Ils (2) devoient faire entendre, que ce n'étoit point pour quelques infractions passagères & sans malice, quoique peut-être considérables en effet, que les Polonois se ménageoient la liberté de se soustraire au pouvoir de leurs Princes ; mais seulement dans des cas extrêmement rares, & qu'il n'étoit même pas possible de supposer, où quelqu'un de leurs Rois sciemment, constamment, uniquement appliqué à les écraser

---

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p.* 106.

(2) *Id. ibid. Reinh. Heidenst. p.* 40. *col.* 1.

par les armes, voudroit étouffer en eux jufqu'aux derniers germes de leur indépendance, & abolir toutes leurs immunitez, fans aucun égard aux remontrances du Sénat, ni aux avis fouvent réitérez de tous les Ordres affemblez en Diette.

Il n'y avoit que des négociateurs habiles qui puffent empêcher de foupçonner dans une pareille ftipulation un prétexte toujours fubfiftant de changer de maîtres ; mais aucun des avantages que s'arrogeoient les Polonois n'étoit capable de donner de l'inquiétude à la France. Elle ne prétendoit point les fubjuguer ; & elle s'eftimoit heureufe d'en avoir obtenu, au prix de quelques conventions, ce qu'ils auroient pû dès-lors, comme ils ont fait depuis, lui faire acheter autrement que par de fimples promeffes.

C'étoit juftement ce qui aigriffoit le plus la maifon d'Autriche, qui (1) n'avoit point épargné les offres

(1) S'il faut en croire ce que Montluc écrivit peu de temps après au Landgrave de Heffe, qui fouhaitoit être informé de tout ce

les plus réelles, & qui ne pouvoit supporter qu'on les eût réjettées pour des espérances, qu'il seroit peut-être aussi aisé à la France de ne point satisfaire, qu'il l'avoit été à ses Ministres de consentir à les donner. De-là vint aussi que (1) Stanislas Slupiecki, Castellan de Lublin, ayant eu ordre de se rendre à Vienne, & d'y demander la permission, dont les Ambassadeurs de la République croyoient avoir besoin pour passer sur les terres d'Allemagne; l'Empereur (2) la refusa, sous prétexte qu'il ne pouvoit l'accorder que du consentement des Princes de l'Empire, aussi souverains chacun dans leurs Etats, qu'il l'étoit lui-même dans les siens propres.

Cette réponse fut accompagnée de

---

qui s'étoit passé à l'élection du Duc d'Anjou: l'Empereur avoit dépensé 500000. écus de l'Empire à la poursuite de la Couronne qu'il sollicitoit pour l'Archiduc son fils. *Disc. de ce qui s'est passé, &c. pag.* 117. *vers. Henel. ab Hennenfeld. Annal. Siles. p.* 433.

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Polon. pag.* 31. *col.* 1.

(2) *Id. p.* 32. *col.* 2. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. pag.* 107. *& vers.*

reproches (1) extrêmement vifs sur la conduite que la nation avoit eue à son égard, jusqu'à (2) faire arrêter un de ses Ministres, le retenir trois mois en prison, ouvrir ses lettres, & s'en faire en pleine Diette un sujet de dérision. Peut-être (3) l'Empereur espéroit-il, qu'en empêchant les Ambassadeurs d'arriver en France, il pourroit engager la République à procéder à une nouvelle élection.

C'étoit du moins ce qu'on pouvoit inférer de ses reproches mêmes. Tout vifs qu'ils étoient, ils sembloient venir plustôt d'un ressentiment d'honneur & de bienséance, que de colère & de mécontentement. On (4) y découvroit même une flatterie d'autant plus délicate, qu'elle paroissoit comme échappée à la seule force de la vérité.

Montluc connut le piége, & n'oublia rien pour soutenir le courage des

(1) *Reinh. Heidenst. p.* 32. *col.* 1.

(2) Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 82. *vers.*

(3) *Id. p.* 108.

(4) *Reinh. Heidenst. ubi suprà. & col.* 2.

HENRI DE VALOIS. 1573.

Ambassadeurs, qui (1) déja arrivez avec lui à Miedzyrzecz, étoient (2) sur le point de rompre leur voyage. Le (3) Duc de Saxe, poussé par l'Empereur, & craignant de lui déplaire, menaçoit de les arrêter à leur passage dans ses Etats ; & ils ne jugeoient point à propos d'exposer l'honneur de leur nation aux avanies qu'on se disposoit à leur faire.

Cette crainte parut d'autant plus frivole à Montluc, qu'on prétendoit l'insulter lui-même. Les (4) Ministres Saxons disoient hautement, qu'il ne sortiroit point des terres de l'Empire, qu'il n'eût appris qu'on n'en offense impunément ni le chef, ni les principaux membres. Ce langage le surprit ; mais ne lui causa aucune allarme. Il (5) fut le premier à prendre sa route par Leipsic, où il se proposa d'attendre les Ambassadeurs Polonois,

---

(1) Discours de ce qui s'est passé, *&c.* p. 107.
(2) *Id. pag.* 108. *vers.*
(3) *Id. p.* 107. *vers.*
(4) *Id. ibid.*
(5) *Id. pag.* 108. *vers.*

qui (1) peu de jours après résolurent de le suivre.

HENRI DE VALOIS. 1574.

---

(1) *Id. p.* 109. Le Palatin de Siradie & le Prince Radziwil étoient déja partis séparément. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 32. *col.* 2. Kriski s'étoit embarqué avec le sieur de Lansac, & avoit été arrêté de même que ce ministre, au passage du Sund. Il ne pût point se rendre en France, & il retourna en Pologne, aussitôt qu'il eut sa liberté. Tenczyn ne fut pas plus heureux. Ayant pris seul la route de Silésie, il fut aussi arrêté, & ne put remplir la commission dont il avoit été honoré par la République. *Id. p.* 31. *col.* 2. *Voyez* Vie du Card. Commend. *Liv. IV. Ch. XIII. p.* 283. *& Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag.* 13. Les Ambassadeurs Polonois, avant que de partir pour Leipsic, crurent cependant devoir envoyer prier l'Electeur de ne pas s'opposer à leur marche. Ils lui dépêcherent le neveu de l'Evêque de Posnanie. *Disc. de ce qui s'est passé, &c. pag.* 109. Le Duc de Saxe trouva mauvais qu'ils fussent entrez sur ses terres sans en attendre la permission, & donna ordre qu'on les arrêtât à Leipsic. Ce fut de-là qu'ils lui envoyerent un de leurs collégues, Herburt de Fulstin, Castellan de Sanok. On peut voir tout au long l'éloquent discours que fit cet Ambassadeur au Conseil de ce Prince, à qui on l'envoya par écrit. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 109. *& seqq.* Sur cette harangue, il fut décidé que les Ambassadeurs pourroient con-

HENRI DE VALOIS. 1573.

Ce qu'ils avoient craint leur arriva. Détenus (1) en cette ville par ordre de l'Electeur, ils (2) s'en prirent à l'Evêque de Valence, qui eut bien de la peine à leur faire comprendre, que (3) tout ce qui se passoit à leur égard n'étoit qu'un jeu de politique; que le Duc de Saxe n'osoit résister à l'Empereur; & que craignant encore plus de se broüiller avec la France, & de s'attirer en même-temps l'inimitié des Polonois; il souhaitoit autant qu'on méprisât ses ordres, qu'il montroit d'ardeur à les faire exécuter.

Il (4) leur rappella les paroles mêmes que ce Prince leur avoit fait porter par le Magistrat de Leipsic, qui en leur défendant de passer outre,

---

tinuer leur route, comme s'ils eussent trompé la vigilance de ceux qui les avoient arrêtez. *Id. p.* 113. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 110. *vers. Joan. Demetr. Sulikow. pag.* 13. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. pag.* 33. *col.* 2. *& p.* 34. *col.* 2.

(1) *Andr. Max. Fredro. p.* 108. Disc. de ce qui s'est passé, *&c. p.* 109.

(2) *Id. ibid. vers.*

(3) *Ibid.*

(4) *Id. p.* 110.

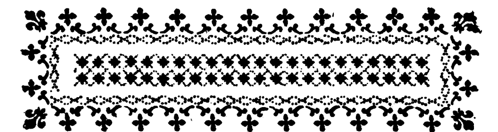
leur

leur avoit déclaré que s'ils le faisoient, ils encourroient des dangers, dont l'Electeur ne pouvoit répondre; & dont il seroit fâché autant pour leurs propres intérêts, que pour l'honneur de leur République. N'étoit-ce pas, disoit Montluc, leur insinuer ce qu'ils devoient faire, & leur annoncer que le Magistrat lui-même avoit ordre de fermer les yeux sur leur départ ?

Pour les convaincre de la sûreté de ses conjectures, il (1) sortit deux jours après de Leipsic, & il en sortit sans le moindre obstacle. Cet exemple les rassûra. Ils se remirent en route, & (2) ils avouerent depuis, que sans la fermeté de l'Evêque, ils seroient tous retournez sur leurs pas; ce qui eût servi au projet de la maison d'Autriche, en détruisant absolument tout ce qui avoit été fait en faveur du Duc d'Anjou.

---

(1) *Id. ibid. vers.*
(2) *Id. pag.* 111.



LIVRE XXIII.

HENRI DE VALOIS. An. 1573.

LA suite du voyage des Ambassadeurs Polonois fut plus heureuse qu'ils ne l'avoient espéré ; mais ce ne fut qu'à Metz, que se dissiperent les frayeurs qu'ils avoient senti se renouveller toutes les fois qu'il leur falloit traverser de nouveaux Etats, toujours soumis, ou affectionnez au chef de l'Empire. Outre les (1) ordres que Charles IX. avoit donnez au Commandant de Metz de les recevoir avec distinction, il (2) avoit envoyé jusqu'en cette ville, pour leur en faire les honneurs & pour les conduire jusqu'à Paris,

(1) *Acta Legationis Polonicæ. P. Namoss. pag. 3. vers. Parisiis ex Typogr. Dionys. à Prato. 1574.*

(2) *Id. ibid. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 35. col. 2.*

Charles (1) d'Escars, Evêque & Duc de Langres, & le Comte de Brienne, de (2) la maison de Luxembourg. HENRI DE VALOIS. 1573.

Toutes les villes sur leur passage eurent ordre de les traiter splendidement. Ce ne fut qu'aux acclamations des peuples qu'ils s'avancerent vers la capitale, où (3) ils firent leur entrée le dix-huitiéme d'Août, après avoir été complimentez par tous les corps de la ville, & (4) accueillis

---

(1) Cet Evêque leur fit une harangue en latin, qui fut imprimée cette même année, & dans laquelle, dès le commencement, il leur fait sentir que le Roi de France, en l'envoyant lui & le Comte de Brienne, au-devant d'eux & jusques sur les frontieres du Royaume, leur rend un honneur que la France n'avoit jamais fait à aucun Ambassadeur, quel qu'il pût être. *Caroli Carsi, Pontif. ac Duc. Lingon. orat. &c. Paris. ex Officin. Petri l'Huillier.* 1573.

(2) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 35. *col.* 2. Hist. Univers. de J. A. de Thou. *Tom. VI. Liv. LVI. pag.* 698.

(3) *Id. ibid. Act. Legat. Polon. P. Namoss. pag.* 3. *vers.* Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 995.

(4) L'Evêque de Posnanie étoit conduit par le Prince Dauphin : le Palatin de Siradie par le Duc de Guise : le Castellan de

HENRI DE VALOIS. 1573.
d'abord par le (1) Prince-Dauphin, fils du Duc de Montpensier, par les

---

Gnesne par le Marquis Dumaine: celui de Miedzyrzecz par le Duc d'Aumale : celui de Sanok par le Marquis d'Elbeuf: celui de Radziciow par M. le Grand : le Maréchal de la Cour de Lithuanie par le Comte de Maulevrier: le Staroste de Beltz par le Vicomte de Turenne : le Staroste d'Odolanow par M. de Piennes: celui de Casimir par le Comte de Tende : le fils du Palatin de Kiovie, Alexandre Prunski, par M. d'Humieres ; & Tomicki, fils du Castellan de Gnesne, par M. de Bouvyns. *Chron. & Annal. de Pol. par Blaise de Vigenere, pag.* 486. 487. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. pag.* 36. *col.* 2. *Act. Legat. Pol. P. Namoff. p.* 4. Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 995.

(1) Les fils-aînés des Ducs de Montpensier portoient le nom de Prince-Dauphin, par Lettres-Patentes de 1543. qui avoient uni le Dauphiné d'Auvergne au Duché de Montpensier. Ce Dauphiné est une petite contrée de la basse-Auvergne, près de la riviere d'Allier & de la ville d'Issoire: Vodable en est le chef-lieu. Cette ville & quelques autres qui en dépendent, sont depuis ces Lettres-Patentes du ressort du Bailliage de Montpensier, & appartiennent aujourd'hui au Duc d'Orléans, comme Dauphin d'Auvergne. Cette note n'est point à la vérité de mon Histoire. Je ne la mets ici que pour ceux de mes Lecteurs, & les étrangers sur-

Ducs de Guiſe & d'Aumale, & par pluſieurs autres Seigneurs, qui étoient allez au-devant d'eux, accompagnez de quatre cens Gentilshommes. HENRI DE VALOIS. 1573.

On ne peut exprimer l'étonnement de tout le peuple, quand (1) il vit ces Ambaſſadeurs avec des robes longues, des bonnets de fourrure, des ſabres, des fléches & des carquois; mais l'admiration fut extrême, lorſqu'on (2) vit la ſomptuoſité de leurs équipages, les fourreaux de leurs ſabres garnis de pierreries, les brides, les ſelles, les houſſes de leurs chevaux enrichies de même, & cet

---

tout, qui n'ayant d'autre idée du mot *Dauphin* que celle qu'on en a communément, auroient pû être ſurpris de ces mots de *Prince-Dauphin*, dont j'ai dû me ſervir en parlant du Duc de Montpenſier, qui alla au-devant des Ambaſſadeurs de Pologne.

(1) *Act. Leg. Pol. ubi ſuprà. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 14. *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Pol. p.* 113. *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. pag.* 37. *col.* 1. Hiſt. univ. de J. A. de Thou. *Tom. VI. pag.* 698. & *Tom. VII. pag.* 2.

(2) *Act. Leg. Pol. p.* 5. *verſ.* Vie du Card. Commend. *Liv. IV. pag.* 272.

(1) air d'assûrance & de dignité qui les distinguoit supérieurement, & qui n'est bien naturel que dans des hommes libres. Leur taille, leur figure, leur bonne mine, tout imposoit en eux, & rappelloit l'idée de ces anciens Sénateurs Romains, qui maîtres de divers peuples, ne sçavoient obéir qu'à leurs propres loix, & qui trouvoient plus de gloire à donner des couronnes qu'à les porter.

Ce qu'on remarqua le plus dès leurs premiers entretiens, ce (2) fut leur facilité de s'énoncer en latin, en françois, en allemand & en italien. Ces quatre langues étoient aussi familieres à quelques-uns d'entre eux, que la langue même de leur pays. Il (3) ne se trouva à la Cour que deux hommes de condition qui pussent leur répondre en latin: le Baron de Mil-

(1) *Vid. Joan. Aurat. Poët. Reg. versus. Parisf. ex Offic. Feder. Morelli.* 1573.

(2) *Act. Legat. Pol. pag.* 4. *& vers. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag.* 14. Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VI. p.* 699.

(3) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 995.

lau & le Marquis de Caſtelnau-Mauviſſiere. Ils avoient été mandez exprès pour ſoutenir en ce point l'honneur de la Nobleſſe Françoiſe, qui rougit alors de ſon ignorance. Pour ces temps-là, c'étoit beaucoup que d'en rougir. HENRI DE VALOIS. 1573.

Le (1) ſur-lendemain de leur arrivée, les Polonois ſe rendirent au Louvre, pour y offrir leurs hommages à Charles IX. Au ſortir de cette audience, ils ſe propoſoient d'aller à celle de leur Roi ; mais (2) on leur fit ſentir, que ce Prince n'étant pas encore déclaré leur maître, ils devoient ſaluer auparavant la Reine-mere & la jeune Reine Eliſabeth. Ils y conſentirent, à condition que l'audience ne ſeroit pas publique ; qu'ils attendroient au lendemain à ſe rendre auprès de leur Prince, & qu'ils s'y rendroient avec autant de pompe & d'appareil que le jour de leur entrée dans la ville. La (3) Reine Catherine

---

(1) *Act. Legat. Polon. pag.* 4. *vers. Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p.* 37. *col.* 1.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Act. Legat. Pol. pag.* 5.

de Médicis eut le plaisir de s'entretenir long-temps en italien avec l'Evêque de Posnanie, pour qui elle conçut la plus haute estime, sur-tout dès qu'à travers sa modestie & sa simplicité, elle eut apperçu en lui un de ces hommes rares, qui pouvant gagner le plus à être connus, sont ordinairement ceux qui cherchent le moins à l'être.

Ce Prélat & ses collégues virent enfin leur nouveau Roi. Il (1) alla au-devant d'eux hors de la salle d'audience, ayant (2) à ses côtez le Roi de Navarre, Henri, qui fut depuis son successeur au Royaume de France. Les Cardinaux de (3) Bourbon, de Lorraine, de Tournon, de (4) Ferrare, tous les Seigneurs de la Cour l'environnoient, & pouvoient à peine

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 37. col. 1.*
(2) *Id. ibid.*
(3) C'étoit Charles, fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme. Ce fut lui que la Ligue élut après Henri III. & qu'elle nomma Charles X. pour exclure Henri IV. son neveu, de la Couronne.
(4) Il étoit Légat en France, & s'appelloit Hyppolyte d'Est.

né percer la foule des ſpectateurs, qu'avoient attirez la pompe & la ſingularité de cette cérémonie. Henri de Valois. 1573.

Le premier coup d'œil des Ambaſſadeurs leur apprit d'abord tout ce qu'ils devoient penſer de leur Prince. Ils le trouverent fort au-deſſus du portrait qu'on leur en avoit fait. Véritablement (1) ſa figure étoit intéreſſante. Elle ſembloit ajoûter à ſa réputation. On voyoit en lui des graces ſans étude, & toujours nouvelles ſans attention. On eût dit qu'il ſentoit moins que tout autre Prince la diſtance qu'il y avoit de ſon rang à tous les autres, & qu'il cherchoit ou à élever par bonté ſes inférieurs juſques à lui, ou à deſcendre vers eux ſans affectation & ſans baſſeſſe.

Tel étoit alors le nouveau Roi de Pologne. L'ambition à qui tout eſt facile, réprimoit encore en lui ces penchans honteux, qui lui donnerent bientôt un ſouverain mépris pour les mœurs, & un ſi grand dégoût pour les fonctions du thrône, que ſes plai-

(1) Hiſt. de France, par Daniel. *Tom. VI. pag* 304.

HENRI DE VALOIS. 1573.

ſirs même lui auroient été à charge, s'il les eût regardez comme un devoir. Le moment fatal à ſon honneur & au bien de ſes peuples n'étoit pas encore venu ; & les eſpérances qu'il donnoit paroiſſoient auſſi ſolides que flatteuſes.

L'Evêque (1) de Poſnanie portant la parole, lui dit, qu'il ne devoit qu'à ſon mérite la couronne qu'ils venoient lui offrir ; & qu'ils ne doutoient point qu'il n'ajoutât à ſes premieres vertus, toutes celles que l'honneur & le devoir alloient bientôt lui rendre néceſſaire. Il (2) parla du Décret d'élection qu'ils avoient ordre de lui remettre ; mais il fit connoître qu'ils ne pouvoient s'en deſſaiſir, que le Roi ſon frere & lui n'euſſent confirmé par leurs ſermens, tous les articles dont les Ambaſſadeurs de France étoient convenus avec le Sénat & les Nonces de la République.

---

(1) *Act. Legat. Pol. pag. 5. vers. & p. 6.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p. 3.*

(2) *Id. ibid. Act. Legat. Pol. pag. 6. Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p. 37. col. 1.*

Le (1) Roi répondit en latin, qu'il auroit toujours une reconnoiſſance extrême de la tendre affection que la Pologne lui témoignoit; qu'il n'oublieroit rien pour l'augmenter, s'il ne falloit pour cela que la mériter ſans ceſſe; & qu'il jureroit volontiers tout ce qu'elle exigeoit pour ſes libertez, quoique dans le fonds l'amour qu'il lui portoit fût un lien plus fort que tous les ſermens, qu'il étoit prêt à faire. Ces paroles firent d'autant plus d'impreſſion, qu'elles furent prononcées avec cette douceur & cet air de vérité qu'inſpirent les premiers deſirs de plaire.

Son (2) Chancelier, Hurault de Chiverni, parlant pour ce Prince, voulut renchérir ſur ſes ſentimens; & ſelon l'uſage ordinaire en ces occaſions, il parla beaucoup, & dit beaucoup moins que le Roi ſon maître.

Il s'agiſſoit cependant de ſigner la capitulation déja faite. Henri (3) qui

(1) *Ibid.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *ubi ſuprà.*

(2) *Act. Legat. ubi ſuprà.*

(3) *Reinh. Heidenſt. p.* 37. *col.* 2.

HENRI DE VALOIS. 1573.

en ignoroit encore les articles, en parut indigné, dès qu'il les eut appris. Ils furent à peine divulguez, que (1) les François crurent le Duc d'Anjou moins heureux sur le thrône de Pologne, qu'il ne l'étoit à l'ombre de celui où il étoit né. Ils ne le regardoient que comme le premier Ministre d'un Etat, où il n'auroit d'autre emploi que d'annoncer des loix qu'il n'auroit point faites. Ils croyoient déja le voir esclave dans le pays même de la liberté ; & ils jugeoient que la Couronne qu'il avoit recherchée, étoit trop cherement payée par les seuls desirs qu'il avoit eus de l'acquérir.

Ces sentimens venoient sans doute de l'attachement ordinaire des François pour leurs Princes, plustôt que d'une exacte connoissance des (2)

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 118. Vie du Card. Commend. *Liv. IV. p.* 273.

(2) Les Discours des François donnerent occasion à l'Evêque de Posnane de faire voir à Henri quels étoient les droits des Rois de Pologne ; mais il exagéra autant leur puissance, qu'on avoit affecté de la di-

droits dont Henri devoit joüir. Pour les connoître plus sûrement, ce Prince (1) fit examiner les conditions que Montluc avoit acceptées, & promit de les jurer solemnellement, jusqu'à l'article même qui lui causoit le plus de peine. C'étoit (2) celui qui ne lui permettoit d'amener en Pologne que le moins de François qu'il pourroit, & qui l'engageoit même à ne les y retenir que le moins de temps qu'il

minuer. On peut voir la harangue qu'il fit à ce sujet, dans *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 119. *& seqq.* Voyez Hist. des Diettes de Pol *p.* 34. 35.

(1) Les Commissaires nommez pour cet examen furent René Birague, Chancelier de France, Sébastien de l'Aubespine, Evêque de Limoges, Jean de Morvilliers, Evêque d'Orléans & Conseiller d'Etat, Philippe Hurault de Chiverni, Chancelier du Duc d'Anjou, Pompone de Bellievre, & Gui du Faur, Seigneur de Pibrac, Avocat-Général au Parlement de Paris. Leur avis fut de ne rien rejetter de tout ce qui avoit été accordé à Varsovie. *Act. Legat. Pol. p.* 7. Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 4.

(2) *Reinhold. Heidenst. rer. Polon. pag.* 37. *col.* 2. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 114.

HENRI DE VALOIS. 1573.

lui feroit possible. Il (1) trouvoit étrange que la France devant être ouverte aux Polonois qu'il y feroit élever, ou qui d'eux-mêmes iroient y chercher de l'emploi sous ses auspices, la Pologne dût être interdite aux François, comme s'ils eussent mérité moins d'égards dans une nation où les loix ne leur permettoient d'espérer aucune fortune, que les Polonois dans un Royaume où l'on vouloit bien ne mettre aucun obstacle à leur avancement.

Plusieurs (2) autres des conventions arrêtées déplaisoient également au Duc d'Anjou; mais il ne douta point qu'il ne pût s'en libérer un jour par des bienfaits, qui vaudroient plus à ses nouveaux sujets, que la plupart des vaines libertez dont ils vouloient s'assûrer par ses promesses. Il se représenta les Polonois comme ces négociateurs habiles, qui dans les intérêts de leurs Princes, demandent plus qu'on ne peut leur donner, pour avoir du moins ce qu'il est juste qu'on

(1) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*
(2) *Id. p. 40. col. 1. & 2.*

leur accorde. Ses espérances étoient fondées. Elles le lui parurent sur-tout, dès qu'il (1) eut remarqué la désunion des Ambassadeurs sur un des points les plus importans de la capitulation, dont ils demandoient la signature. Cet (2) article étoit celui qui promettoit la paix aux Dissidens.

HENRI DE VALOIS. 1573.

L'Evêque de Posnanie prétendit que le Roi ne devoit point le ratifier. Presque tous ses collégues, Catholiques (3) ou Protestans, soutinrent au contraire, qu'il avoit été approuvé par l'Etat, & demanderent que le Roi le jurât comme tous les autres. Ils (4) en appellerent au témoignage de Montluc, qui honteux de tout ce

(1) *Id. pag.* 39. *col.* 1. *Andr. Max. Fredro. pag.* 114.

(2) Cet article étoit conçu en ces termes : *Nous conserverons la paix & la tranquillité entre les Dissidens sur la Religion : nous tiendrons la main à ce que personne ne soit opprimé pour cause de Religion ; & nous ne permettrons jamais que cela arrive sous notre jurisdiction, ou par l'autorité de quelque tribunal que ce soit ; mais sur-tout par la nôtre. Vol. Constit. pag.* 227. Lengnisch. *p.* 27.

(3) *Reinh. Heidenst. pag.* 39. *col.* 2.

(4) *Id. ibid.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

qu'il avoit ſigné, n'oſa répondre. Son ſilence étonna les Polonois & le Roi lui-même. Zborowski, (1) plus impatient, s'approcha de Montluc, & lui demanda s'il n'avoit pas conſenti lui-même à cet article : » Vraîment, ajou-» ta-t-il, ſi vous & vos collégues ne » l'euſſiez approuvez, jamais votre » Prince n'auroit eu nos ſuffrages ? «

Le Roi s'apperçut de la vivacité de cet Ambaſſadeur, & voulut ſçavoir ce dont il s'agiſſoit entre lui & l'Evêque de Valence. Celui-ci, plus confus qu'il ne l'avoit encore été, feignant de ne rien entendre, Zborowski prit la parole, & s'adreſſant au Roi, le ſurprit bien davantage par ces mots : » Je (2) diſois, Sire, à » l'Ambaſſadeur de votre Majeſté, » que s'il ne s'étoit engagé à vous » faire agréer cet article, vous n'au-» riez pas été élû Roi de Pologne : » & je dis plus à préſent ; ſi vous » ne l'acceptez comme tous les au-

(1) *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Polon. p.* 116.

(2) *Id. pag.* 117. Hiſt. des Diettes de Pol. *pag.* 34. Mém. de Lengniſch. *pag.* 26.

» tres, vous ne le ferez jamais. «

Henri de Valois. 1573.

Ces paroles plus hardies qu'il ne convenoit dans un lieu, où d'ordinaire les livres seuls peuvent dire la vérité, irriterent (1) tous les courtisans François. Les murmures alloient éclater. Le (2) Roi les réprima par un sourir gracieux, qui sembloit approuver ce qu'il venoit d'entendre; mais son cœur ulcéré ne se sentit plus dès ce moment le même goût pour le thrône qu'on lui préparoit. Peu s'en fallut qu'il ne sçût mauvais gré à la Reine sa mere, d'avoir eu des vûes & de l'ambition pour lui.

Il continua cependant à montrer de la confiance aux Polonois. Il eut trop risqué de paroître offensé de leur hardiesse; & il devoit leur dérober ses sentimens jusqu'à ce qu'il pût renoncer à leurs offres, ou que le temps & son courage lui eussent procuré l'empire qu'il desiroit prendre sur eux.

Résolu de ne leur rien refuser, Henri leur assigna le jour où il rati-

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. &c. p.* 117.
(2) *Id. ibid.*

fieroit ſolemnellement tous les articles de la capitulation qu'ils lui avoient préſentée. Cette (1) cérémonie ſe fit à l'Egliſe Notre-Dame, le 10. Septembre. Les Ambaſſadeurs y furent à peine arrivez, que les Rois de France & de Pologne y vinrent accompagnez des deux Reines. Les Cardinaux attachez à la Cour, pluſieurs Evêques, tous les Miniſtres étrangers, s'y trouverent. Le Parlement s'y rendit en corps, & l'on y vit aborder une foule extraordinaire de peuple.

Après (2) la Meſſe, Henri s'étant approché de l'Autel pour y prêter, en préſence de Pierre de Gondi, Evêque de Paris, le ſerment qu'exigeoit le Sénat de Pologne : Adam Konarski ſe preſſa de le ſuivre. Son deſſein étoit de proteſter à haute voix contre l'article des conventions, qui ordonnoit une tolérance réciproque entre

---

(1) *Id. pag.* 126. *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. Comment. pag.* 15.

(2) *Id. pag.* 16. Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 7. *Act. Legat. Polon. p.* 7. *vers.*

les sectateurs des divers cultes qui partageoient sa nation. Cet homme qu'il falloit, pour ainsi dire, avertir de son mérite, cherchoit alors à le produire, aveuglé par un faux zéle qui en ternissoit tout l'éclat.

Ce qu'il se proposoit étonna d'autant plus ses collégues, que (1) dans une de leurs conférences il avoit été décidé, qu'il ne feroit qu'en secret & par écrit cette vaine protestation, s'il ne pouvoit prendre sur lui de n'en point faire ; & que le Castellan de

---

(1) Il avoit d'abord été convenu entre ces Ambassadeurs, que l'Evêque de Posnanie liroit le serment au Roi jusqu'à l'article des Protestans inclusivement ; & qu'alors ayant fait sa protestation, Tomicki, Castellan de Gnesne, continueroit la lecture en la reprenant à l'article où l'Evêque en seroit resté, Cet expédient n'ayant pas plû au Roi, ce Prince s'offrit de lire lui-même tous les articles du serment d'un bout à l'autre, sans être obligé de les prononcer d'après un Polonois ; mais les Ambassadeurs, esclaves de leurs usages, prétendirent qu'il devoit être lû par l'un d'entre eux. Cependant, pour complaire à Henri, ils déciderent qu'il le feroit tout entier par un seul ; & ce fut le Castellan de Sanok qui fut chargé de le lire. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 41. *col.* 1.

HENRI DE VALOIS. 1573.

Sanok, Herburt de Fulſtin, liroit le ſerment d'un bout à l'autre, ſans qu'il fût permis à aucun d'eux de l'interrompre, ni d'empêcher le Roi de le ſuivre mot à mot. Heureuſement, Henri connoiſſant déja le caractère des Polonois, & craignant un déſordre, dont le moindre danger eût été de bleſſer les bienſéances de leur état, ne fit aucune attention à la proteſtation de l'Evêque de Poſnanie, & (1)

(1) De tous les Auteurs Polonois, que j'ai actuellement devant les yeux, il n'en eſt aucun qui ne diſe expreſſément, que Henri jura l'article des Proteſtans, malgré la bruyante oppoſition de l'Evêque de Poſnanie. Cependant Gratiani, Auteur de la vie du Cardinal Commendon, dit que les Ambaſſadeurs Polonois étant diviſez & s'échauffant ſur ce point, Henri les appaiſa en remettant à ſon arrivée en Pologne la déciſion d'une affaire qui lui paroiſſoit dépendre uniquement de la volonté du Sénat. *Vie du Cardin. Commend. Liv. IV. pag* 272. 273. M. de Thou cite Roger Tritonio, Abbé de Pignerol, qui nous a donné la vie du Cardinal Vincent Lauro, alors Nonce du Pape auprès du nouveau Roi; & ſur le témoignage de cet Ecrivain, il veut perſuader, que Henri ne jura rien en faveur des Proteſtans de ſon Royaume. Il eſt pourtant vrai, que M. de

ne balança point de répéter avec tous les autres articles, celui qui l'en-

Thou convient, deux pages après, que Henri & Charles IX. promirent d'accomplir de bonne-foi tout ce que Montluc avoit ſtipulé pour eux durant ſon ſéjour en Pologne. Or ce Miniſtre avoit approuvé l'article des Proteſtans, & s'étoit engagé à le faire ratifier, ainſi que tous les autres. Quelque difficile qu'il paroiſſe d'accorder M. de Thou avec lui-méme, & les Hiſtoriens Polonois avec les Auteurs étrangers, on pourroit dire néanmoins que chacun d'eux a raiſon, parce que les uns parlent de certains Proteſtans que Henri n'avoit aucun intérêt de ménager; & les aûtres d'une autre eſpéce de ces Evangéliques, qu'il devoit ſe contenter de plaindre, & ne jamais inquiéter. C'eſt M. de Thou lui-même qui me fournit ce moyen de conciliation. Il dit que les Polonois Proteſtans s'aviſerent de ſolliciter les deux Rois en faveur de Charlote de Montpenſier, qui avoit quitté la France à cauſe de la Religion. Il ajoûte qu'ils parlerent vivement pour Jacqueline de Monbel d'Entremont, veuve de Coligni, qui étoit en priſon à Turin, & pour Charles de Coligni, priſonnier à Marſeille. Sans doute, ce ſont-là des faits que Gratiani, ou du moins Tritonio & M. de Thou avoient en vûe, lorſqu'ils ont avancé que Henri n'accorda point aux Ambaſſadeurs ce qui regardoit les Proteſtans. Le refus dont ils parlent, étoit

HENRI DE VALOIS. 1573. gageoit à maintenir la paix entre les Diffidens.

Le Roi de France voulut (1) bien ajouter ses sermens à ceux du Roi son frere ; & de cette maniere, se rendre caution de tous les engagemens que ce Prince venoit de contracter avec ses Etats. Cette cérémonie devoit être suivie d'une autre, qui ne demandoit pas moins de solemnité. Il restoit à remettre au nouveau Roi de Pologne, le Décret de son élection.

---

naturel. Ce Prince ne voyoit rien dans de pareilles sollicitations qui eût aucun rapport à la Pologne ; mais il ne devoit, ni ne pouvoit rejetter ce que la Diette avoit décidé en faveur des Protestans de la nation. En effet, que n'auroit-on pas dû attendre du zéle outré de Zborowski, & de quoi ses collégues n'eussent-ils point été capables, si Henri n'eût souscrit à cet article des conventions ? Il y a apparence qu'il n'eût resté auprès de lui que l'Evêque de Posnanie ; & comment Henri, avec ce seul Evêque, eût il été reçu dans ses Etats ? La vérité se fait sentir, lors même qu'elle n'est pas vraisemblable ; ici la vraisemblance va même jusqu'à la conviction. *Voy.* Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 5. 6. 7.

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 41. *col.* 1. Hist. univers. de de Thou. *p.* 7.

Ce (1) fut trois jours après qu'il lui fut présenté dans la grande-salle du Parlement, où l'on avoit élevé un grand théâtre. Charles IX. & Henri, la Reine-mere, la Reine Elisabeth, le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre y étoient assis sous de magnifiques dais. Jamais assemblée ne fut si brillante. La Cour & la Ville s'étoient piquées d'y paroître avec le plus grand éclat. HENRI DE VALOIS. 1573.

Les (2) Ambassadeurs furent reçûs à la porte du Palais par le Duc de Guise, Grand-Maître de la maison du Roi. Le diplôme qu'ils apportoient étoit enfermé dans une cassette d'argent. Deux (3) des Ambassadeurs la porterent sur leurs épaules depuis l'escalier de la cour jusqu à la salle.

Ce fut l'Evêque de Posnanie qui ouvrit la séance. Il commença par demander au Roi de France, s'il vou-

---

(1) *Id. ibid. & p. 8. Reinh. Heidenst. loc. cit. col. 2.*

(2) Hist. univers. de de Thou. *p.* 8.

(3) *Id. ibid. Vid. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comm. p. 16. 17. Act. Legat. Pol. p. 8. vers. & p. 9. Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p. 126.*

loit bien qu'on présentât à Henri, & qu'on lût ensuite le Décret qui déclaroit ce Prince Roi de Pologne. Charles y ayant consenti par la voix de son Chancelier, le (1) Prélat se

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 8. *Reinhold Heidenst. rer. Pol. p.* 41. *col.* 2. *Act. Legat. Pol. p.* 9. Jean Zamoyski, Starofte de Beltz, avoit préparé un discours qu'il espéroit prononcer lors de la présentation du Décret de la République. Il ne le dit point ; mais il le fit imprimer peu de temps après, sous ce titre : *Joan. Sarii Zamoscii Belsensis, &c. Præfecti, ac in Galliam Legati, oratio, quâ Henricum Valesium Regem renunciat. Lutet. Paris. ex Offic. Federici Morelli.* 1573. Ce discours est beau & d'un Latin très-épuré ; mais M. de Thou qui en parle, *Tom. VII. pag.* 11. laisse lieu de douter, s'il n'étoit point l'ouvrage du fameux Charles Sigonius, qui lui avoüa à Boulogne d'avoir fait d'autres ouvrages, dont il avoit bien voulu que Zamoyski se fit honneur. Ce Seigneur n'étoit pas le premier qui cherchât à briller du sçavoir d'autrui. Les Grands sont dans l'habitude d'en emprunter. Trajan faisoit composer ses harangues par Licinius Sura, & après celui-ci par Adrien. Quoi qu'il en soit, si Zamoyski n'étoit pas homme de Lettres au point qu'il l'a paru, il fut un grand homme de Guerre ; & ce mérite si utile à sa Patrie, il ne le dut qu'à lui seul. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 42. *col.* 2. *& p.* 43. *col.* 1.

tourna

tourna vers Henri, & le ſupplia de recevoir cet acte d'auſſi bon cœur, que le lui offroient le Sénat, la Nobleſſe & tous les Ordres de la République. Il rappella le penchant qu'on avoit eû à l'élire, & cette eſpéce de ſouveraineté qu'il exerçoit ſur la nation, avant même qu'elle eût conſenti à le choiſir pour maître. Il parla de la confiance que tous ſes peuples avoient en lui, & il dit qu'elle devoit lui plaire d'autant plus, qu'étant née dans des cœurs ſoumis ſans être eſclaves, elle venoit d'un fonds de raiſon & d'amitié, & non point d'un motif d'intérêt & de crainte. Il le preſſa de venir joüir de la tendreſſe de ces mêmes peuples, qui ne fondoient déja plus leur bonheur que ſur ſes vertus, & paroiſſoient n'attendre que de ſa valeur le maintien & l'accroiſſement de leur puiſſance.

HENRY DE VALOIS. 1573.

Ayant fini ſon diſcours, il (1) préſenta le Décret à Henri, qui (2) le

(1) *Act. Legat. Polon. pag. 9. vers.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag. 9.*
(2) *Id. ibid. Reinhold. Heidenſt. pag. 42. col. 1.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

remit au Castellan de Sanok pour en faire la lecture. Rien n'y étoit oublié de tout ce qui pouvoit faire honneur à la maison de France, & relever le mérite du nouveau Roi. On (1) y retraçoit tous les motifs qui avoient déterminé le choix de la nation ; mais c'étoit pour montrer à Henri l'obligation où il étoit de les justifier par un gouvernement sage & tranquille.

Il ne sentoit déja que trop, qu'on lui faisoit des devoirs des moindres espérances qu'on avoit fondées sur lui ; & il ne pouvoit supporter cette continuelle affectation des Polonois à lui remettre devant les yeux les promesses qu'il s'étoit vû contraint de leur faire. Le premier éblouïssement de joie étoit passé. Il craignoit plus qu'il n'aimoit la Couronne qu'on étoit venu lui offrir ; & quand on n'estime pas un bienfait, quelle peine n'a-t-on pas à être obligé de le reconnoître ?

Contraint de dissimuler, il écouta sans émotion tout ce que contenoit le

(1) *Id. ibid.*

Décret. Il parut touché de (1) la harangue du Prince Radziwil, qui lui parla d'abord après pour la Noblesse de Lithuanie, & il dit que se sentant très-honoré du choix de la nation, il auroit toujours ses intérêts à cœur plus que les siens propres; que pour ne point manquer aux engagemens qu'il avoit avec elle, il suffisoit peut-être qu'il les crût aisez à remplir; qu'en tout cas, l'amour qu'il lui portoit pouvoit seul les lui rendre faciles. HENRI DE VALOIS. 1573.

Son (2) Chancelier, Hurault, acheva de mettre au jour ses sentimens; mais dans ce goût d'éloquence qui regnoit alors, & qui préférant des citations à la justesse des idées, étaloit beaucoup de sçavoir sans esprit, & sans cette régularité de dessein qui vaut encore plus que l'esprit même. Tout ce qu'il dit cependant, montroit dans le Prince une extrême reconnoissance envers les Polonois, & presque au-

(1) *Id. p. 42. col. 2. Act. Legat. Pol. p. 10.* Hist. univers. de J. A. de Thou. *pag. 9.*

(2) *Id. ibid. & p. 10. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 43. col. 1.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

tant de penchant à les rendre heureux de la maniere ſeulement qu'ils ſouhaitoient de l'être.

De ſi grandes apparences de bonne-foi tromperent les Ambaſſadeurs. Les gens les plus méfians ne ſont pas toujours les plus difficiles à ſéduire. D'ailleurs, tout impoſoit dans cette aſſemblée, où l'on n'eut garde d'oublier une cérémonie de Religion que l'uſage autoriſe. A (1) peine le Chancelier eut achevé de parler, que la muſique du Roi entonna le *Te Deum*. Durant (2) ce temps, les deux Rois s'étant mis à genoux, y reſterent dans une eſpéce de recueillement, occupez vraiſemblablement d'idées bien différentes. S'étant relevez, Charles IX. (3) s'avança le premier vers le thrône où ſon frere étoit aſſis, & l'embraſſa avec des marques de joie d'autant moins équivoques, qu'offenſé depuis long-temps de l'autorité que ce Prince s'étoit arrogée dans ſes

(1) *Id. ibid.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *pag.* 10.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Ibid.*

Etats, il le voyoit enfin obligé d'en sortir par un événement aussi heureux qu'honorable. Le (1) Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, les Princes, les Ministres, les Ambassadeurs Polonois, tous les courtisans le saluerent, chacun en la maniere qui convenoit à son rang, & dans l'ordre prescrit par les usages ordinaires.

HENRI DE VALOIS. 1573.

Le (2) lendemain, le Roi voulut que son frere fît son entrée dans Paris. Il ne pouvoit mieux cacher la joie qu'il avoit de son prochain départ, qu'en la confondant avec celle qu'il devoit témoigner de son élévation au thrône.

Le (3) nouveau Roi étant sorti de Paris, y rentra par le fauxbourg Saint-Antoine, précédé (4) de deux mille hommes de pied, & de deux

---

(1) *Ibid. Reinhold. Heidenst. ubi suprà. Vid. Jo. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 17. *Act. Legat. Polon. pag.* 11.

(2) Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 11.

(3) *Id. ibid. Act. Legat. Pol. pag.* 11. *&* 12. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 126.

(4) *Reinhold. Heidenst. rer. Pol. pag.* 43. *col.* 2.

cens cinquante maîtres. A la porte de la ville, tout (1) le Magistrat en corps lui en présenta les clefs ; & remontant à cheval, se hâta de marcher avant les membres du Parlement, qui étoient tous en robe rouge, & que suivoient les Gentilshommes de la famille des Ambassadeurs Polonois. Tous les domestiques des deux Rois, les premiers Officiers de la Couronne ; le (2) Chancelier lui-même portant les sceaux, tous les Ministres étrangers venoient ensuite. Le Duc de Guise portoit le sceptre devant Henri, qui armé de toutes piéces marchoit sous un dais, ayant à ses côtez le Duc d'Alençon & le Roi de Navarre, & après lui les Princes du Sang & les Ambassadeurs de la République, accompagnez chacun d'un des premiers Seigneurs de l'Etat.

Cette pompeuse cavalcade se rendit au Palais, parmi les acclamations d'une foule de citoyens, qui entraînez les uns par les autres, ne cessoient de faire des voeux pour la prospérité de

---

(1) *Id. ibid.*
(2) *Id. ibid. Andr. Max. Fredro. loc. cit.*

Henri. D'eſpace en eſpace, on (1) voyoit dans les rues des arcs de triomphe ornez de ſtatues, d'emblêmes & d'inſcriptions : ſignes équivoques, & qui nuiſent plus quelquefois à la réputation des Princes, qu'ils ne ſervent à l'établir, puiſque rien ne rappelle tant leurs défauts, que l'affectation à leur attribuer les vertus qui leur manquent. Tels étoient ceux dont nous parlons ici. Quelques-uns étoient à la gloire de la Pologne, & la (2) pluſpart repréſentoient l'union des deux Rois.

HENRI DE VALOIS. 1573.

Au (3) milieu de tant de fêtes, & des (4) repas ſomptueux qui les ſuivoient toujours, les Polonois n'oublioient point les intérêts de leur Patrie. Il leur importoit que leur Roi

---

(1) *Act. Legat. Pol. pag.* 11. *vers.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *p.* 11. *Reinhold. Heidenſt. rer. Pol. p.* 44 *col.* 1.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Polon. p.* 127.

(4) *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p.* 41. *col.* 1. *& p.* 44. *col.* 1. *Act. Legat. Pol. p.* 7. *vers. & p.* 8. 11. *& vers.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *p.* 6. 7. 11.

pressât son départ. Ils (1) avoient appris que le Czar de Moscovie, avec 100000. chevaux, se disposoit à envahir la Livonie. Cette nouvelle leur paroissoit d'autant plus sûre, que Basilide dès le commencement de l'interregne avoit déja fait une pareille incursion, & auroit peut-être achevé de subjuguer cette Province, si les Suédois qui en possédoient une partie, ne l'eussent contraint d'en sortir, après l'avoir défait dans une bataille rangée.

Ce que les Ambassadeurs obtinrent, ce fut du moins qu'on fit prendre les devants à quelqu'un d'entre eux pour amuser l'impatience des Grands de l'Etat; & en leur rendant compte de ce qui s'étoit passé à Paris, leur apprendre les heureuses dispositions où paroissoit Henri de contribuer de tout son pouvoir à augmenter la gloire du Royaume. Zborowski (2) fut nommé

(1) *Id. p.* 13. *Andr. Max. Fredro. ubi suprà.*
(2) J. A. de Thou. *pag.* 12. *Joan. Demetr. Sulikow. p.* 18. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 44. *col.* 2. *Act. Legat. Pol. p.* 12. *Andr. Max. Fredro. p.* 128.

pour

pour cette députation avec (1) Nicolas d'Angennes, Seigneur de Ramboüillet, qui, revêtu de la qualité d'Ambassadeur, eut ordre en son particulier de remercier le Primat & les Sénateurs au nom de Charles IX. de ce qu'ayant égard à la recommandation de ce Monarque, ils n'avoient rien oublié pour faire pencher les suffrages de la nation en faveur du Duc d'Anjou. Ces deux Ministres partirent le même jour, mais par des routes différentes. HENRI DE VALOIS. 1573.

Déja (2) depuis quelque temps on avoit délibéré sur celle que Henri devoit prendre pour arriver dans ses Etats. La plus courte & la plus aisée étoit par mer; mais on (3) avoit craint la Reine d'Angleterre. Elle attribuoit alors aux intrigues du Maréchal de Retz, Ambassadeur de France auprès d'elle, le soulevement de quelques-uns de ses sujets, qui tou-

(1) J. A. de Thou. *p.* 12.

(2) *Id. pag.* 7. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 44. *col.* 1. *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 16. *Act. Legat. Polon. p.* 8.

(3) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 995.

jours choquez de sa naissance, lui disputoient le droit qu'elle s'étoit donné de les commander. Le chemin le plus sûr avoit paru celui d'Allemagne ; & sur les lettres écrites en conséquence pour y trouver un passage libre, l'Empereur & la Diette de Francfort avoient fait des réponses toutes conformes aux intentions de la France, & aux desirs de Henri, si toutefois ce Prince avoit réellement à cœur son départ pour la Pologne.

Dans le fonds, son dessein n'étoit point de l'entreprendre ; & à force de délais voulant disposer peu à peu les Ambassadeurs à un refus absolu, qui leur eût d'abord été trop sensible, il prétendoit ne le déclarer qu'au moment qu'ils devroient n'en être plus surpris, & qu'il les auroit peut-être réduits à le souhaiter eux-mêmes.

On l'eût dit cependant tout occupé des préparatifs de son voyage. Il donnoit des ordres : mais sans les révoquer, & même en les redoublant, il avoit l'art d'attiédir l'empressement de ceux qui en étoient chargez. Les obstacles naissoient de toutes parts ; & comme il feignoit toujours de les

écarter, & qu'il ne cessoit de s'en plaindre, on croyoit que ses soins n'échoüoient que par trop d'ardeur à les faire réussir. HENRI DE VALOIS. 1573.

Rien n'excite tant la méfiance, qu'une trop grande attention à ne la point réveiller. Trop d'appareil décéle la politique du Prince ; & ce fut Charles IX. qui l'apperçut le premier. Ne (1) pouvant plus souffrir des retardemens d'autant plus ennuyeux, que souvent même ils n'étoient pas plausibles ; il fit un de ces juremens pleins d'exécration, qui (2) lui étoient ordinaires, & il déclara qu'il sortiroit du Royaume, ou qu'il obligeroit son frere à partir.

Ce (3) dessein, plus hasardeux qu'il ne le croyoit, devoit être combattu par la Reine sa mere, qui ne réglant plus sa conduite que sur les sentimens du Duc d'Anjou, & ne trouvant plus en effet dans la Couronne de Pologne

---

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 15.

(2) *Ibid.* Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 1013.

(3) Hist. univers. de J. A. de Thou. *loc.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

les avantages que ce Prince s'en étoit promis, consentoit volontiers à rendre inutiles toutes les peines qu'elle s'étoit données pour la lui acquérir. Habile dans le maniment des affaires, & peut-être en cela seul moins habile qu'elle le paroissoit trop, elle se rit des menaces de Charles, & crut plus que jamais pouvoir abuser de la foiblesse qu'elle lui connoissoit.

Ses espérances paroissoient fondées ; elles ne l'étoient pas. Charles ne sçavoit plus obéir, & tous les manéges de Catherine ne purent le ramener sous le joug auquel il venoit d'échapper. Ce fut aussi ce qui engagea cette Princesse à former d'autres desseins, dont le succès fut à-peu-près le même, que celui qu'elle s'étoit d'abord proposé. Ne (1) pouvant obtenir que le Duc d'Anjou restât en France, elle imagina de l'arrêter dans un pays qui n'en fût pas éloigné, & d'où il fût aisé de le rappeller, dès qu'elle verroit l'esprit du Roi plier de nouveau sous son empire.

---

(1) *Id. ibid.*

Dans (1) cette vûe, elle chargea Gaſpard de Schomberg de négocier pour le Roi de Pologne le commandement-général de l'armée confédérée des Pays-bas. Elle ſe faiſoit fort de mettre en mer une flotte des mieux équipées ; & elle ne doutoit pas que les Polonois ne fuſſent bien-aiſes de voir leur Roi moins empreſſé à recevoir leur couronne, qu'à la mériter de nouveau par de plus grands exploits. Rien ne devoit même les flatter autant qu'une expédition où il s'agiſſoit de redonner la liberté à des peuples cruellement aſſervis, & qui payoient tous les jours de leur ſang les moindres regrets qu'ils témoignoient de la perte de leurs priviléges.

HENRI DE VALOIS. 1573.

Guillaume, (2) Prince d'Orange, vouloit ſeul les gouverner. C'étoit dans ce deſſein qu'il ſouffloit parmi eux le feu des guerres civiles. Mais ce qu'il ne pouvoit exécuter lui-même, il l'attendoit des Etats voiſins, dans la

(1) *Ibid.*

(2) Hiſt. de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 846. Hiſt. du Stadhouderat. *p.* 51. 57. 58. 64. *&c.*

résolution néanmoins de trahir leurs efforts, dès qu'ayant rendu inutiles ceux de l'Espagne, il (1) pourroit subjuguer par ses seules forces les sujets malheureux qu'il feignoit de délivrer de toute oppression.

Ce Prince reçut avec plaisir les propositions de la Reine. Ses (2) Députez se rendirent à Metz, & y convinrent avec Schomberg des conditions ausquelles le Duc d'Anjou pourroit s'assûrer du zéle des Flamans à seconder les desseins de la France.

Rien n'étoit peut-être plus avantageux à cette puissance, que d'appuyer dans les Pays-bas une révolte à-peu-près semblable à celle qu'elle éprouvoit alors elle-même, & que (3) le Roi d'Espagne voyoit du moins avec plaisir, s'il ne la réchauffoit sourdement par le (4) desir qu'il avoit d'allumer par-tout des incendies. Mais Charles ne considéra dans le

(1) *Id. p.* 90.

(2) Hist. universf. de J. A. de Thou. *p.* 15.

(3) Hist. de France, par Daniel. *p.* 782. 860.

(4) Hist. du Stadhoud. *p.* 32.

traité de Metz, dès qu'il en eut appris les articles, que les moyens que le Roi de Pologne s'étoit ménagez pour ne point partir ; & voulant l'y obliger sans plus attendre, il (1) partit lui-même presque aussitôt pour Villers-Cotterets, résolu de le conduire de-là jusqu'aux frontieres du Royaume. HENRI DE VALOIS. 1573.

Tant de précipitation n'étonna point la Reine. Elle ne regarda que comme une convulsion passagere le transport de colere qui animoit le Roi, & qu'elle attribuoit d'ailleurs à l'ardeur de son tempérament, toujours prêt (2) à s'enflammer aux moindres rencontres. Elle en parut si peu émue, qu'elle (3) envoya sur le champ faire des levées en Allemagne, pour satisfaire au traité que Charles avoit refusé de signer.

Cependant se confiant au temps & aux ressources de son génie, elle fit

---

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 15.

(2) *Id. p.* 63. Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. p.* 1012.

(3) Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 23.

HENRI DE VALOIS. 1573.

tout préparer pour le départ de Henri ; & par une précaution utile, & qui sembloit déja marquer ses desseins, elle (1) lui fit donner des Lettres de naturalité, afin que la qualité de Prince étranger qu'il alloit avoir à l'égard de la France, en montant sur le thrône de Pologne, ne pût le rendre inhabile à recueillir les biens de sa maison, & principalement à hériter de la Couronne, si le Roi, son frere, venoit à mourir sans enfans.

Tout (2) jeune qu'étoit ce Prince,

---

(1) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 995. Ce fut la premiere fois que les Princes du Sang de France s'aviserent de prendre cette sureté en quittant leur patrie pour s'aller mettre en possession d'autres pays. Ainsi le Duc d'Alençon, frere de Henri, demanda de semblables Lettres de naturalité, lorsqu'il alla aux Pays-bas dans l'espérance d'y être fait Duc de Brabant & Comte de Flandre. Le Prince de Conti, dont nous parlerons dans la suite de cette Histoire, en fit autant quand il partit pour la Pologne, dont il avoit été fait Roi ; & de nos jours Philippe V. Roi d'Espagne, en usa de même, avant que de se rendre dans ses Etats. *Ibid.*

(2) Il n'avoit alors que vingt-trois ans & trois mois.

on commençoit dès-lors à mal augurer de la durée de ses jours. Frappé (1) tout d'un coup d'une maladie de langueur, lui seul en ignoroit la cause. Ses courtisans se flattoient de la connoître; & se mêlant de calculer les progrès de son mal, ils les avançoient ou les reculoient dans leur imagination, à proportion de l'intérêt qu'ils soupçonnoient dans ceux qu'on accusoit d'avoir attenté à sa vie. HENRI DE VALOIS. 1573.

Quelque injuste sans doute que fût cette opinion, elle s'accréditoit par les divisions qu'on remarquoit dans la famille Royale; & ces divisions croissoient tous les jours par l'impatience que le Roi témoignoit de voir partir le Duc d'Anjou, & (2) sa mere elle-même, qu'il avoit dessein d'envoyer en Pologne, pour rester seul le maître dans ses Etats.

Charles ne prenoit plus conseil que de lui-même, & se conseilloit mal. Etant parti de Villers-Cotterets avec une suite nombreuse, il lui sembloit

(1) Hist. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 23. 63. 64.

(2) *Id. pag.* 65. 66.

HENRI DE VALOIS. 1573. mener son frere en triomphe, comme un de ces Rois captifs qui suivoient le char d'un vainqueur. Tandis qu'il s'applaudissoit en lui-même d'avoir sçû se faire obéir, le (1) Roi de Pologne reprit le chemin de la Capitale. Quelques préparatifs, oubliez sans doute à dessein, s'ils étoient réellement nécessaires, servirent d'excuse à son retour.

Ses prétextes devoient paroître d'autant plus frivoles, qu'ils ne pouvoient durer long-temps. Aussi (2) promit-il de se trouver peu de jours après à Châlons, où le Roi, qui voulut toujours poursuivre sa route, se rendit avec la Reine-mere, le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre & tous les Seigneurs de la Cour, ausquels s'étoient joints depuis Paris les Ambassadeurs Polonois, qui n'estimant rien au-dessus de la gloire de commander à leur nation, ne pouvoient comprendre quelles raisons pouvoient engager leur nouveau Roi à se refuser

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 45. col. 2. in fine.*

(2) *Id. p. 46. col. 1.*

si long-temps cet honneur suprême.

Henri de Valois. 1573.

Leur étonnement fut bien plus grand, lorsqu'après (1) quelque séjour à Châlons, ils n'y virent point arriver ce Prince. Ils (2) suivirent la Cour jusqu'à Vitry, d'où ils se rendirent précipitamment à Toul, comme s'ils eussent pris la résolution de retourner chez eux, sans se laisser abuser plus long-temps par des retardemens qu'ils sçavoient être extrêmement préjudiciables à leur Patrie.

Ils (3) venoient en effet de recevoir des lettres qui la leur représentoient dans une confusion horrible. On (4) y parloit des desseins du Czar, qu'un desir de conquête animoit moins contre l'Etat, que le désespoir d'en avoir inutilement brigué les suffrages. On y disoit les Turcs prêts à se venger sur la République d'une incursion que les Cosaques venoient de faire dans leur pays. Ces lettres annonçoient de plus grands maux encore :

---

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid. col.* 1. *&* 2.
(4) *Ibid.*

c'étoit (1) le soulevement des hérétiques, qui ayant eu le temps de réfléchir sur leurs intérêts, & n'espérant rien du Duc d'Anjou qui pût leur être favorable, vouloient réclamer contre le choix de la République, & détruire l'ouvrage que leur religion ne leur avoit laissé faire qu'à regret.

Au (2) moyen de lettres contrefaites, ils semoient des bruits odieux : tantôt que les finances de la France se trouvant épuisées, Henri ne pouvoit point satisfaire à ses engagemens, & qu'il n'avoit même pas de quoi fournir aux frais de son voyage : tantôt qu'élevé dans les maximes d'un pouvoir arbitraire, il méprisoit un Royaume où gêné par les loix, il le seroit encore plus par les censures de ses sujets, toujours attentifs à ne point laisser empiéter sur leurs priviléges : tantôt que ses vertus n'étoient pas moins à craindre que ses vices ; qu'il n'avoit point cette élévation de sentimens, ce noble orgueil, cet

(1) Vie du Card. Commend. *Liv. IV. pag.* 278.
(2) *Id. ibid.*

héroïſme mâle & toujours égal qui ne connoît ni relâchement, ni ſaillies ; que ſon courage étoit moins dans le cœur que dans le tempérament, & qu'il étoit naturellement cruel & ſanguinaire.

Ces libelles faiſoient d'autant plus d'impreſſion, qu'ils paroiſſoient venir de différentes ſources, & qu'ils ne laiſſoient pas de s'accorder. D'ailleurs, (1) le retardement du Duc d'Anjou y donnoit quelque apparence. La hardieſſe même à les répandre en augmentoit le ſuccès. On penſoit effectivement que les hérétiques n'auroient oſé décrier le nouveau Roi, s'ils n'avoient eu des nouvelles certaines, que jamais ce Prince ne viendroit occuper le thrône qu'on lui avoit deſtiné. Ainſi l'eſpérance des gens de bien s'éteignoit peu-à-peu, & l'on parloit ouvertement d'une élection nouvelle.

Le (2) ſeul Chodkiewicz, Grand-Maréchal de Lithuanie, retenoit la foudre, prête à éclater. Parlant (3)

---

(1) *Id. p.* 279.
(2) *Id. p.* 280.
(3) *Id. ibid.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

au nom de tous les nobles du Duché, il (1) déclaroit traîtres & ennemis du repos public, tous ceux qui méditoient un changement dans la République. Il disoit que le Duc d'Anjou pouvoit bien n'avoir pas certaines qualitez que la nation estimoit nécessaires; mais que les héros, qui ont un droit naturel sur tous les hommes, sont propres à regner dans tous les pays, & que tôt ou tard leur seule passion pour la gloire change leurs défauts mêmes en vertus.

Il ne falloit pas de moindres efforts que ceux de ce partisan déclaré de la France, pour dissiper les tristes soupçons qui agitoient les esprits; mais ces efforts pouvoient ne pas durer, ou devenir inutiles; & pour conjurer plus sûrement l'orage, il étoit besoin de la présence du nouveau Roi, qui le causoit par ses lenteurs.

C'étoit aussi ce que les Ambassadeurs Polonois représentoient avec plus de force que jamais. A (2) peine

(1) *Id. pag.* 281.
(2) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 46. *col.* 2.

arrivez à Toul, ils écrivirent à Henri ; & ne voulant rien oublier de tout ce qui pouvoit l'engager à ne plus différer son voyage, ils lui apprirent tous les troubles qui s'étoient élevez dans l'Etat. HENRI DE VALOIS. 1573.

Pour lui en faire mieux sentir le danger, ils lui en découvrirent les vrais mobiles. Ils lui (1) dirent que ses concurrens, après avoir perdu de vûe la couronne qu'ils avoient sollicitée, la recherchoient de nouveau ; & que les délais qu'il apportoit à l'aller recevoir, leur donnoient lieu d'insinuer aux Polonois, ou qu'il refusoit dédaigneusement de devenir leur maître, ou que ne pouvant se réduire à ne l'être qu'autant qu'ils le voudroient, il prétendoit composer avec eux, & les forcer à l'acheter par l'entier abolissement des conditions qu'ils lui avoient imposées.

Si quelque chose étoit capable de toucher Henri, c'étoient sans doute ces brigues secrettes des Puissances voisines, & celles sur-tout de la mai-

(1) *Id. ibid.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

son d'Autriche, qui depuis l'accroissement de son pouvoir ne mettant point de bornes à ses desirs, & moins encore à sa confiance, se flattoit de ressaisir par la négligence du Duc d'Anjou, ce que ce Prince ne lui avoit enlevé que par l'éclat de son mérite. Mais tout puissans qu'étoient les ressorts qui ébranloient déja la Pologne, ils ne pouvoient émouvoir Henri. Les prieres des Ambassadeurs furent inutiles ; & (1) ce fut même en vain qu'ils le menacerent de partir, si dans un temps qu'ils lui marquoient, il ne prenoit la résolution de venir les joindre.

La nouvelle qu'il reçut à Paris de la maladie du Roi son frere, étoit seule capable de l'amener à Vitri, où (2) Charles avoit été contraint de s'arrêter, accablé du poids d'une infirmité qui empiroit tous les jours, & que les remédes ne pouvoient soulager, ou qu'ils augmentoient peut-être.

---

(1) *Id. p.* 47. *col.* 1.

(2) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 23. Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 996.

Ce

Ce (1) fut de cette ville où le devoir & la bienséance devoient le retenir quelque temps, que Henri envoya Schomberg aux Ambassadeurs pour les prier de ne point précipiter leur voyage ; mais (2) ces Ministres feignant d'être étonnez de ces nouveaux délais, & irritez dans le fonds, que ce Prince n'eût pas daigné leur écrire, ne fût-ce que pour autoriser les discours de Schomberg, partirent (3) aussitôt pour Metz, comme si en effet ils eussent été résolus à retourner incessamment dans leur patrie.

HENRI DE VALOIS. 1573.

Cette apparence de fermeté, & peut-être des lueurs d'espérance, que le Duc d'Anjou n'avoit garde d'avoüer & que l'on s'imagine sans doute, déterminerent enfin ce Prince à se laisser conduire où son premier destin l'appelloit. Il eut soin aussitôt de rappeller les Ambassadeurs, sous (4) prétexte que quelques villages de Metz à Mayence étant infectez de

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 47. col. 1.*
(2) *Id. ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid. Joan. Dlugoss. Tom. II. p.* 1717.

HENRI DE VALOIS. 1573. la peste, il convenoit de prendre une autre route que celle qu'ils s'étoient proposé de tenir.

Bientôt après s'étant séparé de son frere avec des marques de tendresse, qui dans un pareil moment furent sans doute plus sinceres qu'on n'avoit lieu de le soupçonner; le (1) nouveau Roi partit accompagné de sa mere, du Duc d'Alençon, de la Reine de Navarre, sa sœur, & (2) se rendit à Nanci, où Charles, Duc de Lorraine, son beau-frere, le reçut magnifiquement. Claude de Valois, son épouse, venoit d'accoucher d'une (3) fille, que les Ambassadeurs de Pologne tinrent sur les fonts, par une préférence qui les flatta d'autant plus,

---

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou *p.* 24.

(2) *Id. ibid. Act. Legat. Polon. p.* 12. *vers. Reinhold. Heidenst. rer. Pol. pag.* 47. *col.* 2. Honneurs & Triomphes faits au Roi de Pol. tant par les Princes Allem. que, &c. à Paris par Denis Dupré, 1574. *p.* 7. 8. *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 643. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. I. pag.* 141.

(3) C'étoit Catherine, née le 3. Novembre, qui fut depuis Abbesse de Rémiremont, & qui mourut à Paris le 7. Mars 1648.

qu'elle paroissoit flatter également ceux qui la leur avoient donnée. HENRI DE VALOIS. 1573.

Tout concouroit, ce semble, alors à les dédommager des tristes lenteurs qu'ils avoient essuyées. Ils ne prévoyoient point que, détournant les yeux du terme de son voyage, & regardant toujours derriere lui, Henri régleroit tous ses pas sur l'attente d'un évenement qu'il ne croyoit pas éloigné, & dont il osoit se répondre. Arrivez à (1) Blamont, ils furent témoins des tendres adieux de ce Prince & de Catherine de Médicis.

Ce fut au moment de cette séparation qu'on (2) vit paroître Christophle, fils de l'Electeur Palatin, & Louis de Nassau, frere de Guillaume Prince d'Orange. Ils venoient offrir à Henri la liberté du passage par le Palatinat, & lui annoncer que l'Ele-

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 24. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 48. *col.* 2.

(2) *Id. ibid. col.* 1. Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 28. *Act. Legat. Pol. p.* 13. *vers.* Honneurs & Triomphes faits au Roi de Pol. &c. *pag.* 14. *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. I. pag.* 142.

ćteur ſe propoſoit de le conduire lui-même ſur ſes terres.

Cette députation fut d'autant plus agréable, qu'on ne ſoupçonnoit pas dans l'Electeur de grands ſentimens d'eſtime pour le Duc d'Anjou. Fréderic III. s'étoit (1) déclaré le protecteur des Calviniſtes, & Henri en étoit regardé comme le plus implacable ennemi. On eſpéra tout d'un Prince qui paroiſſoit ſacrifier aux bienſéances de la politique le zéle extrême qu'on lui connoiſſoit pour ſa Religion, & l'on avança vers ſon pays dans la confiance d'y trouver abondamment tout ce dont auroit beſoin un cortége auſſi nombreux que celui du Roi de Pologne.

Quelques (2) Princes, pluſieurs

(1) Hiſt. de France, par Daniel. *Tom. V. pag. 996.*

(2) De ce nombre étoient le Duc de Nevers, le Duc de Mayenne & le Marquis d'Elbœuf, Jacques de Silli, Comte de Rochefort, Eloi, Comte de Chaunes en Picardie, Jean de Saux de Tavannes, Vicomte de Lugni, Louis-Pic de la Mirandole, René de Villequier, Chambellan du nouveau Roi, Gaſpard de Schomberg, Albert de Gondi,

Seigneurs, & plus de six cens autres François, tous Gentilshommes, HENRI DE VALOIS. 1573.

Comte de Retz, Maréchal de France, Roger de Bellegarde, Belleville, Jacques de Lévi de Caylus, de Gordes, les deux Balzacs d'Entragues. On comptoit encore à la suite de Henri, Pomponne de Belliévre, en qualité d'Ambassadeur de France; Gui du Faur de Pibrac, Gilles de Noailles, Jacques Corbinelli, ausquels s'étoit joint Vincent Lauro, Evêque de Mondovi, Ministre du Pape. *Hist. univers. de J. A. de Thou. pag.* 27. 28. *Act. Legat. Polon. pag.* 13. *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment, p.* 18. 19. Honneurs & Triomphes faits au Roi de Pol. *pag.* 11. 12. Corbinelli étoit un Gentilhomme d'une des plus illustres & des plus riches maisons de Florence. Il étoit allié de la Reine Catherine de Médicis. Personne de son temps ne sçavoit mieux que lui les belles-lettres. Il avoit beaucoup d'esprit, & il ne s'en faisoit pas une idole: l'éducation étouffoit en lui le sot orgueil que le sçavoir inspire. Il étoit d'ailleurs homme de cabinet, & par cela même très-propre à enseigner la politique à Henri: il lui expliquoit Thucydide, Tacite, & Machiavel dont les Florentins font un grand cas. Il étoit le protecteur & l'ami de tous les gens de lettres de son temps. Il fut grand-pere de celui dont il est tant parlé dans les lettres de Bussi-Rabutin, & dont nous avons quelques ouvrages. *Hist. des Diettes de Pol. pag.* 40. 41.

HENRI DE VALOIS. 1573.

avoient été choisis pour l'accompagner. Ils eurent bientôt sujet de se méfier des offres du Palatin. Un (1) des secrétaires de ce Prince attendoit Henri à Landau, pour le prier de pardonner à Frédéric, qui étant malade, ne pouvoit venir au-devant de lui; & pour l'inviter en même temps de se rendre à Heidelberg, lieu de la résidence de l'Electeur, en n'y (2) menant toutefois que les Princes de sa Cour, & vingt Gentilshommes de sa suite.

Tout se ressentoit dans ce message, d'une aigreur aisée à démêler. Frédéric (3) n'avoit pas daigné écrire à Henri. Il alléguoit une indisposition, qui ne paroissoit qu'un prétexte; & il osoit prescrire au Roi le nombre de ceux qu'il vouloit bien recevoir avec lui.

Quelque indigne que fût ce procédé à l'égard d'un fils de France, reconnu d'ailleurs Roi de Pologne,

---

(1) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

(2) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag. 996.*

(3) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

le (1) Conseil de ce Prince fut d'avis qu'il allât à Heidelberg. Dans (2) la nécessité où il étoit, pour suivre sa route, de traverser tout le Palatinat, on crut devoir l'engager à ménager l'Electeur, qui naturellement vain & soupçonneux, eût imputé à mépris le refus qu'il méritoit, & s'en fût peut-être vengé par quelque insulte. On (3) espéroit d'ailleurs que Henri pourroit déterminer ce Prince à ne plus donner de secours aux Religionnaires François, dont par des motifs de piété, il soutenoit depuis long-temps la révolte.

HENRI DE VALOIS. 1573.

Cette démarche résolue, les (4) Ambassadeurs Polonois s'y opposerent vivement. Elle leur paroissoit blesser la dignité de leur Roi, d'autant (5) plus qu'il alloit se livrer sans précaution aux mains d'un Prince qui le regardoit comme le persécuteur de sa foi; & affronter la rage d'une

(1) *Id. ibid.*
(2) Hist. de France, par Daniel. *loc. cit.*
(3) *Reinh. Heidenst. loc. cit.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

foule de François, qui retirez chez l'Electeur, n'aceusoient que Henri de la perte de leurs biens, & de la mort tragique de leurs freres.

Ces remontrances étoient fondées, & le Conseil du Roi les approuva. Mais comme les mœurs des Polonois & des François n'étoient pas tout-à-fait les mêmes, & que les mœurs influent jusques sur la raison; il parut à ceux-ci que la confiance devoit l'emporter sur la crainte, & que la hauteur qu'exigeoit la bienséance du rang, devoit céder à l'arrangement imprévû des circonstances.

Henri de son côté inclinoit à voir Frédéric : il eût cru se manquer à lui-même, s'il eût imaginé quelqu'un capable de lui manquer de respect. Il partit pour Heidelberg, & presqu'en arrivant il s'apperçut des mauvaises intentions de Frédéric. Il résolut aussitôt de ne pas prendre ses malignes incivilitez pour des injures. De toutes les vengeances, la plus courte & la plus aisée, c'est d'ôter à un ennemi le plaisir de croire qu'il ait offensé.

Investi

Investi (1) tout-à-coup avec sa petite troupe par deux mille cavaliers, il fut conduit, comme un prisonnier, dans la place. Des corps de gardes s'y trouvoient postez de toutes parts, & les (2) Officiers qui les commandoient avoient ordre de ne le point saluer. Arrivé à la porte du château, il n'y trouva personne, & n'apperçut dans la cour que des gens de guerre, qui répandus confusément & sans armes, l'envisageoient d'un air fier & brutal. HENRY DE VALOIS. 1573.

Une noble assûrance fut la seule ressource qui pût sauver ce Prince du piége où il étoit tombé. Jean-Casimir, (3) Comte Palatin, un des fils de l'Electeur, le rencontra au milieu de l'escalier, & parut surpris de la sérénité qu'il remarqua sur son visage. Il le pria d'excuser son pere, que son indisposition avoit empêché de venir le recevoir, & s'offrit à le conduire dans l'appartement où étoit ce Prince.

---

(1) Hist. de France, par Daniel. *p. 996.*
(2) *Id. ibid.*
(3) *Ibid.*

HENRI DE VALOIS. 1573.

Deux (1) Gentilshommes François, échappez du massacre de la Saint Barthélemi, étoient aux côtez de Jean-Casimir. On les eût reconnus aux seuls traits d'indignation & de colère, qui éclatoient dans leurs yeux. Henri les apperçut, & dédaigna de se plaindre de leur audace.

Prêt à entrer chez l'Electeur, il (2) le vit à la porte de sa chambre, appuyé sur un de ses Gentilshommes, & feignant un reste de foiblesse qui l'empêchoit d'aller plus avant. Sa gravité ordinaire, & en ces momens plus concertée que jamais, n'en imposa point au Roi, qui l'aborda d'un air extrêmement sérieux; mais dans la résolution de ne manquer à aucune des politesses, dont sa situation lui faisoit un assez triste devoir.

Un des objets qui le choqua le plus dans cette entrevûe, & qu'on se hâta de lui présenter, par cela même qu'il ne pouvoit lui être agréable, ce fut une (3) Princesse de sa maison,

(1) *Ibid.*
(2) *Id. pag.* 997.
(3) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 49. *col.* 2.

Charlotte (1) de Montpensier, qui ayant quitté depuis peu le monastère de Joüare, dont elle étoit Abbesse, avoit embrassé le Calvinisme, & s'étoit retirée auprès de l'Electeur.

Tout étoit disposé dans ce Palais à lui reprocher grossierement le zéle qui l'avoit animé jusqu'alors contre la Religion Protestante. Un (2) grand tableau placé dans la chambre de Frédéric, représentoit le massacre de la Saint Barthélemi. L'Amiral & quelques autres Seigneurs qui avoient été tuez dans cette affreuse journée, y étoient peints au naturel. L'Electeur ordonna qu'on en tirât le rideau; & le (3) montrant à Henri, lui demanda brusquement s'il en reconnoissoit les personnages. *Oüi vraîment*, dit le Roi d'un ton ferme & hardi, *je les reconnois*. *Si cela est*, reprit l'Electeur

(1) Elle étoit sortie de son Couvent en 1571. & elle épousa en 1574. Guillaume de Nassau, Prince d'Orange.

(2) Hist. de France, par Daniel. *Tom. V. pag.* 997. Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 28. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 49. *col.* 2.

(3) Hist. de France, par Daniel. *ubi suprà.*

HENRI DE VALOIS. 1575.

en pouſſant un ſoupir, & le viſage enflammé de colère, *avoüez donc auſſi que ceux qui les ont fait mourir ont bien des reproches à ſe faire : ces Seigneurs étoient des gens de bien & de grands Capitaines. J'en conviens*, repartit Henri ; *il n'eût tenu qu'à eux de bien ſervir l'Etat qu'ils étoient obligez de ſoutenir & de défendre.* Cette réponſe ſéche & laconique, & accompagnée d'une ſorte de dépit & d'impatience, n'empêcha (1) pas Frédéric de répliquer. On eût dit qu'il perdoit encore en ces momens ces forts ſoutiens de ſa religion ; il ne ceſſoit d'appeller leur mort une calamité publique. Le Roi l'écoutoit ſans l'entendre, & mépriſoit un enthouſiaſte qui ſe faiſoit un devoir de piété de l'offenſer, & qui ne craignoit pas de ſe deshonorer lui-même par la maniere indigne dont il le traitoit.

Les impoliteſſes continuerent juſques dans le repas, où (2) Frédéric

(1) *Id. ibid.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou, *loc. cit.*

(2) Hiſt. de France, par Daniel. *Tom. V. pag. 997.*

ne fit servir le Roi de Pologne que par des François réfugiez. Le seul avantage qu'eut Henri dans ces momens, destinez ordinairement à la joie, ce fut de ne pas entendre ce que disoient en allemand les courtisans de l'Electeur. Au (1) rapport des Ducs de Nevers & de Nemours, qui avoient quelque teinture de cette langue, ils ne parloient entre eux que des bouchers Lorrains & des traitres Italiens, voulant désigner par ces noms, Messieurs de Guise & la Reine Catherine de Médicis. HENRI DE VALOIS. 1573.

Il ne restoit à l'Electeur, pour mettre le comble aux insultes qu'il faisoit à Henri, qu'à lui découvrir que son indisposition n'étoit rien moins que véritable. Ce (2) fut aussi ce qu'il lui marqua dès le lendemain de son arrivée, en le menant promener dans une gallerie, où marchant long-temps d'un pas ferme & vigoureux, il lui fit sentir qu'il s'étoit joué de sa bonne-foi, uniquement pour avoir occasion, en l'attirant chez lui, de se venger

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid.*

de son injuste aversion pour les Sectateurs de la nouvelle doctrine.

L'adieu qu'il lui fit, fut cependant plus assorti aux égards qu'il lui devoit, & à ce qu'il se devoit à lui-même. Il le (1) fit accompagner jusqu'à la frontiere de ses Etats par les deux Princes Casimir & Christophle, ses fils, qui n'ignorant point que remplir froidement un devoir, c'est ne s'en point acquitter, firent au nouveau Roi tous les honneurs possibles.

---

(1) *Ibid.* Ces deux Princes revenoient chez eux satisfaits d'eux-mêmes & du Roi de Pologne, dont ils se flattoient avec raison d'avoir gagné l'amitié, lorsqu'ils apprirent que leur pere se repentoit des ordres qu'il leur avoit donnez. Frédéric avoit été informé que le Dimanche 13. Décembre, jour du départ de Henri, ce Prince avoit fait dire la Messe dans sa chambre. Irrité de cet acte de Religion, que ses fausses préventions lui faisoient regarder comme un violement des loix de l'hospitalité, il disoit en jurant que s'il en eût été averti, il auroit sur l'heure fait mettre le feu à son château. Le P. Daniel qui rapporte cette anecdote, ajoute, que ce fut la seule vengeance que le Roi de Pologne put tirer de la malhonnêteté de l'Electeur, & qu'il fut bien-aise d'apprendre qu'il l'eût ressentie. *Hist. de France*, *Tom. V. ibid.*

Au (1) sortir d'Heidelberg, Henri repassa le Rhin, & traversant l'Evêché de Worms, il s'avança vers Mayence. L'Electeur (2) de ce nom, Daniel Brendel de Hombourg, le reçut, à quelque distance de cette place, à la tête de six cens Reitres, & le traita avec une magnificence digne du Doyen des Electeurs & de la seconde personne de l'Empire.

HENRI DE VALOIS. 1573.

La (3) ville de Francfort sur le

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 28. 29. Honneurs & Triomphes faits au Roi de Pol. &c. *p.* 21.

(2) *Id. p.* 24.

(3) *Id. p.* 25. *Reinhold Heidenst. rer. Pol. pag.* 49. *col.* 2. Les réfugiez François qui étoient en grand nombre à Francfort, avoient fait dessein d'y mettre le feu, & de faire passer pour auteurs de cet incendie les gens de la suite du Roi, ne doutant point que les Allemans, ausquels ils seroient prêts à se joindre, ne fissent main-basse sur ces personnes, & que le Roi de Pologne lui-même ne fût assassiné dans ce soulévement. C'est du moins ce qu'assûre avec bien des circonstances, l'Auteur que je viens de citer. Heureusement ce complot fut découvert, & le Magistrat fit mettre en prison ceux qui l'avoient formé. Ce fait paroît assez croyable par rapport à ces temps malheureux, où l'on

HENRI DE VALOIS. 1573.

Mein, où il se rendit ensuite, se trouva très-honorée de le posséder deux jours, ainsi que celle de Fulde, où (1) il séjourna durant les Fêtes de Noël. Des jours si solemnels lui firent suspendre sa marche, autant pour satisfaire à la scrupuleuse piété des Ambassadeurs Polonois, que (2) pour gagner du temps dans un voyage, durant lequel il avoit lieu de croire que la Providence lui ménageoit un événement qui devoit bientôt le rappeller dans sa patrie.

---

eût dit que la Religion n'inspiroit que des crimes, & où, ce qu'on ne peut désavouer aujourd'hui, les Catholiques eux-mêmes donnoient de ces exemples de trahison & d'inhumanité. *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

(1) *Id. p.* 50. *col.* 1. Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 29. *Act. Legat. Pol. p.* 14. *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag.* 19.

(2) Henri se pressoit si peu d'arriver en Pologne, que depuis le 4. Décembre qu'il étoit parti de Blamont, *Honneurs & Triomphes faits au Roi de Pol. &c. pag.* 14. il avoit mis vingt jours pour arriver à Fulde. *Id. p.* 28. & n'avoit fait en tout ce temps qu'environ 65. ou 70. lieues de France. *Reinhold. Heidenst. rer. Pol. p.* 50. *col.* 2.

De (1) Fulde il alla à Walt-Kappel, où il reçut des honneurs extraordinaires du Landgrave de Hesse ; & après avoir traversé la Saxe, quelques (2) terres de l'obéissance de l'Empereur, & une partie du Brandebourg, il arriva près de (3) Miedzyrzecz, où (4) un gros corps de Polonois étoit venu à sa rencontre.

HENRI DE VALOIS. 1573.

---

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 29. Honneurs & Triomphes, &c. *pag.* 32.

(2) *Id. pag.* 35. *Reinhold. Heidenst. rer. Pol. pag.* 51. *col.* 1. *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Polon. comment. pag.* 20. *Act. Legat. Polon. pag.* 14. *& vers. Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. I. pag.* 142.

(3) Honneurs & Triomphes, &c. *pag.* 39. *Act. Legat. Polon. pag.* 15.

(4) Ces Polonois étoient tous députez par la République. Les principaux d'entre eux étoient Stanislas Karnkowski, Evêque de Cujavie, Jean Sluzewski, Palatin de Brzescie, Jean Krotkowski, Palatin d'Inowladislaw, Anselme Gostomski, Palatin de Rava, Jean Kostka, Castellan de Dantzig, & André Opalinski, Maréchal de la Cour du Royaume. Celui-ci avoit été mandé par le Roi à quelques lieues de Miedzyrzecz, pour regler tout ce qui devoit s'observer à la cérémonie de son entrée. Les autres Pa-

Henri de Valois. 1574.

Henri (1) étoit à découvert dans un ſuperbe traineau, dont (2) le Grand-Maréchal lui avoit fait préſent, & qu'il lui avoit fait amener juſqu'à la derniere ville d'Allemagne. Malgré la rigueur de la ſaiſon, il s'arrêta long-

---

latins auſquels s'étoient joints Jean Siérakowski, Palatin de Lencici, & Jean Dzialinski, Palatin de Culm, avoient déja fait des loix pour le bon ordre de la Police. Les unes fixoient la valeur de la monnoye de France, qui alloit avoir cours dans l'Etat. Les autres, pour éviter toute conteſtation, ſur la préſéance, ordonnoient aux Polonois indiſtinctement, lorſqu'ils ſeroient chez le Roi, de donner la main aux François, comme à des hôtes qu'il convenoit de traiter avec politeſſe. Une autre loi déclaroit juſticiable du Grand-Maréchal de la Couronne tout François, dont la conduite ſeroit digne de châtiment, avec la réſerve néanmoins, que ce Miniſtre ne pourroit le juger, que conjointement avec le Grand-Maréchal que le Roi ſe ſeroit fait dans l'intérieur de ſa Cour, & qu'il lui ſeroit permis de choiſir parmi les Seigneurs de ſa ſuite. *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p.* 51. *col.* 1. *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Pol. p.* 129.

(1) Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 29. Honneurs & Triomphes, &c. *pag.* 40.

(2) *Id. p.* 38.

temps sur le grand chemin, au milieu de cette foule de Députez qui s'empressoient à lui rendre leurs hommages.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Stanislas (1) Karnkowski, Evêque de Cujavie, étoit chargé de parler pour eux, & au nom du Sénat & de toute la Noblesse. Il le fit en latin avec beaucoup de grace & de majesté; mais il ennuya le Prince. Son (2) discours n'étoit qu'un narré fort inutile de tout ce qui s'étoit passé avant & après l'élection; & ce discours dura plus d'une heure.

---

(1) *Id. pag.* 40. J. A. de Thou. *ubi suprà. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Polon. comment. pag.* 20.

(2) On peut voir ce Discours tout entier; il se trouve imprimé sous ce titre: *Stanislai Carncovii, Episcopi Uladislaviensis, ad Henricum Valesium, Pol. Regem, Panegyricus. Paris ex Officina Federici Morelli.* 1574. On y trouve à la suite celui de Pibrac, intitulé de cette sorte: *Vidi Fabri, Domini à Pibrac, ad superiorem Panegyricum responsio. Vid.* Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 30. 31. Honneurs & Triomphes, &c. *pag.* 40. *& suiv. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 20. *Act. Legat. Polon. p.* 15. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 51. *col.* 2.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Gui du Faur de Pibrac y répondit pour Henri, & dit des choses très-sensées ; mais ni l'Evêque, ni lui, ni peut-être personne d'alors ne sçavoit dans ces occasions suppléer par la vivacité des traits à l'abondance des paroles. Semblables à des indigens fastueux, les Orateurs de ce temps aimoient le superflu, & manquoient presque toujours du nécessaire.

A (1) mesure que Henri avançoit dans sa route, il trouvoit des troupes de Polonois, qui en lui rendant leurs respects, exigeoient des égards qu'il eût bien voulu remettre à des temps plus commodes. Son impatience augmentoit la mauvaise humeur qu'elle excitoit en lui ; & sa mauvaise humeur lui enlaidissoit tout ce qui s'offroit à sa vûe.

De quelque côté qu'il jettât les yeux, il (2) voyoit des campagnes, la plupart incultes, des bois immenses & négligez, des villages ensevelis dans les neiges ou dans les boues,

(1) *Id. ibid.*
(2) *Ibid.*

des villes sans murs & presque sans maisons ; par-tout un air de confusion & de désordre. Il lui sembloit appercevoir dans les Grands une mine altiere & superbe, dans le Peuple une stupide grossiereté. Pour tout dire enfin, un langage inconnu & des moeurs rudes & barbares en apparence, lui causoient une surprise d'autant moins excusable, qu'elle venoit moins de ce qu'il voyoit, que de la haute idée qui lui restoit de l'heureux climat où il avoit pris naissance. Il ne (1) considéroit pas qu'ordinairement les frontieres plus pauvres & moins policées que l'intérieur d'un grand Royaume, n'en représentent que foiblement la richesse & la beauté.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Son entrée à Posnanie démentit bientôt la triste image qu'il s'étoit faite de ses Etats. Il ne vit dans cette ville que luxe & que magnificence. Trois (2) mille Nobles à cheval superbement vêtus, & plusieurs Séna-

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.* Honneurs & Triomphes, &c. *pag.* 61.

HENRI DE VALOIS. 1574. teurs de la grande-Pologne, dont quelques-uns étoient habillez à la mode du pays, & le plus grand nombre à la Françoise, étoient allez audevant de lui. Adam (1) Konarski le reçut dans son Palais ; & par la somptuosité des fêtes que ce Prélat & la Ville lui donnerent durant (2) trois jours, il lui fut aisé de s'appercevoir que les Polonois naturellement magnifiques, s'imaginent se faire plus d'honneur par une fastueuse prodigalité que par une sage œconomie.

La réception qu'on lui fit à Cracovie, où (3) tous les Députez des Provinces s'étoient rendus pour la Diette de Couronnement, se (4) ressentit

---

(1) *Id. ibid.*

(2) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 52. *col.* 1.

(3) *Id. ibid.*

(4) Je vais copier ici le détail que M. de Thou nous a donné de cette réception, & qu'il a tirée vraisemblablement d'Alexand. Guagnin. *rer. Pol. Tom. I. pag.* 152. *& seqq.* Moins nécessaire dans le texte de cet ouvrage, ce détail le paroît du moins dans une note, ne fût-ce que pour le plaisir de ceux qui aiment ces sortes de Descriptions. En transcrivant ce morceau, je ne ferai autre chose que corriger quelques petites er-

encore plus de ce caractere singulier de la Noblesse Polonoise.

---

reurs, & changer des noms propres qui ont été mal rendus, ou par M. de Thou, ou par ses traducteurs. „ Le dix-sept Février, dit „ M. de Thou, Henri passa la nuit dans une „ maison du Palatin de Cracovie, à cinq „ cens pas de la ville. Le lendemain, le Sé- „ nat & toute la Noblesse s'y rendirent..... „ Celui qui marchoit à la tête, & devant qui „ l'on portoit la Croix, étoit l'Archevêque „ de Gnesne. Il étoit dans son carrosse avec „ l'Evêque de Posnanie & Pierre Miskows- „ ki, Evêque de Plocsko. Ils avoient avec „ eux deux cens piquiers vêtus à la Hon- „ groise, d'habits de velours broché d'or. „ Stanislas Slomowski, Archevêque de Léo- „ pold, marchoit ensuite accompagné de „ l'Evêque de Camieniecz & de François „ Krasinski, Evêque de Cracovie, avec „ deux cens chevaux équipez à l'Italienne. „ Ils étoient suivis de l'Evêque d'Uladislaw, „ ou de Cujavie, qui étoit venu haranguer „ le Roi à Miedzyrzecz. Il avoit avec lui „ l'Evêque de Culm, & le Palatin de Len- „ cici, & une très-grande suite. Après eux „ marchoit le Castellan de Cracovie, suivi „ de deux cens cavaliers avec des casaques „ brochées d'or & d'argent. Ensuite venoient „ tous les Palatins, avec des équipages su- „ perbes : celui de Cracovie, accompagné „ du Staroste de Sendomir, son frere, me- „ noit trois cens cavaliers, vêtus les uns à

HENRI DE VALOIS. 1574.

Les Seigneurs les plus diſtinguez du Royaume, auſſi empreſſez à montrer leur opulence, qu'à marquer la

---

„ la Hongroiſe, les autres à la maniere des
„ Tartares. Le Palatin de Sendomir avec le
„ Grand-Ecuyer, ſon frere, en avoit deux
„ cens cinquante équipez de même. Les Ca-
„ ſtellans d'Oſwiecim & de Brzeſcie étoient
„ de leur ſuite. Le Palatin de Caliſch avoit
„ une troupe toute brillante de bijoux & de
„ pierreries, & vêtue à la maniere des Huns.
„ Mais celui qui parut le plus, fut Albert
„ Laski, Palatin de Siradie, avec quatre
„ cens cavaliers magnifiquement vêtus à la
„ maniere des Hongrois, & cent à la façon
„ des Tartares. Il étoit ſuivi du Palatin de
„ Podolie, qui menoit cent cinquante cava-
„ liers, & qui étoit ſuivi des Seigneurs de la
„ Lithuanie & de la Ruſſie, qui marchoient
„ entre eux pêle-mêle; entre autres de Ni-
„ colas-Georges Radziwil, Duc d'Olika &
„ Palatin de Vilna, accompagné du Caſtel-
„ lan de Troki & de Jean Chodkiewicz,
„ Staroſte de Samogitie. Enſuite marchoient
„ le Grand-Tréſorier de Lithuanie & le
„ Caſtellan de Minsko; & immédiatement
„ après eux Nicolas Chriſtophle Radziwil,
„ vêtu à l'Italienne; & après lui les Officiers
„ de la Cour du Grand-Duché; puis Con-
„ ſtantin, Duc & Palatin de Kiovie, avec
„ ſes deux fils, l'un vêtu à l'Italienne &
„ l'autre à la Moſcovite, & trois cens ca-
„ valiers: enſuite le Palatin de Braſlaw,

joie

joie que leur causoit l'arrivée du Roi, étoient tous venus en cette ville avec des trains si brillans, qu'un seul de

---

„ avec deux cens hommes de la Province de „ Volhynie en habits de Tartares : puis les „ Palatins de Culm, de Marienburg & de „ Poméranie avec leur suite habillée à l'Al„ lemande. Ils étoient accompagnez de Dulz„ ki, Seigneur Prussien, qui menoit trente„ six cuirassiers, & du Palatin de Lublin, „ Macieiowski, qui en avoit deux cens ha„ billez à la Hongroise, mais en différentes „ manieres. Ils étoient suivis des Comtes „ Tenczyn, Jean, Castellan de Woynicz, & „ André, Castellan de Beltz, qui avoient „ deux cens cinquante cavaliers avec eux. „ Ceux qui marchoient ensuite étoient Her„ burt avec une troupe de deux cens hom„ mes, & les Castellans de Camenyec & de „ Zawichost avec cinquante ; André Wa„ poski avec cent ; les Castellans de Biecz „ & de Radom avec quatre-vingts : puis Sta„ nislas Comte Tarnowski, Castellan de „ Czechow, avec deux cens hommes. Le „ premier qui marchoit après les Castel„ lans, étoit le Grand-Chancelier avec le „ Grand-Trésorier de la Couronne, Jérôme „ Buzinski ; puis André Opalinski, Maré„ chal de la Cour, avec soixante & quinze „ cavaliers vêtus à l'Italienne. Cette marche „ étoit fermée par les Starostes & par les „ Chefs des Officiers du Roi, chacun avec „ leur troupe. Le reste des Seigneurs mar-

HENRI DE VALOIS. 1574.

leurs cortéges eût peut-être suffi pour donner de l'éclat à l'entrée de ce Prince. La foule de ces Seigneurs étoit si grande, leur suite si nombreuse, & leur usage ordinaire de faire des harangues, si exactement observé, qu'il fallut (1) un jour entier à Henri pour arriver à Cracovie, quoiqu'il (2) n'en fut qu'à cinq cens pas, le dix-huit de Février, jour destiné à sa réception dans cette capitale.

Il (3) y entra monté sur un cheval très-richement harnaché, & sous un dais porté par les Consuls de la ville.

„ choit sans ordre, & après eux la Bour-„ geoisie & le petit peuple armé à l'Alleman-„ de, au nombre de cent vingt cavaliers & „ de quatre mille hommes de pied. „ *Hist. univers. de J. A. de Thou. Tom. VII. pag.* 32. *& suiv. Vid. Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 52. *col.* 1. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 644.

(1) *Id. ibid. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag.* 22.

(2) Il avoit couché à Balice, château appartenant au Grand-Maréchal de la Couronne. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 52. *col.* 1. *Vid. Dlugoss. Tom. II. pag.* 1887.

(3) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 34. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. p.* 131.

Les Ducs de Nevers & de Mayenne marchoient immédiatement après lui: ensuite le Marquis d'Elbœuf & les autres Seigneurs François, chacun entre deux Palatins, qui les accompagnoient par honneur, & se piquoient de leur témoigner toutes sortes de déférences.

Il (1) n'y eut que le Grand-Maréchal, qui voulant du premier abord dégoûter de la Pologne tous les François, qu'il n'y voyoit que d'un œil jaloux, ordonna qu'on ne leur marquât aucun logement dans la ville, ou qu'on ne leur en réservât que les plus mauvais. Etonnez d'un traitement si peu attendu, ces François rejetterent sur tout le corps de la nation, ce qu'ils ne devoient attribuer qu'à un seul de ses membres; & rien ne leur paroissant si cher que ce qu'on ne peut acheter que par des prieres, ils résolurent de se chercher un asyle au château. Le Roi, plus indigné qu'ils ne l'étoient eux-mêmes, les y reçut avec bonté; mais comme dans une espéce de camp qui se trouvoit

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 52. col. 2.*

HENRI DE VALOIS. 1574.

dépourvû de toutes les choses nécessaires.

Jean Firley occupoit une charge où la vertu seule peut enchaîner le pouvoir de faire du mal. Nul homme dans la nation n'étoit plus indépendant du Roi ; & à la faveur d'un zéle apparent pour l'Etat, n'avoit moins de crainte & de respect pour la République. N'ayant pû dans les Diettes précédentes l'amener à ses desseins, il vouloit se venger sur les François & sur Henri lui-même, des vains efforts de la cabale qu'il s'étoit faite pour la subjuguer.

Assûré des Protestans, toujours prêts à soûtenir ses démarches, il (1) leur insinua que jusqu'à ce moment, ni le Sénat, ni les Nonces n'avoient pris assez de précaution contre l'ambition du nouveau Roi, & contre la politique de cette foule d'étrangers qu'il amenoit avec lui, & qui naturellement inquiets & hautains, se proposoient de les gouverner en maîtres. Il disoit qu'il est moins honteux

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 35.

de faire des fautes, que de négliger les moyens de les réparer : Que le manque de courage augmente toujours les malheurs : Que tout ce qui est nécessaire est presque toujours possible ; & que souvent même il suffit qu'il paroisse possible pour le devenir. Il en (1) appelloit à l'expérience de tous les temps, & il faisoit voir que tous ceux qui avoient été nommez à des dignitez, ne les avoient pas toujours possédées.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Ces discours séditieux, mais qu'on n'attribuoit qu'à un sincère attachement pour la Patrie, avoient ébranlé grand nombre de Polonois. Aussi (2) dès le lendemain de l'entrée du Roi, les Nonces s'étant assemblez, résolurent entre eux de ne point consentir au couronnement, que Henri n'eût juré de nouveau tous les articles de sa capitulation avec la République.

Cette délibération portée au Sénat, y eût sans doute été confirmée, si (3)

(1) *Id. ibid.*

(2) *Reinhold. Heidenst. rer. Polon. pag. 52. col. 2.*

(3) *Id. ibid.*

Pibrac n'eût fait remarquer, qu'elle montroit une défiance aussi déraisonnable qu'inutile. Il représenta que Henri avoit déja fait ces mêmes sermens; & que s'il n'avoit pas eu dessein de les tenir, ceux qu'on exigeoit de nouveau ne l'y rendroient pas plus fidéle. Il fit sentir, que la prudence même n'est souvent qu'une crainte déguisée; & que la crainte, qui n'est le partage que des cœurs bas, ne convenoit point sur-tout à des Républicains maîtres d'eux-mêmes, & dont rien ne pouvoit balancer la puissance, s'ils ne consentoient eux-mêmes à la laisser affoiblir. Il (1) dit, Qu'on devoit du moins laisser au Roi le temps de se reconnoître: Que c'étoit l'offenser, que de paroître douter de la sincérité de ses promesses: Que de pareils sentimens démentoient la joie qu'on lui marquoit de son arrivée; & qu'en un mot, le couronnement fini, ce Prince signeroit, s'il le falloit, de son propre sang, & les articles déja accordez, & tous ceux qu'on voudroit y ajouter pour

(1) *Ibid.*

mieux affermir les libertez du Royaume.

Ces remontrances accompagnées de je ne sçais quel air d'insinuation, qui d'ordinaire persuade plus que la raison même, firent de vives impressions sur les esprits. Aucun des Sénateurs ne fut de l'avis des Nonces; & (1) les Nonces eux-mêmes n'exigerent plus les sermens, qu'ils avoient crû d'abord absolument nécessaires.

Le (2) couronnement se fit dans l'Eglise Cathédrale de Cracovie, le vingt & uniéme de Février. Mais (3) au moment que le Primat alloit commencer cette auguste cérémonie, le Grand-Maréchal se leva; & d'un ton plein d'audace, & qui lui sembloit propre à l'inspirer, s'adressant aux Polonois de sa faction: » C'est (4) » donc en vain, leur dit-il, que vous » & moi nous nous sommes flattez

---

(1) *Id. p.* 53. *col.* 1.
(2) *Id. ibid. Act. Legat. Pol. pag.* 15. *vers.*
(3) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 35.
(4) *Id. ibid.* Hist. des Diettes de Pol. *p.* 38.

» jusqu'à ce jour d'être libres. On se
» joüe de nos priviléges, & presque
» tous nos citoyens, par un silence
» infâme & perfide, se condamnent
» eux-mêmes à un esclavage éternel.
» Qu'ils plient, à la bonne-heure, sous
» le joug de la servitude, ces hommes
» indignes de joüir de la liberté ; mais
» nous, mes freres, qui avons tout à
» la fois nos loix & notre Religion à
» soûtenir, faisons voir par notre
» hardiesse, ou par notre mort, com-
» ment on s'oppose à la tyrannie.
» Vous vous rappellez sans doute,
» continua-t-il, ces voeux unanimes de
» toute la nation, ces demandes équi-
» tables qu'elle avoit faites ; pensez-
» vous qu'il nous convienne de les
» oublier, parce que le Roi les mé-
» connoît & les rejette ? Quel avi-
» lissement, quelle honte pour nous,
» si nous attendions plus long-temps
» à lui faire exécuter ses promesses !
» Pour moi, ajoûta-t-il, je ne souf-
» frirai point un plus long délai. Il faut
» qu'il accepte sur le champ les con-
» ditions qu'il a accordées, & qu'il en
» jure l'observation ; ou dès ce même
» instant, je m'oppose à son sacre. «

Firley

Firley n'avoit pas encore achevé de parler, que (1) les murmures éclatoient dans l'Eglise. Ce ne furent bientôt que des voix confuses & menaçantes. Résolus à tout entreprendre, ou à périr, les Protestans sembloient se préparer à attaquer les Catholiques ; & ceux-ci les regardant d'un air de pitié, qui marquoit autant de mépris que de colere, paroissoient les défier d'en venir aux mains avec eux. Les François étonnez pouvoient à peine comprendre ce qu'ils voyoient. Leur seule crainte étoit, que le Roi n'augmentât le péril par son impatience, & ne donnât lui-même le signal du combat par des reproches faits d'un ton d'autorité, qui eût achevé d'aigrir les rebelles.

Plus frappé de leur témérité ; mais plus propre à la réprimer que tous les autres, Pibrac (2) affecta sur le champ de se pencher vers le Roi, com-

(1) *Id. ibid. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag.* 24. *Reinhold. Heidenst. rer. Pol. pag.* 53. *col.* 1.

(2) Hist. univers. de de Thou. *p.* 36. Hist. des Diettes de Pol. *p.* 39.

HENRI DE VALOIS. 1574.

me pour recevoir ses ordres ; & s'adressant ensuite à Jacques Uchanski : » Monsieur le Primat, lui dit-il, le » Roi vous ordonne de commencer la » cérémonie pour laquelle nous sommes » assemblez. Sa Majesté avec le » Sénat réglera le reste. «

Ces paroles prononcées avec une fermeté tranquille, & une confiance décisive, surprirent les conjurez. Soit qu'ils fussent touchez, & confus en même temps, de ce qu'au lieu de leur parler en maître irrité, Henri ne daignoit pas même leur faire sentir qu'il se fût apperçu de leur audace : soit que moins aveuglez par leurs passions qu'ils ne le paroissoient, ils prévissent les suites d'une sédition qui ne pouvoit réussir, & dont les succès même n'auroient pû effacer la honte, ils (1) cesserent tout d'un coup leurs clameurs, & prirent le parti d'assister à la cérémonie du couronnement, sans songer à l'interrompre de nouveau par de vaines insultes.

Des symptômes si violens ne paroissoient pas devoir être suivis d'une

(1) *Ibid.*

si grande léthargie : mais elle ne dura pas. Dès (1) le lendemain, les Protestans insisterent plus que jamais à la chambre des Nonces sur le maintien de la paix qui leur avoit été promise. Ils croyoient ne pouvoir s'en flatter, si le Roi ne l'assûroit par des sermens faits en leur présence, & dont aucun d'eux n'eût plus sujet de douter.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Ces nouveaux efforts furent encore inutiles. Les (2) Evêques indignez de leurs prétentions, s'y opposoient avec force ; & les Sénateurs n'y prenoient plus d'intérêt. Ceux mêmes d'entre eux qui professoient le nouveau culte, ne montroient plus d'ardeur à le soutenir. Une des premieres fonctions du Roi étant de nommer aux charges vacantes, ils (3) n'étoient tous occupez que de celles qui flattoient leur ambition ; & chacun d'eux tâchoit de les mériter par un entier dévouement aux volontez du Prince. Sans pénétrer le vrai motif qui l'en-

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 53. col. 1.*
(2) *Id. col. 2.*
(3) *Id. ibid. & p. 56. col. 2. 57. col. 1. & 58. col. 1. & 2.*

gageoit à refuser aux Proteſtans les ſûretez que la Diette d'élection leur avoit accordées, ils n'étoient point d'avis qu'il ſe rendît à leurs deſirs.

Tant de ſuffrages, & des ſuffrages d'un ſi grand poids, raffermiſſoient Henri dans la réſolution de ne point ſatisfaire aux demandes des hérétiques. Ce n'eſt pas qu'il n'en reconnût l'équité. Il ne lui étoit plus permis de rejetter une des conditions ſans laquelle il ne feroit point monté ſur le thrône, & qu'il avoit même juré de remplir ; mais (1) il craignoit de ſe démentir de ſon ancienne rigueur pour les Calviniſtes ; & dans l'eſpérance de ne pas reſter en Pologne, il ne vouloit pas que la complaiſance qu'il auroit eue pour ces Novateurs, le mît dans une eſpéce de néceſſité de ne plus oſer les réprimer en France.

Satisfait des Sénateurs, peut-être encore plus que des Evêques, le Roi les croyoit inébranlables dans leurs ſentimens ; mais (2) à peine eût-il donné

(1) *Id. pag.* 56. *col.* 2.
(2) *Id. p.* 61. *col.* 1.

les charges, qu'il vit éclore parmi eux autant de fauteurs des hérétiques, qu'il avoit fait de mécontens. Dès-lors, à la réserve de ceux qui avoient eu part à ses graces, & du petit nombre de ceux qui chérissant leur patrie & se respectant eux-mêmes, aimoient mieux lui pardonner ses refus, que de s'en venger par une révolte : tous les autres s'éleverent contre lui, & se joignant aux Protestans, reclamerent pour eux, & aussi violemment qu'eux, ces mêmes sûretez qu'ils venoient de juger contraires au bien de la République.

Un accident malheureux avoit déja indisposé les esprits contre le Roi, & l'esprit même du Roi contre tous les sujets du Royaume. Samuël (1) Zborowski, jeune homme évaporé, & qui n'avoit d'autre talent que celui de manier un cheval avec adresse, étoit venu quelques jours après l'entrée du Roi, planter une lance sous les fenêtres de ce Prince & dans la

(1) *Id. p. 53. col. 2. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p. 27. Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. pag.* 140. 141.

cour même du château, criant à haute voix, que celui qui voudroit ſignaler ſon zéle pour leur nouveau maître, devoit lui diſputer la gloire d'enlever cette lance du lieu où elle étoit.

Un Gentilhomme, nommé Charwaski, qui étoit au ſervice du Comte Tenczyn, Caſtellan de Woynicz, entra ſur le champ en lice, & remporta le prix de ce ridicule combat. Zborowski ne connoiſſant d'autre diſtinction que celle que la naiſſance donne & qui ne coûte rien à acquérir, eut honte d'être vaincu par un homme obſcur, & comme dégradé par ſa qualité de domeſtique. Il (1) crut que Tenczyn avoit apoſté cet homme à deſſein de l'inſulter, & prétendit qu'il l'envoyât reporter la lance, & lui faire des excuſes de ſa témérité.

Le Caſtellan, naturellement ſage & modéré, répondit avec politeſſe, repréſentant néanmoins, que dans une pareille occaſion, il n'avoit rien à ordonner à un citoyen libre, & qui ſervoit depuis long temps avec hon-

---

(1) *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. p. 53. col. 2.*

neur dans les troupes de la nation. Des messages faits coup sur coup de part & d'autre, des éclaircissemens demandez avec hauteur & donnez de même, firent bientôt un sujet de querelle d'un évenement qui n'en auroit pas dû fournir.

Zborowski (1) fut le premier à faire un appel à Tenczyn. Il l'attendit à la tête de quelques cavaliers armez, dans la cour même du château, où Tenczyn n'eut pas plustôt paru avec son frere André, Castellan de Beltz, son parent André Waposki, Castellan de Przemyslie, & une suite assez nombreuse de gens de main, qu'il se donna un combat plus convenable à de vils gladiateurs, qu'à des personnes à qui l'honneur devoit inspirer tout un autre courage.

Le (2) Roi sortoit alors du Sénat, outré des contestations que l'affaire des Protestans y avoit excitées. Il (3) crut, & on lui dit en effet, que ces rebelles étoient aux mains avec les

(1) *Id. p. 54. col. 1.*
(2) *Ibid. col. 2.*
(3) *Id. ibid.*

HENRI DE VALOIS. 1574.

Catholiques. Ce qui le confirmoit dans cette idée, c'étoit le bruit qui augmentoit à chaque instant, & l'embarras des Polonois qu'il avoit avec lui, & à qui la frayeur persuadoit tout ce qu'elle leur faisoit imaginer de plus terrible. Plusieurs d'entre eux se rappelloient le jour fatal, où les François par un zéle de Religion s'étoient égorgez les uns les autres; & peut-être croyoient-ils que le Roi lui-même avoit suscité ce désordre, pour renouveller parmi eux un massacre pareil.

La présence du Prince ne les rassûrant point, ils (1) allerent se chercher un plus sûr asyle; & comme dans la crainte on ne voit ordinairement rien de plus sensé que ce qu'on voit faire aux autres, & que cette lâche imitation tient lieu de prudence, tous les Polonois qui l'environnoient l'abandonnerent, ne lui laissant pour toute escorte que son courage, & quelques François qui par ses ordres se rassembloient déja auprès de lui.

(1) *Ibid.*

Une ſuite ſi peu attendue ſurprit le Roi, & ne lui laiſſa plus lieu de douter que le tumulte, dont on ne lui apprenoit ni l'occaſion, ni les motifs, ne vînt d'un embraſement général, cauſé par un faux zéle de Religion, & non moins affreux que celui qu'on l'accuſoit d'avoir excité dans ſa patrie. Il acheva de mander tous les François, & (1) leur commandant de prendre les armes, il les prit lui-même, réſolu de faire main-baſſe ſur ceux des combattans qui oſeroient pénétrer plus avant dans ſon Palais ; & ſur les Proteſtans ſurtout, qui aveuglez par leur fureur, pouvoient former le deſſein de lui faire inſulte.

Déja toute ſa vivacité ſe peignoit dans ſes regards ; & ſa valeur inquiéte ſembloit pluſtôt ſouhaiter que craindre l'excès d'inſolence qu'il vouloit éviter. Il crut le voir à ſon comble, lorſque (2) des Polonois jettant des cris affreux, ſe préſenterent à la porte

(1) *Ibid.*

(2) *Jo. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag.* 27.

de ſon appartement, dont ils paroiſſoient vouloir forcer l'entrée. Henri prêt à fondre ſur eux, ordonna que tout leur fût ouvert; mais ſa ſurpriſe fut extrême, quand il n'apperçut dans cette troupe que des gens qui d'un air humble & ſoumis venoient implorer ſa juſtice, en (1) lui préſentant le Caſtellan de Przemyſlie couvert de bleſſures & noyé dans ſon ſang.

Tenczyn ſe hâtoit de les ſuivre, accompagné de ſon frere & de pluſieurs de ſes amis. Il apprit au Roi le ſujet de la ſcêne tragique, dont ce Prince voyoit l'affreux dénouement. Ses plaintes contre Zborowski furent très-modérées. Les plaies de ſon parent, maſſacré (2) à coups de maſſue, étoient plus capables de toucher le cœur de Henri. A la vérité, ce Sénateur n'ayant déja plus qu'un ſouffle de vie, l'employoit uniquement à pardonner à ſes meurtriers; mais ſa généroſité même devenoit pour le Roi un nouveau motif de le venger, lui

(1) *Id. ibid. Reinh. Heidenſt. p.* 54. *col.* 2.
(2) *Id ibid. col.* 1.

& tous ceux qui s'étoient vûs engagez à une bataille qui ne paroiſſoit qu'un aſſaſſinat. Attendri par tout ce qu'il voyoit, Henri promit ſur le champ de ne point épargner les coupables, & d'aſſembler au pluſtôt le Sénat pour les juger.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Ce (1) ne fut pourtant que quelques jours après, qu'il leur fit donner ordre de comparoître. Zborowski vint lui-même plaider ſa cauſe contre les Tenczyn. Sa cabale étoit déja formée. Peu s'en fallut qu'elle n'écrasât celle de ſes accuſateurs, & ne leur fît porter la peine du crime dont ils ſollicitoient la punition.

Ce qui rendoit cette faction ſi puiſſante & ſi hardie, c'étoit le Roi lui-même. Ses premiers ſentimens avoient cédé à des motifs d'intérêt, ou de reconnoiſſance. Il (2) craignoit, ou il aimoit la famille des Zborowski ; & n'oſant ſe déclarer ouvertement contre elle, il faiſoit aſſez connoître qu'il avoit deſſein de la ménager. Sous prétexte d'ignorer

(1) *Id. ibid. col.* 2.
(2) *Id. p.* 55. *col.* 1.

Henri de Valois. 1574. les loix de la nation, il n'appréhendoit pas d'y déroger par un jugement trop favorable; & il n'ignoroit point combien il étoit aisé de les enfreindre, dans un pays où la liberté violoit tous les jours les mœurs, qui devoient en être le soutien & la force.

Heureusement (1) pour les Tenczyn, rien ne fut décidé dans la premiere séance. Le Roi vouloit par de fréquens délais user leur patience, & les faire long-temps douter du sort de Zborowski, pour qu'ils fussent moins surpris de la grace qu'il se proposoit de lui accorder.

Ces délais n'eurent point l'effet qu'il osoit s'en promettre; mais ils donnerent le temps aux Tenczyn de se faire un parti, puisque absolument il leur en falloit un; pour tirer raison de la mort de Waposki. Il ne leur étoit pas difficile de s'assûrer d'une brigue, dans un Etat où le zéle & la colere se prêtent à intérêt: usage odieux, mais trop ordinaire dans les Républiques. Leur faction prévalut bientôt sur celle des Zborowski, qui

(1) *Id. ibid.*

se sentant moins forts qu'ils ne l'avoient été, se retrancherent à demander, que l'on modérât du moins la peine du coupable.

Ils (1) proposoient de l'envoyer pour quelque temps sur les frontieres de la Podolie faire la guerre aux Turcs, ou qu'on le condamnât à une prison qui ne fût ni bien longue, ni bien austere ; comme si la perte de sa liberté, fût-elle pour toute la vie, eût pû être une punition sortable au crime qu'il avoit commis ; & que l'honneur de porter les armes contre les ennemis de l'Etat, eût pû tenir lieu de châtiment dans une nation où l'on ne se pique d'autre gloire que de la défendre.

Après bien des clameurs, qui n'étoient propres qu'à étouffer la voix de la justice, le Roi se vit enfin contraint de prononcer. Pibrac (2) lui servit d'interpréte. Il dit que le Roi condamnoit Zborowski à un bannisse-

---

(1) *Ibid.*

(2) *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag.* 28. *Past. ab Hirtenberg. Flor. Pol. Lib. IV. p.* 251. *Reinhold. Heidenst. ubi suprà.*

HENRI DE VALOIS. 1574.

ment perpétuel, mais ſans note d'infamie. Il eut à peine achevé ces derniers mots, que (1) les partiſans des Tenczyn, tous les Nobles qui ſe trouvoient à l'aſſemblée, & les Proteſtans ſur-tout, ſe plaignirent hautement de cet arrêt, & le traiterent d'injuſte. Il ne leur annonçoit, diſoient-ils, qu'un Prince hautain & capricieux, qui ne ſuivroit leurs loix que lorſqu'il n'auroit point d'intérêt à les méconnoître.

Surpris que dès la premiere fois qu'il exerçoit les plus hautes fonctions du thrône, & au moment que toute la nation avoit les yeux ouverts ſur lui, il eut eû le courage ou la foibleſſe de n'écouter ni la conſcience, ni l'honneur, ni la politique même : ils en concluoient preſque tous, qu'ils s'étoient trompez dans l'idée qu'ils en avoient eue ; & ils produiſoient ces ſentimens avec hardieſſe, parce qu'ils eſtimoient cette hardieſſe même un des premiers attributs de leur liberté.

Ce qui les outra le plus, ce (2) fut

(1) *Id. col. 2. Joan. Demetr. Sulikow. ubi ſuprà. & pag. 29.*

(2) *Reinh. Heidenſt. rer. Pol. pag. 55. col. 2.*

la nomination que fit le Roi d'un des parens de l'exilé, nommé Droiowski, à la charge de Castellan de Przemyslie. Il leur parut que c'étoit le comble de l'injustice, d'avoir fait passer dans la famille du meurtrier, comme une récompense qui lui auroit été dûe, la dépouille d'un homme dont on avoit négligé de venger la mort.

La seule espérance d'avoir part aux charges qui restoient à distribuer empêcha de nouveau quelques Sénateurs d'augmenter cet éclat par leurs murmures. Ils n'eurent plus la force de les retenir, dès qu'ils virent leurs prétentions éteintes, & la plusspart des emplois donnez à des sujets que chacun d'eux estimoit fort au-dessous de son mérite.

Des troubles séditieux s'étant dès-lors élevez de toutes parts, Henri (1) commença d'en craindre les suites, & crut en avoir d'autant plus de sujet, qu'il avoit affaire à un peuple, qui se croyant le seul Monarque de ses Etats, semble ne se donner des Rois que pour leur attribuer tous les maux

(1) *Id. p. 56. col. 2.*

qu'il se fait lui-même, & feint presque toujours d'être mécontent de leur personne, pour se soustraire plus décemment à leur autorité.

La (1) mort du Grand-Maréchal Firley, arrivée subitement dans le fort de cet orage, & qui auroit dû le calmer, ne servit qu'à le faire croître. Les Protestans, dont il étoit l'ame & le soutien, n'imputerent (2) sa perte qu'à la malice de ses ennemis, qu'ils accuserent de l'avoir empoisonné; & (3) la complaisance qu'eut le Roi de lui donner pour successeur au Palatinat de Cracovie, Pierre Zborowski, Palatin de Sendomir, l'un des freres du meurtrier de Waposki, acheva d'éloigner de ce Prince ceux mêmes d'entre les Catholiques qui ne s'étoient point encore déclarez contre lui.

Le (4) parti que prit Henri fut

---

(1) *Id. p. 61. col. 1. Joan. Demetr. Sulikow. p. 29. Neugebaver. Hist. Pol. Lib. IX. p. 645.*

(2) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

(3) *Id. ibid. Joan. Demetr. Sulikow. loc. cit. Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 252.*

(4) Voyez Hist. de France, par Daniel. *Tom. VI. pag. 6.*

extrême

extrême ; mais c'étoit peut-être le ſeul qu'il eût à prendre dans ce ſoulevement général de la nation. Il abandonna au gré de la tempête le vaiſſeau qu'il ne lui étoit plus poſſible de gouverner. Il ne s'y regarda dès ce moment que comme un paſſager inutile ; & n'ayant plus d'autre intérêt que de n'y pas périr lui-même, il ſe raſſûra de ſes craintes par l'eſpérance d'un avenir plus heureux. HENRI DE VALOIS. 1574.

La maladie opiniâtre du Roi ſon frere le lui annonçoit de temps en temps, & (1) il l'attendoit au milieu des frivoles inutilitez d'une vie oiſeuſe. Il lui étoit aiſé de perdre ſes jours dans cette pareſſeuſe indifférence qu'il s'étoit preſcrite. La (2) Diette de couronnement, ſéparée ſans ſuccès, avoit dérogé malicieuſement à ſon uſage ordinaire, en ne lui laiſſant aucun conſeil pour l'éclairer dans l'adminiſtration des affaires. Auſſi les bals, les comédies, la chaſſe, les feſtins, des plaiſirs même dont il ne

(1) *Reinhold. Heidenſt. rer. Pol. pag. 61. col. 2.*

(2) *Id. ibid. col. 1.*

HENRI DE VALOIS. 1574.

pouvoit joüir sans emportement, occupoient tout son loisir; & (1) à la réserve de cinq ou six Polonois, qui se prêtoient à ses amusemens, & qui n'avoient garde de censurer sa conduite, il vivoit parmi le reste de ses sujets sans les connoître, & sans desirer même d'en être connu.

Cette vie efféminée & sans éclat, où Henri ne paroissoit plus qu'une image de lui-même, auroit peut-être encore été supportable à la nation, si (2) ce Prince n'eût donné sans discernement, & sans consulter aucun des chefs de la République, tous les emplois qui venoient à vaquer, & les revenus mêmes de la Couronne. Bienfaisant (3) par goût, il l'étoit encore plus par le mépris qu'il faisoit

(1) Ces Polonois étoient, Pierre Zborowski, Palatin de Cracovie, André son frere, Petit-Maréchal, Karnkowski, Evêque de Cujavie, le Grand-Chancelier Dembinski, & Christophle Radziwil, Maréchal de Lithuanie. *Id. ibid.*

(2) *Id. ibid. col.* 2. *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Pol. pag.* 142.

(3) Hist. de France, par Daniel. *Tom. VI. p.* 304.

des biens & des dignitez du Royaume : mais il ne donnoit point ; il dissipoit, & ceux-là seulement avoient part à ses graces, dont il avoit fait les compagnons ou les ministres de ses plaisirs.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Une (1) générosité qui marquoit plus de foiblesse que de sentiment, & plus de légereté que de prudence, parut un crime aux yeux de ceux mêmes qui par leurs révoltes s'étoient rendus indignes de l'éprouver. Elle irrita jusqu'à ces Nobles, qui condamnez par leur indigence à une obscure inutilité, où ils se plaisoient à vivre, n'avoient aucun sujet d'être jaloux des avantages qu'on ne songeoit point à leur offrir.

Des (2) libelles furent la suite de ce redoublement d'indignation & de colere. Ne pouvant porter leurs reproches jusqu'au pied du thrône, dont les avenues leur étoient fermées, quelques Polonois trouverent le secret d'y faire passer des écrits odieux. Rien n'y étoit épargné de

(1) *Reinh. Heidenst. pag. 61. col. 2.*
(2) *Id. ibid.*

HENRI DE VALOIS. 1574.

tout ce qui pouvoit le plus offenser le Prince. Un excès de liberté les avoit dictez ; & quel ne devoit pas être l'excès d'une liberté, qui d'ordinaire ne connoît point de bornes, & qui n'osoit alors se montrer au grand jour ? Henri eut le courage de lire ces libelles, & (1) il n'eut pas la force de les mépriser. On l'eût dit jaloux de l'estime de ses peuples ; mais plus résolu que jamais à s'en passer, il continua de se livrer à des plaisirs, qui formoient insensiblement en lui la plus dangereuse de toutes les passions : celle de ces plaisirs mêmes.

Ainsi (2) dans l'inaction & la mollesse, dont il s'étoit fait une espéce de devoir pour appaiser des troubles qu'elles augmentoient au contraire, il préparoit à la France un regne des plus malheureux. Il ne tarda pas d'y être rappellé par les droits de sa naissance, & par les voeux de la plus saine partie de la nation, qui lui supposoit toujours cet amour de la gloire

(1) *Ibid. & pag. 56. col. 2.*

(2) Hist. Univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. Liv. LVIII. pag. 72.*

& cette brillante activité qui l'avoient si fort distingué dès ses premieres années. HENRI DE VALOIS. 1574.

Charles IX. (1) mourut le trentiéme de Mai, & (2) eut à peine les yeux fermez que Catherine de Médicis dépêcha Méri de Barbezieres, sieur de Chemerault, & Magdelon de la Faïole, sieur de Neuvi, pour informer Henri de cet évenement, & le presser de se rendre au plustôt auprès d'elle. Ces courriers devoient prendre des chemins différens, pour que l'un des deux arrivât du moins assez à temps, au défaut de celui dont quelque accident eût pû rallentir la course. Chemerault (3) fit sa route en quatorze jours, & rendit le premier à Henri les lettres de la Reine.

Le secret qu'elles exigeoient d'abord n'eût point transpiré sans doute, si (4) Dudithius, ministre de l'Empereur, qui reçut presque en même-

(1) *Id. p.* 63.

(2) *Id. p.* 71.

(3) *Id. ibid.* Mélang. d'Hist. & de Litter. de Vign. Marv. *Tom. II. pag.* 208.

(4) *Reinhold. Heidenst. rer. Polon. pag.* 62. *col.* 1.

HENRI DE VALOIS. 1574.

temps la nouvelle de la mort de Charles & qui la divulgua, n'eût mis le Roi dans la néceſſité d'en faire part aux Sénateurs qui ſe trouvoient alors à Cracovie. Leur (1) avis fut que le Roi convoquât une Diette, pour lui demander la permiſſion de retourner en France, d'où il promettroit de revenir dans un temps limité.

Cet expédient conforme aux loix de l'Etat, ne convenoit point à Henri, qui (2) craignoit que le Duc d'Alençon, ſollicité (3) par les Proteſtans de ſe mettre à leur tête, ne ſe prévalût de ſes retardemens. Il feignit d'approuver le ſentiment des Sénateurs; & pour mieux cacher ſon départ déja réſolu, il (4) leur montra les ordres, par leſquels il confirmoit à la Reine ſa mere, la régence du

(1) *Id. ibid. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 30. *Neugebaver. Hiſt. Pol. pag.* 646: Vie du Card. Commend. *Liv. IV. pag.* 307. *Andr. Max. Fredro. Geſt. Pop. Pol. pag.* 146.

(2) Hiſt. des Diettes de Pol. *p.* 41.

(3) Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *p.* 72.

(4) *Reinh. Heidenſt. ubi ſuprà.*

Royaume que Charles lui avoit déférée avant que de mourir. Il (1) fit même partir ſur le champ ces ordres, dont il chargea Jacques Faye, ſieur d'Eſpeſſes, Conſeiller au Parlement de Paris.

HENRI DE VALOIS. 1574.

La crainte qu'il avoit du Duc ſon frere étoit fondée. Ce (2) Prince & le Roi de Navarre, ſous ombre de lui rendre des devoirs de bienſéance, envoyoient actuellement en Pologne d'Etrées & Mioſſans, pour engager la République à le retenir, ou du moins pour le faire arrêter par les Princes Proteſtans d'Allemagne.

Le deſſein de Henri étoit de s'enfuir ſecretement, & le pluſtôt qu'il lui ſeroit poſſible. Jamais Prince n'avoit donné une pareille ſcêne à l'univers. La néceſſité même pouvoit à peine en effacer le blâme. Il (3) fixa ſon départ à la nuit du dix-huitiéme de Juin, & s'occupa d'abord à diſpoſer des relais ſur la route qu'il avoit

(1) Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *loc. cit.*
(2) Hiſt. de France, par Daniel. *pag.* 7.
(3) *Id. pag.* 8.

HENRI DE VALOIS. 1574.

résolu de prendre. De tous ses préparatifs, c'étoit le plus nécessaire, & cependant le plus capable d'éventer son secret. Henri le couvrit d'un prétexte, qui ne permit point d'en éclairer le motif. Son génie naturellement plus vif que solide, sembloit s'étendre en ces momens ; & pour tout voir à la fois, il ne laissoit pas de voir en détail jusqu'aux moindres obstacles qu'il pouvoit rencontrer, & les moyens les plus sûrs de les prévenir, ou de les vaincre.

Les (1) pouvoirs de Pompone de Belliévre venant d'expirer par la mort de Charles, le Roi lui ordonna de demander à la République son audience de congé, & le fit partir aussitôt avec un train qu'il eut soin d'augmenter, & qu'on crut aisément ne devoir servir qu'à ce ministre. Ce que Henri avoit prévû arriva. On ne soupçonna point de mystere à un départ si hautement annoncé, & auquel il feignoit lui-même de ne consentir que par la déférence qu'il devoit à sa mere.

(1) *Id. pag.* 7. Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 73. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 646.

mere. Il disoit que cette Princesse ayant en vûe d'importantes négociations, qu'elle n'osoit confier qu'à Belliévre, souhaitoit ardemment qu'on le lui renvoyât sans délai.

Peut-être (1) dans le fonds n'étoit-

(1) Le P. Daniel dans son Histoire de France, *Tom. VI. pag. 9.* insiste beaucoup sur les soupçons qu'avoient les Polonois de la fuite du Roi ; & M. de Thou se contente de dire en passant, qu'ils en avoient quelque doute. Cependant les Auteurs Polonois ne parlent point de cette inquiétude, & je ne la crois pas non plus. Elle n'étoit point dans le goût de la nation, qui prévenue d'ailleurs en sa faveur, auroit eu de la peine à s'imaginer, que Henri pût manquer aux égards qu'elle avoit lieu d'en attendre. C'est ce que Sulikowski dit même positivement. Il prétend que les Polonois étoient, à la vérité, bien fâchez de se voir à la veille de perdre leur Roi ; mais qu'aucun d'eux ne le croyoit capable de les abandonner, comme il avoit résolu de le faire. Voici les paroles de cet Historien : *Regno igitur Franciæ ad Poloniæ Regem Henricum devoluto, Polonos major anxietas, quàm voluptas occupare cœpit ; nemo tamen id suspicari de eo volebat, quod is posteà fecit. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag. 30.* Après tout, si les Polonois avoient eu quelque pressentiment du départ de Henri, n'auroient-ils pas

HENRI DE VALOIS. 1574.

il pas mal-aisé de faire illusion aux Polonois. Assez portez naturellement à la méfiance dans leurs affaires particulieres, ils n'en ont presque jamais dans ce qui concerne les grands intérêts de leur nation. Chacun en remet le soin à la République assemblée ; & trop souvent, par cet esprit de sécurité qu'inspire la présomption à chacun de ceux qui la composent, la République elle-même ne paroît guères moins tranquille sur les événemens les plus dangereux.

Henri ne laissoit pas de prendre autant de précautions, qu'il en eût fallu avec une nation plus inquiéte & plus ombrageuse. Le jour de son départ arrivé, il (1) donna un festin suivi d'un grand bal à la sœur du feu Roi Auguste. Tout y respiroit la joie & le plaisir ; & l'air serein qu'il y montra n'annonçoit rien moins que le voyage hasardeux qu'il étoit sur le point d'entreprendre.

---

empêché ce Prince de s'évader, quels qu'eussent été les moyens qu'il eût pû employer pour tromper leur vigilance ?

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 62. col. 1.*

Retiré dans son appartement, comme pour y prendre du repos, il (1) se coucha en effet, & l'on en éteignit les lumieres ; mais (2) Souvrai, & Larchant Capitaine de ses Gardes, y étant entrez un moment après, l'emmenerent avec eux ; & (3) l'ayant fait sortir par une porte du château qui donnoit dans un des fauxbourgs de la ville, le conduisirent à pied jusqu'à une Chapelle, où des domestiques affidez l'attendoient avec des chevaux.

René (4) de Villequier & Pibrac avoient pris les devants avec (5) Caylus, Beauvais-Nangis, Liancourt & quelques autres qui devoient escorter le Prince ; & malheureusement ils s'étoient égarez. Le (6) Roi marcha au hasard ; & (7) ne les rencon-

(1) *Joan. Demetr. Sulikow. p.* 31.
(2) Hist. de France, par Daniel. *Tom. VI. p.* 9.
(3) *Joan. Demetr. Sulikow. ubi suprà. Reink. Heidenst. loc. cit.*
(4) Hist. de France, par Daniel. *ubi suprà.*
(5) *Id. p.* 10.
(6) *Id. p.* 9.
(7) *Id. p.* 10.

HENRI DE VALOIS. 1574.

tra qu'au-delà de (1) Zator, où il arriva à la pointe du jour, ayant déja fait près de vingt lieues de France. Un pont de planches qu'il fit rompre sur la riviere de (2) Skauda, qui en ce même endroit se joint à la Vistule, lui (3) donna le loisir de gagner Psczina, premiere ville de Siléfie, où il se trouvoit en sûreté contre les poursuites du Comte Tenczyn, qui (4) couroit après lui à la tête de cinq cens chevaux, pour le ramener à Cracovie.

Ce (5) Seigneur avoit été informé le premier de la fuite du Roi par un Italien, nommé Alamanni, l'un de ces reptiles de Cour, qui ne rampent que pour s'élever, & qui voulant tout voir & tout connoître pour pro-

---

(1) *Vid. Andr. Cellar. regn. Pol. Descript. pag.* 168.

(2) *Id. ibid.*

(3) *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 252. *Joan. Demetr. Sulikow. p.* 31.

(4) *Id. p.* 32. Hist. de France, par Daniel. *p.* 10. Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 74.

(5) *Reinhold. Heidenst. rer. Polon. pag* 62. *col.* 2.

fiter de tout, ſont auſſi prêts à trahir le Prince qu'ils feignent de reſpecter, que ceux d'entre les courtiſans dont ils ambitionnent la fortune.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Tenczyn eut d'abord de la peine à croire ce qu'Alamanni lui annonçoit; mais craignant qu'on ne l'accuſât d'avoir trahi la République, s'il ne faiſoit paſſer juſqu'aux Sénateurs ce qu'il avoit appris; jugeant même, que dans une pareille occaſion, il étoit moins dangereux de donner un faux avis, que d'en ſupprimer un véritable: il fit (1) part ſur le champ au Palatin Zborowski & à l'Evêque de Cujavie du rapport qu'on venoit de lui faire, & dont il importoit de connoître inceſſamment la vérité.

Perſonne n'étoit plus propre à la découvrir que Tenczyn. Nommé (2) depuis peu à la charge de Grand-Chambellan de la Couronne, ſans doute pour le conſoler de n'avoir pû tirer raiſon de la mort de Waposki, il avoit le droit d'entrer à toute heure dans la chambre du Roi. Les deux

(1) Vie du Card. Commend. *p.* 309.
(2) *Reinh. Heidenſt. p.* 61. *col.* 1.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Sénateurs le prierent de s'y transporter. C'étoit le seul moyen de ne rien hasarder, dans un événement qui ne leur paroissoit point vraisemblable, & dans lequel il convenoit de garder un juste milieu entre une trop prompte méfiance & une trop paresseuse sécurité.

Tenczyn (1) n'étoit point encore entré dans l'exercice de sa charge; & n'en commença les fonctions, que pour apprendre à toute la République la perte qu'elle avoit faite de son Roi. En (2) un moment toute la ville de Cracovie fut dans une aussi grande émotion, que si l'ennemi eût été à ses portes. Zborowski (3) couroit aux flambeaux dans les rues pour empêcher le tumulte, & il ne faisoit que l'augmenter. C'étoit (4) à lui qu'on s'en prenoit de la fuite du Prince. Du moins ne pouvoit-on lui pardonner d'avoir été un des sujets de la Répu-

(1) *Id. pag.* 62. *col.* 1. Vie du Card. Commend. *ubi suprà.*

(2) *Id. ibid. & p.* 310. *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 647. *Reinh. Heidenst. p.* 62. *col.* 2.

(3) *Id. ibid.*

(4) *Id. pag.* 63. *col.* 1.

blique, qui avoit le plus contribué à son élection. HENRI DE VALOIS. 1574.

Tous (1) les partisans de Henri furent insultez par la Noblesse irritée. Les (2) François le furent aussi ; & (3) tandis que la plufpart des Polonois montoient à cheval pour poursuivre & ramener le Roi, les François cherchoient à s'échapper pour l'imiter & le suivre.

L'Evêque (4) de Cujavie, tremblant & désespéré, prit aussi le parti de se mettre en campagne. Cette apparence de zéle pour la patrie pouvoit seule le sauver des mains de ses ennemis. Quel que fût son empressement de voir le Roi, il fut devancé par Tenczyn, qui croyant Henri engagé par politique à lui accorder ses faveurs, étoit réellement fâché de se voir au moment de le perdre. Il ne l'atteignit que sur les terres de l'Em-

(1) *Id. ibid. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 32.

(2) Hist. de France, par Daniel. *Tom. VI. pag.* 11. *Reinh. Heidenst. pag.* 62. *col.* 2.

(3) Vie du Card. Commend. *p.* 310.

(4) *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Polon. comment. pag.* 32.

HENRI DE VALOIS. 1574.

pereur, où (1) il n'osa pénétrer qu'avec quatre ou cinq Polonois de sa suite.

Comme il avançoit vers le Roi à bride abattue, Belliévre (2) qui l'apperçut le premier, courut à lui avec Larchant & Souvrai, & lui demanda s'il venoit comme ami ou comme ennemi du Prince. Tenczyn ayant déclaré ses intentions, Souvrai lui répliqua, qu'il eût donc à quitter les armes, & à les faire poser à ses gens. Le Comte obéit, & fut amené au Roi.

Le discours qu'il lui fit ne fut que l'expression naïve d'un cœur pénétré de douleur. Il (3) lui représenta les malheurs de la République privée de son chef. Il (4) lui dit que ce ne seroit peut-être point aux Polonois qu'on imputeroit sa fuite: Qu'il étoit vrai qu'ils avoient manqué aux égards qu'il méritoit; mais que les fautes des sujets

(1) Hist. de France, par Daniel. *Tom. VI. p.* 10.

(2) *Id ibid.*

(3) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p.* 147.

(4) *Id. p.* 148.

ne s'attribuoient ordinairement qu'aux Princes qui les gouvernent.

Il ajoûta qu'avec une sévérité discréte & compatissante, il auroit pû ramener à la subordination un peuple indocile, mais vertueux; & qui fier & hautain, n'en étoit que plus capable de sentir & d'aimer la véritable gloire : Que chaque nation avoit un caractere qui lui étoit propre, & qu'il n'en étoit point dont les défauts ne fussent compensez par de grandes vertus : Que dans la leur on eût bientôt vû les ressorts qui n'alloient point de concert avec les autres, se remettre dans leur équilibre; & que leur déréglement ne venoit peut-être que de leurs efforts pour reprendre le mouvement qu'ils devoient avoir : Que le (1) plus grand chagrin du Sénat, après celui de le perdre, étoit de lui voir ternir tout-à-coup la réputation qu'il s'étoit faite, & user de précautions à-peu-près semblables à celles d'un criminel, qui veut échapper aux mains de ceux qui le poursuivent.

---

(1) *Id. p.* 147. *Pastor. ab Hirtenberg. Elor. Polon. p.* 253.

HENRI DE VALOIS. 1574.

Il le supplia de retourner sur ses pas. Il l'assûra (1) que la République lui permettroit d'aller prendre possession de son nouveau Royaume ; & qu'il s'y rendroit alors avec l'éclat & la décence qui devoient accompagner le maître de deux grands Etats. Il lui dit, qu'après tout il ne lui parloit que comme la raison devoit lui parler elle-même ; & qu'il espéroit du moins que la reconnoissance, soit qu'elle fût un fruit de sa générosité, ou un simple effet de son habileté & de sa sagesse, le raméneroit sur le champ parmi des sujets, qui par la crainte qu'ils avoient de le perdre, sentoient déja bien vivement l'intérêt qu'ils avoient de le conserver.

Henri répondit à ces remontrances avec une extrême bonté. Il (2) protesta au Comte Tenczyn, qu'il n'oublieroit jamais ce qu'il devoit aux Polonois, pour la Couronne dont ils l'avoient jugé digne ; mais il ajoûta

(1) *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 33.

(2) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. pag.* 148.

qu'il ne pouvoit se rendre à leurs desirs : Que l'orage dont la France étoit menacée, grossissoit d'un moment à l'autre, & que lui seul étoit en état de le dissiper : Que la République accoûtumée à se gouverner elle-même, pouvoit plus aisément se passer de sa présence, qu'un Royaume où tout alloit dépendre uniquement de son pouvoir : Qu'il (1) comptoit revenir en Pologne, dès qu'il auroit prévenu, ou appaisé les troubles de sa nation : Qu'au reste, il avoit laissé des lettres dans sa chambre, où il marquoit plus au long les raisons de son départ, & le chagrin qu'il avoit de quitter, quoique pour peu de temps, un peuple qui lui donnoit à cet instant même de si grandes marques d'affection, & qu'il chérissoit autant que celui que la Providence venoit de confier à sa conduite.

HENRI DE VALOIS. 1574.

En achevant ces mots, Henri (2)

---

(1) *Id. ibid. & pag.* 149. *Past. ab Hirtenberg. ubi suprà.*

(2) *Andr. Max. Fredro. p.* 149. *Joan. Demetr. Sulikow. p.* 33. Histoire de France, par Daniel. *Tom. VI. pag.* 11. M. de Thou qui

HENRI DE VALOIS. 1574. tira de son doigt une bague de grand prix, dont il fit présent à Tenczyn, qui voyant toutes ses représentations, & (1) ses larmes même inutiles, reprit le chemin de Cracovie, & y apporta plus de consternation, qu'il n'y en avoit laissé au moment de sa sortie.

Les (2) lettres du Roi furent trouvées sur une table de son appartement. L'une étoit adressée au Sénat & à l'Ordre Equestre; les autres étoient pour l'Evêque de Cujavie Karnkowski, pour le Comte Tenc-

---

parle de cette bague, *Hist. univers. pag.* 74. ajoûte, *pag.* 75. que le Comte Tenczyn s'étant ouvert le bras de son poignard, suça le sang qui sortoit de la plaie, pour assûrer le Roi d'un attachement éternel. Je crois bien qu'un si grave Auteur n'a point avancé ce fait de lui-même; mais aucun Historien Polonois n'en fait mention. D'ailleurs, on a lieu de douter, que le zéle & l'affection de ce Seigneur pour Henri fussent au point que cette action le feroit croire.

(1) *Andr. Max. Fredro. Gest. Pop. Polon. p.* 148.

(2) *Id. pag.* 150. On peut voir ces lettres tout au long dans *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. I. pag.* 166. *& seqq.*

zyn & pour le Prince Radziwil, Grand-Maréchal de Lithuanie. Il y en avoit encore une autre pour trois Seigneurs à la fois; c'étoient le Palatin de Cracovie, Zborowski, son frere André, Maréchal de la Cour, & Pierre Wolski, Vice-Chancelier de la Couronne. HENRI DE VALOIS. 1574.

Elles contenoient toutes les pressans motifs de la fuite du Roi; des excuses sur la triste nécessité où il avoit été de la cacher à ceux mêmes d'entre les Polonois qui méritoient le plus sa confiance; des assûrances formelles d'un prompt retour, & de vives exhortations à une fidélité aussi constante, que l'étoit celle qu'il devoit lui-même à la nation.

Non content de ces lettres, Henri (1) avoit chargé Charles de Danzay, Ambassadeur de France en Dannemarck, qui se trouvoit alors à Cracovie, de représenter au Sénat les

(1) *Andr. Max. Fredro. p. 149. Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p. 254.* Hist. univ. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag. 75.* Hist. de France, par Daniel. *Tom. VI. pag. 11. Neugebaver. Hist. Pol. p. 647.*

justes raisons qu'il avoit eues de quitter si précipitamment la Pologne.

Danzay (1) les exposa d'autant plus vivement, qu'il (2) ne craignit point d'exagérer les maux de la France, pour mieux faire sentir le besoin qu'elle avoit de la présence de son nouveau Roi. Il (3) demanda aux Sénateurs ce (4) que Henri leur demandoit lui-même dans la lettre qu'il leur avoit écrite : qu'ils lui envoyassent à Paris des Députez, avec lesquels il pût conférer journellement des intérêts de la République.

Le Sénat (5) jugea d'abord nécessaire d'écrire à l'Empereur. Il (6) craignit que Henri, qui avoit pris le chemin de Vienne, n'y donnât pour principaux motifs de son départ les sujets de mécontentement qu'il avoit reçus depuis qu'il étoit sur le thrône. Cette (7) lettre fut écrite avec force

(1) Voyez son Discours en entier dans *Alex. Guagnin. rer. Polon. Tom. I. pag.* 160.

(2) *Id. p.* 161.

(3) *Id. p.* 163.

(4) *Id. p.* 169.

(5) *Id. p.* 164. *Andr. Max. Fredro. p.* 156.

(6) *Id. p.* 155.

(7) Elle est dans l'Auteur que je viens de

& avec sagesse ; mais la nation y faisoit valoir sa soumission à ses Rois un peu plus qu'elle n'auroit dû, & autant à-peu-près que Henri, dans les lettres qu'il lui avoit écrites, s'étoit fait honneur de sa tendresse pour elle.

L'un & l'autre de ces sentimens éclaterent encore de nouveau, dans une lettre que le Roi écrivit de Vienne au Sénat, & dans celle que le Sénat adressa à Henri durant son séjour à Vienne.

Celle-ci (1) étoit pleine de reproches tendres & affectueux. On s'y plaignoit au Roi de ce qu'il avoit caché son départ à la République, comme si elle avoit été capable de s'y opposer. On le supplioit de ne pas pousser plus loin un voyage, où il traînoit sans éclat, & presque sans

---

citer, *p.* 156. & dans *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. I. p.* 164. Hist. univ. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p.* 76. Cette lettre étoit du 21. Juin. Voyez la réponse que l'Empereur y fit. On peut la voir dans *Guagnin. Tom. I. p.* 176.

(1) Elle se trouve tout au long dans ce même Auteur, *p.* 174. & dans *Fredro. p.* 158.

HENRI DE VALOIS. 1574.

honneur, la majesté de deux empires. On lui représentoit la Pologne au même état d'affoibliſſement & de langueur, où elle étoit à ſon avénement à la Couronne, & l'impuiſſance où elle alloit être de rien faire d'utile, tant qu'elle n'auroit pas l'avantage de le poſſéder. On l'aſſûroit qu'à ſon retour, s'il daignoit le hâter, il trouveroit des cœurs plus attentifs à ménager les occaſions de lui plaire, & à civiliſer, pour ainſi dire, cette auſtere liberté qui lui avoit paru quelquefois trop oppoſée à la puiſſance du thrône.

Dans (1) la lettre de Henri au Sénat, ce Prince ſe plaignoit des courſes fougueuſes & précipitées qu'on avoit faites après lui, & qui l'avoient fait reconnoître dès ſon entrée en Siléſie. Il rejettoit pourtant cette imprudence ſur l'amour de ſes peuples; & après leur avoir promis de recommander leurs intérêts à l'Empereur, & d'écrire même à la Porte pour l'engager à ne rien entreprendre contre eux; il les prioit de nouveau

(1) Voyez cette lettre dans *Fredro. p.* 160.

de

de lui envoyer des Députez, pour traiter avec eux de tout ce qui pouvoit soutenir ou augmenter la gloire de leur patrie.

Ces (1) deux lettres s'étoient croisées, & furent aussi inutiles l'une que l'autre : celle-là pour déterminer les Polonois à nommer les Députez que Henri demandoit ; & celle-ci pour persuader à Henri de revenir incessamment à Cracovie.

L'accueil brillant que lui fit l'Empereur dissipa ses craintes. Son nom ne lui parut plus un danger. Ce (2) n'est pas que Maximilien n'eût été vivement sollicité de le faire arrêter comme l'ennemi de sa maison, & de ne le relâcher qu'après qu'il l'auroit fait renoncer au thrône de Pologne. C'étoit le conseil que lui donnoient quelques-uns de ces courtisans lâches & présomptueux, qui cherchent à primer dans le cabinet des Princes ; & qui persuadez qu'ils ne peuvent y acquérir de la faveur que par les foiblesses du maître, s'étudient à dégra-

(1) *Id. ibid.*
(2) Hist. des Diettes de Pol. *p.* 42.

der ſes ſentimens, en feignant de n'avoir à cœur que tout ce qui peut augmenter ſon bonheur ou ſa gloire.

L'Empereur n'écouta pour cette fois que ſa magnanimité naturelle. Peu (1) ſatisfait d'avoir envoyé au-devant de Henri les Archiducs Matthias & Maximilien ſes enfans pour le complimenter de ſa part, & d'être allé lui-même à ſa rencontre, ſuivi de ſoixante carroſſes magnifiques & de trois cens chevaux; il lui donna des marques d'amitié plus précieuſes infiniment que ces civilitez de bienſéance, offertes pour l'ordinaire ſans ſentiment, & plus ſouvent encore agréées ſans reconnoiſſance.

Maximilien (2) l'exhorta à ſignaler ſon entrée en France par une ſage modération envers les Proteſtans. Il (3) lui dit, que la force & le courage

---

(1) Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *Tom. VII. p. 76. Andr. Max. Fredro. p.* 164. Vie du Card. Commend. *p.* 413. *Henel. ab Hennenfeld. Annal. Sileſ. p.* 433.

(2) *Henel. ab Hennenfeld. ubi ſuprà.* Hiſt. univerſ. de J. A. de Thou. *loc. cit.* Hiſt. de France, par Daniel. *Tom. VI. pag.* 11.

(3) Voyez à ce ſujet les ſentimens de ce

se trouvoient plus communément dans la douceur & dans la bonté, que dans la colere & dans la vengeance : Que l'honneur des Princes n'étoit pas de vaincre leurs sujets ; mais de les rendre heureux : Que le moyen d'aggrandir ses Etats, étoit d'y ménager cette foule de François, trop longtemps persécutez, & qui étoient non-seulement comme perdus pour la nation ; mais qui par désespoir cherchoient même à la perdre : Que de toutes les séditions, il n'en étoit point de plus dangereuses, que celles qu'enfantent de faux préjugez de Religion : Qu'on avoit usé envers les Protestans d'assez de violences ; & qu'il étoit temps de s'appercevoir, qu'au lieu d'étouffer leur audace, on n'avoit fait que la ranimer.

Il lui proposa l'exemple de l'Empereur Ferdinand, son pere, qui après s'être donné bien des soins pour pacifier les troubles de Religion en Allemagne, avoit reconnu que la guerre

Prince, dans le livre que j'ai cité plusieurs fois dans cette Histoire, & qui a pour titre : *Resp. & Stat. Imper. Rom. Germ. p.* 404. 405.

HENRI DE VALOIS. 1574. ne servoit qu'à les fomenter ; & ne les avoit calmez en effet, qu'en cessant de vouloir obtenir par autorité, ce qu'on ne peut gagner que par la persuasion & par la patience.

Henri profita peu de ces conseils ; mais ils marquoient dans Maximilien un cœur exempt de jalousie, & peu susceptible d'aucune crainte, si ce n'étoit sur la vraie gloire, qu'il préféroit à ses propres intérêts. Tout autre Prince auroit songé dès-lors à solliciter la Couronne de Pologne pour l'un de ses fils. Il se contenta d'examiner ce qui se passoit dans la République, où la plupart des Nobles, irritez du départ de Henri, vouloient qu'on proclamât sur le champ l'interregne.

Cette déclaration ne pouvoit se faire que dans une Diette. Au (1) refus du Primat qui en craignoit le succès, elle (2) fut indiquée par le Sénat au dix de Septembre. Il ne falloit guères moins de temps pour que chaque Province pût s'assembler, nom-

(1) *Andr. Max. Fredro. p.* 257.
(2) *Id. p.* 176.

mer ses Députez, & leur donner les instructions nécessaires.

Ces (1) Diétines ne se tinrent la plusspart qu'avec beaucoup de confusion & de désordre. Dans (2) celle de (3) Proszovice, le Palatin de Cracovie fut insulté par son neveu Stadnicki, qui le poursuivant le sabre à la main, l'accusoit de trop de zéle pour Henri, & le regardoit comme le principal auteur du triste état où se trouvoit le Royaume.

Rien ne se passoit dans ces assemblées, dont le Roi ne fût informé à mesure qu'il avançoit dans sa route. Il est inutile de dire ici, ce qu'on trouve dans tous les Historiens de France, que (4) pour éviter de traverser les Etats des Princes Protestans d'Allemagne, Henri résolut à Vienne de prendre son chemin par Venise. Encore moins dois-je parler des (5) honneurs

(1) *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p. 63. col. 2. Andr. Max. Fredro. p. 177. & seqq.*

(2) *Reinh. Heidenst. ubi suprà. col. 1.*

(3) *Alex. Guagnin. rer. Pol. Tom. II. p. 23. Andr. Cellar. regn. Pol. Descript. p. 162.*

(4) Hist. de France, par Daniel. *Tom. VI. pag.* 11.

(5) On peut les lire bien au long dans

HENRI DE VALOIS. 1574.

qu'on lui rendit en cette ville, ni de ceux qu'il reçut à Ferrare, à Mantouë & à Turin.

Je dirai seulement (1) qu'arrivé à Lyon, il dépêcha en Pologne Jarzinski, Maître d'Hôtel de la Cour, avec une (2) lettre pour l'Archevêque de Gnesne, où il se plaignoit très-vive-

---

l'Hist. univers. de J. A. de Thou, *Tom. VII. pag. 77. & suiv.* où cet Auteur, si grave d'ailleurs, n'oublie ni aucun pont fait à la hâte sur les petites rivieres, ni la couleur des robes des Sénateurs Vénitiens, & celle des tapis de leurs gondoles, ni le nom de celui qui avoit fait les arcs de triomphe, ni les tapis dont étoit couvert le parquet de la sale du bal, ni des ouvriers de l'arsenal qui forgerent un casque en cadence, ni plusieurs autres minucies qui défigurent une des plus belles Histoires que nous ayons. Ce n'est qu'à regret, qu'on trouve souvent de pareilles taches dans M. de Thou. Heureux celui qui connoissant ses propres défauts, sçait les pardonner aux autres; plus heureux celui que les défauts des autres engagent à ne se pardonner rien : *Qui cæteris ita ignoscit, tanquam ipse quotidie peccet; ita peccatis abstinet, tanquam nemini ignoscat.* Plin. jun. Lib. IX. Epist. 22.

(1) *Andr. Max. Fredro. p. 258.*

(2) Elle est tout au long dans l'Auteur que je viens de citer.

ment, qu'on (1) eût osé indiquer des Diettes qu'il avoit lui seul le droit de convoquer. Ayant appris qu'elles avoient été indiquées sans l'aveu du Primat, il lui marquoit qu'il auroit dû au moins s'y opposer, & les déclarer contraires aux loix de la République. Il (2) persistoit à demander des Députez, qui pussent résider auprès de lui durant son séjour en France, & (3) promettoit d'en envoyer incessamment lui-même en Pologne, pour assûrer le Sénat de son prompt retour, & regler avec ce Corps auguste tout ce qu'on croiroit nécessaire au bien & à la tranquillité de la nation.

Il n'étoit pas aisé d'engager le Primat à censurer la conduite des Sénateurs & des Nonces. La timidité enchaînoit son pouvoir & ses talens. Content de ne rien faire contre les intérêts du Roi, il (4) restoit enfermé

---

(1) *Id. p.* 259.
(2) *Id. p.* 260.
(3) *Id. ibid.* Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 275.
(4) *Reinhold. Heidenst. rer. Pol. pag.* 63, *col.* 2.

HENRI DE VALOIS. 1574. dans son palais, & se faisoit une vertu de son indolence & de sa foiblesse.

La (1) Diette se tint à Varsovie, sans qu'il voulût y assister. L'Evêque (2) de Cujavie crut devoir y paroître; mais il n'osa s'y présenter qu'avec une suite nombreuse d'amis, ou de cliens, prêts à le défendre si l'on venoit à l'insulter. L'assûrance (3) qu'il y montra contint ses ennemis; mais ni ce Prélat, ni aucun des partisans du Roi, ne purent les empêcher d'opiner pour l'interregne.

Après bien des clameurs, on (4) convint néanmoins qu'on enverroit à Henri des Députez, uniquement pour lui apprendre que les deux Ordres de la nation s'étant assemblez, étoient convenus de supporter encore neuf mois son absence; mais que s'il n'étoit de retour parmi eux le douziéme de Mai de l'année suivante, dès

(1) *Andr. Max. Fredro. p.* 249.

(2) *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 35.

(3) *Id. p.* 36.

(4) *Reinhold. Heidenst. rer. Pol. pag.* 64. *col.* 1. *Neugebaver. Hist. Pol. pag.* 660. Hist. des Diettes de Pol. *pag.* 43.

ce

ce même jour l'interregne feroit déclaré dans une Diette générale indiquée à (1) Stenzice, & pour laquelle il n'étoit plus befoin de nouvelle invitation de la part de la République.

Les (2) Députez qui furent nommez étoient Jérôme Rozdrazewski, Grand-Secrétaire de la Couronne, & Jean-Thomas (3) Droiewski, Starofte de Przemyflie. On les chargea d'une (4) lettre pour le Roi, où dans des termes auffi refpectueux que fi la flatterie les eût dictez, & auffi ingénus en même-temps que peut les infpirer la liberté la plus intrépide, la Diette lui annonçoit ce qu'elle avoit réfolu.

Elle étoit fur le point de fe féparer, lorfqu'un envoyé Turc s'y préfenta avec une (5) lettre du Sultan Sélim

(1) *Andr. Cellar. regn. Pol. Defcript. p.* 188. *Neugebaver. p.* 661.

(2) *Reinh. Heidenft. loc. cit. Paftor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 254.

(3) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p.* 438.

(4) Elle eft rapportée tout au long dans *Andr. Max. Fredro. pag.* 252. Hift. univerf. de J. A. de Thou. *Tom. VII. pag.* 273.

(5) Voyez cette lettre dans *Andr. Max. Fredro. p.* 249. 250. *Vid. Reinh. Heidenft. rer. Pol. p.* 66. *col.* 1.

HENRI DE VALOIS. 1574. son maître. Ce Prince prétendant avoir appris que Henri ne devoit plus retourner en Pologne, & que l'Empereur y briguoit déja le thrône pour un Archiduc, avoit cru nécessaire de représenter à la République combien un pareil choix seroit préjudiciable au bien des deux Etats.

Persuadé qu'un Autrichien, nourri dans des sentimens de jalousie ou de haine contre sa nation, ne tarderoit pas d'engager les Polonois à lui faire la guerre, il les prioit de se choisir un Roi parmi eux; & sur le portrait qu'on lui avoit fait de Jean Kostka, Palatin de Sendomir, il l'indiquoit comme un sujet digne de la couronne. A son défaut, il leur conseilloit de jetter les yeux sur le Roi de Suéde: ou s'ils aimoient mieux encore, sur Etienne Bathori de Somlio, Prince de Transylvanie, qui par l'étendue de ses lumieres, par l'élévation de ses sentimens, par sa prudence & son activité, ne pouvoit manquer de les rendre aussi heureux, qu'il se le croiroit lui-même d'avoir été jugé digne de leurs suffrages.

Cet éloge de Bathori fut sans doute

la premiere ſemence de l'affection que les Polonois lui témoignerent dans la ſuite. Quoi qu'il en ſoit, les (1) Sénateurs & les Nonces ſe ſéparerent entre la crainte d'être obligez de procéder à une nouvelle élection, & l'eſpérance de revoir leur Roi dans le terme qu'ils venoient de lui preſcrire. HENRI DE VALOIS. 1574.

Ces ſentimens qu'ils croyoient extrêmement loüables n'empêcherent pourtant pas quelques-uns d'entre eux de ſonder les diſpoſitions des Princes voiſins, pour ſçavoir s'ils vouloient traiter avec eux du thrône, dont ils prétendoient pouvoir diſpoſer par leur crédit. Tels (2) furent (3) Jazlowiecki, Palatin de Ruſſie, André Firley, Staroſte de Sendomir, & le Palatin de Cracovie, ce même Zborowski, qui avoit paru juſqu'alors ſi attaché à la France, & qui alla lui-même trouver le Comte Roſemberg en Bohême, pour apprendre de lui,

(1) *Andr. Max. Fredro. p.* 257.

(2) *Reinhold. Heidenſt. rer. Pol. pag.* 64. *col.* 2.

(3) Il étoit de la maiſon d'Abdank. *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. p.* 9.

HENRI DE VALOIS. 1574. si l'Empereur avoit encore dessein de leur donner un de ses fils pour maître.

1575. Cependant les (1) Députez envoyez en France rapporterent la réponse que Henri leur avoit faite, & des (2) lettres de ce Prince par lesquelles il s'engageoit de revenir, même avant le temps où les Polonois avoient résolu de ne plus le reconnoître.

Ces espérances furent reçûes avec la juste méfiance qu'elles méritoient. La (3) nation qui ne cherchoit qu'un prétexte pour se donner un nouveau Roi, s'étudioit à tromper Henri; & Henri la trompoit à son tour, par le peu d'empressement qu'il avoit de se rendre à ses prieres ou à ses menaces. Ce n'est pas qu'il ne desirât de conserver le thrône où elle l'avoit élevé; mais (4) il ne le regardoit que comme

(1) *Andr. Max. Fredro. p. 260.*
(2) *Id. pag. 261. Dlugoss. Hist. Pol. Tom. II. pag.* 1721. 1722.
(3) Hist. univers. de J. A. de Thou. *Tom. VII, p.* 275.
(4) *Neugebaver. Hist. Pol. p. 647.*

une ressource dans un temps où les troubles de la France l'obligeroient peut-être à l'aller occuper de nouveau.

Les premiers pas qu'il avoit faits en montant sur celui de ses ancêtres, ne lui présageoient qu'un regne des plus orageux. Au lieu d'éteindre le feu de la discorde qui consumoit sa patrie, il sembloit n'être venu de si loin que pour l'attiser. Dès (1) son arrivée à Lyon, insensible aux malheurs des Protestans qui desiroient la paix, & qui par leurs frayeurs marquoient du moins leur repentir, ou leur impuissance : motifs qui auroient dû suffire pour les traiter avec bonté : Henri leur avoit déclaré la guerre ; & il paroissoit peu propre à la faire avec succès.

Le (2) faste & la mollesse, l'indolence & la volupté avoient étouffé dans son cœur ce courage mâle & guerrier, qui dès ses premiers ans lui avoit fait une réputation aussi bien

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 152. Hist. de France, par Daniel. *Tom VI. p.* 7.
(2) J. A. de Thou. *p.* 134.

établie que juste. Presque (1) tous ses sujets craignoient de voir le sceptre avili dans ses mains ; & (2) la plus-part des Seigneurs, à qui des favoris, tyrans domestiques, enlevoient les premiers emplois, s'éloignoient de la Cour mécontens, indignez, & déja vengez par l'abandon où ils laissoient le Prince, des mépris qu'ils en avoient essuyez.

Le dessein de se ménager une retraite en Pologne auroit dû cependant inspirer à Henri des moyens plus sûrs de se la procurer ; sur-tout dès qu'il eut appris la résolution où étoient les membres de la Diette de proposer l'interregne, s'il ne revenoit dans le temps qu'ils lui avoient marqué. Henri (3) se contenta de leur envoyer le Maréchal Roger Sanlary de Bellegarde, & (4) Gui du Faur de Pibrac, pour les engager à lui accorder de plus longs délais, & à ne pas préci-

(1) *Id. ibid. & pag.* 273.
(2) *Id. p.* 135.
(3) *Id. p.* 275.
(4) *Neugebaver. Hist. Pol. p.* 661. Hist. des Diettes de Pol. *p.* 43. *Pastor. ab Hirtenberg. Flor. Pol. p.* 254.

piter la déclaration qu'ils paroissoient résolus de faire.

Le Maréchal, que le Roi n'aimoit plus & qu'il ne voyoit qu'avec peine, jugeant que son ambassade n'étoit qu'un honnête exil, prit sa route par l'Italie, & (1) fixa son séjour à Turin. Pibrac plus fidéle, quoique (2) également disgracié, dirigea sa marche par la Suisse; mais (3) une aventure funeste qui retarda son voyage, l'empêcha d'arriver en Pologne avant le douze de Mai, jour (4) auquel la Diette s'ouvrit à Stenzice, ainsi qu'on en étoit convenu à celle de Varsovie.

Dans le long intervalle qui s'étoit écoulé de l'une à l'autre, il (5) s'étoit formé trois factions dans l'Etat, dont la moins puissante étoit celle qui desiroit maintenir Henri sur le thrône. Les (6) principaux de ceux qui la

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *p. 276.*

(2) *Id. p.* 132.

(3) *Id. p.* 276. Voyez *Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. p.* 39.

(4) *Id. p.* 37. *Reinh. Heidenst. rer. Pol. p.* 65. *col.* 1.

(5) *Id. pag.* 64. *col.* 2.

(6) *Joan. Demetr. Sulikow. pag.* 37. *Reinh.*

HENRI DE VALOIS. 1575.

composoient étoient le Grand-Chambellan Tenczyn, le Maréchal de la Cour Szeczygniewski, & le Primat lui-même à qui d'Espesses, qui (1) avoit été renvoyé en Pologne, avoit redonné une étincelle de vie, qu'il lui falloit rallumer à tout moment.

L'autre faction étoit celle de l'Empereur, qui persuadé que Henri ne pouvoit abandonner la France, avoit enfin pris des mesures pour engager la République à lui donner un Archiduc pour successeur. Maximilien (2) avoit déja gagné tout le Clergé, tous les Lithuaniens & grand nombre de Sénateurs, dont (3) le plus zélé étoit Jean (4) Mielecki, Palatin de Podolie.

La troisiéme faction étoit (5) celle de tous les nobles Polonois, qui vou-

---

Heidenst. ubi suprà. Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 278.

(1) *Dlugoss. Hist. Pol. Tom II. p.* 1721.

(2) *Reinh. Heidenst. loc. cit.*

(3) *Id. pag.* 66. *col.* 1.

(4) *Sim. Okolski. orb. Pol. Tom. I. pag.* 241. 242.

(5) *Reinh. Heidenst. p.* 65. *col.* 1.

loient un Roi de leur nation même, ou qui du moins ne vouloient ni d'un Prince Autrichien qu'ils craignoient, ni de Henri qu'ils ne craignoient ni n'estimoient assez pour souhaiter son retour dans le Royaume. Ils (1) avoient à leur tête Stanislas (2) Gorka, qui fut depuis Palatin de Posnanie, Nicolas Firley, Staroste de Sendomir, le Palatin de Lublin Jean Tarlo, celui de Beltz André Tenczyn, & le Palatin de Cracovie, qui opposé à Henri, n'osoit ni combattre, ni favoriser ce dernier parti, & ménageoit son crédit pour celle des deux factions où il trouveroit de plus grands avantages.

HENRI DE VALOIS. 1575.

On (3) agita d'abord dans la Diette, si le Roi n'ayant eu aucun égard à l'avertissement qu'on lui avoit donné & à ses promesses mêmes, on pouvoit procéder sans délai à une nouvelle élection. La plufpart furent d'avis qu'on le pouvoit, & qu'on le devoit même. Les autres s'y opposerent,

(1) *Id. ibid.*
(2) *Dlugoss. Hist. Pol. Tom. II. pag. 1900.*
(3) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*

HENRI DE VALOIS. 1575.

& le Primat sur-tout, qui (1) après avoir annoncé qu'il venoit des Ambassadeurs du Roi, chargez de nouvelles propositions & de sommes considérables pour subvenir aux besoins de la République, dit qu'il seroit honteux à l'assemblée de rien décider sans les avoir ouis.

Les partisans (2) de l'Empereur soutinrent eux-mêmes, que l'on ne devoit point s'occuper sitôt du choix d'un nouveau Roi. Ils prétendirent qu'on devoit du moins auparavant déclarer la vacance du thrône, & tous les sujets du Royaume dégagez des sermens qu'ils avoient faits à Henri. Une sage politique leur avoit inspiré ce sentiment, ou peut-être ils le tenoient moins d'eux-mêmes, que des Ministres Autrichiens, qui craignant de brouiller leur maître avec la France, ne vouloient point qu'on pût leur reprocher d'avoir empiété sur les droits de Henri, avant que ce Prince en fût déclaré déchu par toute la nation assemblée.

(1) *Ibid. col. 2.*
(2) *Id. p. 66. col. 2.*

HENRI DE VALOIS. 1575.

Le (1) Comte Tenczyn Offolinski, Caftellan de Sendomir, s'étoit joint au Palatin de Podolie pour appuyer cet avis. Il demandoit, s'il n'étoit pas vrai que la République avoit le pouvoir de fe fouftraire à l'obéiffance de fes Rois, quand ils venoient à manquer à leurs engagemens avec elle. Il ajoûtoit qu'elle le pouvoit avec d'autant plus de raifon à l'égard de Henri, qui l'avoit abandonnée, qu'un peu avant le départ de ce Prince, il avoit été chargé, lui fixiéme, de lui déclarer fa prochaine dépofition, s'il ne rempliffoit plus exactement les devoirs qu'on lui avoit impofez à fon avénement au thrône.

Le fentiment d'Offolinski alloit paffer prefque tout d'une voix, lorfque (2) d'Efpeffes fe préfentant à l'affemblée, vint lui apprendre que Pibrac volé en chemin près de Montbéliard, & obligé de s'arrêter quelque temps à Bafle pour fe remettre en équipage, n'avoit pû venir auffitôt

(1) *Id. p. 67. col.* 1.

(2) *Id. ibid.* Hift. univ. de J. A. de Thou, *pag.* 279.

HENRI DE VALOIS. 1575.

que Henri le lui avoit ordonné ; mais qu'il avançoit à grandes journées, & qu'il espéroit que la Diette voudroit bien suspendre toutes ses délibérations sur le sort du Roi, jusqu'à l'arrivée de cet Ambassadeur, dont toute la Pologne connoissoit la sagesse & la droiture.

Pour une plus grande assûrance de l'arrivée de Pibrac, d'Espesses (1) s'offroit de se donner en ôtage avec deux Gentilshommes qu'il menoit avec lui, & d'y rester jusqu'au moment que cet Ambassadeur viendroit l'en retirer lui-même.

Cette notification qui n'avoit point frappé venant du Primat, eut tout un autre poids dans la bouche de ce Ministre : elle déconcerta les Sénateurs & les Nonces. On (2) délibéra s'il falloit attendre Pibrac, ou déclarer l'interregne. Les opinions furent partagées, & le furent même durant plusieurs jours. On (3) conclut enfin à déclarer le thrône vacant sans plus attendre.

(1) *Reinh. Heidenst. ubi suprà.*
(2) *Andr. Max. Fredro. p. 263. & seqq.*
(3) *Id. pag. 267. Reinh. Heidenst. rer. Pol.*

Le (1) décret en fut passé le 15. de Juillet. Il portoit, qu'attendu que le Roi ne s'étoit point rendu en Pologne au jour marqué par la Diette tenue à Varsovie l'année précédente, le Sénat & la Noblesse se libéroient du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté, le déclaroient déchu de la Couronne de Pologne, & annonçoient le Royaume vacant, de même que s'il l'étoit par la mort de ce Prince. HENRY DE VALOIS. 1575.

pag. 68, col. 1. Joan. Demetr. Sulikow. rer. Pol. comment. pag. 40. Henel. ab Hennenfeld. Annal. Silef. p. 434.

(1) Hist. univers. de J. A. de Thou. *p.* 278.

Fin du cinquiéme Volume.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, les cinq premiers Volumes de l'*Hiſtoire de Pologne*, *par M. le Chevalier de Solignac, Secrétaire du Cabinet & des Commandemens de Sa Majeſté le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar.* Notre nation qu'un double lien attache à la Pologne, ne peut que ſçavoir beaucoup de gré à l'Auteur, d'avoir diſſipé par ſon exactitude & par ſes recherches, les ténébres qui couvroient les premiers ſiécles de l'Hiſtoire de ce Royaume, & de nous avoir donné un ouvrage qui manquoit dans notre langue. Je n'ai rien trouvé dans ces cinq Volumes qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Je ſuis perſuadé que le Public en attendra impatiemment la ſuite, par l'intérêt qu'il doit prendre aux faits qui y ſeront contenus. Fait à Verſailles, le 29. Décembre 1749.

TERCIER.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé JEAN-THOMAS HERISSANT, Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il desireroit imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre : *Histoire générale de Pologne*, *Abrégé Chronologique de l'Histoire Ecclésiastique*, Manuale Christianorum ad usum Cleri, *Journée spirituelle, ou Livre du bon Paroissien*, *Oeuvres spirituelles, & la Vie de M Boudon, Grand-Archidiacre d'Evreux*, *Préparation à la Mort, par le Pere Crasset*, *Prieres & Instructions Chrétiennes pendant l'Avent, avec l'explication des O*, *Chymie Hydraulique, par M. le Comte de la Garaye*, *Recueil Alphabétique des Pronostics dangereux sur les Maladies, par M. Col de Villars* ; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer lesdits Ouvrages, en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de neuf années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans ; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Pa-

ris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans nôtre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le Contre-scel desd. Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant de les exposer en vente, les Manuscrits qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France: le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le neuviéme jour du mois de Mai, l'an de grace mil sept cent quarante-neuf, & de notre Regne le trente-quatriéme. Par le Roi, en son Conseil.

SAINSON.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Imprimeurs & Libraires de Paris, N°. 22. fol. 23. conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du 28. Février 1725. A Paris le 1. Juin 1749.

CAVELIER, Syndic.



